Government
Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z 2
C52

DOCUMENT: 830-116/029

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS RESPONSIBLE FOR INDIAN AFFAIRS

Communique

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (New Brunswick)
May 3 - 4, 1982

FINAL COMMUNIQUE

FREDERICTON (May 4, 1982) -- A Federal-Provincial-Territorial Conference on Indian issues, co-chaired by Federal Indian Affairs Minister John Munro and the New Brunswick Minister responsible for Indian and Native Affairs, Premier Richard Hatfield, was convened today in Fredericton.

The agenda dealt with five major subject areas - services to Status Indians; Indian band government; land claims; Indian economic development; hunting, fishing and trapping. In recognition of the importance of the issues under discussion to Indian people, Indian representatives were invited to attend the conference as members of the governmental delegations. During the course of the meeting the ministers also heard a statement delivered by Dr. David Ahenakew, National Chief of the Assembly of First Nations.

By agreement of all parties the conference was not a decision-making forum and had no connection with post-patriation constitutional discussions. The newly-proclaimed Constitution Act requires the Prime Minister to convene a First Ministers constitutional conference within the year to discuss aboriginal rights with representatives of Indian and native people.

...2

exchange of views.

The meeting was held at the request of provincial and territorial ministers responsible for native affairs who met on two occasions last year to consider native issues in their provinces. Although the Federal Government has a special responsibility for Status Indians, provincial legislation and programs also have implications for Indians and many provincial services are available to Indians. Consequently, ministers felt it was important to exchange information on policy and administrative matters related to Indian people.

Ministers expressed their satisfaction with the exchange of views.

- 30 -

Government Publications

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 830-116/029

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES ET SOUS-MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES INDIENNES

Communiqué

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Les 3 et 4 mai 1982

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

COMMUNIQUÉ FINAL

FREDERICTON (le 4 mai 1982) -- Une conférence fédérale-provinciale-territoriale des affaires indiennes a eu lieu aujourd'hui à Fredericton, sous la coprésidence du ministre fédéral des Affaires indiennes, M. John Munro, et du ministre responsable des affaires indiennes et autochtones du Nouveau-Brunswick, le Premier ministre Richard Hatfield.

Cinq grands sujets figuraient à l'ordre du jour: les services offerts aux Indiens inscrits; les administrations des bandes indiennes; les revendications territoriales; le développement économique des Indiens; la chasse, la pêche et le piégeage. En reconnaissance de l'importance pour les Indiens des questions à l'étude, des représentants des Indiens ont été invités à assister à la conférence en tant que membres des délégations. Le chef national de l'Assemblée des peuples autochtones (Assembly of First Nations), M. David Akenakew, a également prononcé une allocution à la réunion.

Toutes les parties ont convenu que la conférence ne constituait pas un organe décisionnel et n'avait aucun lien avec des débats faisant suite au rapatriement de la Constitution. La nouvelle Loi sur la constitution oblige le Premier ministre du Canada à convoquer une conférence des Premiers ministres sur la Constitution d'ici un an pour discuter des droits ancestraux avec les représentants des Indiens et des Autochtones.

La conférence a été convoquée à la demande des ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires des Autochtones, qui s'étaient déjà réunis à deux reprises l'année dernière afin d'étudier les questions touchant les Autochtones dans leurs provinces respectives. Quoique le gouvernement fédéral ait une responsabilité particulière à l'égard des Indiens inscrits, les lois et les programmes provinciaux ont également des répercussions pour les Indiens, et ces derniers peuvent aussi se prévaloir de nombreux services provinciaux. Les ministres ont donc jugé qu'il importait d'échanger des renseignements sur les lignes de conduite et les questions administratives se rapportant aux Indiens.

Les ministres se sont dit satisfaits de l'échange de points de vue.

Government Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1 Z2 C52

DOCUMENT: 830-116/030

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS RESPONSIBLE FOR INDIAN AFFAIRS

Opening Remarks by

Richard Hatfield

Premier of New Brunswick

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (New Brunswick)
May 3 - 4, 1982

I WOULD LIKE TO BEGIN BY WELCOMING MINISTERS AND MEMBERS OF YOUR DELEGATION TO FREDERICTON. I HOPE THAT YOUR STAY WILL BE A PLEASANT ONE AND THAT YOU WILL HAVE THE OPPORTUNITY TO VISIT OTHER PARTS OF THE PICTURE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK AS WELL.

I WOULD LIKE TO THANK MR. CHRIS PEARSON, GOVERNMENT LEADER OF YUKON, FOR SUGGESTING THAT NEW BRUNSWICK HOST THIS MEETING. UNFORTUNATELY, MR. PEARSON IS UNABLE TO ATTEND OUR MEETING AS HE IS IN THE MIDST OF AN ELECTION. FOR VARIOUS REASONS, MINISTERS FROM BRITISH COLUMBIA, SASKATCHEWAN, NEWFOUNDLAND AND THE NORTHWEST TERRITORIES ALSO ARE UNABLE TO BE IN ATTENDANCE. HOWEVER, I UNDERSTAND THAT OFFICIALS FROM THOSE JURISDICTIONS ARE PRESENT.

.../2

THE HON. LES HULL, MINISTER OF SOCIAL SERVICES, HAS ACTED ON MY BEHALF IN THE AREA OF INDIAN AFFAIRS ON A NUMBER OF PREVIOUS OCCASIONS. THEREFORE, WITH YOUR CONSENT, I WILL ASK MR. HULL TO ASSUME MY DUTIES AS CO-CHAIRMAN IN MY ABSENCE.

TODAY'S MEETING IS THE CULMINATION OF A YEAR'S WORK AND PREPARATION ON THE PART OF THE PROVINCIAL AND TERRITORIAL DELEGATIONS. IT IS AN IMPORTANT MEETING IN VIEW OF THE QUESTIONS FACING THE INDIAN PEOPLE AND OURSELVES ON SUCH MATTERS AS TREATY RIGHTS, LAND CLAIMS AND SOCIAL AND ECONOMIC DEVELOPMENT FOR INDIAN PEOPLE. IT IS IMPORTANT THAT WE TAKE THIS OPPORTUNITY TO REFLECT UPON THE ROLES AND CONCERNS OF OUR RESPECTIVE GOVERNMENTS ON THESE MATTERS AND TO CONSIDER WAYS TO DEAL WITH THESE QUESTIONS IN A CONSTRUCTIVE MANNER.

.../4

Government Publications

CA1 Z 2 C 52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-116/030

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES ET SOUS-MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES INDIENNES

Allocution d'ouverture de l'honorable Richard Hatfield, Premier ministre du Nouveau-Brunswick

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Les 3 et 4 mai 1982

PERMETTEZ-MOI D'ABORD DE SOUHAITER A TOUS LES MINISTRES ET AUX MEMBRES DES DELEGATIONS LA BIENVENUE A FREDERICTON. J'ESPERE QUE VOTRE SEJOUR SERA AGREABLE ET QUE VOUS AUREZ EGALEMENT L'OCCASION DE VISITER D'AUTRES REGIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK, LA "PROVINCE PITTORESQUE."

J'AIMERAIS REMERCIER M. CHRIS PEARSON, CHEF DU GOUVERNEMENT DE YUKON, QUI A PROPOSE QUE LE NOUVEAU-BRUNSWICK ACCUEILLE CETTE REUNION. MALHEUREUSEMENT, M. PEARSON A ETE DANS L'IMPOSSIBILITE DE PARTICIPER A LA REUNION, CAR IL SE TROUVE EN PLEINE CAMPAGNE ELECTORALE. POUR DIVERSES RAISONS, LES MINISTRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE LA SASKATCHEWAN, DE TERRE-NEUVE ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST SONT EGALEMENT ABSENTS. JE CROIS TOUTEFOIS SAVOIR QUE DES REPRESENTANTS DE CES ADMINISTRATIONS ASSISTENT A LA REUNION.

.../2

EN MA QUALITE DE MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES INDIENNES AU NOUVEAU-BRUNSWICK, J'AI LE PLAISIR D'AGIR A TITRE DE COPRESIDENT DE CETTE CONFERENCE AU NOM DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES.

MEME S'IL M'ARRIVE D'OCCUPER DEUX FONCTIONS EN MEME TEMPS, JE N'AI PAS ENCORE TROUVE LE SECRET DE L'OMNIPRESENCE. EN TANT QUE PREMIER MINISTRE, JE DEVRAI ETRE A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE CET APRES-MIDI LORSQUE LE MINISTRE DES FINANCES PRESENTERA LE BUDGET.

L'HONORABLE LES HULL, LE MINISTRE DES SERVICES SOCIAUX, A DEJA AGI EN MON NOM A PLUSIEURS OCCASIONS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES INDIENNES. DONC SI VOUS LE VOULEZ BIEN, JE DEMANDERAI A M. HULL D'ASSUMER LES FONCTIONS DE COPRESIDENT EN MON ABSENCE.

LA CONFERENCE D'AUJOURD'HUI EST LE POINT CULMINANT D'UNE ANNEE DE TRAVAIL ET DE PREPARATIFS DE LA PART DES DELEGATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES. IL S'AGIT D'UNE CONFERENCE IMPORTANTE, COMPTE TENU DES QUESTIONS AUXQUELLES LES INDIENS ET NOUS-MEMES FAISONS FACE, TELLES QUE LES DROITS CONFERES PAR LES TRAITES, LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES INDIENS. IL IMPORTE QUE NOUS PROFITIONS DE CETTE OCCASION POUR REFLECHIR AU ROLE ET AUX PREOCCUPATIONS DE NOS NIVEAUX DE GOUVERNEMENT RESPECTIFS SUR CES SUJETS ET QUE NOUS ENVISAGIONS DES FACONS POSITIVES D'ABORDER CES QUESTIONS.

IL EST TOUT AUSSI IMPORTANT QUE NOUS NOUS EFFORCIONS D'ENTRETENIR DES RELATIONS FRANCHES ET POSITIVES AVEC LES INDIENS ET QUE NOUS SOYIONS ATTENTIFS A LEURS PREOCCUPATIONS ET A LEURS ASPIRATIONS. C'EST POURQUOI JE SUIS HEUREUX DE CONSTATER QU'IL Y A PARMI NOUS AUJOURD'HUI DES DELEGUES INDIENS.

JE VEUX MAINTENANT SOUHAITER TOUTE PARTICULIEREMENT LA BIENVENUE AU MINISTRE FEDERAL DES AFFAIRES INDIENNES ET L'INVITER A FAIRE QUELQUES COMMENTAIRES D'OUVERTURE.

Government Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS

DOCUMENT: 830-116/031

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS RESPONSIBLE FOR INDIAN AFFAIRS

Statement by the Hon. R. Levesque

Quebec and the Amerindians
October 11, 1980

Quebec



Fredericton (New Brunswick)
May 3 - 4, 1982

QUEBEC AND THE AMERINDIANS

English translation

In order to exercice the authority vested in it by the BNA Act, the federal Parliament did pass the Indian Act, last revised in 1951, which governs the whole of the relations between Indians and the Canadian society.

One of the most significant aspects of the Act is to allow for the legal identification of those who fall under federal competence. This has introduced gradually, through the registration of Indians as per modalities established in the federal Act itself, a distinction between registered and non registered, legal and real, status and non-status Indians.

In respect to Indian women specifically, the federal Act stipulates that an Indian woman marrying a non-indian loses her status and the rights hereto attached. This situation was recently modified by the federal government whcn it accepted to suspend the application of these stipulations, if, and only if, a request is made to that effect by the Band to which the Indian woman belonged until her marriage.

Thus the fate of the Indian woman who in the future will marry non-indians is now in the hands of the Bands themselves and their councils. The government of Québec is confident that the Bands will take this opportunity and adopt decisions that will prevent divisions within indian families.

On the other hand the government, pursuing its objective to harmonize relations with the descendants of our territory's first inhabitants, has in a recent past undertaken to develop programmes and policies for the benefit of Québec Indians. In this perspective, when are concerned its own actions, programmes and policies towards the natives, Québec does not feel to be bound by other things than its own principles.

...2

Accordingly I wish to assure the Indian women of Québec enlisted or not, according to the Indian Act, and especially those who have lost or will lose their status by marrying a non-indian, that the government of Québec still recognizes them as Indians in view of their ascendance and their belonging to the Amerindian identity.

Québec, October 11th, 1980

Government Publications

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

CP1
Z 2
-C52

DOCUMENT: 830-116/031

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES ET SOUS-MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES INDIENNES

Déclaration de M. Lévesque
Le Québec et les Amérindiennes
le 11 octobre 1980

Québec

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
Les 3 et 4 mai 1982

LE PREMIER MINISTRE

LE QUEBEC ET LES AMERINDIENNES

Afin d'exercer la juridiction qui lui est dévolue par l'A.A.N.B., le Parlement fédéral a adopté la Loi sur les Indiens dont la dernière révision remonte à 1951. Au Québec comme ailleurs au Canada, c'est cette loi qui gouverne l'ensemble des rapports entre les Indiens et la société canadienne.

Un des points déterminants de cette loi est de permettre l'identification légale des personnes assujetties à la compétence fédérale. C'est ainsi que par l'enregistrement des Indiens, selon des modalités inscrites dans la loi même, l'on en est venu à faire une distinction entre Indiens inscrits et non-inscrits, entre Indiens de droit et de fait, entre Indiens statués et non-statués.

En ce qui concerne plus spécifiquement les Indiennes, la loi fédérale stipule que si une Indienne épouse un non-Indien elle perd son statut et les droits qui s'y rattachent, situation récemment modifiée par le gouvernement fédéral qui a accepté de suspendre l'application des dispositions de la loi à ce sujet, mais seulement si la bande indienne dont l'Indienne était membre jusqu'à son mariage en fait la demande.

Ainsi, le sort des femmes indiennes qui dans le futur se marieront à des non-Indiens est remis entre les mains des bandes elles-mêmes et de leurs conseils. Le gouvernement du Québec est confiant que

.../2

les bandes profiteront de l'opportunité qui leur est offerte et qu'elles sauront prendre les décisions qui s'imposent afin de ne plus rendre possible la division des familles indiennes.

D'autre part, le gouvernement, désirant harmoniser ses relations avec les descendants des premiers habitants du pays sur son territoire, a dans un passé récent entrepris de développer des programmes et des politiques s'adressant aux Indiens du Québec. Dans cette optique, lorsqu'il s'agit de ses propres actions, programmes et politiques destinés aux autochtones, le Québec ne croit pas devoir être lié par autre chose que ses principes à lui.

Je tiens donc à assurer les femmes indiennes du Québec, qu'elles soient ou non inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens, et particulièrement celles qui ont perdu ou perdront leur statut par suite de leur mariage avec un non-Indien, que le gouvernement du Québec les reconnaît toujours comme Indiennes du fait de leur ascendance et de leur appartenance au milieu amérindien.

René Lévesque

Québec, le 11 octobre 1980.

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS RESPONSIBLE FOR INDIAN AFFAIRS

Statement by the
Honourable John C. Munro
Minister of Indian Affairs and Northern Development
May 4, 1982

Federal

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (New Brunswick)
May 3 - 4, 1982

STATEMENT BY THE

HONOURABLE JOHN C. MUNRO

MINISTER OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

TO THE

FEDERAL/PROVINCIAL/TERRITORIAL CONFERENCE

ON INDIAN ISSUES

FREDERICTON, NEW BRUNSWICK

MAY 4, 1982

MINISTER'S SPEECH TO THE FEDERAL PROVINCIAL CONFERENCE

I am very pleased to be able to participate today together with Ministers of the Provincial and Territorial Governments and Indian leaders, in this Federal-Provincial-Territorial Conference, on Indian issues. We will be focussing our attention today on Indian issues of immediate mutual concern to all levels of Government and the Indian people of Canada.

I am particularly pleased that in this first formal meeting of Federal-Provincial Ministers on this subject in over 15 years, we are joined by Indian leaders.* Our meeting today is not a decision-making meeting but instead is an opportunity to share in a preliminary way, information in respect of various priority issues and initiatives and to discuss possible areas for future consultation and cooperation.

I should emphasize, at this point, that as we move into our discussion of the substantive agenda today I will be particularly concerned with the question of Indian representation in any future discussions, particularly discussions which may be of a decision-making nature. I feel that this must be a matter of priority attention on the part of all Governmental representatives. As indicated in the Federal discussion paper, the Federal Government views effective working relationships between Indian people and all levels of Government as critical if progress is to be made on the major issues facing Indian people today.

We are all aware that our discussions here today do not relate in any way to Phase II Constitutional discussions. It should be emphasized, however, once again that the Federal Government does not see the information discussions that will take place at this Conference as dealing in any way with the future constitutional process or the substantive issues and concerns that will likely be addressed at that constitutional process including the important question of future identification and definition of Aboriginal Rights. My general hope, however, is that we can today establish the kind of spirit which we will be able to carry forward into our discussions with representatives of the various aboriginal groups in respect of the Constitution at future dates.

I would mention that I have read the "Provincial Task Force Report on Native Issues" with considerable interest. I appreciate that this document reflects a number of questions and concerns that the Provincial Governments have in respect of present and future Federal policies in relation to Canada's Status Indian

.../2

population. The Federal Public Document which I have tabled with this Conference attempts to indicate my views and my perceptions of general Federal Government directionl thrusts respecting most of the items which are listed on our agenda today. I have attempted in that document to give a general indication of Federal perceptions and views in the main areas which Provincial Ministers have touched upon in their report.

I have been encouraged by a number of recent developments which demonstrate to me that the two levels of Government can work effectively with Indian people in addressing major policy concerns. Recent examples of this type of co-operation include:

- The conclusion of an Agreement in February of this year between the Governments of British Columbia and Canada involving the Penticton Band which saw the settlement of the first and largest of the so-called cut-off land claims to be negotiated in British Columbia.

- The Agreement recently concluded between the Federal Government and the Government of Ontario and representatives of the Indian people of Ontario to develop amendments to the Ontario Fishery Regulations.

- The recent Agreement between the Governments of Canada and Manitoba and the Four Nations Confederacy of Manitoba respecting Indian Child Welfare Services.

- The Agreement concluded between the Governments of Newfoundland and Canada involving the various Native groups of Newfoundland and Labrador providing for a range of programs and services to the various Native communities in Newfoundland-Labrador.

In addition, I would mention that I am encouraged by the level of dialogue and progress that has been made in respect of a number of important issues in the province of Ontario through the Ontario Tripartite structure which involves both levels of Government and the Indian Associations of that province. While the items that I have mentioned are not comprehensive of all of the advances that have been made in the last two years, I feel that they do indicate that we are making increasing progress as Governments in dealing co-operatively with Indian people on the pragmatic issues that face them on a day-to-day basis. I feel that our presence here today is a further acknowledgement of the fact that we seek to discuss issues and arrive at solutions through co-operative arrangemments.

Our agenda today involves many of the key Indian issues which involve Federal, Provincial and Territorial Governments in varying degrees. The Federal Government approaches these issues separately and together with the following overall objectives:

(a) A desire to see the definition and enhanced respect for the special rights of Indian people, in the context of the special relationship that exists between the Federal Government and Indian people.

.../3

(b) A desire to meet obligations and settle grievances as well as Comprehensive and Specific Claims of Indian people.

(c) A desire to foster economic development and self-reliance on the part of Indian people, and in this context to strengthen Indian Band Government on reserve and to encourage and sustain sound foundtions for comprehensive, social and economic growth.

Of particular interest to me is our agenda item on fishing, hunting and trapping issues. I have received many representations from Indian people that this is an important issue to them, and it is for this reason that I have proposed this as an agenda item.

I will leave my comments on specific agenda items until we commence our discussions in more detail but I would like to emphasize my feeling that evidence of a continuing Federal commitment to work towards positive solutions in the areas covered by the agenda is abundant. For example, by March 31, 1981 385 bands across Canada were administering programs on reserve. Almost all bands are now delivering some programs themselves under the direction of their Councils. In British Columbia, for example, 50% of the Department of Indian Affairs Regional budget is now administered by Indian bands and Indian organizations. In the area of economic development, the Federal Government has set aside $358 Million in economic development funds specifically directed towards Native peoples. The allocation in the November budget accounted for $345 Million of this. An additional $8 Million was earmarked last year to ensure that particularly deserving economic opportunities were not lost for lack of funds. In addition, $5 Million was allocated to help Indian people take advantage of major resource developments.

On land claims the Federal Government realizes that the major impetus for the successful economic and social development of Native communities will come in many parts of the country from the equitable settlement of outstanding land claims. Our faith in this process which is based upon recognition of legitimate claims of Native people is demonstrated by the fact that our base for loans to Native claimants in the fiscal year 1982-83 has been increased from $8.4 Million to $14.3 Million. In looking at the critical area of services, a number of important strides have been made. In the area of housing, we have nearly doubled funding in the last two years and have made important adjustments to the housing program to ensure quality construction.

In the area of child care, I am encouraged by recent developments particularly in the province of Manitoba. Since July 1, 1981 Canada has had its first all-Indian agency (the Dakota-Ojibway Tribal Council) assume legal responsibility under the Manitoba Child Welfare Act for

the provision of child care services. On February 22, 1982 Canada, Manitoba and the Four nations Confederacy of Manitoba signed a new Child Welfare Agreement under which significant control in respect of Indian child welfare services was turned over to the Indian authorities. In the area of strengthening Indian Band Government, I anticipate that I will continue to receive more Indian positions on suggested parameters for local government. I have had numerous discussions in the past on this important subject and Federal thinking is beginning to take some shape. I am in the process of finalizing proposals respecting changes that could occur in this area and it is my hope that these proposals will be complete and be considered and hopefully accepted by the Federal Cabinet as a basis for future discussions with Indian people and with other interested and affected parties including other levels of government. I would emphasize that full opportunity will be provided for consultations on this important subject before any new changes are affected. In addition, I can assure you that any legislation, if it is introduced, will be optional, i.e. Indian Band Government will only be made available to those bands desiring it while leaving the Indian Act in place for those bands preferring the present situation. I will leave my more specific comments for our discussion on each of the agenda items.

In closing, it is my hope that we can develop and maintain a spirit of joint co-operation in our discussions of the important issues on the agenda today and it is my further hope that spirit of co-operation will be maintained significantly beyond this particular Conference. For the Federal Government's part I can commit myself to making the best effort possible to share with you information re relating to the agenda topics which we will be discussing and to answering as many of your questions as I can in a positive and open manner. I look forward to our discussions over the rest of this day.

Government Publications

CA1 3 2 52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-116/ 032

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES ET SOUS-MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES INDIENNES

Notes pour une allocution
prononcée par l'honorable John C. Munro
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
le 4 mai 1982

Fédéral

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
Les 3 et 4 mai 1982

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PRONONCEE PAR L'HONORABLE JOHN C. MUNRO

MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

A LA

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE

FREDERICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

LE 4 MAI 1982

ALLOCUTION DU MINISTRE A LA CONFERENCE FEDERALE-PROVINCALE

Je suis trés heureux de pouvoir participer aujoud'hui, avec les ministres des autres gouvernements ainsi que les chefs indiens, à cette conférence fédérale-provinciale-territoriale sur les questions indiennes. Nous accorderons aujourd'hui une attention toute particulière aux questions urgentes qui préoccupent tous les niveaux de gouvernement ainsi que la population indienne du Canada.

Je me réjouis tout spécialement de la présence des chefs indiens à la première conférence officielle des ministres à avoir lieu sur ce sujet depuis 15 ans.* Au cours de cette rencontre, nous ne prendrons pas de décisions, mais nous mettrons en commun nos renseignements sur les dossiers prioritaires et les initiatives que nous avons prises. Nous en profiterons également pour prévoir des domaines possibles de collaboration et de consultation futures.

A mesure que nous nous engageons aujourd'hui dans un ordre du jour particulièrement chargé, je me dois d'insister, en ce moment, sur l'importance toute spéciale que j'attache à la question de la représentation des Indiens dans toutes discussions futures, spécialement celles qui aboutiront à des prises de décision. Je crois que tous les représentants des gouvernements devraient accorder une attention prioritaire à ce point. Comme nous l'indiquons dans le document officiel, de véritables relations doivent s'établir au plus tôt entre les Indiens et tous les niveaux de gouvernement, si nous voulons que des progrès se réalisent dans les principales situations auxquelles font face aujourd'hui les Indiens.

Nous sommes tous conscients que les discussions d'aujourd'hui n'ont aucun rapport avec celles de la phase II sur la Constitution. Il faut insister encore une fois, cependant, sur le fait que nos échanges de vues aujourd'hui n'ont aucun lien avec les futures démarches constitutionnelles, ni avec les questions majeures qui y seront probablement traitées, tel que l'important concept de la définition et de la précision des droits ancestraux. J'espère cependant que nous pourrons créer aujoud'hui le genre de climat qui nous permettra de faire avancer les discussions avec les représentants des groupes autochtones au sujet de la constitution.

Je voudrais mentionner que j'ai lu avec grand intérêt le "rapport du groupe de travail provincial sur les questions autochtones". Les provinces ont les yeux tournés vers les orientations fédérales actuelles et futures en ce qui concerne les Indiens inscrits. Je constate avec satisfaction qu'un certain nombre de ces sujets se retrouve dans votre rapport. Le "document public fédéral" que j'ai déposé à cette conférence tente d'indiquer mes vues et mes perceptions des grandes lignes de conduite de notre gouvernement au sujet de la plupart des points à l'ordre du jour qui figurent dans le rapport provincial.

J'ai été encouragé par un certain nombre d'événements récents qui m'ont prouvé que les deux niveaux de gouvernement peuvent travailler efficacement avec les Indiens quand il s'agit de domaines très importants. Voici quelques exemples de ce type de collaboration:

- La conclusion d'un accord en février dernier entre les gouvernements de Colombie-Britannique et du Canada au sujet de la bande de Penticton qui s'est terminé par le règlement de la première et de la plus importante revendication de terres retranchées jamais négociée en Colombie Britannique.

- L'entente conclue récemment entre le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario, et des représentants indiens de cette province en vue d'amender les réglements sur la pêche.

- L'entente récente entre le gouvernement du Canada, celui du Manitoba, et la Confédération des quatre nations en ce qui a trait aux services de protection de l'enfance au Manitoba.

- L'accord conclu entre les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada qui touche les divers groupes autochtones de Terre-Neuve et du Labrador en procurant à leurs communautés une vaste gamme de programmes et de services.

De plus, j'aimerais mentionner combien m'encouragent le dialogue et les progrès réalisés en Ontario dans plusieurs dossiers importants, grâce à la formule tripartite où se rencontrent les deux niveaux de gouvernement et les associations indiennes de cette province. Les exemples que j'ai cités sont loin de représenter tout ce que nous avons accompli depuis deux ans. Ils sont cependant une indication des progrès de nos relations avec les Indiens quand il s'agit de faire face aux problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés chaque jour. Je pense que notre présence aujourd'hui est la reconnaissance de notre volonté future d'en arriver ensemble à des solutions communes acceptables pour tous.

Les points à l'ordre du jour se rapportent à des questions de première importance pour les Indiens, et intéressent à divers degrés les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral aborde ces questions une à une et dans un cadre plus large, en ne perdant pas de vue les objectifs suivants:

a) Le désir de voir les droits particuliers des Indiens définis et respectés davantage, dans le contexte des relations spéciales qui existent entre eux et le gouvernement fédéral.

b) Le désir de rencontrer les obligations et de régler les griefs des Indiens, ainsi que leurs revendications globales et particulières.

c) Le désir d'encourager l'expansion économique et l'autonomie du peuple indien, et dans ce contexte, de renforcer l'administration par les bandes dans les réserves et de les aider à établir des assises solides pour un essor général social et économique.

Les questions de la pêche, de la chasse et du piégeage revêtent pour moi un intérêt tout à fait spécial. Beaucoup d'Indiens m'ont signalé qu'ils y attachaient une grande importance; c'est la raison pour laquelle j'ai insisté pour qu'elles figurent à l'ordre du jour.

Je remets à plus tard mes réflexions sur les points particuliers de l'ordre du jour; j'attendrai qu'on ait commencé l'étude en détail. Je voudrais quand même insister sur l'abondance des preuves de l'engagement constant du fédéral à en arriver à des solutions positives. Par exemple, au 31 mars 1981, 385 bandes au Canada administraient elles-mêmes des programmes dans les réserves. Aujourd'hui, la plupart des bandes offrent des programmes sous la direction de leur conseil. En Colombie-Britannique par exemple, 60 p.cent du budget régional des Affaires indiennes sont actuellement administrés par des bandes ou des organisations indiennes. Dans le secteur de l'expansion économique, le gouvernement fédéral a réservé 358 millions de dollars qui serviront essentiellement à des projets autochtones. Le budget de novembre prévoyait 345 millions de dollars à ce chapitre. Un montant suplémentaire de huit millions avait été affecté l'année dernière pour s'assurer que certaines initiatives particulièrement intéressantes ne soient pas abandonnées faute de fonds. En outre, on avait prévu cinq millions pour aider les Indiens à tirer parti des grands projets de mise en valeur.

Dans le domaine des revendications foncières encore en suspens, le gouvernement fédéral réalise que leur règlement équitable entraînera, pour les communautés autochtones, des retombées économiques et sociales considérables. Notre foi dans ce processus, qui repose sur la reconnaissance de la légitimité des revendications, se traduit, dans l'exercice financier 1981-1982, par l'augmentation des sommes réservées aux prêts pour les autochtones qui le désirent. Les montants à ce chapitre sont passés de 8,4 à 14,3 millions de dollars. Dans le secteur plus délicat des services, un nombre de pas importants ont été faits. Nous avons presque doublé les fonds consacrés au logement au cours des deux dernières années; nous avons aussi modifié ce programme de manière significative, de façon à mettre l'accent sur la qualité de la construction.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, je suis particuliérement encouragé par les récents développements au Manitoba. Depuis le 1er juillet 1981, le Canada possède sa première agence totalement indienne (le conseil tribal Dakota-Ojibway) qui a la responsabilité légale d'assurer les services d'aide à l'enfance en vertu de la Loi de la protection de l'enfance du Manitoba. Dans le même domaine, le 22 février 1982, le Canada, le Manitoba et la Confédération des quatre nations ont signé un nouvel accord en vertu duquel les autorités indiennes

se sont vu remettre la direction des services de bien-être à l'enfance. En ce qui a trait au renforcement de l'administration des bandes par les Indiens, je m'attends à recevoir encore d'autres suggestions de la part des intéressés. J'ai eu à ce sujet de nombreuses discussions dans le passé, et la position du gouvernement fédéral commence à se préciser. Je suis en train de mettre le dernière main à des propositions touchant des changements qui pourraient survenir en ce domaine. Dès qu'elles seront à l'étape finale, j'espère qu'elles seront soumises à l'étude et à l'approbation du cabinet. Elles constitueront la base des futures discussions avec les Indiens et les autres parties intéressées, y compris les différents niveaux de gouvernement. Je voudrais insister sur la nécessité, avant tout changement, de multiplier les occasions de consultation sur cet important dossier. De plus, je puis assurer que toute législation introduite à ce sujet sera facultative. J'entends par là que les bandes qui le désirent pourront obtenir une autonomie administrative, tandis que celles qui préfèrent la situation actuelle pourront continuer à se prévaloir des dispositions de la Loi sur les Indiens. Je reviendrai sur cette question de manière plus détaillée lors de nos discussions sur les différents points à l'ordre du jour.

En terminant, j'espère que nous pourrons créer et maintenir un esprit de collaboration dans nos discussions sur les questions importantes d'aujourd'hui, et que cette bonne entente se poursuivra après cette conférence. Au nom du gouvernement fédéral, je m'engage à faire tous les efforts possibles pour partager l'information relative aux thèmes de discussion. Nous répondrons à vos questions de façon positive et dans un esprit d'ouverture.

Government
Publication

CA1
IA
-C52

DOCUMENT: 830-116/033

FEDERAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL MEETING OF MINISTERS AND DEPUTY MINISTERS RESPONSIBLE FOR INDIAN AFFAIRS

Statement by

Dr. David Ahenakew,

National Chief

Assembly of First Nations

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (New Brunswick)

May 3 - 4, 1982

STATEMENT BY

DR. DAVID AHENAKEW,
NATIONAL CHIEF

ASSEMBLY OF FIRST NATIONS

PENTICTON, BRITISH COLUMBIA

4 MAY, 1982

LADIES AND GENTLEMEN:

I, AS THE NEWLY-ELECTED NATIONAL CHIEF OF MORE THAN 300 THOUSAND STATUS AND TREATY INDIANS IN CANADA, STAND HERE TODAY AND DECLARE THAT THE INDIAN PEOPLE ARE STRONGER THAN EVER BEFORE.

IN DECEMBER, 1980, THE ASSEMBLY OF FIRST NATIONS ADOPTED A DECLARATION, AND LAST YEAR IN NOVEMBER WE APPROVED OUR TREATY AND ABORIGINAL RIGHTS PRINCIPLES. THEY WERE RE-AFFIRMED TWO WEEKS AGO IN PENTICTON AND HERE AGAIN IN FREDERICTON YESTERDAY.

THEY REPRESENT OUR POSITION WHICH MUST BE RECOGNIZED BY ANY GOVERNMENT IN THIS COUNTRY, AS THEY SET OUT THE PRINCIPLES OF OUR INHERANT RIGHT TO SELF DETERMINATION AS INDIAN NATIONS.

LET NO GOVERNMENT MAKE ANY MISTAKE ABOUT THAT. WE MEAN WHAT WE SAY.

ON THE 7TH OF APRIL, LESS THAN A MONTH AGO, WE RECEIVED A LETTER FROM THE FEDERAL MINISTER OF INDIAN AFFAIRS, INVITING REPRESENTATIVES OF THE NATIONAL INDIAN BROTHERHOOD TO ATTEND THIS MEETING AS MEMBERS OF THE FEDERAL DELEGATION.

AT PENTICTON, INDIAN CHIEFS AND LEADERS FROM ALL ACROSS THIS COUNTRY - THE ASSEMBLY OF FIRST NATIONS - TOOK A DECISION THAT THE GOVERNMENT OF CANADA BE INFORMED, "THAT ANY FUTURE DECISION ON INDIAN ISSUES AT THE NATIONAL LEVEL MUST BE BASED ON THE FOLLOWING INDIAN GOVERNMENT CONDITIONS:

.../2

1. WE ATTEND IN OUR OWN RIGHT, NOT AS INVITEES OF ANY OTHER GOVERNMENT.
2. OUR PARTICIPATION MUST BE FULL, EQUAL AND ON-GOING AT ALL LEVELS OF SUCH DISCUSSIONS AND THEIR PREPARATORY MEETINGS.
3. OUR REPRESENTATIVES ARE TO BE CHOSEN BY US, NOT BY OTHER GOVERNMENTS.
4. NO DECISION AFFECTING OUR RIGHTS MAY BE MADE WITHOUT OUR CONSENT.
5. WE DECIDE ON HOW OUR CONSENT IS TO BE OBTAINED.
6. THE MEETING IN FREDERICTON IS NOT TO BE CONSIDERED IN ANY WAY RELATED TO THE CONSTITUTIONAL CONFERENCE IN S. 37(2) OF THE CANADA ACT."

THE RESPONSE OF THE FEDERAL GOVERNMENT, WHICH I RECEIVED ON THE 30TH OF APRIL, FOUR DAYS AGO TODAY, DOES NOT MEET THOSE CONDITIONS. THOSE CONDITIONS ARE NOT NEGOTIABLE.

WHEN OUR ANCESTORS SIGNED THE TREATIES THEY GAVE UP MUCH, SO THAT THEIR CHILDREN COULD LIVE IN PEACE. IN RETURN, THEY LOOKED TO THE BRITISH SOVEREIGN AS THE DEFENDER OF OUR BASIC RIGHTS. WE BELIEVED THERE WAS A SPECIAL RELATIONSHIP BETWEEN OURSELVES AND THE MONARCHY. FOR OVER 200 YEARS, WHILE OUR TRUST IN OTHER PROMISES SLOWLY DIED AWAY, WE HELD TO OUR FAITH IN THE QUEEN'S PROTECTION. NOW, THIS TOO IS GONE FOREVER. IN ITS PLACE WE ARE TOLD TO LOOK TO THE CANADIAN FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. AT THE VERY TIME WHEN

PUBLIC CONFIDENCE IN POLITICIANS IS AT ITS LOWEST POINT IN THE MODERN AGE, WE ARE AGAIN TOLD TO BEHAVE AND HAVE FAITH. WE CANNOT TRUST THOSE WHO HAVE TAKEN OUR LAND AND OUR HOPE. IF CANADIANS WHO LIVE IN EXPENSIVE HOUSES TODAY CAN FIND NO REASON TO TRUST YOUR GOVERNMENTS, WHY SHOULD WE?

BY VIRTUE OF THE TRUST RELATIONSHIP BETWEEN INDIANS AND THE FEDERAL GOVERNMENT ARISING OUT OF THE ROYAL PROCLAMATION, THE FEDERAL GOVERNMENT OF CANADA IS RESPONSIBLE FOR PROVIDING AND PROTECTING THE RESOURCES THAT WILL ENABLE INDIAN GOVERNMENTS TO MAINTAIN AND ENHANCE INDIAN CULTURAL, ECONOMIC AND POLITICAL SELF-DETERMINATION. THIS IS CONFIRMED IN THE TREATIES AND IN THE CONSTITUTION ACT. BY SECTION 91, SUB SECTION (24) OF THAT ACT, THE FEDERAL GOVERNMENT HAS THE EXCLUSIVE LEGISLATIVE AUTHORITY FOR INDIANS AND INDIAN LANDS. THERE IS THEREFORE NO LEGAL BASIS FOR THE INVOLVEMENT OF ANY PROVINCIAL GOVERNMENT IN OUR AFFAIRS. YET TODAY, SOME OF US ARE BEING ASKED TO SIT DOWN TO OBSERVE PROVINCIAL GOVERNMENTS DISCUSSING OUR AFFAIRS, OUR RIGHTS, WITH THE FEDERAL GOVERNMENT. THIS IS ABSURD AND TOTALLY REPUGNANT TO US.

THE FEDERAL GOVERNMENT HAS NO MANDATE FROM US TO DISCUSS OUR AFFAIRS WITH THE PROVINCIAL GOVERNMENTS. INDEED, THIS MEETING WAS CALLED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENTS AND WE MAINTAIN THAT THEY HAVE NO RIGHT TO DO THAT. IT IS FOR US TO DECIDE IF AND WHEN WE WISH TO SPEAK TO THE PROVINCIAL

.../4

GOVERNMENTS. WE SHALL DO SO AT THE APPROPRIATE TIME WHEN WE AND THE FEDERAL GOVERNMENT HAVE SETTLED CERTAIN UNFINISHED ISSUES. IN THIS CONNECTION, WE HAVE SOUGHT, EVER SINCE FEBRUARY, AND ARE CONTINUING TO SEEK, A MEETING WITH THE PRIME MINISTER AND HIS SENIOR CONSTITUTIONAL MINISTERS TO DISCUSS OUR PROPOSED SOLUTION TO THE PRESENT CONSTITUTIONAL IMPASSE WITH THE FEDERAL GOVERNMENT. WE HAVE PROPOSED A MEMORANDUM OF UNDERSTANDING WHICH INCLUDES OUR PROPOSED SOLUTION.

WHAT WE INDIANS ARE EXPERIENCING IS A GRADUAL EROSION AIMED AT TERMINATION OF OUR RIGHTS. THE FEDERAL GOVERNMENT OF CANADA HAS NO AUTHORITY WITHOUT OUR CONSENT TO TRANSFER ITS OBLIGATIONS TOWARDS US TO ANY OTHER LEVEL OF GOVERNMENT. I NEED HARDLY REMIND YOU OF THE WORDS OF LORD DENNING RECENTLY IN THE ENGLISH COURT OF APPEAL WHEN HE SAID, AND I QUOTE, "LET NO PARLIAMENT DO ANYTHING TO LESSEN THE WORTH OF THESE GUARANTEES (MADE BY THE CROWN TO THE INDIAN PEOPLE OF THIS COUNTRY) FOR SO LONG AS THE SUN SHINES AND THE RIVERS FLOW". YET, DESPITE THIS CLEAR AND UNEQUIVOCAL EDICT BY ONE OF THE MOST DISTINGUISHED JUDGES IN THE WORLD TODAY, THE FEDERAL GOVERNMENT IS EMBARKED UPON A SERIES OF ADMINISTRATIVE AND LEGISLATIVE ENACTMENTS WHICH ENCASE AND STYMIES INDIAN SELF-DETERMINATION. I REFER SPECIFICALLY TO THE SO-CALLED "INDIAN GOVERNMENT" PROPOSALS AND DIRECTIONAL PLAN FOR THE 1980'S. THEY ARE BEING DEVELOPED WITHOUT CONSULTATION WITH US.

THESE PROPOSALS MUST BE ABOLISHED NOW AND A NEW THRUST BEGUN AS SOON AS POSSIBLE. WE ARE READY TO BEGIN A DIALOGUE WITH THE FEDERAL GOVERNMENT - I REPEAT WITH THE FEDERAL GOVERNMENT - TO SECURE A HARMONIOUS RELATIONSHIP BETWEEN US AND OTHERS WHO SHARE THIS LAND.

THIS CONFERENCE IS YET ANOTHER IN A LONG SERIES OF AGRESSIVE ACTS BY SUCCESSIVE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS UPON OUR RIGHT TO SELF-DETERMINATION. WE WANT NO PART IN THESE MISERABLE TRANSACTIONS.

"Traduction du Secrétariat"

CA1
-Z2
-012

DOCUMENT: 830-116/033

RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES RESPONSABLES DES AFFAIRES INDIENNES

Déclaration de

M. David Ahenakew,

Chef national

de l'Assemblée des premières nations

LIBRARY
JAN 17 1983
UNIVERSITY OF TORONTO

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Les 3 et 4 mai 1982

DÉCLARATION DE

M. DAVID AHENAKEW,

CHEF NATIONAL

DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIERES NATIONS

PENTICTON (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

LE 4 MAI 1982

Déclaration de M. David Ahenakew

Mesdames et Messieurs,

A titre de chef national nouvellement élu de plus de 300 000 Indiens inscrits et Indiens soumis aux traités au Canada, je déclare devant vous que le peuple indien est plus fort que jamais auparavant.

En décembre 1980, l'Assemblée des premières nations a adopté une déclaration, et en novembre dernier, nous avons adopté nos principes relatifs aux traités et aux droits autochtones. Ces principes ont été réaffirmés il y a deux semaines à Penticton, et de nouveau hier ici même, à Fredericton,

Ils représentent notre position, dont tous les gouvernements du pays doivent tenir compte, car ils énoncent les principes de notre droit inhérent à l'autodétermination en tant que nations indiennes.

Que les gouvernements ne s'y trompent pas. Nous sommes très sérieux.

Il y a moins d'un mois, le 7 avril dernier, nous avons reçu du ministre fédéral des Affaires indiennes une lettre invitant les représentants de la Fraternité des Indiens du Canada à assister à cette réunion à titre de membres de la délégation fédérale.

A Penticton, les chefs et dirigeants indiens de tout le pays - l'Assemblée des premières nations - ont pris la décision de faire savoir au gouvernement du Canada "que toutes discussions futures sur les affaires indiennes au niveau national devraient reposer sur les conditions suivantes définies par le "gouvernement indien":

1) nous y assisterons de notre propre chef, et non comme invités d'un gouvernement;
2) notre participation doit être entière, d'égal à égal, sur une base permanente à tous les niveaux des discussions et des réunions préparatoires;
3) nos représentants doivent être choisis par nous, et non par d'autre
4) aucune décision affectant nos droits ne peut être prise sans notre consentement;
5) nous déciderons nous-mêmes de la façon d'obtenir ce consentement;

6) la rencontre de Fredericton ne peut être reliée d'aucune manière à la conférence constitutionnelle telle que mentionnée à l'article 37(2) de la Constitution."

La réponse du gouvernement fédéral que j'ai reçue le 30 avril, il y a quatre jours, ne satisfait pas ces conditions, lesquelles ne sont pas négociables.

Lorsque nos ancêtres ont signé les traités, ils ont renoncé à beaucoup de choses afin que leurs enfants puissent vivre dans la paix. En retour, ils considéraient le souverain britannique comme le défenseur de nos droits fondamentaux. Nous croyions qu'il y avait des liens spéciaux entre nous et la monarchie. Pendant plus de 200 ans, alors que notre confiance envers d'autres promesses s'éteignait lentement, nous avons toujours eu foi en la protection de la Reine. Même cela n'existe plus maintenant. On nous dit plutôt de nous adresser aux gouvernements fédéral et provinciaux DU CANADA. A une époque où la confiance du public envers ses hommes politiques est à son plus bas niveau depuis le début de l'ère moderne, on nous dit encore de bien nous conduire et d'avoir confiance. Nous ne pouvons pas nous fier à ceux qui ont pris nos terres et trompé nos espoirs. Si les Canadiens qui vivent dans des maisons cossues aujourd'hui ne voient aucune raison de faire confiance à vos gouvernements, comment en verrions-nous?

En raison de la relation de confiance qui existe entre les Indiens et le gouvernement fédéral à cause de la proclamation royale, le gouvernement fédéral du Canada a la responsabilité de fournir et de protéger les ressources qui permettront aux administrations indiennes de maintenir et d'accroître l'autodétermination culturelle, économique et politique des Indiens. Cela est confirmé dans les traités et dans la Loi constitutionnelle. Aux termes du paragraphe 24 de l'article 91 de cette loi, les Indiens et les terres indiennes relèvent de l'autorité

LEGISLATIVE exclusive du gouvernement fédéral. Aucun gouvernement provinciale n'a donc de fondement juridique pour intervenir dans nos affaires. Pourtant, on demande aujourd'hui à certains d'entre nous de venir s'asseoir et observer les gouvernements provinciaux qui discutent de nos affaires et de nos droits avec le gouvernement fédéral. C'est absurde, et cela nous répugne tout à fait.

Nous n'avons pas donné au gouvernement fédéral le mandat de discuter de nos affaires avec les gouvernements provinciaux. En fait, la présente réunion a été convoquée par les gouvernements provinciaux, et nous maintenons qu'ils n'ont pas le droit de le faire. C'est à nous qu'il revient de décider si nous sommes DISPOSÉS à parler aux gouvernements provinciaux et quand nous voulons le faire. Nous le ferons en temps opportun, lorsque nous aurons réglé certaines questions en suspens avec le gouvernement fédéral. A cet égard, nous tentons depuis février de rencontrer le PREMIER MINISTRE et ses principaux ministres chargés de la constitution afin d'examiner la solution que nous proposons à l'actuelle impasse constitutionnelle. Nous avons proposé un protocole d'entente qui énonce notre solution.

Nous, les Indiens, sommes actuellement victimes d'une érosion graduelle qui vise l'élimination de nos droits. Le gouvernement fédéral du Canada ne peut sans notre consentement transmettre ses obligations envers nous à un autre niveau de gouvernement. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les paroles que Lord Denning prononçait dernièrement à la Cour d'appel d'Angleterre: "Ne laissez aucun

parlement faire quoi que ce soit pour diminuer la valeur de ces garanties (accordées par la Couronne aux peuples indiens de ce pays) aussi longtemps que le soleil brillera et que les rivières couleront". Pourtant, malgré cet énoncé clair et sans équivoque d'un des plus éminents juges au monde aujourd'hui, le gouvernement fédéral s'est lancé dans une série de dispositions administratives et législatives qui enferment l'autodétermination indienne dans une impasse. Je veux parler plus précisément des propositions et du plan directeur de la soi-disant "administration indienne" pour les années 80. Ces mesures sont en voie d'élaboration sans que nous soyons consultés.

Ces propositions doivent être éliminées immédiatement, et une nouvelle orientation doit être entreprise aussitôt que possible. Nous sommes prêts à engager le dialogue avec le gouvernement fédéral - je répète, avec le gouvernement fédéral - afin d'assurer des rapports harmonieux entre notre peuple et ceux qui partagent avec nous ce pays.

La présente conférence n'est qu'un maillon d'une longue chaîne d'actes d'agression perpétrés par les gouvernements fédéraux et provinciaux successifs contre notre droit à l'autodétermination. Nous ne voulons prendre aucune part à ces misérables transactions.

Fredericton (New Brunswick)
May 3 - 4 , 1982

Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
Les 3 et 4 mai 1982

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-116/029		Communique
		Communiqué
830-116/030	New Brunswick	Opening Remarks by Richard Hatfield, Premier of New Brunswick
	Nouveau-Brunswick	Allocution d'ouverture de l'honorable Richard Hatfield, Premier ministre du Nouveau-Brunswick
830-116/031	Quebec	Statement by the Honourable R. Levesque, Quebec and the Amerindians - October 11, 1980
	Québec	Déclaration de M. R. Lévesque - Le Québec et les Amérindiennes - le 11 octobre 1980
830-116/032	Federal	Statement by the Honourable John C. Munro, Minister of Indian Affairs and Northern Development - May 4, 1982
	Fédéral	Notes pour une allocution prononcée par l'honorable John C. Munro, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 4 mai 1982
830-116/033	National Chief Assembly of First Nations	Statement by Dr. David Ahenakew, National Chief, Assembly of First Nations

LIBRARY
JUL 14 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-116/036 [1]	Québec	Vers des négociations avec les indiens Attikameks et Montagnais - Article de la revue Rencontre, Vol. 2, Numéro 2, page 4
	Quebec	Negociations with the Attikamek and Montagnais Indians - Article from the Magazine Rencontre, Vol. 2, Numero 2, page 4

1 Des copies de cette revue peuvent être obtenus:
Copies of this magazine can be obtained at:

SAGMAI
875, est Grande-Allée
Edifice "H", 2e étage
Québec, Québec.
G1R 4Y8
(418) 643-3166

CF 1
-C 2
52

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF COMMUNICATIONS

May 21, 1982

Calgary



Final Agenda

1. Joint Regulatory Mechanisms

2. Pay Television

3. Report on the discussions between the Government of Canada and the F.C.C.

4. Telsat

CA1
2 2

DOCUMENT: 830-117/001

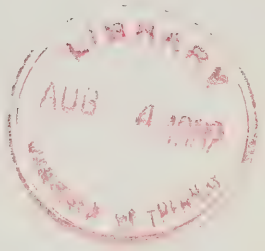
Government
Publicat

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE

DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Le 21 mai 1982

Calgary



Ordre du jour définitif

1. Les mécanismes de réglementation mixtes
2. La télévision à péage
3. Bilan des discussions entre le gouvernement du Canada et la F.C.C.
4. Telsat

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

DOCUMENT: 830-117/004

Government Publications



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Report of the Federal/Provincial Task Force Exploring Joint Regulatory Mechanisms

May 21, 1982
Calgary, Alberta

INTRODUCTION

The provision of telecommunications services by carriers each responsible to different regulators presents a number of problems. Because of the integrated nature of the systems and the services provided, it is evident that one regulator can make a unilateral decision that could have a direct or indirect impact on a carrier in another jurisdiction. Federal and provincial Communications ministers discussed this issue at their meeting in Winnipeg on September 9-10, 1981, particularly as it relates to the Trans Canada Telephone System and CRTC Telecom Decision 81-13, and "agreed to establish a task force to explore mechanisms for considering regulatory issues affecting more than one province."

This report is intended to provide a brief description of several mechanisms which could provide a greater degree of telecommunications regulatory cooperation and consultation than has existed in the past or exists today with respect to issues that affect more than one jurisdiction.

The task force met three times since the Winnipeg meeting. Quebec was not represented after the first meeting.

THE NATURE OF NEW MECHANISMS

The first issue addressed by the task force was the degree of formality of any new regulatory mechanism. For example, should it be a new board with its own decision making powers?

Such a board would have direct regulatory authority over all aspects of interprovincial rates and services provided by TCTS member carriers, as well as over issues relating to conditions of service such as interconnection. Its decisions, therefore, would be binding on the affected parties. The task force considered whether to investigate and propose various mechanisms based on formal decision making powers and decided not to for the following reasons. First, it was felt that an approach based on cooperation and consultation among existing regulators would be simpler and quicker to establish and could operate with more flexibility. Second, a formal decision making board would require rather major jurisdictional rearrangements and/or extensive legislative changes, and the task force considered that in light of the ministers' discussions at their Winnipeg conference, its mandate did not extend to recommending changes of this nature.

Accordingly, this report is limited to consideration of mechanisms based on increased cooperation and consultation among existing regulators. It is recognized that a possible limitation of such an approach is that these informal mechanisms do not guarantee that uniform regulatory decisions will result. However, in the absence of a formal regulatory decision making body, an informal mechanism could ensure that extra-jurisdictional effects are mitigated.

The Task Force considers that informal mechanisms of this kind could be initiated in one of two ways: either through the Ministers of Communications jointly resolving to deal with an issue in this fashion; or through two or more regulatory authorities acting

together. (In some jurisdictions regulatory cooperation may require ministerial approval.)

While the consultative approach respects the existing jurisdictional arrangement, it may limit the full participation of some provinces in the consultative mechanism. Because some provincial governments do not have jurisdiction over the dominant carriers in their regions, their regulatory agencies may not be party to consultations on certain major issues like TCTS matters.

In this regard the question of the participation of the regulatory agencies of these provinces will require consideration by governments in the implementation of any regulatory mechanism.

I. Issues

The task force felt that a regulatory mechanism would be appropriate to consider matters which, by design or in effect, impact on two or more jurisdictions. This would also include issues which have significance beyond one jurisdiction and yet fall short of being considered a "Canada wide" matter as well as matters which are common to all jurisdictions. Specific issues might include:

- rates and settlement agreements
  - TCTS
  - adjacent member
  - member/independent
- system interconnection between regulated carriers under different jurisdictions
- agreements and tariffs between telecommunications carriers under more than one jurisdiction (includes all carriers not merely telephone companies)
- agreements with international carriers
- internal regulatory issues which impact on another jurisdiction (e.g. costing methodologies)

Each government will want to give consideration to the range of issues on which it or its regulatory authority should consult and when, if and how it will become involved.

II. Proposed Options

Based on the foregoing considerations, input from the task force members and a review of some recent industry analysis of this issue, the task force proposes three options for ministers' consideration. Aside from the specific differences outlined in the definitions, the following options or alternatives generally differ through increasing change form the existing method of operation and an increasing degree of formality in terms of operational structure.

(i) Ministerial Guidance Option

This option would encourage regulators to respond to the commitment of governments to work toward the establishment of common policy objectives by ministers resolving:

(a) To advise their respective regulatory authorities to exercise every reasonable effort to avoid making decisions that might have impact on other jurisdictions.

(b) To ask their respective regulatory authorities to make appropriate enquiries on applications where their decisions would have impact on other jurisdictions.

(c) To request their respective regulatory authorities to reach decisions that work to the mutual benefit of customers within each jurisdiction in those cases where an interjurisdictional impact may be experienced.

(d) To encourage their respective regulatory authorities to participate in an association of telecommunications regulatory authorities for the purpose of sharing information and gaining understanding on issues of mutual concern.

(ii) Consultation Option

This option would involve the development of a consultative process among regulatory authorities. One or more commissioners representing each regulatory authority would meet to discuss specific applications after they have been received in the individual jurisdictions, with a view to identifying and resolving any negative interjurisdictional differences. An important feature of this option would be a formal obligation to consult on the part of each regulator. This might best be accomplished by ministers asking each regulator to agree to consult in this manner. Legislation might be required or advisable in some jurisdictions to empower or require regulators to consult formally with other regulators.

Process

(a) Regulators receive an application or decide to consider an issue which falls within the category of agreed items for the consultative process;

OR

Regulators receive instructions from their governments to consult on a particular matter.

(b) All concerned regulators meet to discuss their respective approaches to the applications and to identify major issues and concerns. (On applications of a minor nature an initial meeting may not be required.)

(c) Each regulatory authority holds a public hearing as required.

(d) All concerned regulators meet again to discuss the major issues in the light of evidence submitted during the hearing process. Through their discussions, the regulators would attempt to resolve any negative interjurisdictional impacts.

(e) Each regulator renders its own decision which may be in agreement with all the other decisions or unique, depending on local conditions and priorities.

(iii) Joint Hearing Option

This option extends the principle of interregulatory consultation to the hearing process, in that the hearing is conducted with the involvement of all affected regulatory boards and carriers. The regulatory boards, acting together, would hear evidence either through one hearing at an agreed upon location or one in each jurisdiction depending upon the individual jurisdictional requirements. A variation in this option would involve a hearing conducted by a joint panel with its own powers, created by having each regulator designate an individual panel member with the power to inquire and report back to his own board. The individual boards would then each render a decision which may be based on a uniform agreement or not, depending on the individual jurisdictional priorities.

Process

(a) Regulators receive an application or decide to consider an issue which falls within the category of agreed items for the consultative process;

OR

Regulators receive instructions from their governments to consult on a particular matter.

(b) The concerned regulators meet, first to arrange logistical matters, then to convene one or more joint hearings or a joint panel representing the concerned boards.

(c) At the hearing(s), all carriers concerned appear before and are subject to examination by all regulators.

(d) After the hearing(s), the boards meet to discuss the decisions they intend to issue, and may issue a report containing a recommended decision for the consideration of each regulator.

(e) Each regulator renders its own decision.

CONCLUSION

This report contains three options designed to provide a mechanism for the consideration of regulatory issues affecting more than one province. The degree of consultation and formality varies from option to option. To some degree all of the options would require formal agreements among regulators and governments and possibly legislative changes. All these options respect the authority of the individual regulatory authorities to ultimately render their own decisions and to not impose two tier regulation on the industry. The implementation of any of these options will not guarantee that there will be uniform decisions or that all interjurisdictional impacts of regulatory decisions will be eliminated. However, these options provide for a greater degree of regulatory consultation and cooperation than exists today and they will provide the opportunity for each regulator to be aware of and sensitive to the impact its decisions will have on other jurisdictions.

The effectiveness of any regulatory mechanism requires that, as a matter of policy, governments recognize the necessity of regulatory cooperation to meet national and local policy interests and objectives. This calls for governments' commitment not only to the concept of regulatory cooperation, but also to the requirement for an intergovernmental policy framework within which regulatory practice takes place.

RECOMMENDATION

It is recommended that Ministers:

(a) Recognize the necessity of increased regulatory cooperation to meet national and local policy interests and objectives.

(b) Approve in principle one of the proposed options.

(c) Authorize the task force to develop implementation plans for the approved option in consultation with industry and regulators.

(d) Ensure that the regulators within their jurisdictions participate and cooperate in the arrangements.

Government Publications

CA1 23 E26

Traduction du Secrétariat

DOCUMENT: 830-117/004

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Rapport du groupe d'étude fédéral-provincial chargé d'explorer les mécanismes de réglementation mixtes

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

INTRODUCTION

Le fait que les services de télécommunication soient offerts par des sociétés exploitantes relevant chacune d'organismes de réglementation différents suscite certains problèmes. En raison du caractère intégré des réseaux et des services, il est évident qu'un organisme de réglementation peut prendre une décision unilatérale qui risque d'avoir des incidences directes ou indirectes sur une société exploitante située dans une autre administration. Les ministres fédéral et provinciaux des Communications ont étudié cette question lorsqu'ils se sont réunis à Winnipeg les 9 et 10 septembre 1981, particulièrement en ce qui a trait au Réseau téléphonique trans-canadien et à la décision 81-13 du CRTC. A cette occasion, ils "ont convenu de la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'explorer les mécanismes qui pourraient servir à étudier les questions de réglementation touchant plus d'une province".

Le présent rapport a pour objet de décrire brièvement quelques mécanismes qui permettraient d'assurer que dans la réglementation des télécommunications, il existe une coopération et une consultation plus grandes que par le passé ou qu'à l'heure actuelle en ce qui a trait aux questions qui intéressent plus d'une administration.

Le groupe d'étude s'est réuni à trois reprises depuis la conférence de Winnipeg, et le Québec n'a participé qu'à la première réunion.

LA NATURE DES NOUVEAUX MECANISMES

La première question à laquelle s'est attaqué le groupe d'étude a été de savoir à quel point il fallait donner un caractère officiel au nouveau mécanisme de réglementation. Par exemple, doit-il s'agir d'une nouvelle commission habilitée à prendre des décisions en vertu de pouvoirs distincts?

Une commission de ce genre aurait un pouvoir de réglementation direct sur tous les aspects des tarifs et des services interprovinciaux offerts par les sociétés membres du RTT, ainsi que sur tous les éléments relatifs aux conditions du service, notamment l'interconnexion. Par conséquent, ses décisions seraient exécutoire pour tous les intéressés. Le groupe d'étude a envisagé d'analyser et de proposer diverses formules suivant lesquelles des décisions seraient prises en vertu de pouvoirs officiels; il a choisi de ne pas le faire pour les raisons suivantes. Premièrement, on a jugé que la coopération et la consultation entre les instances de réglementation actuelles seraient une formule plus simple et plus rapide à établir, qui pourrait fonctionner avec plus de souplesse. Deuxièmement pour établir une commission dotée de pouvoirs officiels, il faudrait procéder à des réaménagements de compétences plutôt considérables ou à des modifications législatives exhaustives, et le groupe d'étude a jugé que d'après les discussions qui ont eu lieu à la conférence de Winnipeg, il n'avait pas pour mandat de recommander des modifications de cet ordre.

Ainsi donc, le présent rapport se borne à la présentation de mécanismes fondés sur une collaboration et une consultati accrues entre les instances de réglementation actuelles. Nous avouons toutefois qu'une des limites possibles de cette option est que ces mécanismes dépourvus de caractère officiel ne garantissent pas l'uniformité des décisions de réglementation. Toutefois, faute d'une instance officielle de réglementation, un mécanisme officieux pourrait servir à atténuer les effets ressentis à l'extérieur d'une administration donnée.

Le groupe d'étude estime qu'il y a deux façons de mettre sur pied des mécanismes non officiels de ce genre: les ministres des Communications pourraient décider d'un common accord de suivre cette formule pour une question en particulier, ou au moins deux instances pourraient s'entendre sur une action conjointe. (Dans certaines administrations, il se peut qu'une collaboration de ce genre en matière de réglementation exige le consentement du ministre.)

La formule de la consultation respecte l'agencement actuel des compétences, mais elle risque d'empêcher certaines provinces de participer pleinement au mécanisme de consultation. Comme certains gouvernements provinciaux n'ont aucun pouvoir sur la principale société exploitante de leur région, il se peut que leurs instances de réglementation ne se joignent pas aux consultations sur certaines questions importantes, comme par exemple celles qui touchent le RTT.

Les gouvernements devront donc, au moment d'adopter un mécanisme de réglementation, prendre en considération la participation des instances de réglementation des provinces en question.

1. Questions visées

Le groupe d'étude estime qu'il y aurait lieu de confier à un mécanisme de réglementation le soin d'étudier les questions qui, par nature ou par voie de conséquence, touchent au moins deux administrations. Cela comprend les questions qui intéressent plus d'une administration sans toutefois avoir une portée nationale, ainsi que celles qui préoccupent toutes les administrations. Il pourrait notamment s'agir de ce qui suit:

- les accords tarifs et les accords de paiement

  RTT
  membre voisin
  membre indépendant

- l'interconnexion des réseaux de sociétés exploitantes réglementées relevant d'administrations différentes

- les accords et les tarifs établis entre des sociétés de télécommunications relevant de plusieurs administrations (cela comprend toutes les sociétés exploitantes et non seulement les sociétés de téléphone)

- les accords avec les sociétés internationales

- les questions de réglementation interne qui se répercutent sur d'autres administrations (par exemple, les méthodes de calcul du prix de revient)

Chaque gouvernement voudra réfléchir à la gamme de questions à l'égard desquelles lui-même ou son instance de réglementation devrait se livrer à des consultations, ainsi qu'au choix du moment et des modalités de sa participation.

II. Options proposées

S'inspirant des éléments qui précèdent, des interventions de ses membres et d'un examen de certaines analyses récentes de l'industrie sur cette question, le groupe d'étude propose trois optons aux ministres. En plus des différences précises contenues dans les définitions, les options ou les solutions de rechange suivantes diffèrent généralement de la formule actuelle du fait qu'elles s'en écartent de plus en plus et que leur structure de fonctionnement revêt un caractère progressivement plus officiel.

(i) L'orientation ministérielle

Cette option inciterait les instances de réglementation à donner suite à la volonté exprimée par les gouvernements qui, désireux d'oeuvrer à l'élaboration d'objectifs de principe communs, auraient décidé par la voix des ministres

a) de faire savoir à leurs instances de réglementation respectives qu'elles ne doivent ménager aucun effort raisonnable pour éviter de rendre des décisions pouvant avoir des incidences dans d'autres administrations,

b) de demander à leurs instances de réglementation respectives d'effectuer les enquêtes qui s'imposent au sujet de toute requête lorsque leur décision risque d'avoir des incidences dans d'autres administrations,

c) de prier leurs instances de réglementation respectives de prendre des décisions qui vont dans l'intérêt mutuel des clients de chaque administration là où des incidences risquent de se produire entre administrations,

d) d'encourager leurs instances de réglementation respectives à participer à un rapprochement d'instances de réglementation des télécommunications qui serait voué à l'échange de renseignements et à la compréhension des questions d'intérêt mutuel.

(ii) La consultation

Cette option signifierait la mise en place d'un processus de consultation entre les instances de réglementation. Des commissaires de chaque instance se réuniraient afin d'étudier des requêtes précises reçues par les diverses administrations, et de définir et d'éliminer les divergences néfastes entre administrations. Un important aspect de cette option est que les instances de réglementation seraient officiellement tenues de se consulter. La meilleure façon de faire serait peut-être que les ministres demandent à chaque instance de réglementation d'accepter de procéder ainsi à des consultations. Dans certaines administrations, il pourrait être souhaitable ou même nécessaire de légiférer afin d'autoriser ou d'obliger les instances de réglementation à consulter officiellement leurs homologues.

Processus

a) Les instances de réglementation reçoivent une requête ou décident d'étudier une question qui fait partie de la catégorie de sujets qu'il a été convenu de soumettre au processus de consultation,

OU

elles reçoivent de leurs gouvernements des directives les enjoignant d'entamer des consultations sur une question précise.

b) Toutes les instances de réglementation intéressées se réunissent afin d'examiner la façon dont chacune d'elles se penche sur les requêtes en cause, et pour définir les principales questions visées et les grandes préoccupations. (Une réunion préliminaire serait peut-être superflue pour les requêtes d'ordre mineur.)

c) Au besoin, chaque instance de réglementation tient une audience publique.

d) Toutes les instances de réglementation intéressées se réunissent à nouveau pour examiner les principales questions à la lumière des faits présentés au cours du processus d'audience. Elles s'efforcent, au cours de leurs discussions, d'effacer toute incidence négative entre administrations.

e) Chaque instance de réglementation rend sa propre décision qui peut aller dans le même sens que toutes les autres décisions ou qui peut être unique, suivant les conditions et les priorités locales.

(iii) L'audience conjointe

Cette option applique le principe de la consultation entre instances de réglementation au processus d'audience, puisque toutes les commissions de réglementation et les sociétés concernées participeraient à une même audience. Les commissions de réglementation réunies entendraient des témoignages au cours d'une seule séance tenue à un endroit convenu, ou au cours d'une séance dans chaque administration, selon les besoins des diverses administrations. Une autre façon d'appliquer cette option serait qu'un comité mixte

doté de ses propres pouvoirs puisse tenir l'audience. Pour constituer ce comité, chaque instance désignerait un membre ayant pour mandat d'enquêter et de faire rapport à sa propre commission. Chaque commission rendrait ensuite une décision fondée ou non sur un accord uniforme, suivant les priorités de chaque administration.

Processus

a) Les instances de réglementation reçoivent une requête ou décident d'étudier une question qui fait partie de la catégorie de sujets qu'il a été convenu de soumettre au processus de consultation,

OU

elles reçoivent de leurs gouvernements des directives les enjoignant d'entamer des consultations sur une question précise.

b) Les instances de réglementation intéressées se réunissent d'abord pour régler les questions d'organisation, et ensuite pour convoquer une ou plusieurs audiences ou constituer un comité mixte représentant toutes les commissions intéressées.

c) A chaque audience, toutes les sociétés intéressées comparaissent devant toutes les instances de réglementation, qui peuvent les interroger.

d) Après les audiences, les commissions se réunissent pour discuter des décisions qu'elles entendent rendre. Elles peuvent soumettre à chaque instance de réglementation un rapport contenant la décision qu'elles recommandent.

e) Chaque instance de réglementation rend sa propre décision.

CONCLUSION

Le présent rapport renferme trois options pouvant servir à établir un mécanisme pour assurer l'étude des questions de réglementation touchant plus d'une province. Le degré de consultation et le caractère officiel varient d'une option à l'autre. Dans une certaine mesure, toutes les options exigeraient un accord formel entre les instances de réglementation et les gouvernements, et peut-être même des modifications législatives. Elles respectent toutes le pouvoir décisionnel de chaque instance de réglementation et elles n'imposent pas une réglementaiton à deux paliers à l'industrie. Aucune d'elles ne garantit l'uniformité des décisions ou l'élimination de toutes les incidences que peuvent avoir entre administrations les décisions de réglementation. Toutefois, elles permettent d'accroître la consultation et la collaboration qui existent actuellement en matière de réglementation, et elles donnent à chaque instance l'occasion de voir et de comprendre les incidences qu'ont ses décisions sur les autres administrations.

L'efficacité de tout mécanisme de réglementation exige que les gouvernements aient pour politique de reconnaître la nécessité de la collaboration en matière de réglementation, de façon à répondre aux intérêts et aux objectifs de principe nationaux et locaux. Les gouvernements devront donc s'engager non seulement à accepter le principe de la collaboration en matière de réglementation, mais également à reconnaître la nécessité d'effectuer la réglementation dans un contexte intergouvernemental.

RECOMMANDATION

Nous recommandons que les ministres

a) reconnaissent qu'il est nécessaire d'accroître la collaboration en matière de réglementation, pour répondre aux intérêts et aux objectifs de principe nationaux et locaux,

b) adoptent en principe l'une des options proposées,

c) autorisent le groupe d'étude à définir un plan de mise en oeuvre de l'option choisie, en consultation avec l'industrie et les instances de réglementation,

d) fassent en sorte que les instances de réglementation de leur administration participent et collaborent à la formule retenue.

Government Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS

DOCUMENT: 830-117/005

LIBRARY ... University of Toronto

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

BACKGROUNDER

Federal-Provincial Co-operation in Communications Programs: A Synopsis

Revised April 1982

May 21, 1982
Calgary, Alberta

Introduction

Federal-provincial co-operation in the field of communications encompasses a diverse range of activities -- from bilateral programs such as the Anik B satellite pilot projects and Telidon field trials, to unique multi-organization undertakings such as the Elie-St. Eustache fibre-optics trial in Manitoba. It also includes communications research projects contracted out to universities throughout Canada and regional working-level federal-provincial consultative committees.

This synopsis summarizes these activities under three main headings: bilateral projects, province-specific projects, and multilateral arrangements. This document is not exhaustive, but does illustrate the range and nature of federal-provincial collaboration.

BILATERAL PROJECTS

Anik B Pilot Projects

There are seventeen pilot projects to develop further the communications services tested with the Hermes satellite. These are being conducted using the 14/12 GHz channels of Anik B, leased from Telesat Canada for three and a half years at a cost of $37 million to the federal government. The satellite communications projects involve experiments in many fields, including health care, education, community communications, TV program distribution and data communications.

In Alberta, a project organized and co-ordinated by the Alberta Educational Communications Authority (AECA) and the Alberta Educational Communications Corporation (ACCESS) is investigating the use of satellites to provide educational services throughout the province. In a second project, the Canadian Petroleum Association is exploring the use of telephony terminals between resource-development sites and headquarters in Calgary.

In British Columbia, the Knowledge Network of the West (KNOW) is an interactive-video educational system that provides extension courses to communities throughout the province from educational institutions located in southern B.C. A second project, sponsored jointly by the CBC and B.C. Television Broadcasting System Ltd. (BCTV), provides 154 hours a week of CBC and BCTV programming to thirty remote communities in B.C., the Yukon and the Northwest Territories. In a third project, Microtel Pacific Research Ltd. is developing a new satellite telephony system for use in B.C.

In Manitoba, the Manitoba Telephone System's recently completed Project IDA, a cable-service distribution trial that included direct reception of TVOntario signals.

In Newfoundland, three projects are underway: Memorial University of Newfoundland (MUN) operates a narrow-band satellite network that links the institution with remote communities in Labrador for health and education exchanges, using telephony, slow-scan video and low-rate data transmission; a new telephony terminal is being developed for installation on an offshore drilling rig, with participation by the Newfoundland Telephone Company, Mobil Oil and MUN; and a TV broadcasting trial will be introduced by Newfoundland Broadcasting Ltd., using time available at night.

Two major pilot projects are underway in Ontario: a two-way video teleconferencing network is used by several government departments to deliver provincial services from Toronto to communities in northwestern Ontario; and transmission of 94 hours a week of programming by the Ontario Educational Communications Authority (TVOntario) to 40 communities in northwestern Ontario and four terminals in the Georgian Bay district.

In Saskatchewan, the University of Saskatoon sponsored a demonstration of the use of satellites for educational purposes.

Four Anik B pilot projects have been or are now operating in Quebec: Taqramuit Nipingat Inc. provided community-programming, information and educational services to Inuit communities in the northern regions of the

province; the hospital and school at the LG-2 hydroelectric project in the James Bay region were linked to institutions in Montréal for video and audio interactive exchanges; the University of Québec is planning to use satellite teleconferencing facilities to link a number of its campuses throughout the province for administrative and educational purposes; and the Canadian Association for French-Language Education, in co-operation with the Québec Department of Education, is planning to sponsor cultural exchanges between francophone groups in several provinces.

In the Northwest Territories, the Inuit Tapirisat of Canada conducted a successful project to test Inuit TV programming and intercommunity teleconferencing for educational, cultural and social purposes.

University Research Program

In addition to its regular in-house and contract-research programs, the Department of Communications has, since 1973, administered a special fund to support university research related to its mission. During 1981-82 under the program, 39 contracts, worth nearly $900,000, were awarded for applied communications research in universities throughout Canada. The program complements the Department of Communications' in-house research, and helps develop professionals who can make important contributions in industry, government or universities. Research projects cover a range of subjects related to the social, economic, regulatory and technological aspects of telecommunications.

The 39 projects for 1981-82 were distributed as follows: Alberta, two projects, $45,000; British Columbia, six projects, $135,000; Newfoundland, one project, $20,000; Nova Scotia, two projects, $32,000; Ontario, 18 projects, $437,000; Québec, 10 projects, $232,000. (See Appendix "A").

Centres d'Excellence

In order to stimulate research in the French language, the Department of Communications provides grants to support communications-related projects

undertaken by francophone universities. During 1981-82, grants totalling $328,000 were awarded for 10 research projects undertaken by institutions in Québec and Ontario. (See Appendix "B").

Telidon Demonstrations

Telidon is the two-way television technology invented by the federal Communications Research Centre. Known generically as videotex, this system allows home users to employ their home TV set to access remote computers and databases, and to perform a wide range of computing, information-retrieval and communications tasks.

A number of field trials and demonstrations of Telidon are being carried out throughout Canada to test both technology and applications, and the first commercial services are now starting. The field trials are co-ordinated by the Telidon Field Trials Directorate, which provides regular status reports the Canadian Videotex Consultative Committee (CVCC). This committee comprises representatives of the federal government, common carriers, the cable TV industry, broadcasters, manufacturers, information providers and public-interest groups.

In Alberta, the federal Department of Communications (DOC) is supporting Alberta Government Telephones (AGT) in their Telidon field trial in Calgary by supplying the host computer, six information- provider terminals and 30 user terminals.

In British Columbia, DOC is involved in a co-operative program with the B.C. Telephone Company. This field trial is aimed at the business/office market, with provision for 125 Telidon user terminals, of which 50 were lent by DOC. DOC also supplies two information-provider terminals.

In Manitoba, DOC has supplied 33 Telidon user terminals and six information-provider terminals as part of the Manitoba Telephone System's Project IDA, which has been successfully completed. One hundred and seventy terminals have also been supplied for the Elie-St. Eustache Fibre-Optics Trial

(further details on page 8). Manitoba is the site of the world's first commercial Telidon service, Grassroots, which uses the lines of the Manitoba Telephone System to provide agricultural data services to 2,500 customers throughout the province, including farmers, agricultural representatives, co-operatives and financial institutions. And DOC has provided 25 Telidon terminals for "Network Surveillance," a project to monitor, control and administer all MTS network equipment, using Telidon in an industrial-graphics environment. The Department of Communications has provided $959,347 to MTS for the extension of the Grassroots project and the development of the telecommunications monitoring system.

In New Brunswick, Project Mercury is being carried out in co-operation with the New Brunswick Telephone Company. The project involves 75 homes, some businesses, a large shopping mall and a public library. Telidon services are being provided with other services, such as fire alarms, burglar alarms and meter reading.

The Ontario Educational Communications Authority (TVOntario) Telidon Project has 55 Telidon user terminals located in schools, colleges and libraries throughout the province. The project is testing the educational applications of Telidon via the broadcast (teletext) mode, over the TVOntario network, and in the two-way mode (videotex), via the public switched telephone network. The Ontario government, in co-operation with the federal government, Infomart and the Torstar Corporation, is sponsoring another project -- Teleguide to Ontario -- that involves 2,000 user terminals for dissemination of tourist-information services throughout the province.

In Quebec, Télécâble-Vidéotron, a Montréal cable company, is testing Telidon as part of a complete information-distribution system. Among the many information providers are La Presse and the University of Québec. The project will involve 250 Telidon terminals. The cable distribution system will employ packet-switching technology for the first time anywhere in a cable system. The federal contribution is $1.57 million. Also in Québec, Bell Canada's Vista trial has placed 100 terminals in Québec City and Montréal. (See additional information under Ontario/Québec page 8).

Mobile Communication Program

In Alberta, DOC supports a project by Alberta Government Telephones, which is co-operating with two Canadian companies to design and develop a mobile-telephone system to meet Alberta's future needs.

An Integrated Remote High-Frequency Communications System, developed at DOC's Communications Research Centre, is being field-tested in the mountainous terrain of central British Columbia, with the co-operation of the B.C. Telephone Company. DOC also provides continuing technical support to the Vancouver Police Department's mobile-radio system; this data-transmission system, in which DOC has invested $2.5 million in development funds, is now being marketed in the U.S. and Europe.

The department has assisted Nova Scotia in planning the development of the province's recently licensed integrated mobile-radio system, and is helping New Brunswick to develop a similar system.

Mobile Satellite (MSAT) Program

The objective of the MSAT Program is to meet urgent national needs for improved mobile communications in rural and remote areas. As now conceived, MSAT would provide communications services to the Canadian Armed Forces at 240-400 MHz and 7/8 GHz; to mobile-telephone and mobile-radio users in the 800 MHz band; to maritime users at 1.5/1.6 MHz; to remote data platforms at 403 MHz; and a search-and-rescue early-warning capability at 406 MHz. If system feasibility is proved and funding provided, demonstration of the concept would begin in 1987. An MSAT market study, co-ordinated with the provincial governments, determined that they have a significant interest in MSAT services.

In December 1981, the federal Cabinet approved an $17-million, two-year, detailed-engineering phase for the MSAT project; this will entail both engineering and socioeconomic studies. If these studies indicate that a commercial operational system would be feasible, additional major funding will

be sought. The provincial governments have been extensively briefed and consulted on their potential participation in the MSAT program.

FM Allotment

A new Table of FM Frequency Allotment, based on CBC service requirements, provincial educational-broadcasting requirements and projections for the commercial broadcasting sector, has been developed in consultation with the provinces.

Rural Demand Survey

The provinces have been consulted in a survey of demand for communications services that is being conducted throughout rural Canada by DOC. The objective of the study is to assess the communications needs of rural communities and their willingness and ability to pay for improved services.

PROVINCE-SPECIFIC PROJECTS

Atlantic Provinces

DOC has begun a Maritime Mobile Program, an information/education program to alleviate problems caused by misuse of radio frequencies allocated to the maritime service; misuse of the frequencies has in the past caused problems affecting the safety and operations of the marine industries. The department's program is being carried out with the active support of the provincial departments of fisheries, and fishermen's unions and associations.

British Columbia

The Regional Emergency Telecommunications Committee co-ordinates emergency communications services within the province. Under the chairmanship of DOC's regional director, the committee's members represent federal and provincial departments and organizations, the B.C. Telephone Company and the Canadian Armed Forces.

Manitoba

The recently completed Project IDA, operated in the Winnipeg suburb of South Headingley by the Manitoba Telephone System, was an integrated-services coaxial-cable field trial. The service delivered both TV signals and Telidon. DOC co-operated with MTS by supplying Telidon equipment; its investment in the project totaled $336,000.

In co-operation with the Manitoba Telephone System, the federal Department of Communications and the Canadian Telecommunications Carriers Association are jointly sponsoring trials of an integrated fibre-optic system in the Elie-St. Eustache area. The objectives of the project are to promote the development of Canadian fibre-optic technology and to determine if fibre optics can reduce the cost of providing improved telecommunications and broadcasting services to rural areas. Inaugurated in October 1981, the trial system delivers single-party telephone, cable TV, FM stereo and Telidon services to 150 homes. DOC is contributing $4.8 million of the $9.5-million project cost.

Newfoundland

DOC assisted in developing the terms of reference for a study of the communications needs of the Labrador Coast; the study is funded by the Department of Regional Economic Expansion and the Newfoundland government. Now that the study is underway, DOC continues to provide technical support and policy advice.

Newfoundland's College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics has consulted DOC in the development of the curriculum for a course leading to the DOC-issued Radiocommunications Operators General Certificate (Maritime). The course is intended to meet an increasing demand for qualified radio operators by the shipping and oil-exploration industries. At present the course is offered in only two other locations in Canada: Red River, Manitoba, and Rimouski, Quebec.

Ontario/Québec

The largest Telidon field trial to date, Bell Canada's Vista project involves 481 Telidon user terminals and 28 information-provider terminals in Toronto, Montréal and Québec City. Initially, the Vista service will provide information retrieval via the public telephone network, but will be expanded to include teleshopping and in-home reservation services. The federal government is contributing $2.5 million towards the $10-million experiment.

The Computer Communications Group of the TransCanada Telephone System recently announced an "Intelligent Network" (iNet) project, scheduled to start in July 1982. iNet is an electronic directory service that allows users to access several databanks with a single call to a central gateway computer. It will involve 400 computer terminals, 250 of the Telidon type; this trial may overlap partially with the Vista trial, but the service will be business-oriented and provide access to databases other than Telidon databases.

Transfer of Technology to Canadian Industry

The Department of Communications, in co-operation with the Program for Industry/Laboratory Projects (PILP) of the National Research Council of Canada, plays an energetic role in transferring technology to Canadian industries. This communications-related technology, key to Canadian companies' success in highly competitive world markets, has been developed either in-house (at DOC's Communications Research Centre) or by Canadian universities under DOC-sponsored University Research Contracts.

Since the program began in 1979, DOC has awarded 20 technology-transfer contracts, worth approximately $6.5 million, to companies in five provinces. The projects were distributed as follows: British Columbia, two projects, $518,000; Saskatchewan, one project, $60,000; Manitoba, one project, $100,000; Ontario 10 projects, $3,007,000; and Quebec, six projects, $2,788,000. (See Appendix "C").

MULTILATERAL ARRANGEMENTS

Regional Consultative Committees on Communications: Atlantic, Prairies, British Columbia

These are forums for the discussion of matters of common interest to the regions and the federal government. Meetings are convened periodically to exchange information on a broad range of communications-policy issues and to foster closer federal-provincial co-operation and consultation. DOC's regional offices play a key role in these committees.

Clearing-House and Repository for Regulatory Decisions

Established by the Canadian Law Information Council, the clearing-house operates with the co-operation and financial support of the federal government, all provincial governments and the communications industry. The concept developed from a study conducted by DOC at the request of the 1978 federal-provincial conference of communications ministers.

Task Force on Joint Regulatory Mechanisms

The provision of services by telecommunications carriers responsible to different regulators, federal or provincial, has caused problems of common concern to the two levels of government: within the present regulatory framework, it is possible for a provincial or federal regulator to make a unilateral decision that can directly or indirectly affect a carrier in another jurisdiction. The federal and provincial ministers of communications discussed this issue at their meeting in Winnipeg in September 1981 and, as a result, established an intergovernmental task force to examine options for achieving better regulatory consultation and co-ordination. The task force has met three times since it was established, and was scheduled to present its preliminary findings at the next communications ministers' conference.

Terminal Attachment Program Advisory Committee (TAPAC)

Established under the chairmanship of the Department of Communications, TAPAC directs a voluntary co-operative program to establish telephone-equipment certification standards. Members are the governments of Ontario, Québec, Nova Scotia, British Columbia, Newfoundland and New Brunswick; the telephone equipment manufacturing industry; and telephone users. Observers from provincial telephone companies also participate. Three TAPAC task forces deal with technical matters, administrative and procedural matters, and network-addressing devices.

International Relations

Provincial governments participate from time to time in the preparatory work for conferences of the International Telecommunication Union, a United Nations agency. An example is the Government/Industry Working Group for the 1983 Regional Broadcasting-Satellite Administrative Conference.

The provinces, along with the Canadian government, industry and the scientific and academic community, are also preparating for UNISPACE '82 (an international conference on the peaceful uses of outer space) and for World Communications Year, 1983.

Task Force on Satellites and Education

Established in October 1979, the Task Force on Satellites and Education examined questions of technology and costs in educational applications of satellite communications. This task force, which reported in 1980, created an advisory group on provincial pilot projects which reviewed the pilot projects for Phases I and II of the Anik B program.

Extension of Services

Federal and provincial government officials co-operated in the drafting of guidelines and objectives for the first phase of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission's (CRTC) hearings on extension of services and pay-television. Set up in 1979, a committee chaired by Réal Therrien presented

a report called The 1980's: A Decade of Diversity in July 1980. The committee was comprised of three representatives named by the provinces, one Native representative and three CRTC members.

Canadian Satellite Communications Inc. ("CANCOM") began operations on January 1, 1982. CANCOM provides satellite-delivered television and radio services for distribution in remote and rural communities throughout Canada. As of April 1982, the CRTC had licensed the distribution of the CANCOM service in 304 communities, located in all 10 provinces and the two territories, and an additional 400 applications were scheduled to be heard at forthcoming public hearings. The CANCOM service includes four television channels (CHAN Vancouver, CITV Edmonton, CHCH Hamilton, TCTV Montréal) and three radio stations (CFMI-FM Vancouver, CIRK-FM Edmonton, CKO-FM Toronto). Four more commercial radio stations (CKAC-FM Montréal, CITE-FM Montréal, CFQM-FM Moncton, CKRW Whitehorse) and two native-language radio stations will be added to the service, as soon as satellite-uplink facilities are in place.

APPENDIX "A"

UNIVERSITY RESEARCH PROGRAM

1981 - 1982 PROJECTS

SYSTEMS AND NETWORK PROJECTS

TITLE	UNIVERSITY	AMOUNT
Development of Shared Local Communication Network Topology	Windsor	$12,000
A Study to Determine Techniques/ Tools for Validation of Communication Protocols	Ottawa	$25,000
To Study Virtual Terminal and Transport Protocols	Carleton	$30,000
Techniques formelles pour la description de protocoles	Montréal	$25,000
Local Area Networks and Open Systems Interconnection	McGill	$25,000
To Conduct a Study of Gateway for the Interconnection of Private Local Networks and Public Data Networks	Waterloo	$54,000
To Study Equipment and System Performance Parameters Vs. Uses Acceptance in SSB Mobile Radio Systems	Waterloo	$40,000
L'utilisation de machines de banque de données et de matériel spécialisé dans les systèmes Vidéotex	Montréal	$35,000
Development of Methodologies to Evaluate Telidon as an Information Distribution System to the Public	Carleton	$12,000
Behavioural Influence on Spectrum Utilization in Mobile Radio Data Systems	Victoria	$40,000

1981/82 SOCIO-ECONOMIC

TITLE	UNIVERSITY	AMOUNT
A Field Study of Office Automation Based on an Informational Model of Office Activity and a Field Methodology for Testing the Model	Victoria	$24,000
Efficiency in Telecommunications	Toronto	$40,000
A Study of Canada's Role in International Telecommunications	Ryerson	$ 7,000
Research into the High Frequency (HF) Broadcasting Service	Guelph	$13,000
To Conduct a Study of Telecommunications Needs of Language and Speech Impaired Canadians	Ottawa	$25,000
Application of Telidon Based Information Services for Community Information: Metropolitan Toronto	Toronto	$19,000
Alternative Market Structures for Videotex Services in Canada: The Public Policy Implications	Dalhousie	$15,000
Telecommunications Conference in Canada: Economic Analysis of the Industry - Phase III	Victoria	$10,000
Les programmes de télévision au Québec depuis 1952	Laval	$ 5,000
Réglementation des télécommunicateurs et risque: application aux problèmes d'intégration et de concurrence	Ottawa	$20,000

1981/82 SOCIO ECONOMIC

TITLE	UNIVERSITY	AMOUNT
Transmission de l'information parlée	Sherbrooke	$30,000
Measured Telecommunications Services Pricing	Queen's	$20,000
Pricing in the Cable Television Industry	Alberta	$25,000
Input to the Information Utility: Terms of Access	Simon Fraser	$15,000
Élaboration d'une méthodologie pour l'analyse de l'utilisation que font les Canadiens de la télévision	Montréal	$25,000
Modèle économétrique de prévision et de simulation de Bell Canada, à partir des demandes d'augmentation tarifaire 1981	Concordia	$15,000

ENGINEERING AND TECHNOLOGY
1981 - 1982

Study of the Propagation Characteristics of Certain Microwave Links in British Columbia	British Columbia	$30,000
Analysis and Design of Mobile/ Fixed Radio Networks for Transmission of Voice Data-Phase B	Carleton	$40,000

ENGINEERING AND TECHNOLOGY
1981 - 1982

TITLE	UNIVERSITY	AMOUNT
Performance Characterization of AM/FM Conversion in Microwave Solid State Amplifiers	Carleton	$26,000
A Study of the Use of the Error-correcting Codes in Broadcast Telidon	Carleton	$24,000
To Study Frequency Assignment for Land Mobile Radio System in the 900 MHz Band	British Columbia	$17,000
Performance of a Kalman Orbit State Estimator in the Single Station Tracking of a Geosynchronous Satellite	Toronto	$15,000
To Study Chemical Vapour Deposition (C.V.D.)	Alberta	$20,000
Digital Mobile Equipment Characteristics	Nova Scotia	$17,000
Codage par transformation de la voix	la recherche scientifique	$30,000
Mesure quantitative de la qualité d'une image de télévision	Laval	$22,000
Communications Controller for Word Processors	Queen's	$15,000
Évaluation subjective de la qualité d'une image TV transmise en modulation de fréquence	Laval	$20,000
To Study Over-Sea VHF Transmission Characteristics for Maritime Systems	Memorial	$20,000

APPENDIX "B"

CENTRES D'EXCELLENCE

1981 - 1982 PROJECTS

1981/82 Centres d'excellence

TITLE	INSTITUTION	AMOUNT
Conception d'un récepteur S.C.A.	Laval	38 000 $
Caractérisation de l'environnement radio aux fréquences supérieures à 500 MHz	Laval	28 000 $
Développement d'un modèle d'utilisation du spectre pour service mobile terrestre (PHASE IV)	École Polytechnique	30 000 $
Études des problèmes de propagation associés aux stations émettrices et mobiles terrestres en milieu urbain	Laval	33 000 $
Études des méthodes de la gestion du spectre des fréquences pour les systèmes de communications	Ottawa	39 000 $
Optimisation du nombre d'assignations de fréquences	Montréal	29 000 $
Modulateurs et commutateurs rapides à très large bande pour communications numériques entre 18 et 40 GHz	Ottawa	16 000 $
Conception et élaboration d'un modèle systématique de sélection pour lier harmonieusement les systèmes de télécommunications aux besoins des services communautaires	Montréal	35 000 $
Application des satellites au domaine de la radio mobile canadienne : Étude de systèmes	Sherbrooke	30 000 $
Étude des propriétés physiques des fibres optiques en vue des applications aux télécommunications	École Polytechnique	50 000 $

APPENDIX "C"

TRANSFER OF TECHNOLOGY TO

CANADIAN INDUSTRY

The Department of Communications, in co-operation with the Program for Industry/Laboratory Projects (PILP) of the National Research Council of Canada, plays an energetic role in transferring technology to Canadian industries. Since the program began in 1979, DOC has awarded 20 technology-transfer contracts, worth approximately $6.5 million to companies in five provinces. These contracts are summarized below, by province.

Note: Abbreviations are used for funding sources: PILP, Program for Industry/Laboratory Projects; UP, funding providing through the Department of Supply and Services Unsolicited Proposals Program; and Company, investment by the contracting company.

QUEBEC

Title: Système d'information à domicile

Company: Télécâble Vidéotron Ltée.
Montréal, Québec

Technology Transfer: The development of a two-way cable system capable of offering home users Telidon and a full range of other services such as Pay-TV, alarm-monitoring and computerized games.

Funding:		
	UP	$ 500,000
	PILP	700,000
	Company	3,300,000
	Total	$ 5,500,000

Title: Development and Evaluation of Subscriber Interface Prototypes for the System for Information on Demand (SID)

Company: Vidéotron Communications Ltée
Montréal, Québec

Technology Transfer: Development and evaluation of subscriber interface prototypes through field trials to test the overall operations of the units' various features before beginning commercial production. These SID devices enable home users to access Telidon and interactive services via coaxial cable systems.

Funding:		
	PILP	$ 700,000
	Company	2,100,000 (including $1 million from Information Provider)
	Total	$ 2,800,000

Title:	Development of the RACE Concepts into a Marketable Product
Company:	Canadian Marconi Company Montréal, Québec
Technology Transfer:	Development of the RACE (Radio Telephone with Automatic Channel Evaluation) to the production stage for marketing in Canada and abroad.

Funding:		
	PILP	$ 120,342
	Total	$ 120,342

Title:	Development of a High-Power Series-Fed Planar-Array Antenna
Company:	Canadian Marconi Company Montréal, Québec
Technology Transfer:	Design, development, construction and testing of a prototype naval-radar antenna, based on series-fed, planar-array technology, of performance standards suitable for the frigate/destroyer market.

Funding:		
	COPI	$ 473,000
	Company	400,000
	Total	$ 873,000

Title:	Hybrid Spiral Antenna
Company:	Canadian Marconi Company Montréal, Québec
Technology Transfer:	Development and testing of a marketable version of the Hybrid Spiral Antenna originally designed by DOC scientists for use the Navstar Global Positioning Satellite (GPS) system. This antenna will be the first of its kind ever produced by Canadian industry.

Funding:		
	PILP	$ 135,373
	Company	45,130
	Total	$ 180,503

Title: Extend RACE System Capabilities

Company: Canadian Marconi Company
Montréal, Québec

Technology Transfer: Development of the RACE (Radio Telephone with Automatic Channel Evaluation) concept into new market areas, including: trunk interface, multiple master stations, portable remote units, shipboard-antenna systems, and Telex.

Funding:

PILP	$	158,894
Company		35,888
Total	$	194,782

ONTARIO

Title: Research and Investigation of Maximum Likelihood SEQUENCE DETECTION for Data Transmission over HF Radio Links

Company: Miller Communications Systems Ltd.
Ottawa, Ontario

Technology Transfer: The work to be performed is aimed at increasing the reliability of HF (High Frequency) data communications.

Funding:

UP	$	70,000
PILP		70,000
Total	$	140,000

Title: Development of Optoelectronic Broadband Switches

Company: Foundations Electronic
Ottawa, Ontario

Technology Transfer: Development and construction of optoelectronic switching modules using hybrid-integration technology. The modules will be used in switching arrays in the UHF frequencies.

Funding:

UP	$	143,560
PILP		75,000
Total	$	218,560

Title: Establishment of a Canadian Source of Surface Acoustic Wave (SAW) Products

Company: COM DEV Ltd.
Cambridge, Ontario

Technology Transfer: To establish COM DEV Ltd. as a supplier of SAW devices and enhanced subsystems to Canadian and foreign manufacturers of radar and communications systems. The aim is to produce prototype SAW filters equivalent in performance to those used in INTELSAT earth stations. These will be the first SAW devices ever produced in Canada.

Funding:		
	PILP	$ 926,000.00
	Company	5,364.81
	Total	$ 931,364.81

Title: Development of an HF Instrumentation Receiver

Company: Miller Communications Systems Ltd.
Ottawa, Ontario

Technology Transfer: Design, development and testing of an instrumentation receiver (IRX) to receive signals at radio frequency and convert the signals to an output frequency at which further processing can be conducted.

Funding:		
	PILP	$ 197,943
	Total	$ 197,943

Title: Development of VDMOS Devices for Use in VHF Amplifiers

Company: Linear Technology Inc.
Burlington, Ontario

Technology Transfer: Development and commercialization of new power-transistor technology -- Vertical Double-Diffused Metal Oxide Semiconductors (VDMOS). This semiconductor technology was developed by research scientists from the University of Toronto, working under DOC and NRCC research contracts. The project will see the development and fabrication of a monolithic amplifier for cable applications, the first of its kind produced in Canada.

Funding:		
	PILP	$ 793,560
	Company	149,707
	Total	$ 943,267

Title:	Development of 2.4Kb/s Pitch-Excited L.P.C. Vocoders
Company:	Digital Telecommunications Ltd. Mississauga, Ontario
Technology Transfer:	Transfer of expertise developed by the DOC's Communications Research Centre in the field of cost-effective, low-rate speech-coding equipment. This technology -- 2.4 bit/sec Pitch-excited Linear Prediction Coding vocoders -- was originally developed by l'Institut National de la Recherche Scientifique, Verdun, Québec, under a DOC-funded research contract. Further development has recently been achieved in the DOC's space communications systems laboratories.
Funding:	PILP $ 358,248 Company 36,000 Total $ 394,248

Title:	Implementation of an Improved Design of SYNCOMPEX (Synchronized Compression and Expansion)
Company:	Miller Communications Systems Ltd. Ottawa, Ontario
Technology Transfer:	To improve the design of the SYNCOMPEX speech-processor unit, in order to improve and reduce cost. The aim is to replace certain analog/digital components with all-digital versions, using both software and hardware techniques.
Funding:	PILP $ 69,239 Total $ 69,239

Title:	Design, Development and Testing of a Digital Baseband Processor
Company:	Miller Communications Limited Ottawa, Ontario
Technology Transfer:	Development of a digital baseband processor as a subsystem element for applications such as digital demodulation and adaptive antenna arrays.
Funding:	PILP $ 78,000 Total $ 78,000

Title: Development and Testing of a Four-Element HF Adaptive Array

Company: Miller Communications Limited
Ottawa, Ontario

Technology Transfer: Design, development, testing of a four-element high-frequency (HF) adaptive array.

Funding:		
	PILP	$ 75,500
		64,926
	Total	$ 140,426

Title: Development of a Root Mean Square (RMS) Field-Strength Meter

Company: Richard Brancker Research Limited
Ottawa, Ontario

Technology Transfer: To move from prototype to production stage of the RMS signal-strength meter. This will involve a number of modifications and improvements in design and incorporating these into the construction of two new pre-production units.

Funding:		
	PILP	$ 85,500
	Total	$ 85,500

MANITOBA

Title: Development of the Electronics for Use in 406-MHz ELTs and ERIRBs

Company: Bristol Aerospace Limited
Winnipeg, Manitoba

Technology Transfer: Development and fabrication of the electronics components of a new generation of ELT/EPIRBs (Emergency Locator Transmitter/Emergency Position-Identification Radio Beacons) designed specially for the demonstration phase of the SARSAT/COSPAR search-and rescue satellite system. The principal technology being transferred is a unique digitally-compensated crystal oscillator, designed and developed by DOC's space-electronics laboratories.

Funding:		
	PILP	$ 100,000
	Company	24,353
	Total	$ 124,353

SASKATCHEWAN

Title:	Development and Construction of a Dual-Slope Radiometer
Company:	SED Systems Inc. Saskatoon, Saskatchewan
Technology Transfer:	Production of a commercial dual-slope radiometer, modified to meet environmental specifications.
Funding:	PILP $ 60,060.70 Total $ 60,060.70

BRITISH COLUMBIA

Title:	Design/Manufacture of an HF/SSB DTMF (Dual-Tone Multi-frequency Signalling System)
Company:	Baron Communications Vancouver, British Columbia
Technology Transfer:	Design and manufacture of an HF/SSB (High Frequency/Single Sideband) DTMF signalling system for selective-call and radio-to-telephone interconnect applications.
Funding:	PILP $ 218,500 Total $ 218,500

Title:	Development of a Spread Spectrum Modem
Company:	MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd. Richmond, British Columbia
Technology Transfer:	Development of the spread spectrum modem (modulator-demodulator) to a form that can be mass produced. The concept for this modem originated from experimental work carried out at the DOC's Communications Research Centre.
Funding:	PILP $ 300,000.00 Company 20,696.51 Total $ 320,696.51

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/005

Government Publications



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

DOCUMENT DE REFERENCE

La coopération fédérale-provinciale en matière de programmes de télécommunications: Sommaire

Revu en avril 1982

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

ANNEXES

Programme de recherche universitaire, projets 1981-1982	A
Centres d'excellence, projets 1981-1982	B
Transferts de technologie à l'industrie canadienne	C

Introduction

La coopération fédérale-provinciale en matière de télécommunications englobe toute une gamme d'activités, allant de programmes bilatéraux tels que les projets pilotes du satellite Anik B ou les essais sur le terrain de Télidon, aux initiatives spéciales entreprises par plusieurs organismes, comme l'essai des fibres optiques à Élie et Saint-Eustache, au Manitoba. Elle comprend également des comités consultatifs de travail fédéraux-provinciaux fonctionnant dans les régions ainsi que des projets de recherche sur les télécommunications confiés à des universités canadiennes.

Le présent sommaire regroupe ces activités sous trois grandes rubriques : projets bilatéraux, projets à l'intention de certaines provinces et accords multilatéraux. Sans être exhaustif, ce document met en relief l'étendue et la nature de la collaboration fédérale-provinciale.

PROGRAMMES BILATÉRAUX

Projets pilotes d'Anik B

Dix-sept projets pilotes ont fait suite aux première expériences du satellite Hermès. Ayant pour objet d'améliorer les services de télécommunications, ces projets utilisent les voies de transmission d'Anik B, dans la bande 12-14 GHz. Les voies ont été louées au gouvernement fédéral par Télésat Canada pour trois ans et demi, à un coût de 37 millions de dollars. Les expériences par satellite englobent de nombreux domaines, dont les soins de santé, l'éducation, les communications communautaires, la diffusion d'émissions de télévision et la télétransmission de données.

En Alberta, un projet organisé et coordonné par l'Alberta Educational Communications Authority (AECA), et l'Alberta Educational Communications Corporation (ACCESS) examinent l'emploi de satellites pour dispenser des services d'enseignement dans toute la province. Un autre, mis sur pied par l'Association pétrolière du Canada, consiste à étudier l'utilisation de terminaux téléphoniques entre les chantiers d'extraction ou de mise en valeur et les sièges sociaux de Calgary.

En Colombie-Britannique, le Knowledge Network of the West (KNOW) est un système vidéo interactif qui offre aux localités de toute la province des cours postscolaires préparés par des maisons d'enseignement situées dans le sud de la province. Un second projet, parrainé conjointement par la société Radio-Canada et par B.C. Television Broadcasting Systems Ltd. (BCTV), diffuse 154 heures par semaine d'émissions provenant de ces deux réseaux à trente localités éloignées de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le troisième projet, Microtel Pacific Research Ltd. met au point un nouveau système téléphonique par satellite destiné à la Colombie-Britannique.

Au Manitoba, le récent programme Ida du Manitoba Telephone System est un essai de télédistribution qui comprend la réception directe des signaux de TVOntario.

A Terre-Neuve, trois projets sont en cours : un réseau satellisé à bande étroite relie l'université Memorial de Terre-Neuve (MUN) aux localités éloignées du Labrador, permettant ainsi l'échange d'informations en matière de santé et d'éducation grâce à l'utilisation du téléphone, de la vidéo à balayage lent et de la transmission à faible débit des données; la Newfoundland Telephone Company, Mobil Oil et l'université oeuvrent ensemble à mettre au point un nouveau terminal téléphonique pour plate-forme de forage sous-marin; et la Newfoundland Broadcasting Ltd. procédera à un essai de télédiffusion en utilisant les heures disponibles la nuit.

Deux grands projets pilotes sont en cours en Ontario : plusieurs ministères provinciaux emploient un réseau vidéo bilatéral de téléconférence pour desservir, de Toronto, des agglomérations du Nord-Ouest de l'Ontario; l'Office des télécommunications éducatives de l'Ontario (TVOntario) diffuse 94 heures d'émissions par semaine à 40 localités de cette même région et à quatre terminaux situés dans la région de la baie Georgienne.

En Saskatchewan, l'Université de Saskatoon a parrainé une démonstration des possibilités d'utilisation des satellites à des fins éducatives.

Quatre projets pilotes d'Anik B se sont déroulés ou se poursuivent au Québec. La Taqramuit Nipingat Inc. a produit des émissions communautaires et a fourni de l'information et des services d'enseignement à des collectivités inuit du nord de la province. L'hôpital et l'école du chantier hydro-électrique LG-2, à la baie James, ont été reliés à des établissements de Montréal pour permettre des échanges audio-visuels interactifs. L'Université du Québec projette d'utiliser, à des fins administratives et éducatives, des installations de téléconférence par satellite pour relier plusieurs de ses campus universitaires dispersés dans la province. De plus, l'Association canadienne d'éducation de langue française, de concert avec le ministère de l'Éducation du Québec, prévoit de parrainer des échanges culturels entre des groupes de francophones dans plusieurs provinces.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'Inuit Tapirisat du Canada a réussi des essais de transmission d'émissions de télévision inuit et de téléconférences entre communautés à des fins éducatives, culturelles et sociales.

Programme de recherche universitaire

Outre les programmes habituels de recherche interne et de celle confiée par contrat à l'extérieur, le ministère des Communications dispose depuis 1973 d'un fonds spécial pour financer la recherche universitaire liée à son mandat. C'est ainsi que 39 contrats, d'une valeur d'environ 900 000 $, ont été adjugés à des universités canadiennes en 1981-1982 au titre de la recherche appliquée en télécommunications. Cela complète les travaux effectués par le ministère tout en permettant de former des spécialistes qui peuvent apporter un appui précieux à l'industrie, au gouvernement et aux universités. Les projets portent sur une gamme de sujets ayant trait aux télécommunications, sous leurs aspects sociaux, économiques, réglementaires et techniques.

Voici pour 1981-1982 la répartition par province des 39 projets pilotes : Alberta, deux projets, 45 000 $; Colombie-Britannique, six projets, 135 000 $; Nouvelle-Écosse, deux projets, 32 000 $;

Ontario, 18 projets, 437 000 $; Québec, 10 projets, 232 000 $; Terre-Neuve, un projet, 20 000 $. (Voir annexe " A ".)

Centres d'excellence

Afin de stimuler la recherche effectuée en français, le ministère des Communications accorde des subventions aux projets touchant les télécommunications menés par des universités francophones. En 1981-1982, une somme globale de 328 000 $ a été attribuée à 10 projets entrepris par des universités et des grandes écoles du Québec et de l'Ontario. (Voir annexe " B ".)

Démonstrations de Télidon

Télidon est la technologie de télévision interactive conçue par le Centre fédéral de recherches sur les communications. Connu sous le nom générique de vidéotex, ce système permet d'utiliser un simple téléviseur pour avoir accès à des ordinateurs et à des bases de données éloignés et exécuter toute une gamme de fonctions de calcul, de recherche documentaire et de communication.

Un certain nombre d'essais en vraie grandeur et de démonstrations Télidon se déroulent un peu partout au Canada afin de tester à la fois sa technique et ses applications; les premiers services commerciaux viennent de débuter. Les essais sont coordonnés par la direction générale des Essais pilotes Télidon qui remet des rapports d'étape périodiques au Comité consultatif sur le vidéotex canadien (CCVC). Ce dernier compte parmi ses membres des représentants du gouvernement fédéral, des télécommunicateurs, des télédistributeurs, des radiodiffuseurs, des fabricants, des prestataires d'informations et des groupes d'intérêt public.

En Alberta, le ministère fédéral des Communications aide l'Alberta Government Telephones (AGT) à mener à bien son essai de Télidon à Calgary, en lui fournissant l'ordinateur principal, six terminaux prestataires d'information et 30 terminaux d'utilisateur.

En Colombie-Britannique, le ministère collabore avec la B.C. Telephone Company à la réalisation d'un programme conjoint. Cet essai vise le milieu des bureaux et des affaires; 125 terminaux d'utilisateur sont prévus, dont 50 prêtés par le ministère des Communications. Le ministère fournit également deux terminaux prestataires d'informations.

Au Manitoba, le ministère des Communications a remis au programme Ida du Manitoba Telephone System (MTS), programme terminé avec succès, 33 terminaux d'utilisateur Télidon et six terminaux prestataires d'informations. Il a également fourni 170 terminaux pour les expériences de fibres optiques à Élie/Saint-Eustache (voir aussi pages 8 et 9). C'est au Manitoba qu'a été lancé le premier service commercial Télidon du monde, Grassroots, qui, à l'aide des lignes du Manitoba Telephone System, donne des renseignements agricoles à 2 500 clients de la province, dont des agriculteurs, des représentants agricoles, des coopératives et des établissements financiers. Le ministère a également fourni 25 terminaux Télidon pour " Surveillance des réseaux ", projet de télécontrôle et de télégestion de tout le matériel du réseau du MTS, en utilisant les possibilités graphiques de Télidon en milieu industriel. Une subvention du ministère s'élevant à 959 347 $ aidera le MTS à étendre le projet Grassroots et à mettre au point le système de surveillance.

Au Nouveau-Brunswick, le programme Mercury, qui s'effectue de concert avec la New Brunswick Telephone Company, touche 75 foyers, quelques entreprises, un grand centre commercial et une bibliothèque publique. Les services de Télidon sont assortis d'autres prestations (avertisseur d'incendie, sonnerie antivol et relevé de compteurs, notamment).

En Ontario, l'expérience Télidon de l'Office des télécommunications éducatives de l'Ontario (TVOntario) possède 55 terminaux d'utilisateur installés dans des écoles, des collèges et des bibliothèques de la province. Il s'agit de mettre à l'essai les applications de Télidon à l'enseignement en mode de diffusion (télétexte), par l'intermédiaire du réseau TVOntario, et en mode bilatéral (vidéotex), en utilisant le réseau téléphonique public commuté. De concert avec le gouvernement fédéral, Infomart et la Torstar Corporation, le gouvernement de l'Ontario parraine un autre projet --

Teleguide to Ontario -- qui comporte l'installation de 2 000 terminaux d'utilisateur qui fourniront des renseignements aux touristes dans toute la province.

Au Québec, Télécâble-Vidéotron, télédistributeur de Montréal, met Télidon à l'essai dans le cadre d'un système complet de diffusion de l'information. Parmi les nombreux prestataires d'informations figureront le journal La Presse et l'Université du Québec; 250 terminaux Télidon seront utilisés. Le système de télédistribution fera appel à la technologie de la commutation par paquet, ce qui créera un précédent dans le domaine. Le gouvernement fédéral y versera la somme de 1,57 million de dollars. Toujours au Québec, dans le cadre des essais Vista, Bell Canada a placé 100 terminaux à Québec et à Montréal. (voir la rubrique Ontario et Québec aux pages 9 et 10),

Programme du service mobile

En Alberta, le ministère des Communications prête son concours à un projet de l'Alberta Government Telephones, qui collabore avec deux sociétés canadiennes à la conception et à la mise au point d'un réseau téléphonique mobile visant à répondre aux besoins futurs de la province.

Un système intégré de télécommunications à distance en haute fréquence, élaboré par le Centre de recherches sur les communications du ministère, fait présentement l'objet d'essais dans la région montagneuse du centre de la Colombie-Britannique, avec la collaboration de la B.C. Telephone Company. En outre, le ministère assure un appui technique soutenu au système de transmission de données par radio mobile du service de police de Vancouver et lui a accordé des fonds de développement de 2,5 millions de dollars. Ce système est actuellement en voie de commercialisation aux États-Unis et en Europe.

Le ministère a aidé la Nouvelle-Écosse à planifier le développement de son système de radio mobile intégré, autorisé dernièrement; il apporte également son concours au Nouveau-Brunswick pour la mise au point d'un système analogue.

Programme de satellites mobiles (M-SAT)

Ce programme tente de répondre à l'urgent besoin de meilleures télécommunications mobiles dans les régions rurales et éloignées. Tel qu'il est envisagé, le M-SAT servirait les Forces armées du Canada (dans la bande 240-400 MHz et 7-8 GHz), les usagers du téléphone mobile et de la radio mobile (800 MHz), les usagers maritimes (1,5-1,6 MHz) et les plates-formes éloignées (403 MHz); il offrirait aussi une capacité d'alerte rapide pour la recherche et le sauvetage (406 MHz). Si l'on arrive à montrer sa faisabilité et si son financement est assuré, un essai débuterait en 1987. Une étude de marché du M-SAT, coordonnée avec les gouvernements provinciaux, a révélé que ces services suscitent un grand intérêt.

En décembre 1981, le Cabinet fédéral a autorisé une étude technique détaillée pour le M-SAT. Durant deux ans et coûtant 17 millions de dollars, l'étude sera consacrée à l'examen de questions techniques et socio-économiques. S'il en ressort qu'un système commercial opérationnel serait faisable, il faudra s'efforcer de trouver des fonds supplémentaires importants. Le gouvernement fédéral a tenu ses homologues provinciaux constamment au courant des développements et les a consultés sur leur éventuelle participation au programme M-SAT.

Plan d'attribution MF

De concert avec les provinces, le ministère des Communications a établi un nouveau tableau d'attribution des fréquences MF en fonction des besoins de la société Radio-Canada, des provinces en matière d'émissions éducatives et des projections pour le secteur commercial de radiotélédiffusion.

Étude de la demande rurale

Le ministère a consulté les provinces à l'occasion d'une étude sur la demande de services de télécommunications dans toutes les régions rurales du Canada. Il s'agissait d'évaluer les besoins en la matière pour les localités rurales, ainsi que leur empressement et leur aptitude à défrayer le coût de l'amélioration des services.

PROJETS A L'INTENTION DE CERTAINES PROVINCES

Provinces de l'Atlantique

Le ministère des Communications a entamé un Programme maritime mobile d'information et d'éducation pour remédier aux difficultés causées par le mauvais emploi des fréquences radioélectriques assignées au service maritime; le mauvais emploi soulève des problèmes qui nuisent à la sécurité et aux activités des industries marines. Le ministère travaille avec le soutien actif des ministères provinciaux des pêcheries ainsi qu'avec celui des syndicats et des associations de pêcheurs.

Colombie-Britannique

Le Comité régional des télécommunications d'urgence coordonne les services de la province à cet égard. Sous la présidence du directeur régional du ministère des Communications, il compte parmi ses membres des représentants de ministères et organismes fédéraux et provinciaux, de la B.C. Telephone Company et des Forces armées canadiennes.

Manitoba

Le programme Ida, terminé il y a peu, et qui se déroulait sous l'égide du Manitoba Telephone System, à South Headingley, en banlieue de Winnipeg, était un essai en milieu réel de services intégrés par câble coaxial. Il permettait de recevoir des signaux de télévision et de Télidon. Le ministère des Communications a coopéré avec le MTS en fournissant le matériel Télidon et la somme totale de 336 000 $.

Toujours avec le Manitoba Telephone System, le ministère fédéral des Communications et l'Association canadienne des entreprises de télécommunications parrainent conjointement les expériences relatives à un système intégré de fibres optiques dans la région d'Élie/Saint-Eustache. Les objectifs de ce projet sont de favoriser le développement de la technologie canadienne des fibres optiques et de voir si elle peut réduire le coût qu'entraîneraient de meilleurs services de télécommunications et de

radiotélédiffusion en région rurale. Inauguré en octobre 1981, ce système dispense un service téléphonique à un seul abonné, la télédistribution et les services de MF en stéréo et de Télidon à 150 foyers. Le ministère injectera 4,8 millions de dollars, sur les 9,5 millions que coûtera le projet.

Terre-Neuve

Le ministère des Communications a participé à l'élaboration du mandat d'une étude concernant les besoins en télécommunications de la côte du Labrador financée à la fois par le ministère de l'Expansion économique régionale et le gouvernement de Terre-Neuve. Maintenant qu'elle est en cours, le ministère des Communications continue à fournir une aide technique et des conseils sur les lignes de conduite.

Le College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics de Terre-Neuve a consulté le ministère sur l'établissement du programme pour un cours menant au Certificat général d'opérateur des radiocommunications (Maritime), délivré par le ministère. Ce cours, qui ne se donne à l'heure actuelle qu'à Red River (Manitoba) et à Rimouski (Québec), tente de répondre à la demande croissante d'opérateurs radio qualifiés dans les industries de navigation et de prospection pétrolière.

Ontario et Québec

Essai Télidon le plus important jusqu'à ce jour, le projet Vista de Bell Canada emploie 481 terminaux d'utilisateur et 28 terminaux prestataires d'informations à Toronto, Montréal et Québec. Au moyen du réseau téléphonique public, ce service permettra d'abord la recherche documentaire puis le télémagasinage et les réservations à domicile. Le gouvernement fédéral fournit 2,5 millions de dollars sur les 10 millions que coûtera l'expérience.

Le Groupe des communications informatiques du Réseau téléphonique transcanadien a annoncé récemment un projet de " réseau intelligent " (iNet) qui devrait commencer en juillet 1982. Il s'agit d'un service d'annuaire électronique où les utilisateurs auront accès à plusieurs banques de données

avec un seul appel à un ordinateur central d'accès qui comprendra 400 terminaux informatiques, dont 250 de type Télidon. Cette expérience risque de faire en partie double emploi avec l'essai Vista, mais ce service, qui aura une vocation commerciale, permettra l'accès à des bases de données autres que celles de Télidon.

Transferts de technologie à l'industrie canadienne

De concert avec le Programme des projets industrie-laboratoires (PPIL) du Conseil national de recherches du Canada, le ministère des Communications joue un rôle très utile en transférant certaines technologies aux industries du pays. Clé de la réussite des entreprises canadiennes sur des marchés internationaux très compétitifs, cette technologie des télécommunications a été mise au point sur place (au Centre de recherches sur les communications du ministère) ou par des universités parrainées par le ministère en vertu des contrats de recherche universitaire.

Depuis le début de ce programme (1979), le ministère des Communications a signé 20 contrats de transfert représentant environ 6,5 millions de dollars avec des entreprises de cinq provinces. Voici la ventilation des projets : Colombie-Britannique, deux projets, 518 000 $; Saskatchewan, un projet, 60 000 $; Manitoba, un projet, 100 000 $; Ontario, 10 projets, 3 007 000 $; et Québec, six projets, 2 788 000 $. (Voir l'annexe " C ".)

ACCORDS MULTILATÉRAUX

Comités consultatifs régionaux en matière de télécommunications : provinces de l'Atlantique, provinces de la Prairie, Colombie-Britannique

Ce sont des tribunes où se discutent des questions d'intérêt commun aux régions et au gouvernement fédéral. Les comités se réunissent périodiquement pour échanger des renseignements sur toutes sortes de dossiers touchant les télécommunications et pour favoriser une coopération et une consultation fédérale-provinciale accrues. Les bureaux régionaux du ministère y jouent un rôle de premier plan.

Centre de documentation et de dépôt de jurisprudence administrative

Créé par le Conseil canadien de la documentation juridique, le centre fonctionne grâce à la coopération et à l'aide financière du gouvernement fédéral, de tous les gouvernements provinciaux et de l'industrie des télécommunications. L'idée est née d'une étude que le ministère des Communications a réalisée à la demande des ministres des Communications réunis à la conférence fédérale-provinciale, de 1978.

Groupe de travail sur les mécanismes conjoints de réglementation

Les deux ordres de gouvernement s'inquiètent des problèmes d'intérêt général que posent les services dispensés par des télécommunicateurs relevant de différents organismes de réglementation, fédéraux ou provinciaux. Dans la situation actuelle, un réglementateur provincial ou fédéral a toute latitude de prendre une décision unilatérale pouvant affecter directement ou indirectement un télécommunicateur soumis à une autre autorité. Les ministres des Communications, qui se sont penchés sur la question à la réunion de Winnipeg, en septembre 1981, ont décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'étudier les solutions qui permettraient une meilleure coordonnation et concertation en la matière. Le groupe s'est déjà réuni trois fois et doit présenter ses premières conclusions à la prochaine conférence des ministres des Communications.

Comité consultatif du Programme de raccordement de matériel terminal (TAPAC)

Créé sous les auspices du ministère, ce comité dirige un programme de collaboration volontaire afin d'établir des normes d'homologation pour le matériel téléphonique. En sont membres les gouvernements de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, des fabricants de matériel téléphonique et des usagers. Des observateurs des sociétés téléphoniques provinciales y prennent également part. Trois groupes d'étude du comité s'occupent des questions techniques, administratives ou de modalités, ainsi que des dispositifs permettant la signalisation au réseau.

Relations internationales

Les gouvernements provinciaux participent de temps en temps aux travaux préparatoires des conférences de l'Union internationale des télécommunications, agence des Nations unies. Citons à titre d'exemple le Groupe de travail du gouvernement et de l'industrie de la Conférence administrative régionale sur la planification du service de radiodiffusion par satellite de 1983.

Les milieux universitaires et scientifiques ainsi que les provinces, le gouvernement fédéral et l'industrie se préparent pour UNISPACE '82 (conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique) et pour l'Année mondiale des communications, 1983.

Groupe d'étude fédéral-provincial sur l'utilisation des satellites en éducation

Ce groupe a été créé en octobre 1979 pour examiner la technologie et le coût des applications des télécommunications par satellite à l'enseignement. Déposant son rapport en 1980, il a mis sur pied un comité consultatif qui évalue les projets pilotes des phases I et II du programme Anik B.

Extension des services

Des fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux ont participé à la formulation des lignes directrices et des objectifs de la première phase des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) portant sur l'extension des services et sur la télévision payante. Créé en 1979, un comité présidé par M. Réal Therrien a déposé son rapport en juillet 1980. Le comité comptait trois représentants nommés par les provinces, un représentant autochtone et trois membres du C.R.T.C.

Les Communications par satellites canadiens Inc. (CANCOM), qui a commencé à opérer le 1er janvier 1982, distribue des services radiotélédiffusés transmis par satellite à des collectivités éloignées et rurales du Canada. En avril 1982, le C.R.T.C. avait délivré des licences pour la distribution des services de CANCOM dans 304 localités réparties dans les 10 provinces et les deux territoires, tandis que 400 demandes devraient être entendues à des audiences publiques ultérieures. CANCON dispense quatre canaux de télévision (CHAN Vancouver, CITV Edmonton, CHCH Hamilton, TCTV Montreal) et trois stations de radio (CFMI-FM Vancouver, CIRK-FM Edmonton, CKO-FM Toronto). Le service sera complété par quatre autres stations de radio commerciale (CKAC-FM Montréal, CITÉ-FM Montréal, CFQM-FM Moncton, CKRW Whitehorse) et deux autres en langue autochtone dès que les installations de liaison ascendante avec le satellite seront en place.

ANNEXE " A "

PROGRAMME DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE
PROJETS 1981 - 1982

SYSTÈMES ET RÉSEAUX

PROJET	UNIVERSITÉ	MONTANT
Formulation d'une topologie des réseaux de télécommunications locaux partagés	Windsor	12 000 $
Détermination des techniques et moyens de validation des protocoles de télécommunications	Ottawa	25 000 $
Étude des protocoles virtuels d'utilisation des terminaux, en particulier pour les transports	Carleton	30 000 $
Techniques formelles pour la description de protocoles	Montréal	25 000 $
Réseaux locaux et interconnexion des systèmes	McGill	25 000 $
Les stations terminales et l'interconnexion des réseaux locaux aux réseaux publics	Waterloo	54 000 $
Comparaison des paramètres de rendement du matériel et des systèmes avec les degrés d'acceptation des systèmes radio mobiles en B.L.U.	Waterloo	40 000 $
L'utilisation de machines de banques de données et de matériel spécialisé dans les systèmes vidéotex	Montréal	35 000 $
Formulation de méthodes d'évaluation de Télidon en tant que système de distribution publique de l'information	Carleton	12 000 $
Comportements et utilisation du spectre par les systèmes radio mobiles	Victoria	40 000 $

TECHNIQUES ET TECHNOLOGIE

PROJET	UNIVERSITÉ	MONTANT
Attribution de fréquences aux systèmes radio mobiles terrestres dans la bande de 900 MHz	Colombie-Britannique	17 000 $
Comportement d'un estimateur orbital Kalman dans le cadre de la poursuite d'une station sur satellite géosynchrone	Toronto	15 000 $
Étude des dépôts de vapeur chimique (D.V.C.)	Alberta	20 000 $
Caractéristiques de l'équipement mobile numérique	Technical University de la Nouvelle-Écosse	17 000 $
Codage par transformation de la voix	—	30 000 $
Mesure quantitative de la qualité d'une image de télévision	Laval	22 000 $
Dispositifs de commande de télécommunications pour machines de traitement de textes	Queen's	15 000 $
Évaluation subjective de la qualité d'une image TV transmise en modulation de fréquences	Laval	20 000 $
Étude de la transmission transocéanique en VHF pour systèmes maritimes	Memorial	20 000 $

ANNEXE " B "

CENTRES D'EXCELLENCE
PROJETS 1981 - 1982

SOCIO-ÉCONOMIE

PROJET	UNIVERSITÉ	MONTANT
Étude en vraie grandeur de la bureautique à partir d'un modèle informatif des travaux de bureau et de méthodes d'essai du modèle	Victoria	24 000 $
Efficience et télécommunications	Toronto	40 000 $
Rôle du Canada dans les télécommunications internationales	Ryerson	7 000 $
La radiotélédiffusion haute fréquence	Guelph	13 000 $
Étude des besoins en télécommunications des handicapés de la parole au Canada	Ottawa	25 000 $
Application des services d'information Télidon aux besoins du Grand Toronto	Toronto	19 000 $
Structures commerciales ouvertes aux services vidéotex au Canada : répercussions sur le secteur public	Dalhousie	15 000 $
Congrès canadien des télécommunications : Analyse économique industrielle — Phase III	Victoria	10 000 $
Les programmes de télévision au Québec depuis 1952	Laval	5 000 $
Réglement des télécommunicateurs et risque : applications aux problèmes d'intégration et de concurrence	Ottawa	20 000 $

SOCIO-ÉCONOMIE

PROJET	UNIVERSITÉ	MONTANT
Transmission de l'information parlée	Sherbrooke	30 000 $
Prix des services en télécommunications	Queen's	20 000 $
Prix des services en télédistribution	Alberta	25 000 $
Apports aux systèmes d'information : conditions d'accès	Simon Fraser	15 000 $
Élaboration d'une méthodologie pour l'analyse de l'utilisation que font les Canadiens de la télévision	Montréal	25 000 $
Modèle économétrique de prévision et de simulation de Bell Canada à partir des demandes d'augmentation tarifaire 1981	Concordia	15 000 $

TECHNIQUES ET TECHNOLOGIE

Caractéristiques de propagation en hyperfréquences particulières à la Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	30 000 $
Conception et analyse des réseaux radio fixes et mobiles pour la transmission en phonie -- Phase B	Carleton	40 000 $
Rendement de la conversion MA/MF des amplificateurs hyperfréquence à semi-conducteurs	Carleton	26 000 $
Utilisation des codes de correction d'erreurs pour Télidon en mode diffusion	Carleton	24 000 $

Centres d'excellence 1981-1982

PROJET	UNIVERSITÉ	MONTANT
Conception d'un récepteur S.C.A.	Laval	38 000 $
Caractérisation de l'environnement radio aux fréquences supérieures à 500 MHz	Laval	28 000 $
Développement d'un modèle d'utilisation du spectre pour service mobile terrestre (PHASE IV)	École Polytechnique	30 000 $
Études des problèmes de propagation associés aux stations émettrices et mobiles terrestres en milieu urbain	Laval	33 000 $
Études des méthodes de la gestion du spectre des fréquences pour les systèmes de communications	Ottawa	39 000 $
Optimisation du nombre d'assignations de fréquences	Montréal	29 000 $
Modulateurs et commutateurs rapides à très large bande pour communications numériques entre 18 et 40 GHz	Ottawa	16 000 $
Conception et élaboration d'un modèle systématique de sélection pour lier harmonieusement les systèmes de télécommunications aux besoins des services communautaires	Montréal	35 000 $
Application des satellites au domaine de la radio mobile canadienne : Étude de systèmes	Sherbrooke	30 000 $
Étude des propriétés physiques des fibres optiques en vue des applications aux télécommunications	École Polytechnique	50 000 $

ANNEXE " C "

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE A L'INDUSTRIE CANADIENNE

Oeuvrant en collaboration avec le Programme des projets " industrie-laboratoires " (PPIL) du Conseil national de recherches, le ministère des Communications joue un rôle important dans les transferts de technologie à l'industrie canadienne. Depuis le lancement du programme en 1979, le ministère a déjà conclu, avec des sociétés de cinq provinces, 20 contrats dont la valeur atteint environ 6,5 millions de dollars. . En voici la récapitulation par province.

N.B. : Les sources de financement sont les suivantes : PPIL, Programme des projets " industrie-laboratoires "; PPS, Programme de propositions spontanées du ministère des Approvisionnements et Services; Entreprise, entreprise contractante.

QUÉBEC

Projet : Système d'information à domicile

Entreprise : Télécâble Vidéotron Ltée
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Mise au point d'un système bilatéral de télédistribution permettant l'utilisation domiciliaire du Télidon et offrant toute une gamme de services dont la télévision payante, la télésurveillance et les jeux informatisés.

Financement :		
	PPS	500 000 $
	PPIL	700 000 $
	Entreprise	3 300 000 $
	Total	4 500 000 $

Projet : Mise au point et évaluation de prototypes d'interfaces d'abonnés pour un système d'information à domicile (SID)

Entreprise : Vidéotron Communications Ltée
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Mise au point et évaluation de prototypes d'interfaces d'abonnés à partir d'essais en vraie grandeur portant sur le fonctionnement de l'ensemble des composantes du système avant la mise en production commerciale. Les dispositifs SID sont conçus pour permettre l'utilisation domiciliaire du Télidon et la télédistribution bilatérale de services par câbles coaxiaux.

Financement :			
	PPIL	700 000 $	
	Entreprise	2 100 000 $	(dont 1 million du prestataire d'informations)
	Total	2 800 000 $	

Projet : Transformation du radiotéléphone à évaluation automatique de canal (RACE) en un produit commercialisable

Entreprise : Compagnie Marconi Canada
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Transformation du radiotéléphone à évaluation automatique de canal (RACE) en un produit commercialisable au Canada et à l'étranger

Financement :		
	PPIL	120 342 $
	Total	120 342 $

Projet : Mise au point d'un système d'antenne de grande puissance à éléments planaires alimentée en série

Entreprise : Compagnie Marconi Canada
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Conception, mise au point, construction et essai d'un prototype de système d'antenne de radar à éléments planaires alimentée en série et dont les normes de rendement répondent aux exigences du marché des frégates et des contre-torpilleurs.

Financement :		
	COPI	473 000 $
	Entreprise	400 000 $
	Total	873 000 $

Projet : Antenne en spirale hybride

Entreprise : Compagnie Marconi Canada
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Mise au point et essai d'une version commercialisable de l'antenne en spirale hybride conçue à l'origine par les chercheurs du ministère des Communications pour le système global de repérage du satellite Navstar. Cette antenne sera la première du genre produite par l'industrie canadienne.

Financement :		
	PPIL	135 373 $
	Entreprise	45 130 $
	Total	180 503 $

Projet : Extension des débouchés du radiotéléphone à évaluation automatique de canal (RACE)

Entreprise : Compagnie Marconi Canada
Montréal (Québec)

Transfert de technologie : Introduction du concept du radiotéléphone à évaluation automatique de canal dans d'autres secteurs du marché : interfaces de circuits, postes multiples principaux, appareils portatifs pour régions éloignées, antennes des navires, télex

Financement :

PPIL	158 894 $
Entreprise	35 888
Total	194 782 $

ONTARIO

Projet : Recherches sur la détection séquentielle à probabilité maximale pour la transmission des données par liaisons radio HF.

Entreprise : Miller Communications Systems Ltd.
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Accroissement de la fiabilité de la transmission HF (haute fréquence) des données.

Financement :

PPS	70 000 $
PPIL	70 000
Total	140 000 $

Projet : Mise au point de commutateurs optoélectroniques large bande

Entreprise : Foundations Electronic
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Mise au point et construction de modules de commutation optoélectronique basés sur la technologie de l'intégration mixte. Ces modules sont destinés aux panneaux de commutation en UHF.

Financement :

PPS	143 560 $
PPIL	75 000
Total	218 560 $

Projet : Constitution d'une source canadienne de produits OAS (onde acoustique de surface)

Entreprise : COM DEV Ltd.
Cambridge (Ontario)

Transfert de technologie : Constitution de la COM DEV Ltd. en un fournisseur de dispositifs OAS et de sous-systèmes améliorés pour les fabricants canadiens et étrangers de radars et de systèmes de télécommunications. Production de prototypes de filtres OAS ayant un rendement équivalent à ceux utilisés dans les stations au sol d'INTELSAT. Ce seront les premiers dispositifs OAS produits au Canada.

Financement :		
	PPIL	926 000,00 $
	Entreprise	5 364,81 $
	Total	931 364,81 $

Projet : Mise au point d'un récepteur d'instrumentation HF

Entreprise : Miller Communications Systems Ltd.
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Conception, mise au point et essai d'un récepteur d'instrumentation (IRX) recevant les signaux sur une fréquence radio et les transférant à une fréquence de sortie permettant d'autres traitements.

Financement :		
	PPIL	197 943 $
	Total	197 943 $

Projet : Mise au point de transistors métal-oxyde-semi-conducteur à sillon vertical à double diffusion pour amplificateurs VHF

Entreprise : Linear Technology Inc.
Burlington (Ontario)

Transfert de technologie : Mise au point et commercialisation de nouveaux transistors de puissance basés sur la technologie de transistors métal-oxyde-semi-conducteurs à sillon vertical à double diffusion. Cette technologie a été mise au point par les chercheurs de l'Université de Toronto en vertu de contrats passés avec le ministère des Communications et le Centre national de recherches. Cette fabrication d'un amplificateur monolithique pour applications au câble constitue une première au Canada.

Financement :		
	PPIL	793 560 $
	Entreprise	149 707
	Total	943 267 $

Projet : Mise au point de codeurs pour la voix à codage linéaire prédictif et excitement tonal à 2,4 Kb/s

Entreprise : Digital Telecommunications Ltd.
Mississauga (Ontario)

Transfert de technologie : Transfert des connaissances acquises par le Centre de recherches sur les communications en matière de matériel rentable et peu onéreux de codage de la voix. Cette technologie des codeurs pour la voix à codage linéaire prédictif et excitation tonale à 2,4 Kb/s a pris naissance à l'Institut national de la recherche scientifique de Verdun, au Québec, dans le cadre d'un contrat de recherches financé par le ministère fédéral des Communications. Elle a été mise au point récemment dans les laboratoires du ministère s'occupant des systèmes de télécommunications spatiales.

Financement :		
	PPIL	358 248 $
	Entreprise	36 000
	Total	394 248 $

Projet : Mise au point d'une forme nouvelle du dispositif SYNCOMPEX (compression-expansion synchronisées)

Entreprise : Miller Communications Systems Ltd.
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Amélioration technique et économique de la conception du dispositif SYNCOMPEX de traitement de la voix. Remplacement de certaines composantes analogico-numériques par d'autres totalement numériques, intéressant à la fois le matériel et le logiciel.

Financement :		
	PPIL	69 239 $
	Total	69 239 $

Projet : Conception, mise au point et essai d'un processeur numérique en bande de base

Entreprise : Miller Communications Limited
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Mise au point d'un organe de traitement numérique en bande de base à titre d'élément de sous-système pour des applications allant de la démodulation numérique aux systèmes d'antenne adaptatif

Financement :		
	PPIL	78 000 $
	Total	78 000 $

Projet : Mise au point et essai d'un système d'antenne adaptatif HF à quatre élément

Entreprise : Miller Communications Limited
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Conception, mise au point et essai d'un système d'antenne adaptatif HF (haute fréquence) à quatre éléments.

Financement :		
	PPIL	75 500 $
		64 926 $
	Total	140 426 $

Projet : Mise au point d'un mesureur d'intensité de champ effective

Entreprise : Richard Brancker Research Limited
Ottawa (Ontario)

Transfert de technologie : Passage du stade du prototype à celui de la production d'un mesureur d'intensité de champ effective. Cela entraînera un certain nombre de modifications conceptuelles et leur incorporation aux deux nouveaux modèles de préproduction à fabriquer.

Financement :		
	PPIL	85 500 $
	Total	85 500 $

MANITOBA

Projet : Mise au point de composants électroniques pour ELU et RBRs

Entreprise : Bristol Aerospace Limited
Winnipeg (Manitoba)

Transfert de technologie : Mise au point et fabrication de composants électroniques pour une nouvelle génération d'émetteurs de localisation d'urgence et de radiophares de positionnement d'urgence (ELU RPU) spécialement conçus pour la phase démonstration du système. SARSAT/COSPAR de recherche et de sauvetage par satellite. Le transfert porte essentiellement sur un oscillateur piézoélectrique à compensation numérique conçu et mis au point dans les laboratoires ministériels s'occupant d'électronique spatiale.

Financement :		
	PPIL	100 000 $
	Entreprise	24 353
	Total	124 353 $

SASKATCHEWAN

Projet : Mise au point et construction d'un radiomètre à double coefficient angulaire

Entreprise : SED Systems Inc.
Saskatoon (Saskatchewan)

Transfert de technologie : Production d'un nouveau radiomètre à double coefficient angulaire commercial répondant à des conditions particulières de l'environnement.

Financement :		
	PPIL	60 060,70 $
	Total	60 060,70 $

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Projet : Conception et fabrication d'un système HF/BLU de signalisation multifréquences à double tonalité

Entreprise : Baron Communications
Vancouver (Colombie-Britannique)

Transfert de technologie : Conception et fabrication d'un système haute fréquence à bande latérale unique de signalisation multifréquences à double tonalité pour des applications aux dispositifs d'appel sélectif et aux interconnexions radio-téléphone.

Financement :		
	PPIL	218 500 $
	Total	218 500 $

Projet : Mise au point d'un modem bande étalée

Entreprise : MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.
Richmond (Colombie-Britannique)

Transfert de technologie : Mise au point d'un modem (modulateur-démodulateur) bande étalée sous une forme en permettant la production de masse. Ce modem a été conçu au Centre de recherches sur les communications du ministère des Communications.

Financement :		
	PPIL	300 000,00 $
	Entreprise	20 696,51
	Total	320 696,51 $

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

DOCUMENT: 830-117/006

Government
Publications



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Quebec's Position on Pay Television and Joint Regulatory Mechanisms

May 21, 1982
Calgary, Alberta

On this 21st day of May 1982, the Communications Ministers of the federal and provincial governments have again gathered together at a decision-making conference, almost ten years after the first conference in Ottawa.

Despite the desire to meet again verysoon that Québec has often expressed since our previous meeting in Winnipeg, I do not hide the fact that it was not easy for us to decide whether or not to attend this conference. From our point of view, the vents that have occurred since September 1981 have not augured well for the future of our relations. And I am not even referring to constitutional matters, but rather to a series of telex messages, in particular the one we received from our federal counterpart on May 4, which, it seemed to me, left very little room for dialogue.

I do not dare refer to bad faith on the part of the federal government, although this bad faith contrasts plainly with Québec's openness, consistency, and even candor with respect to the pay TV question.

We eventually decided that despite all the obstacles and dashed hopes that continually put our good will to the test, we had to attend this conference, a conference which we had hoped to attend all along. We begin our discussions with, as a backdrop, a handicap which will certainly have a serious adverse affect on our deliberations and perhaps even on our efforts to reach a consensus with our federal partner, a situation which we have not been in for quite some time, if ever.

While not seeking to throw salt on the wound, I must point out that in Winnipeg we agreed to form two task forces for two purposes: to attempt to coordinate our regulation of telecommunications, and to harmonize our respective positions regarding pay TV. We were to meet again by the end of 1981.

Québec, like most of the other provinces, agreed in good faith to take a few weeks to finalize the work of the two task forces, but signified clearly the desire and even the pressing need of the provinces to meet again before the end of January. You are as familiar as I am with the reason that our federal partner invoked for delaying this meeting until today.

All the while, the task forces studying the two subjects on the agenda were unable to arrive at consensual recommendations to propose to us. On the pay TV question interprovincial consensus hit a brick wall, in the person of the federal representative, at the first meeting in October. Successive bilateral meetings have only confirmed the intransigent position expressed in Toronto last October 23 by the representative of the government of Canada.

It was in this context that last May 4, almost a month after having convened the present conference, the federal Minister of Communications closed a little farther, if that could be possible, the door through which we had hoped to harmonize our respective positions, on the grounds that he was refusing to discuss the transfer of power over pay TV.

I find my federal counterpart's sophisms hard to explain: in his telex message he claims that our respective interests can still be harmonized - and yet Ottawa is grabbing all the power - but last March 23 he told the House of Commons that this sort of harmonization would be very difficult to attain if the provinces had jurisdiction over pay TV.

We all remember how open-minded our federal partner was prior to the Winnipeg Conference, and that he was more or less obliged to discuss pay TV. But today, we are trying to forget these demotivating elements, since the items on the agenda are economically and culturally vital for every Québecer. We are taking part in this conference because we are firmly convinced that it is essential for us to assume our responsibilities, and because we all want to make every effort to achieve the necessary coordination.

Québec has closely studied each item on the agenda, in the firm perspective of the context of spring 1982. As far as development of telecommunications is concerned, considering that in four provinces out of ten two different regulatory bodies share jurisdiction over the same territory, we must admit that we are far from any form of harmony.

For the past two years, certains decisions made by the federal regulatory body have constituted systematic attempts to progressively invade fields of provincial jurisdiction.

There is anything but a consensus on the joint regulatory mechanisms proposed in the report, and the study will doubtless have to be pursued further.

We feel that these proposals contain an even more fundamental flaw: they do not lay the responsibility on the right shoulders. In Québec's view, the task of drawing up policies and coordinating them with those of our partners - how many times have we repeated this? - constitutes a fundamental responsibility of the politicians and is only delegated by virtue of our good intentions.

As things stand now politically, and owing to the lack of consensus as to the form that cooperation between the governments should take, Québec feels that the informal structure which is the TransCanada Telephone System remains a highly acceptable means for coordination that we could for the time being preserve.

In the area of pay TV, regardless of Ottawa's claims, Québec has already given itself the tools to exercise its jurisdiction over its territory, and intends to have the last word since no company will be able to provide this service without authorization from the Régie des services publics.

Other provinces have followed Québec's lead, and all are capable of doing so. Considering the economic and cultural importance of this new service being provided to Québec society, there is more than just a consensus in Québec: there is a consistently reaffirmed unanimity in favour of provincial jurisdiction.

As has been the case in most communications matters, both political parties represented in the National Assembly have reaffirmed their unanimous desire to see Québec's exclusive jurisdiction over pay TV recognized. The same goes for the service firms that we consulted when drafting our regulation, all of which have since indicated their intention to comply which Québec's regulations.

With regard to the two items on the agenda, Québec is aware that it is expressing the wish of every Quebecer for an organization of communications systems and services, beginning with the first level of government: the one closest to them - the gouvernement du Québec and its National Assembly.

Bolstered by this support from our fellow citizens, but with all the openness of mind needed for the strategic decisions we have to make, and in spite of continued harrassment, the gouvernement du Québec can assure you of its full cooperation in our work.

Government Publications

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/006

LIBRARY AUG 4 1982

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Position du Québec sur la télévision à péage et les mécanismes de réglementation mixtes

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

Les ministres des Communications des gouvernements fédéral et provinciaux sont de nouveau réunis en conférence, en ce 21 mai 1982, presque dix ans après la tenue de leurs premières rencontres à Ottawa.

Malgré le désir que le Québec a souventes fois exprimé depuis notre précédente rencontre de Winnipeg de nous revoir rapidement, je ne vous cacherai pas que la décision d'être présent ou absent de ces assises n'a pas été facile à prendre. Les événements depuis septembre 1981 n'ont guère été encourageants à notre point de vue pour l'avenir de nos rapports. Et je ne veux même pas parler de questions constitutionnelles, mais plutôt de cette série d'échanges de télex, et en particulier de celui qui nous est parvenu de notre homologue fédéral en date du 4 mai, et qui me semble laisser place à bien peu d'ouverture au dialogue.

Je n'ose pas parler de mauvaise foi de la part du gouvernement fédéral, mais cette attitude fait certes contraste avec la franchise, la constance, voire même la candeur avec laquelle le Québec a agi en particulier à l'égard du dossier de la télévision payante.

Nous avons finalement décidé que le Québec, envers et contre tous les obstacles et désillusions qui ne cessent d'attaquer notre bonne volonté, se devait d'être présent tel que nous l'avions souhaité dès le départ. Nous entreprenons nos travaux avec, en toile de fond, cet handicap qui va certainement peser lourdement sur l'atmosphère de nos délibérations, voire sur notre capacité d'établir des consensus avec notre partenaire fédéral, chose qu'il ne nous a pas été donné d'atteindre depuis très longtemps, pour ne pas dire depuis toujours...

Sans vouloir tourner le fer dans la plaie, il faut rappeler qu'à Winnipeg nous avions convenu de former deux groupes de travail dans le but, d'une part, de tenter d'harmoniser nos mécanismes interrégulatoires en télécommunications et, d'autre part, d'harmoniser nos positions respectives en matière de télévision payante. Nous devions nous revoir avant la fin de l'année 1981.

De bonne foi, le Québec, comme la plupart des provinces, a accepté un délai de quelques semaines pour finaliser les travaux des groupes de travail, mais en indiquant bien la volonté et même la pressante nécessité que les provinces ressentaient de nous rencontrer avant la fin janvier. Vous connaissez, autant que moi, le motif que notre partenaire fédéral a invoqué pour retarder jusqu'à ce jour la tenue de cette rencontre.

Pendant tout ce temps, les groupes de travail sur les deux questions à l'ordre du jour, n'ont pu arriver à nous proposer des recommandations consensuelles. En matière de télévision payante, dès la première réunion en octobre, le consensus interprovincial s'est heurté à une fin de non-recevoir de la part du représentant fédéral. Les rencontres bilatérales successives n'ont fait que confirmer les positions intransigeantes exprimées à Toronto le 23 octobre dernier par le représentant du gouvernement canadien.

C'est dans ce contexte que le 4 mai dernier, soit près d'un mois après avoir convoqué la présente conférence, le ministre fédéral des Communications venait fermer encore un peu plus, si c'était possible, la porte que nous aurions souhaité bien ouverte pour harmoniser nos intérêts respectifs, en nous signifiant son refus de discuter de "transfert" de pouvoirs en matière de télévision payante.

Par ailleurs, je m'explique mal les sophismes de mon homologue fédéral qui prétend dans ce télex qu'il peut être possible d'harmoniser nos intérêts respectifs alors qu'Ottawa s'arroge tous les pouvoirs tandis que le 23 mars dernier, il affirmait à la Chambre des Communes que cette harmonisation serait très difficile si la compétence en télévision payante relevait des provinces.

Il faut se souvenir qu'avant la conférence de Winnipeg, notre homologue fédéral avait affiché la même attitude et qu'ensuite, il avait été plus ou moins contraint de discuter de télévision payante. Mais nous sommes présents aujourd'hui et nous tenterons de faire fi de ces éléments démotivants parce que les dossiers à l'ordre du jour sont d'une importance économique et culturelle vitale pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Nous participons à cette conférence avec la profonde conviction qu'il est essentiel de prendre nos responsabilités, et aussi parce que nous avons la ferme volonté de déployer tous les efforts requis pour que les harmonisations nécessaires dont on parle puissent se réaliser.

Le Québec a examiné à fond chacune des questions à l'ordre du jour dans la perspective concrète que le contexte du printemps 1982 nous offre. En matière de développement des télécommunications, compte tenu que dans quatre provinces sur dix, deux organismes de réglementation différents se partagent l'exercice des compétences sur le même territoire, force nous est de constater que nous sommes loin d'approcher l'harmonisation.

Certaines décisions prises par l'organisme fédéral de réglementation ont constitué, depuis deux ans, des tentatives systématiques d'envahissement progressif des champs de compétence provinciale.

Les mécanismes interrégulatoires que le rapport propose à notre attention sont loin de faire consensus et il conviendrait sans doute de pousser l'étude plus loin.

Selon nous, ces propositions ont un défaut encore plus fondamental: c'est celui de ne pas situer au bon endroit la responsabilité en cette matière. Cette tâche d'élaborer des politiques et de les harmoniser avec ses partenaires constitue, selon le Québec - et c'est une position que nous avons sans cesse répétée -, une responsabilité fondamentale qui revient aux hommes politiques et qui ne se délègue que sur la base de notre bon vouloir.

Dans le contexte politique actuel, à défaut de consensus sur les modalités de concertation entre les gouvernements , le Québec estime que la structure informelle que constitue le Réseau téléphonique transcanadien demeure un mécanisme d'harmonisation acceptable que nous pourrions, pour l'instant, maintenir.

Dans le dossier de la télévision payante, malgré les prétentions d'Ottawa, Québec s'est déjà donné les outils nécessaires pour exercer sa compétence. Sur notre territoire, nous comptons avoir le dernier mot en cette matière, car aucune entreprise ne pourra distribuer ce nouveau service sans l'autorisation de la Régie des services publics.

A l'exemple du Québec, d'autres provinces ont agi de cette façon, et toutes sont habilitées à le faire. Devant l'importance économique et culturelle de ce nouveau service offert à la collectivité québécoise, il y a au Québec plus qu'un consensus, une unanimité constamment réaffirmée en faveur d'une compétence provinciale.

Comme ce fut le cas dans la plupart des dossiers de communications, les deux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont réaffirmé leur désir unanime que soit reconnue la compétence exclusive du Québec en matière de télévision payante. Il en est de même des entreprises de service que nous avons consultées au moment de rédiger notre règlement et qui, depuis, ont indiqué leur intention de respecter la réglementation québécoise.

Sur les deux questions à l'ordre du jour, le Québec est conscient d'exprimer la volonté des Québécoises et des Québécois en faveur d'une organisation des réseaux et services de communications, à partir du premier niveau de gouvernement, celui qui est le plus près d'eux: le gouvernement du Québec et son Assemblée nationale.

Fort de cet appui de nos concitoyens, mais avec toute l'ouverture d'esprit requise par les décisions stratégiques que nous avons à prendre, et en dépit des harcèlements répétés, le gouvernement du Québec vous assure de sa plus entière collaboration dans le déroulement de nos travaux.

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

DOCUMENT: 830-117/007

CA1
Z2
C52

Government
Publications

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Quebec's Proposal for the Study of a Fourth Option Regarding Joint Regulatory Mechanisms

May 21, 1982
Calgary, Alberta

QUEBEC'S PROPOSAL
FOR THE STUDY OF A FOURTH OPTION
REGARDING JOINT REGULATORY MECHANISMS

---

1. CONSIDERING the need to implement telecommunications policies whose application will bring about the beneficial effects sought by all the governments;

2. CONSIDERING the increased interdependence of telecommunications systems, and the need to maintain a top-quality, reliable system at the lowest cost;

3. CONSIDERING the lack of a consensus on the options drawn up by the task force set up at the Winnipeg Conference in the autumn of 1981;

4. CONSIDERING that it is the responsibility not of the regulatory bodies but of the governments themselves to establish policies for the development of telecommunications.

Québec proposes that the Calgary Conference request the task force to study a fourth option, intended to establish government mechanisms to bring into line the policies of various telecommunications partners which agree voluntarily to commit themselves to reduce the inter-jurisdictional impacts of their decisions.

Québec is ready to collaborate as one government with another, with its neighbouring provinces for example, in order to minimize the inter-jurisdictional impacts.

This option differs fundamentally from Option A proposed by the task force, in that it does not leave our regulatory bodies with the responsibility of establishing and harmonizing telecommunications policies. That responsibility lies with us: the politicians.

So at our next federal-provincial meeting, we shall have before us the proposal for a tangible way in which we can assume our responsibilities.

CA1
Z 1
-52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/007

Government Publications



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Proposition du Québec pour l'examen d'une quatrième option de mécanismes interrégulatoires en télécommunications

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

PROPOSITION DU QUEBEC

POUR L'EXAMEN D'UNE QUATRIEME OPTION

DE MECANISMES INTERREGULATOIRES EN TELECOMMUNICATIONS

---

1. CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des politiques de télécommunications dont l'application entraîne les effets bénéfiques désirés par tous les gouvernements;

2. CONSIDERANT l'interdépendance accrue des systèmes de télécommunications et la nécessité de maintenir un réseau de grande qualité et fiabilité au moindre coût;

3. CONSIDERANT l'absence de consensus sur les options élaborées par le groupe de travail mis sur pied à la conférence de Winnipeg, à l'automne 1981;

4. CONSIDERANT qu'il n'appartient pas aux organismes de réglementation, mais bien aux gouvernements eux-mêmes, d'établir des politiques de développement des télécommunications;

Le Québec propose que la conférence de Calgary demande au groupe de travail d'examiner une quatrième option visant à établir des mécanismes gouvernementaux d'harmonisation des politiques des différents partenaires en télécommunications qui acceptent volontairement de s'engager à réduire les impacts inter-juridictionnels de leurs décisions.

Le Québec pour sa part est disposé à collaborer de gouvernement à gouvernement, avec ses provinces voisines par exemple, pour minimiser les impacts inter-juridictionnels.

Cette option est fondamentalement différente de l'option A proposée par le groupe de travail en ce qu'elle ne laisse pas à nos organismes de réglementation des responsabilités d'établir et d'harmoniser des politiques en télécommunications; responsabilités qui nous appartiennent à nous, représentants gouvernementaux élus.

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS

DOCUMENT: 830-117/008



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Quebec's Notes on the Federal-Provincial Report on Joint Regulatory Mechanisms in Telecommunications

May 21, 1982
Calgary, Alberta

QUEBEC'S NOTES ON THE FEDERAL-PROVINCIAL REPORT ON JOINT REGULATORY MECHANISMS IN TELECOMMUNICATIONS

---

1. It must be remembered that this matter of joint action in telecommunications has been discussed at every single federal-provincial conference for almost ten years now, to no avail.

2. In the meantime, the CRTC has been intensifying its action, the effect of which has been to progressively invade provincial fields of jurisdiction through its decisions on telecommunications under provincial jurisdiction (CRTC 80-13 - interconnection; CRTC 81-13 - revenue - sharing); it has also been attempting to directly take over fields of provincial competence (CRTC 82-240 - TVP, sentence I).

3. Québec's objectives:

   - to establish an integrated telecommunications policy for all its territory;

   - to provide users with the best service at the lowest cost;

   - to maximize the economic spinoff generated by telecommunications.

4. It must be admitted that in telecommunications, various interests and policies must be coordinated among various governments. With the voluntary structure of the TCTS, industrial interests are well pooled. It is up to the governments - to each government's Minister of Communications, not its regulatory body - to draw up and coordinate telecommunications policies.

5. In the event that there is no consensus on the task force's options, Québec suggests a fourth option. This option is described in the proposal that follows.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/008



Government Publications

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Notes d'intervention du Québec sur le Rapport fédéral-provincial portant sur les mécanismes interrégulatoires en télécommunications

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

NOTES D'INTERVENTION DU QUEBEC
SUR LE RAPPORT FEDERAL-PROVINCIAL PORTANT
SUR LES MECANISMES INTERREGULATOIRES EN TELECOMMUNICATIONS

1. Il faut se rappeler que cette question de la concertation en télécommunications fut discutée à toutes et chacune des conférences fédérales-provinciales, depuis bientôt dix ans, sans donner de résultat.

2. Pendant ce temps, l'action du CRTC s'est intensifiée et a pour effet d'envahir progressivement le champ des compétences provinciales par l'impact de ses décisions sur les télécommunications de compétence provinciale (CRTC 80-13 - interconnexion, CRTC 81-13 - partage des revenus) et en tentant de s'accaparer directement des champs de compétence provinciale (CRTC 82-240 - TVP, phase I).

3. Les objectifs du Québec:

   - Etablir une politique intégrée des télécommunications sur l'ensemble du territoire.

   - Fournir le meilleur service au moindre coût pour les usagers.

   - Maximiser les retombées économiques engendrées par l'activité des télécommunications.

4. Il faut admettre qu'en matière de télécommunications, il y a des intérêts et des politiques à harmoniser entre les différents gouvernements. Les intérêts industriels sont bien mis en commun par la structure volontaire du RTT. Il appartient aux gouvernements, aux ministres des Communications de chaque gouvernement et non pas à leur organisme de réglementation, de se doter de politiques en télécommunications et de les harmoniser.

5. A défaut de consensus sur les options du groupe de travail, le Québec propose une quatrième option décrite dans la proposition ci-après.

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

DOCUMENT: 830-117/009

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Quebec Notes on Pay TV

May 21, 1982
Calgary, Alberta

May 21st, 1982

QUEBEC NOTES ON PAY TV

1. Point out that Québec's interest in pay TV is nothing new.
   - In May 1977, the ministère des Communications published La télévision à péage, élements de politique, and outlined its reasons for intending to exercise jurisdiction in this area.
   - In 1978, Québec's first regulation on pay TV was passed.

2. Point out that in 1980 and 1981, first in Vancouver then in Québec City, the provinces unanimously agreed that pay TV is a provincial responsibility, and that any double jurisdiction in this area would be harmful.

3. (a) Indicate that at the Winnipeg Conference in September 1981 discussions with the federal government were renewed.
   - "Forcing" by Québec, and addition of the subject to the agenda.
   - establishment of a committee of federal and provincial deputy ministers to bring the positions of the two orders of government into line.

   (b) Express deep regret that subsequent events did not yield the desired results; indeed they singularly complicated the situation:

- the committee of deputy ministers was not able to carry out its terms of reference.
- In the meantime, the CRTC handed down its decision on Phase I of its hearings: this controversial decision was a poor response to the objectives and principles enshrined at the 1979 federal-provincial conference in Toronto.
- Some provinces decided to exercise their jurisdiction.
- Some legal battles began.
- Mr. Fox's recent telex message (May 4, 1980).

4. Describe the reasons behind Québec's interest in pay TV:

- the political factor: Pay TV is not broadcasting, and cannot be governed by the Broadcasting Act. Pay TV is related to closed-circuit TV.

- the economic factor: Québec must benefit from the economic impact of Pay TV on its territory (hardware and software).

- the cultural factor: Québec's specific nature

5. Stress the fact that our new regulation governing television:

- fully meets the expectations of Quebecers;

- favours Québec's economic development.
- in no way infringes the principles and objectives agreed upon by the federal government in Toronto in 1979. Indeed, it respects those principles and objectives much better than does the CRTC decision.

6. To conclude,

- repeat that, for all these reasons, Québec intends to assume its full responsibilities with respect to pay TV.
- point out that it will exercise this jurisdiction with the support of both parties represented in the National Assembly.
- offer to cooperate with our federal partner to facilitate the introduction and distribution of pay TV

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/009

Government Publications

LIBRARY AUG 4 1982 University of Toronto

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Position du Québec sur la TV payante

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

Le 21 mai 1982

POSITION DU QUEBEC SUR LA TV PAYANTE

1- Rappeler que l'intérêt du Québec pour la télévision payante n'est pas récent
   - En mai 1977, le ministère des Communications publiait La télévision à péage, éléments de politique et précisait les raisons pour lesquelles il entendait exercer la compétence sur ce secteur.
   - En 1978, adoption du premier règlement québécois sur la télévision payante.

2- Signaler qu'en 1980 et 1981, à Vancouver puis à Québec, les provinces statuaient à l'unanimité que la télévision payante est de responsabilité provinciale et qu'une double juridiction en cette matière serait nuisible.

3- a) Indiquer que la Conférence de Winnipeg, en septembre 1981, fut l'occasion de reprendre les discussions avec le fédéral:
   - "Forcing" québécois et inscription du sujet à l'ordre du jour.
   - Création d'un comité de sous-ministres fédéral et provinciaux pour harmoniser les positions des deux ordres de Gouvernement.

   b) Déplorer que la suite des événements n'a pas donné les résultats escomptés, qu'elle a même singulièrement compliqué la situation:

... /2

- Le comité de sous-ministres n'a pu remplir son mandat.
- Entretemps le CRTC a rendu sa décision sur la phase I de ses audiences: décision controversée répondant mal aux objectifs et principes directeurs entérinés par la Conférence fédérale-provinciale de Toronto en 1979.
- Plusieurs provinces ont décidé d'exercer leur compétence.
- Quelques batailles juridiques ont vu le jour
- Le récent télex (4 mai 1982) de monsieur Fox.

4- Préciser les motifs qui ont amené le Québec à s'intéresser à la télévision payante:

- facteur politique: la télévision payante n'est pas de la radiodiffusion et ne peut être régie par la loi sur la radiodiffusion. La télévision payante s'apparente au circuit fermé.
- facteur économique: le Québec doit profiter de l'impact économique de la télévision payante sur son territoire (hardware et software)

- facteur culturel: La spécificité du Québec

5- Mettre l'accent sur le fait que notre nouveau réglement sur la télévision

- répond parfaitement aux attentes des Québécois

- favorise le développement économique du Québec
- ne contrevient en rien aux principes et objectifs entérinés par le Gouvernement fédéral à Toronto, en 1979. Mieux, il les respecte beaucoup plus que la décision du CRTC.

6- En conclusion:

- répéter que,pour toutes ces raisons, le Québec entend assumer pleinement ses responsabilités en télévision payante
- signaler qu'il exercera cette compétence avec l'appui des deux partis représentés à l'Assemblée nationale
- offrir au partenaire fédéral notre collaboration pour faciliter l'introduction et la diffusion de la télévision payante.

CE DOCUMENT EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 830-117/010

Government Publications



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Notes Respecting
Federal Interests in Pay Television

Federal

Tabled at the Meeting of the Federal-Provincial
Committee of Deputy Ministers Responsible
for Communications in Toronto on
October 23, 1981

May 21, 1982
Calgary, Alberta

TABLE OF CONTENTS

		PAGE
1.	INTRODUCTION	1
2.	FEDERAL OBJECTIVES AND PRINCIPLES REGARDING INTRODUCTION OF PAY-TV	1
3.	ROLE OF PAY-TV IN CANADIAN BROADCASTING	2
	a) The Programming Problem	2
	b) The Role of Pay-TV	3
	i) Altering Program Production Economics	4
	ii) Increasing Access of Canadian Producers to the Broadcasting System	4
	iii) Increasing the Diversity of Canadian Programming to Canadian Audiences	5
4.	JURISDICTIONAL AND LEGAL ASPECTS	5
	a) The Basis of Federal Jurisdiction	5
	b) Federal Jurisdiction Over Pay-TV	6
	c) CRTC Authority	7

1. INTRODUCTION

At the Federal-Provincial Conference of Communications Ministers which took place in Winnipeg, September 9-10, 1981, it was recognized that both federal and provincial governments have interests in the provision of pay-television and that it is desirable to clarify their respective concerns. Ministers agreed that their Deputy Ministers should meet as soon as possible to consider the extent and limit of their respective areas of interest and the harmonization of these interests. It was subsequently agreed that the first meeting of Deputy Ministers would take place on October 23, 1981 and that prior to that meeting each government would prepare and circulate a paper outlining its concerns and interests respecting pay-television.

This paper presents the federal government's statement of its interests in pay-television.

It sets out federal objectives and principles regarding the introduction of pay-television, analyzes the potential role of pay-TV in Canadian broadcasting and discusses jurisdictional and legal aspects regarding pay-television.

A companion paper provides a historical background on pay-television, and describes the economic, industrial and technical aspects of pay-TV.

It is not the purpose of this document to discuss issues and applications before the CRTC, but rather to discuss the interests of the federal government in pay-television.

2. FEDERAL OBJECTIVES AND PRINCIPLES REGARDING INTRODUCTION OF PAY-TV

In an address to the Broadcast Executives Society in Toronto, October 1980, and again in his address to the Quebec Film Producers Association in St-Jovite, Quebec in June of this year, the Minister of Communications stated three pre-requisites for a Canadian pay-television system: Canadian pay-TV must contribute positively and significantly to broadcasting in Canada and be available in both official languages, Canadian pay-TV must include the use of Canadian resources, and Canadian pay-TV must stimulate the Canadian program production industries in all regions of the country.

The Minister of Communications therefore supports the three basic objectives for a Canadian pay-TV service set out in the CRTC's April 21, 1981 Call for Applications: Canadian pay-television must strengthen the Canadian broadcasting system while contributing to the realization of the objectives set out in the Broadcasting Act; it must increase the diversity of programming available to Canadians; and finally pay-television must make available high-quality Canadian programming from new programming sources by providing new opportunities and new revenue sources for Canadian producers currently unable to gain access to the broadcasting system. The creation of significant revenue flows to the Canadian program production industry is one of the main objectives to be achieved by pay-television.

3. THE ROLE OF PAY-TV IN CANADIAN BROADCASTING

a) The Programming Problem

The broadcasting policy objectives contained in the 1968 Broadcasting Act provide a basis against which the performance of the industry may be assessed from time to time. The objectives which currently remain furthest from fulfillment are those concerned with programming.

In English-speaking Canada, in the peak viewing hours of 7-11 p.m., 76.5 per cent of all programs available to Canadian viewers are foreign produced and 81.5 per cent of programs viewed by Canadians are foreign. In particular, in the 'drama' category - which includes feature films, situation comedies, TV plays, action-adventure-crime series and classical and 'serious' drama - only 4 per cent of programs available are Canadian. Yet this category accounts for 68 per cent of peak viewing time.

While the over-all situation in French Canada is much better, with 64 per cent of French language programming available being Canadian, again drama programming presents a problem. Only 12 per cent of the drama available on French language television is Canadian.

This fundamental shortcoming of the Canadian broadcasting system arises mainly from the cost and revenue disadvantages of Canadian as opposed to foreign programs. The economics of television program production and distribution are such that the Canadian rights to popular foreign programs can be purchased for one-tenth of what it costs to produce competitive Canadian programs. For example, the cost of producing each hour of a popular TV series like Dallas reaches $800,000; Canadian networks are able to acquire the Canadian rights to such a program for about $40,000 per hour. To further exacerbate this situation, because of the audience attractiveness of these foreign programs, Canadian broadcasters are able to derive significantly higher advertising revenues for commercial spots on popular U.S. drama series than they can for comparable spots on less well known Canadian series productions. By way of example, based on current peak time advertising rates, CTV earns over $50,000 more per hour in advertising revenues for a U.S. show than for a Canadian show. Faced with these economics, it is not surprising that Canadian television networks and stations rely heavily on non-Canadian entertainment programming, particularly in peak viewing hours. This, in turn, has discouraged investment in television program production in Canada.

In particular, the independent program production sector has been generally characterized by a cash-poor project-by-project existence. Its outstanding problems are difficulty in obtaining financing to produce competitive programs and lack of access to domestic markets. In the absence of increased demand for competitive Canadian programs, the industry continues to survive on a combination of public funding, tax shelter motivated investment, and the entrepreneurship of the independent production sector. The creative and technical resources exist to produce such programming in Canada, however, in large part, effective incentives to produce it have not existed.

The size of the Canadian market, consisting of 17 million English Canadian viewers and 6 million French Canadian viewers is too small to allow the recovery of the production costs of most prime time quality programs. The economics of programming are like those in many creative, and indeed, high technology industries. There are two requirements for such industries with high up-front costs to be economically viable. First, they must export to recover their investment, and second, the Canadian domestic market must be sufficient to anchor their export drive. To achieve this result, production values must be high enough to be competitive in the international market. This does not imply that big production budgets are either a guarantee or prerequisite of quality. It is possible on occasion to produce attractive, quality programs on relatively small budgets. Nevertheless, the fact remains that Canadian viewers are being confronted with more and more choices and will not necessarily watch Canadian programs just because they are Canadian. To attract and keep Canadian viewers, especially in peak viewing hours, Canadian programs must be of world quality. (It should be noted that such quality may be achieved at budgets significantly lower than those common in the United States, as a good portion of their production costs are often due to inflated star salaries.) To provide a steady flow of world quality programs, an economically viable program production industry must be established, unless governments are willing to provide massive, multi-million dollar subsidies on a continuing basis to produce the material that will be required.

The fostering of a strong program production industry in Canada is consistent with the thrust of the federal government's industrial development policies. Employment opportunities can be greatly enlarged for all the creative and other skills that are involved, as the industry is very labour intensive, and economic activity in associated or supporting industries would result indirectly from such growth. Moreover, export sales of Canadian programming to growing international markets would help to improve the unfavourable trade balance in programming.

It is even more important to note that economic viability in the program production component of broadcasting is complementary to the social, cultural and national identity objectives enshrined in the Broadcasting Act, and is, indeed, a prerequisite to the achievement of these objectives. If our programming is not competitive, Canadians simply won't watch it and the cultural objective of Canadians expressing themselves to each other through film and video programs will be lost.

b) The Role of Pay Television

The federal government believes that pay television can contribute to the solution of the above problems in at least three major ways:

- it can improve the economics of program production in Canada by increasing the domestic revenue base for Canadian programs

- it can increase the access of producers from all regions of the country to the Canadian broadcasting system

- it can increase the diversity of domestic programs available to Canadian audiences.

i) Altering Program Production Economics

Pay television, by definition, will provide a direct injection of funding from consumers to supplement conventional broadcasting revenue sources of advertising and public funding. If properly designed, it will provide a new and financially rewarding outlet for Canadian production. The CRTC, in its April 21 Call for Applications for Pay Television Service stated that "the creation of significant revenue flows to the Canadian program production industry is a fundamental objective to be achieved by pay television."

An active pay-TV market in Canada will likely increase the total revenues accruing to Canadian producers from the domestic market. On the one hand, it might be argued that once a program is sold to Canadian pay-TV, its value to a broadcaster is reduced; on the other hand, a program carried on pay-TV - as long as the service is exhibited to only a minority of TV households - could in fact command reasonably high additional revenue from conventional broadcasters.

Even with pay television, exports would still be necessary to recover the total cost of production of many programs. However, pay-TV can contribute to a more stable domestic market on which producers can depend for a significant percentage of the costs of Canadian programming.

The applicants for licences to offer pay television services expect to devote an important share of their program acquisition budget to Canadian programs. These contributions take three principal forms:

- acquisition of distribution rights
- contribution to a fund for development of scripts and concepts
- direct financing of new productions.

Thus, pay television will open new markets for the distribution of Canadian programs and will permit the injection of funds which will in large measure alleviate the financing problems faced by Canadian producers. It is an important step in the development of an economically viable Canadian program production industry.

ii) Increasing Access of Canadian Producers to the Broadcasting System

An essential element of Canadian pay-television is that it provide a means of revealing to ourselves and others the uniqueness and rich variety of regional character to be found in this country. The CRTC has stated that a major criterion in the consideration of pay television proposals will be their ability to open the system to currently neglected or under-utilized sources of Canadian programming.

A recent survey indicates that Canadian public and private broadcasters spend less than 10 per cent of their programming budgets on the purchase of programs from independent Canadian producers. Foreign ownership of theatrical distribution and exhibition systems has also hampered the development of independent Canadian production.

Pay television can represent a major new outlet for independent producers from all regions of the country. Factors affecting the degree to which this will be achieved include the degree of vertical integration permitted between producers and distributors, and the amount of funds devoted to acquisition of Canadian independent productions by pay-TV licensees which in turn is a function of market penetration.

iii) Increasing the Diversity of Canadian Programming Available to Canadian Audiences

As noted above, the biggest gap in the Canadian broadcasting system is drama. This is where pay-TV can perhaps make its greatest contribution. Pay-TV in the U.S. has become an important new window in marketing feature films. Likewise, it can be expected that feature films, mini-series, drama and variety specials will likely form the basis of Canadian pay television offerings. By emphasizing dramatic productions, pay television can help to correct the current imbalance.

Moreover, some of the Canadian productions shown on pay-TV could also be shown on general television afterward. This would create a secondary market for the programs and would enable broadcasters to increase their exhibition of high quality Canadian entertainment programs at lower cost than if they were produced solely for the conventional broadcasting market.

Given the high cost of competitive entertainment programming, for pay television to cause such programs to happen, substantial budgets must be available for acquisition of Canadian programs. Only with adequate purchasing power will Canadian pay-TV be able to be truly effective.

The question also arises as to whether Canadians will be able to receive pay-TV services in the language of their choice. One of the opportunities offered by pay television is to provide another television service across the country in both official languages. Public studies conducted on behalf of the Department of Communications by professors from the University of Western Ontario concluded that a French language service delivered by satellite to Quebec alone would be unable to provide even ten per cent Canadian content profitably. It follows that the prospects for a French service would be significantly enhanced if it were financially integrated with an English language service.

The means of distribution and the access of pay television services to local exhibition will be an important determinant of the geographic availability of these new television services in Canada.

4. JURISDICTIONAL AND LEGAL ASPECTS

a) The Basis of Federal Jurisdiction

The Courts have held consistently that the nature of the undertakings is important in determining jurisdiction; this would presumably apply in the case of undertakings that exhibit pay television. The question of whether a service is pay or free is not a key jurisdictional consideration.

The federal government has jurisdiction over cable television, including pay-TV where it is distributed on a cable system which also distributes signals received off-air and over those systems which integrate so-called closed-circuit with off-air services. Two Supreme Court of Canada decisions in November 1977 confirmed federal jurisdiction over all cable systems involved in the re-transmission of broadcast signals.

In the Dionne case, the Supreme Court of Canada ruled that the Quebec government exceeded its constitutional authority in a 1972 statute. That law established provincial regulatory authority over cable television systems within the provinces by creating a provincial board and by requiring cable television companies operating in the province to be licensed by the board. The Court, in its majority opinion, decided that cable television was part of an "interrelated system of transmitting and receiving television signals, whether directly through air waves or through intermediate cable line operations ... Cable distribution enterprises ... rely on broadcasting stations, and their operations are merely a link in a chain which extends to subscribers who receive the programmes through their private receiving sets."

In the Capital Cities case, the Supreme Court of Canada upheld the right of the CRTC to order cable television systems in Canada to delete commercials in programs emanating from U.S. stations as a means of discouraging Canadian advertisers from buying broadcasting time in the U.S. The Court dismissed a challenge of CRTC authority by three Buffalo stations. Quebec, Ontario, Alberta and British Columbia intervened in the case in support of the three Buffalo stations. In its decision the Court stated that there was a single undertaking throughout, and the switch to a different technology to bring the telecast to paying subscribers did not involve a switch from federal to provincial jurisdiction. The Court rejected "technology of transmission as a ground for shifting constitutional competence."

While upholding federal jurisdiction over cable distribution systems, the Court emphasized in both decisions that it was not dealing with a case "where the cable distribution enterprises limit their operation to programmes locally produced by them for transmission over their lines to local subscribers."

The question of what constitutes a "closed-circuit" system and the question of jurisdiction over such systems has not been addressed by the courts.

b) Federal Jurisdiction Over Pay-Television

The Supreme Court of Canada cases to date apply to pay-television distributed over cable and the federal government's jurisdiction would apply accordingly. Specifically, federal jurisdiction would include:

1. Pay-TV provided by an existing cable system

   a) that is subject to federal licensing and/or regulation, e.g., a broadcast receiving undertaking;

   b) where pay-TV is an integrated service of the cable system; and

c) even if some programming is of local origin.

2. Pay-TV carried by a federally regulated telephone company. (Note that the Special Act relating to the telephone company would have to be amended to authorize this activity.)

3. Pay-TV provided through over-the-air broadcasting facilities in which a scrambled signal is broadcast directly to the public.

4. Pay-TV carried by satellite.

5. Regulation of the program content of a (provincial) closed-circuit system if imported from abroad or from another province (trade and commerce power).

c) CRTC Authority

The CRTC has authority to issue network licences for pay-TV or other services delivered by satellite or other means to broadcasting undertakings for exhibition because such services are networks as defined under section 2 of the Broadcasting Act which states:

> "network includes any operation involving two or more broadcasting undertakings whereby control over all or any part of the programs or program schedules of any of the broadcasting undertakings involved in the operation is delegated to a network operator."

Whenever exhibition is by a broadcast receiving undertaking the Commission has, since its inception, authorized all services carried, including such services as the community channel and special programming channels. The CRTC's Cable Television Regulations, section 5 states:

> "A licensee shall not use, or permit the use of, its undertaking or any channel of its undertaking except as required or authorized by its licence or these Regulations."

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/010

A1
2-
C 33



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Notes concernant les intérêts du gouvernement fédéral dans la télévision payante

Fédéral

déposées à la réunion
du comité fédéral-provincial des
sous-ministres responsables des
communications à Toronto
le 23 octobre 1981

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.	INTRODUCTION	1
2.	OBJECTIFS ET PRINCIPES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉVISION PAYANTE	1
3.	RÔLE DE LA TÉLÉVISION PAYANTE DANS LA RADIODIFFUSION CANADIENNE	2
	a) Le problème de la programmation	2
	b) Le rôle de la télévision payante	4
	i) Modification de l'économique de la production d'émissions	4
	ii) Amélioration de l'accès des producteurs canadiens au système de la radiodiffusion	5
	iii) Diversification des émissions canadiennes offertes aux téléspectateurs canadiens	5
4.	QUESTIONS DE COMPÉTENCE ET ASPECTS LÉGAUX	6
	a) Les fondements de la compétence fédérale	6
	b) Compétence du gouvernement fédéral à l'égard de la télévision à péage	7
	c) Autorité du CRTC	8

1. INTRODUCTION

Lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications qui s'est tenue les 9 et 10 septembre 1981 à Winnipeg, il a été reconnu que le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux ont des intérêts dans la télévision payante et qu'il est souhaitable de clarifier les intérêts de chacun. Les ministres ont convenu que leurs sous-ministres devraient se rencontrer le plus tôt possible afin d'examiner l'étendue et les limites de leurs secteurs d'intérêts respectifs et d'étudier les moyens d'harmoniser ces intérêts. Il a été convenu par la suite que la première réunion des sous-ministres aurait lieu le 23 octobre 1981 et qu'au préalable chaque gouvernement préparerait et ferait circuler un document exposant les grandes lignes de ses intérêts en matière de télévision payante.

Le présent document fait un exposé des intérêts du gouvernement fédéral relativement à la télévision payante.

Il présente les objectifs et les principes du gouvernement fédéral relativement à l'introduction de la télévision payante, fait l'analyse du rôle que pourrait jouer la télévision payante dans la radiodiffusion canadienne et examine des questions de compétence et des aspects juridiques se rapportant à la télévision payante.

Un document complémentaire fait l'historique de la télévision payante et en décrit les aspects économiques, industriels et techniques.

Le présent document se propose d'examiner, non pas les requêtes dont le CRTC a été saisi et les questions qui en découlent, mais plutôt les intérêts du gouvernement fédéral dans le domaine de la télévision payante.

2. OBJECTIFS ET PRINCIPES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉVISION PAYANTE

Dans une allocution qu'il a prononcée en présence de la "Broadcast Executives Society" à Toronto en octobre 1980, et dans une autre allocution qu'il a prononcée devant l'Association des producteurs de films du Québec à Saint-Jovite (Québec) en juin de l'année courante, le ministre des Communications a exposé trois conditions préalables à l'introduction d'un système canadien de télévision payante: un tel service doit apporter une contribution positive et significative à la radiodiffusion au Canada et doit être offert dans les deux langues officielles; il doit comporter l'utilisation des ressources canadiennes; il doit stimuler les industries canadiennes de production d'émissions dans toutes les régions du pays.

Le ministre des Communications appuie donc les trois objectifs fondamentaux décrits dans l'Appel de demandes du CRTC du 21 avril 1981: la télévision payante canadienne doit renforcer le système de la radiodiffusion canadienne tout en contribuant à l'atteinte des objectifs formulés dans la Loi sur la radiodiffusion; elle doit accroître la diversité de la programmation offerte aux Canadiens; et enfin elle doit permettre d'offrir des émissions canadiennes de grande qualité provenant de nouvelles sources d'émissions, en fournissant de nouvelles possibilités et d'autres sources de recettes aux producteurs canadiens qui ne peuvent actuellement avoir accès au système de radiodiffusion. On ne

saurait trop insister sur le fait que la création d'importantes sources de revenus au profit de l'industrie canadienne de production d'émissions constitue l'un des principaux objectifs que doit atteindre la télévision payante.

3. ROLE DE LA TÉLÉVISION PAYANTE DANS LA RADIODIFFUSION CANADIENNE

a) Le problème de la programmation

Les objectifs de la politique de radiodiffusion qui figurent dans la Loi de 1968 sur la radiodiffusion fournissent les critères servant à évaluer périodiquement la performance de l'industrie. Les objectifs qui demeurent présentement encore le plus loin d'être atteints sont ceux qui concernent la programmation.

Dans le Canada anglophone, pendant les heures de haute écoute (19h à 23h), 76,5% de toutes les émissions offertes aux téléspectateurs proviennent de l'étranger et 81,5% des émissions qui sont regardées sont étrangères. En particulier, dans la catégorie des dramatiques, qui comprend les longs métrages, les comédies de situation, les pièces télévisées, les feuilletons d'aventure et policiers et les adaptations théâtrales, 4% seulement des émissions offertes sont canadiennes. Par contre, cette catégorie d'émissions remplit 68% des heures de haute écoute.

La situation dans le Canada francophone est tout autre puisque 64% des émissions offertes en langue française sont canadiennes, cependant la programmation des dramatiques présente aussi un problème. En effet, seulement 12% des dramatiques offerts à la télévision française sont canadiens.

Cette grande lacune du système canadien de la radiodiffusion s'explique principalement par la situation défavorable des émissions canadiennes par rapport aux émissions étrangères lorsqu'il est question des coûts et revenus. En effet, les facteurs économiques qui président à la production et la distribution des émissions de télévision font en sorte que les droits de diffusion au Canada des émissions étrangères populaires s'achète pour un dizième du prix qu'il en coûterait pour produire des émissions canadiennes qui auraient autant d'attrait. Par exemple, chaque heure d'un téléroman populaire comme Dallas coûte $800 000 à produire, alors que les réseaux canadiens peuvent acheter les droits de diffusion de ces émissions au Canada pour environ $40 000 l'heure. Cette situation s'envenime davantage conséquemment à l'attrait qu'exercent ces émissions étrangères sur les téléspectateurs. Ainsi les radiodiffuseurs canadiens reçoivent des sommes beaucoup plus élevées pour les annonces publicitaires diffusées durant les téléromans américains populaires que celles retirées des messages passés dans des conditions similaires lors d'émissions canadiennes moins connues. En prenant les prix courants de la publicité aux heures de pointe, les recettes de la publicité de CTV sont de $50 000 l'heure plus élevées pendant une émission américaine que pendant une émission canadienne. Compte tenu de ces chiffres, il n'est pas surprenant que les chaînes et stations de télévision canadiennes dépendent beaucoup des émissions non canadiennes, surtout pendant les heures de pointe. Cette situation se répercute défavorablement sur l'investissement dans la production d'émissions de télévision au Canada.

En conséquence, le secteur indépendant de la production d'émissions vit généralement de projets menés au jour le jour dans des conditions financières astreignantes. Ses plus grands problèmes tiennent à la difficulté d'obtenir le financement nécessaire à la production d'émissions concurrentielles et au manque d'accès aux marchés intérieurs. Puisque la demande d'émissions canadiennes concurrentielles n'augmente pas, l'industrie continue à exister grâce à des moyens comme le financement public, l'investissement motivé par les dégrèvements fiscaux et la débrouillardise du secteur indépendant de la production. Le Canada possède les ressources créatrices et techniques qui permettraient de produire ces émissions; c'est surtout à cause de l'absence de stimulants efficaces qu'elles ne sont pas mises en valeur.

La taille du marché canadien, composé de 17 millions de téléspectateurs anglophones et 6 millions de téléspectateurs francophones, n'est pas assez importante pour permettre de recouvrer les coûts de production de la plupart des émissions de qualité diffusées pendant les heures de grande écoute. Les facteurs économiques entourant la programmation ressemblent à ceux de bien d'autres industries de la création et même à ceux des industries de haute technicité. Pour être rentables, les industries ayant des dépenses de démarrage élevées doivent satisfaire à deux conditions. En premier lieu, elles doivent exporter pour recouvrer leurs investissements et, en second lieu, elles doivent pouvoir asseoir leurs activités d'exportation sur un marché intérieur solide. Pour parvenir à ce résultat, les sommes engagées doivent être assez élevées pour rendre la production concurrentielle sur le marché international. Il ne faut pas entendre par ce qui précède que les gros budgets de production sont une condition sine qua non lorsqu'il est question de qualité. En fait, il est possible à l'occasion de produire des émissions de qualité ayant beaucoup d'attrait au moyen d'un budget relativement modeste. Néanmoins, l'on ne peut nier que les téléspectateurs canadiens se retrouvent devant un éventail grandissant d'émissions et ne regarderont pas nécessairement les émissions canadiennes simplement parce qu'elles sont canadiennes. Pour attirer et retenir les téléspectateurs canadiens, surtout durant les heures de haute écoute, il faut que les émissions canadiennes soient de qualité internationale. (Il convient de remarquer qu'il est possible d'atteindre cette qualité au moyen de budgets beaucoup moins élevés qu'aux États-Unis, où une bonne partie des coûts de production servent souvent à la rétribution faramineuse des grandes vedettes du cinéma et de la télévision.) Pour que des émissions de qualité mondiale soient offertes à un rythme régulier, il faut établir une industrie rentable de production d'émissions. Autrement, pour produire le matériel nécessaire, les gouvernements devront être prêts à verser sans arrêt des subventions massives de plusieurs millions de dollars.

L'encouragement d'une industrie dynamique de production d'émissions au Canada est compatible avec les orientations du gouvernement fédéral en matière de développement industriel. Cette industrie étant fortement axée sur la main-d'oeuvre, le talent et les autres métiers associés pourront compter sur un nombre beaucoup plus élevés de débouchés, et cet essor contribuera indirectement à l'activité économique des industries auxiliaires. De plus, les ventes d'émissions canadiennes dans les marchés internationaux grandissants aideront à améliorer la balance commerciale défavorable dans le domaine de la programmation.

Ce qui est plus important encore, la viabilité économique du secteur de la radiodiffusion intéressé à la production d'émissions est le complément des objectifs sociaux, culturels et nationaux énoncés dans la Loi sur la radiodiffusion et est même une condition préalable à la réalisation de ces objectifs. Si notre programmation n'est pas concurrentielle, les Canadiens ne regarderont tout simplement pas les émissions et rien ne fera avancer l'objectif culturel qui est atteint lorsque les Canadiens peuvent apprendre à se connaître au moyen d'émissions cinématographiques et vidéo.

b) Le rôle de la télévision payante

Le gouvernement fédéral estime que la télévision payante peut aider à résoudre les problèmes décrits plus haut de trois façons principales:

- elle peut améliorer l'économique de la production d'émissions au Canada en faisant augmenter les recettes qu'il est possible de tirer au Canada pour les émissions canadiennes

- elle peut faciliter l'accès des producteurs de toutes les régions du pays au système canadien de la radiodiffusion

- elle peut contribuer à la diversification des émissions canadiennes offertes aux téléspectateurs canadiens.

i) Modification de l'économique de la production d'émissions

Par définition, la télévision payante donnera lieu à une injection directe de capitaux de la part des consommateurs, laquelle s'ajoutera aux sources de revenus traditionnelles que sont la publicité et les derniers publics. Si elle est bien conçue, la télé payante procurera un débouché nouveau et rémunérateur pour les réalisations canadiennes. Dans son "Appel de demandes de licences de télévision payante" du 21 avril dernier, le CRTC a indiqué que la création d'une source importante de revenus pour l'industrie canadienne de production d'émissions constitue l'un des objectifs fondamentaux à atteindre par la télévision payante.

L'existence d'un marché actif pour la télévision payante au Canada est susceptible d'accroître la somme des recettes touchées par les producteurs canadiens sur le marché national. D'une part, on pourrait alléguer qu'une fois vendue au service canadien de télévision payante, une émission aurait moins de valeur aux yeux d'un radiodiffuseur; d'autre part, il est fort possible qu'une émission diffusée à la télévision payante - dans la mesure où elle n'est présentée qu'à une minorité de ménages - produise des recettes supplémentaires passablement élevés, provenant des radiodiffuseurs conventionnels.

Même avec la télévision payante, l'exportation sera toujours requise afin de recouvrer le coût intégral de la réalisation de bon nombre d'émissions. Néanmoins, la télé payante peut contribuer à la création d'un marché national plus stable, sur lequel les producteurs pourront compter afin de couvrir une part importante des coûts de production d'émissions.

Les requérants désirant obtenir une licence de distribution de télévision payante comptent affecter une bonne partie de leur budget d'acquisition à des émissions canadiennes. Ces fonds seraient principalement alloués de trois façons:

- acquisition des droits de distribution,

- contribution à un fonds de développement des concepts et des scénarios et,

- implication dans le financement de nouvelles productions.

Ainsi, la télévision payante sera source de nouveaux débouchés pour la distribution d'émissions canadiennes et permettra l'injection de capitaux qui allégeront dans une grande mesure les difficultés financières éprouvées par les producteurs canadiens. La mise en oeuvre de ce service constitue une étape marquante du développement d'une industrie canadienne de production d'émissions qui soit économiquement viable.

ii) Amélioration de l'accès des producteurs canadiens au système de la radiodiffusion

Il est essentiel que le service canadien de télévision payante serve de véhicule par lequel les Canadiens prendront connaissance du caractère unique et de la richesse des diverses régions du pays. Le CRTC a précisé qu'un critère important sur lequel se fondera l'étude des projets de télévision payante sera l'aptitude des exploitants à employer des sources d'émissions canadiennes qui sont actuellement négligées ou sous-utilisées.

Un récent sondage révèle que les radiodiffuseurs publics et privés du Canada consacrent moins de dix pour cent de leur budget de programmation à l'achat d'émissions réalisées par des producteurs canadiens indépendants. La propriété étrangère des réseaux de distribution et de diffusion d'émissions dramatiques a également nui à l'essor de la réalisation privée au Canada.

La télévision payante peut constituer un nouveau débouché important pour les producteurs indépendants de tous les coins du pays. Tout dépendra de la mesure dans laquelle l'intégration verticale des producteurs et des distributeurs sera autorisée et de l'ampleur des crédits qui seront affectés à l'acquisition d'émissions canadiennes par les titulaires de licences d'exploitation de la télévision payante, facteur qui dépend lui-même de la pénétration du marché.

iii) Diversification des émissions canadiennes offertes aux téléspectateurs canadiens

Comme il a déjà été mentionné, le secteur des dramatiques constitue la plus grande lacune du système canadien de la radiodiffusion. C'est dans ce secteur que la télévision payante est susceptible d'être mise le plus à profit. Aux États-Unis, la télévision payante

s'est avérée une importante contribution à la commercialisation des longs métrages. Ainsi, il est probable que les longs métrages, les mini-séries, les dramatiques et les émissions spéciales de variétés constituent le noyau des émissions présentées par un service canadien de télévision payante. En mettant l'accent sur les émissions dramatiques, la télévision payante contribuera à rectifier le déséquilibre actuel.

De plus, certaines des émissions canadiennes offertes par le service de télévision payante pourraient également être diffusées à une date ultérieure par les réseaux de télévision conventionnels. Il se créerait donc un marché secondaire pour ces émissions et les radiodiffuseurs seraient en mesure d'accroître le nombre d'émissions de divertissement canadiennes de grande qualité et de les offrir à des coûts moins élevés que si elles étaient réalisées uniquement à l'intention du marché de la radiodiffusion.

Compte tenu du coût élevé de la réalisation d'émissions de divertissement concurrentielles, d'importants budgets doivent être consacrés à l'acquisition d'émissions canadiennes afin que la télévision payante donne naissance à des émissions de ce genre. Le service canadien de télévision payante ne pourra être véritablement efficace que s'il est doté d'un pouvoir d'achat suffisant.

On se demande en outre si les Canadiens pourront recevoir la télévision payante dans la langue de leur choix. La télé payante a en effet l'avantage de pouvoir fournir un service de télévision supplémentaire dans les deux langues officielles d'un bout à l'autre du pays. Selon des études menées par des professeurs de l'université de Western Ontario pour le compte du ministère des Communications, un service de langue française transmis par satellite dans la seule province de Québec serait incapable de fournir à profit même dix pour cent des émissions à teneur canadienne. Il s'ensuit que les perspectives d'avenir d'un service français seraient bien plus prometteuses si ce dernier était intégré financièrement à un service national de langue anglaise.

Les moyens de distribution et l'accès des services de télévision payante à la diffusion locale détermineront dans une grande mesure la disponibilité de ces nouveaux services de télévision dans les diverses régions du Canada.

4. QUESTIONS DE COMPÉTENCE ET ASPECTS LÉGAUX

a) Les fondements de la compétence fédérale

Les tribunaux ont toujours fait valoir l'importance de la nature des entreprises dans la détermination des sphères de compétence; il est à supposer que ce principe s'appliquerait également aux entreprises offrant des services de télévision payante. La question d'avoir ou de ne pas avoir à payer un service n'est pas une considération clé en matière de compétence juridique.

La télévision par câble relève de la juridiction fédérale, y compris la télévision payante lorsque distribuée par un système de télévision par câble offrant également des signaux de radiodiffusion, et ces systèmes qui véhiculent des présumés services en circuit fermé et des services de radiodiffusion. Deux décisions rendues par la Cour suprême du Canada en novembre 1977 ont confirmé la compétence du gouvernement fédéral à l'égard de tous les systèmes de télévision par câble servant à la retransmission des signaux de radiodiffusion.

Dans l'affaire Dionne, la Cour suprême a statué que le gouvernement du Québec avait outrepassé la compétence que lui reconnaissait la constitution en adoptant, en 1972, une loi établissant l'autorité de la province en matière de réglementation à l'égard des systèmes de télévision par câble exploités dans toute la province, en créant une régie provinciale et en exigeant des entreprises de télévision par câble qu'elles obtiennent une licence auprès de la régie. La décision majoritaire de la Cour stipulait que la télévision par câble faisait partie d'une "combinaison de systèmes intimement liés de transmission et de réception de signaux de télévision, soit directement par ondes aériennes, soit par l'intermédiaire d'un réseau de câble ... des entreprises de câblodiffusion ... dépendent des stations de radiodiffusion et leur entreprise est un simple maillon d'une chaîne qui va jusqu'aux abonnés qui reçoivent les émissions à leurs postes de télévision".

Dans l'affaire Capital Cities, la Cour suprême a confirmé le droit du CRTC d'ordonner aux systèmes de télévision par câble exploités au Canada de supprimer les annonces publicitaires des émissions en provenance de stations américaines, afin de décourager les annonceurs canadiens d'acheter du temps d'antenne aux États-Unis. La Cour a rejeté la requête de trois stations de Buffalo, qui remettaient en question l'autorité du CRTC. Le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont intervenus dans l'affaire en faveur des trois stations de Buffalo. Dans sa décision, la Cour a précisé que l'affaire ne concernait qu'une seule entreprise, et que l'adoption d'une technique différente afin d'offrir des émissions de télévision aux abonnés sous-entendait nullement que la question passerait de la juridiction du gouvernement fédéral à celle d'une province. La Cour a rejeté le postulat selon lequel la technique de transmission justifiait le passage d'une juridiction à une autre.

Tout en confirmant l'autorité du gouvernement fédéral à l'égard des systèmes de télévision par câble, la Cour a tenu à préciser, dans ces deux affaires, qu'il ne s'agissait nullement d'une situation "où les entreprises de câblodistribution limitent leurs activités à des émissions qu'elles produisent localement et transmettent à leurs abonnés locaux sur leurs lignes".

La Cour ne s'est pas attardée à la question de la définition des systèmes en circuit fermé et de la juridiction dont ces systèmes relèvent.

b) Compétence du gouvernement fédéral à l'égard de la télévision payante

Les cas étudiés par la Cour suprême du Canada jusqu'à maintenant s'appliquent à la télévision par câble distribuée au moyen de câbles et, par conséquent, il semblerait que ce type de télévision relève du gouvernement fédéral. La compétence du gouvernement fédéral s'appliquerait plus précisément à ce qui suit:

1. la télévision payante distribuée par un système de télévision par câble

   a) qui doit faire l'objet d'une licence octroyée par l'organisme fédéral et(ou) est assujetti à sa réglementation (définition d'une entreprise de réception de radiodiffusion),

   b) qui intègre la télévision par câble à ses services, et

   c) dont même une partie de la programmation est d'origine locale;

2. la télévision payante retransmise par une compagnie de téléphone réglementée par le gouvernement fédéral (à remarquer que la loi spéciale concernant la compagnie de téléphone en question devrait être modifiée, de manière à permettre ce type de transmission);

3. la télévision payante assurée par des installations de radiodiffusion au moyen d'un signal brouillé acheminé directement au public;

4. la télévision payante acheminée par satellite;

5. la réglementation du contenu des émissions des systèmes exploités en circuit fermé (dans les provinces), si les émissions proviennent de l'étranger ou d'une autre province. (Réglementation des échanges et du commerce)

c) Autorité du CRTC

Le CRTC est habilité à délivrer des licences d'exploitation de réseaux en ce qui concerne la télévision payante et d'autres services acheminés par satellite ou par d'autres moyens jusqu'aux entreprises de réception de radiodiffusion pour fin d'exhibition, parce que ces services répondent à la définition des réseaux donnée à l'article 2 de la Loi sur la radiodiffusion:

> "'réseau' comprend toute exploitation à laquelle participent deux ou plusieurs entreprises de radiodiffusion et où le contrôle de l'ensemble ou d'une partie des émissions ou des programmes d'émissions de toute entreprise de radiodiffusion participant à l'exploitation est délégué à un exploitant de réseau."

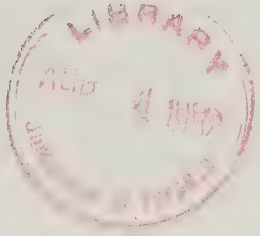
Dans tous les cas où la diffusion est assurée par une entreprise de réception de radiodiffusion, le Conseil a autorisé, depuis sa mise sur pied, tous les services acheminés, y compris les services offerts par les canaux communautaires réservés aux émissions spéciales. L'article 5 du Règlement sur la télévision par câble du CRTC stipule ce qui suit:

> "Un titulaire ne peut utiliser ou permettre l'utilisation de son entreprise ou d'un canal de son entreprise si ce n'est conformément à ce qui est exigé ou permis par sa licence ou par le présent règlement."

Government
Publicati
CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z2
C52

DOCUMENT: 830-117/011



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Backgrounder

Highlights of Industrial Development in the Canadian Communications Sector

(Revised April 1982)

Federal

May 21, 1982
Calgary, Alberta

Canada is a world leader in many aspects of communications. This backgrounder is a summary of some industrial development activities in the sector, and provides relevant statistics. It is not exhaustive and is intended only to demonstrate, by example, the nature and range of Canadian industrial activity in the field of communications.

Contents

	Page
Statistical Overview	2
Telecommunications Equipment	
Major Companies	2
Foreign-owned Companies in Canada	5
Federal Support for Industrial Development	6
New Technologies	
Mobile Communications Systems	7
Telidon	7
Space Technology	8
Office Communications Systems	8
Fibre Optics	9

STATISTICAL OVERVIEW

In 1980, the telecommunications carriers had total operating revenues of $6 billion and assets of $17.4 billion. They employed 113,744 people, who were paid $2.33 billion in wages, salaries and benefits. The broadcasting industry had total operating revenues of $1.1 billion and $1.4 billion in assets. It employed 28,336 people and paid $665 million in wages, salaries and benefits. The cable distribution industry had revenues of $394 million and assets worth $674 million. Its 5,396 employees earned wages of $92 million.

The total of these three sectors of the industry (in 1980) was $7.5 billion in revenues, and $19 billion in assets. They paid wages and salaries of $3.09 billion. Between 1979 and 1980, operating revenues grew by 15.54%; value of assets increased by 11.4%; and the value of wages and salaries increased by 12.6%. Employment increased by 1.35%.

TELECOMMUNICATIONS EQUIPMENT

Public- and private-sector initiatives have contributed to the growth of a thriving telecommunications equipment industry in Canada, which supplies 90% of the country's domestic needs and a steadily increasing number of products for export.

The demand for telecommunications equipment in Canada has increased more than 250% in the past decade, from $565 million in 1971 to $2 billion in 1981.

Mainly Canadian-owned (60%), the industry supports more industrial research and development activities than any other sector, employing 3,800 in 1980. Canadian companies and their subsidiaries abroad have experienced considerable success in this regard, with exports and foreign sales increasing at an average annual rate of 20% during the 1970s and reaching an estimated $1.4 billion this year.

While two large companies, Northern Telecom and AEL Microtel, account for some 80% of domestic sales and the principal share of exports, smaller companies are operating successfully throughout the country.

There are some 330 telecommunications-equipment plants across Canada. Eighty of the principal telecommunications-equipment manufacturers (after Northern Telecom, Mitel and AEL Microtel) had total sales of $900 million in 1980, a large portion of which was from exports.

Major Companies

1. Northern Telecom Limited: The second largest telecommunications-equipment supplier in North America, Northern Telecom is a Canadian-based multinational that employs more than 35,000 people in 51 plants located in all regions of Canada, the U.S., England, the Republic of Ireland, Malaysia and Brazil.

Northern Telecom is Canadian-owned, with 55% of its stock held by Bell Canada. Total sales in 1981 were $2.5 billion (up 25% from 1980) and the company employed 15,000 abroad. Domestic sales were $1.2 billion, with 18,000 employees and 31 plants in Canada.

Northern Telecom supplies a complete range of telecommunications equipment, including telephones, wire and cable, solid-state switching systems, optical fibres, electronic office equipment and Telidon terminals. The company introduced the first commercially successful fully electronic private branch exchange (PBX) system, and it has been a world leader in the introduction of digital switching devices and data-communications networks and equipment.

Northern Telecom's research arm, Bell Northern Research Ltd., is the largest industrial research and development organization in Canada, employing 2,800 people in Ottawa, Montreal, Toronto and Winnipeg. BNR accounts for 25% of all industrial research and development workers in Canada.

2. AEL Microtel: Canada's second-largest supplier of telecommunications equipment, AEL Microtel had sales of $190 million in 1981, of which an estimated $35 million were exports. Sales in 1982 are expected to reach $250 million, of which $45 million will be exports. The company was formed in 1979 as the result of the merger of Lenkurt Electric (Canada) Ltd. and Automatic Electric (Canada) Ltd., subsidiaries of U.S. General Telephone and Electronics (GTE). AEL Microtel and Microtel Pacific Research Ltd., respectively the production and research arms of British Columbia Telephone Company, are owned 50.7% by GTE through its control of B.C. Tel. From plants in Brockville, Ont., Burnaby, B.C., Lethbridge, Alta., Saskatoon, Sask., and Winnipeg, Man., AEL Microtel produces local and long-distance telephone exchanges, telephones, transmission equipment and specialized microwave-network equipment. The company recently began production and marketing of integrated Telidon terminals aimed at the business market. The company employs a total of 3,600 workers, with 310 employed in research and development activities at Microtel Pacific. Estimated annual investment on R&D will be $18 million in 1982.

   The company predicts total sales of $350 million by 1984. Recent large contracts include $41-million worth of microwave relay stations and related equipment for Hydro Québec in the James Bay corridor and $8 million in microwave radio equipment for Pakistan railways. The company continues to do over $10 million a year of business in the Middle East and is a major supplier of microwave radio apparatus for Pemex, a Mexican oil company. In 1982 AEL Microtel acquired Control Devices Limited of Edmonton, which designs and manufactures alarm-reporting and energy-management equipment.

3. Mitel: Founded in 1971, Mitel is a multinational company specializing in the design and manufacture of telecommunications equipment and large-scale integrated microcircuits. Sales and net income doubled every year from 1974 to 1982. They amounted to more than $200 million and $30 million respectively in the company's 1982 fiscal year. Mitel sells PBX systems in direct competition with major communications-equipment companies around the world and produces components and specialized microcircuits for other manufactueres. From its headquarters in Kanata, Ont., the company oversees

activities of subsidiaries in other parts of the country, the U.S., Mexico, the Caribbean, Europe and Hong Kong. With federal government assistance, it has recently announced plans to open new plants in Ontario and two plants worth $48 million in New Brunswick, which will create 1,000 new jobs in an area which now suffers high unemployment. Mitel's total employment at the end of 1981 was 2,500, with about 30% of the work force involved in research and development activities.

4. Canada Wire and Cable: The largest wire and cable company in the country, Canada Wire and Cable was founded in 1911 and is now a wholly-owned subsidiary of Noranda Mines Ltd. The company employed 3,500 people in 1981. It has 12 manufacturing plants and operates sales offices and warehouses worldwide. The total sales for 1981 were $500 million, of which an estimated 15% were exports. It produces wire and cable for transmission of electricity and communications, and moved into the fibre-optics field in 1973, acquiring North American rights to the Phasil system for extruding strands of glass fibre. In 1977 it formed Canstar Communications Ltd., a wholly-owned subsidiary, to develop optical-fibre networks for telephone, cable TV and data-communications systems.

A Growing Industry

The following are examples of successful Canadian entries to the international marketplace:

1. Spar Aerospace: Founded in 1967, this company entered the space- and terrestrial-communications business in 1977 and has become Canada's leading satellite-communications contractor. The company has facilities at three locations in Canada and one in California, and employs 1,850 persons. Having acquired a substantial portion of the facilities of the Government and Commercial Systems Division of RCA in Ste. Anne de Bellevue, Que., and a satellite systems group from Northern Telecom in Kanata, Ont., Spar has concentrated on a wide range of satellite-related activities. The company had total sales estimated at $110 million for 1981, of which about 30% were exports.

   Spar is the prime contractor for Canada's Anik-D communications satellites. The company also produces earth receiving stations, with sales in this area exceeding $100 million over the years. Spar is perhaps best known internationally for the development and construction of the remote manipulator system (the Canadarm) for the U.S. space shuttle. This work was carried out with assistance from the federal government.

2. Gandalf: Founded in Ottawa in 1970, Gandalf now employs 730 people worldwide and has branches in Ottawa, Montréal, Hull, Québec City, Toronto, Calgary and Vancouver. Its affiliates operate in England, Switzerland and the U.S. The company had total revenues of $40 million in fiscal 1981. It exports 68% of its production. A high-technology firm which has secured its place in the computer-communications market through an active research and development program, Gandalf produces specialized modems (modulator-demodulators for transmitting and receiving computer messages over telephone systems), private automatic computer exchanges (PACX), mobile computer terminals and networking devices (such as the computerized dispatch systems used by some taxi firms), transmission test sets and multiplexers.

3. SED Systems: Incorporated in 1972, SED Systems is an offshoot of the space-engineering division of the University of Saskatchewan. During the 1970s the company had an annual growth rate of more than 36%, with sales (30% exports) reaching $15 million in 1981. Located in Saskatoon, the company employs 340 people in the design and manufacture of a diverse range of aerospace and communications equipment, instrumentation and control devices. It is also involved in Telidon videotex activities.

4. Norpak: Founded in Pakenham, Ont., in 1975, Norpak specializes in the development, engineering and manufacturing of a range of digital electronic hardware, and has special expertise in interactive computer-graphic image-processing systems. The company worked closely with federal agencies in the development of communications systems for space and military programs, and in 1978 produced the first Telidon terminal for the Department of Communications. With annual sales currently estimated at $16 million (including Hemton Corp. revenues), Norpak is a major supplier of terminals and components for Telidon systems in Canada and abroad. In 1981 the Noranda group announced plans to invest $30 million in Norpak. In the same year Norpak moved its head office from Pakenham to Kanata. New R&D, manufacturing and system facilities were also added to the Kanata location. The company expects to produce an increasing number of Telidon terminals and by 1983 will have created about 500 new jobs.

Foreign-owned Companies in Canada

1. Siemens Electric Ltd.: A subsidiary of the German multinational, Siemens AG, the third-largest manufacturer of communications equipment in the world. In 1981 the Canadian subsidiary employed 400 people and has sales of $100 million. Telecommunications equipment, which currently accounts for 60% of the company's revenues, is produced at its Pointe Claire, Que. plant, which employs 100 people, or 25% of its total work force.

2. Philips Electronics Limited: A wholly-owned subsidiary of Philips Lamp Holding Company of the Netherlands, the second-largest manufacturer of communications equipment in the world. The Canadian subsidiary had sales of $195 million in 1981, operated service branches in virtually every province and had plants in Ontario and Québec. Of its 1,700 employees, about 800 were involved in manufacturing and 70 in product development. The company produces little communications equipment in Canada, concentrating on consumer products. Philips Data Systems is a separate Canadian subsidiary of Philips Electronics Ltd. It imports equipment for resale, such as office communications systems. Sales in 1981 were $41 million, with 350 employees.

   In 1978, Philips Electronics acquired the Canadian and U.S. branches of Micom Limited. Micom resulted from a partnership between Philips Data Systems and DB Technology. Micom employs 1,000 people and had consolidated total sales of $150 million in 1981. Their main product line is word-processing equipment, and the company is committed to the development of systems for the integrated office of the future. They are involved in the development of a stand-alone, intelligent terminal featuring high ergonomics for telecommunications and word-processing applications.

3. ITT Canada Ltd.: 1981 sales are estimated at $358 million, mostly from its engineered-product group. The Communications division is the largest division of the Telecommunications and Electronics group. Three hundred and fifty people are employed at the main plant in Guelph, Ont., and 120 people in the manufacturing and distribution facilities in Western Canada. Sales in the Communications and Electronics group are estimated at $37 million for 1981.

FEDERAL SUPPORT FOR INDUSTRIAL DEVELOPMENT

The Government of Canada supports industrial development with a wide range of special programs, tax incentives, grants, subsidies, special contracts, purchases of equipment and services and, through its agencies, direct investment.

The federal government is the single largest funder (36%) of all research and development activities in Canada and operates a number of programs to encourage the transfer of technology from government laboratories to the production lines of private industry. Government agencies also provide assistance and testing facilities for a wide range of private-sector activities. The federal government is a primary source of statistical information for marketing analysis. It also provides the private sector with assistance in identifying and penetrating overseas markets.

The communications sector is vital to the national interest, and the Government of Canada has always assigned a high priority to the development of the most advanced and effective communications systems to serve the needs of all Canadians.

The Department of Communications will spend an estimated $70 million on communications research and development in 1982/83, or 57% of the total budget of the department. Of this, $25 million will be spent extramurally, with 96% going to industry and the remainder to universities. There are large variations in the department's estimates in this field from year to year because a significant portion of the department's activities relate to large satellite-development projects and Telidon industrial support ($12 million in 1981-82). During the 1981/82 fiscal year, total expenditures by the department in telecommunications R&D were $57.7 million.

The Ministry of State for Science and Technology has estimated that communications-related science activities by other federal departments will be more than $23 million in 1981/82. This figure includes $3.6 million from the National Research Council, $3.2 million from the Department of Supply and Services in the form of contracts issued for unsolicited proposals, $3 million from the Department of National Defence, $9.2 million from the Canadian International Development Agency and $2.3 million from other departments.

NEW TECHNOLOGIES

The development of new technologies has led to new demands for advanced communications services in all parts of Canada. These demands must be addressed through a concerted national effort with the co-operation of industry and provincial governments if Canada is to reap the full benefits of these new markets.

1. Mobile Communications Systems: There are currently more than 450,000 mobile radios operating in Canada. It has been estimated that this number will grow to more than one million by the year 2001. Because of distance factors, residents of rural and remote communities cannot make full use of this type of equipment without some form of satellite-communications capability. The Department of Communications has proposed a Mobile Satellite (MSAT) Program to support the development of industrial expertise in this area and improve telecommunications services to underserved communities. MSAT would improve both public and government mobile-communications services. The department has estimated that there are a potential 140,000 users of such a service.

2. Telidon: Developed by researchers at the federal Communications Research Centre in 1978, Telidon is a highly effective coding system for the communication of text and graphics from computers to television sets or computers terminals via telephone lines, coaxial cable, optical fibre, broadcast signal or other transmission media. With leadership from the Department of Communications, Canadian industry has sold the Telidon system to some of the largest communications companies in the world. Telidon is the accepted standard for videotex and teletext systems throughout Canada, and the preferred choice in North America.

The Department of Communications has committed some $45 million to Telidon for the 1978-83 fiscal period. This money has been used to support field trials and the creation of viable commercial services across the country; to study the social and economic impacts of new technologies and to provide a public forum for the discussion of these issues; to assist disadvantaged groups and encourage the development of database content and services that will benefit all segments of society; to assist other governments and government agencies in adopting the technology; and to continue research in such areas as digital sound (or "Talking Telidon"), photo Telidon, and hybrid systems such as Telidon and videodisc applications.

This federal seed money has been matched many times over by investment from private industry, crown corporations and other levels of government. As a result, a new industry has developed, offering many new jobs and leading to the creation of new services for the benefit of Canadians of all walks of life. Several provincial governments are actively involved in the development of Telidon industry. Among these are the Government of Ontario, through TVOntario and the Ministry of Tourism's $5-million contribution to the "Teleguide to Ontario" project; the Government of Manitoba, through the Ministry of Agriculture's support for Project Grassroots; the Government of Saskatchewan, through SaskTel's Pathfinder Telidon project; and the Government of Alberta, through the Ministry of Education's participation in the Alberta Government Telephones Telidon trials. Government agencies in every other province are also involved in some form of Telidon activity.

This year, new Telidon projects will be launched across Canada, serving residents in all provinces and territories. Several of these projects involve close co-operation between federal and provincial governments or agencies. Farmers, fishermen, students, tourists, advertisers, stock brokers, manufacturers, doctors, patients, consumers, women, natives, public servants, diplomats, the disabled and the unemployed are among those who will be served by Telidon.

The following activities will contribute significantly to industrial development in the communications sector this year:

The Telidon Industry Investment Stimulation Program (IISP). More than 8,500 Telidon terminals will be installed in 52 projects across Canada under this $10.5-million program. DOC will pay for half these terminals while project organizers will pay for at least an equal number. Private-industry spokesmen have estimated that each federal dollar invested in this program will be matched by six dollars from private industry and other project participants. The IISP will also provide funds to a number of colleges and universities to train the skilled Canadian who will be required by information-technology industries.

The Telidon Public Initiatives Program (PIP). The Department of Communications is spending $1 million to support the development of data-base content and Telidon services to meet the needs of nonprofit organizations, minorities and disadvantaged groups. About ten projects will be launched under this program, which will serve every region.

The CBC Teletext Service. DOC is providing $6 million and technical and administrative support to the CBC for project IRIS, a nationwide teletext service that will begin operations late in 1982. Project IRIS will deliver information in Telidon format in the vertical-blanking interval of the CBC's broadcast signal. These Telidon pages can be received by anyone whose television is equipped with a Telidon teletext decoder. During initial trials, DOC will provide some 700 terminals that will be rotated among 1,400 homes in Montréal, Toronto and Calgary.

CanTel and the National Job Bank. The Department of Supply and Services and Employment and Immigration Canada are among several federal departments actively engaged in Telidon activities. In co-operation with DOC, they have developed a national network of public-access Telidon terminals and a database with information about federal government services and programs, including the National Job Bank, which allows members of the public to search for jobs across Canada.

3. Space Programs: The Canadian Space industry experienced an average sales growth of 32% per year between 1975 and 1981. During that period, sales grew from about $43 million to $224 million. Exports also rose dramatically, from 11% of total sales in 1975 to 50% in 1980. The Department of Communications has recently expanded the David Florida Laboratory, transforming it into a national facility for building, assembling and testing satellites. New opportunities in this sector will likely lead to continued growth in employment and sales, and provide valuable new services to Canadians. In addition to the MSAT program, new services which could be provided by satellite include improved emergency services through the Search and Rescue Satellite (SARSAT) program, improved point-to-point communications and data transmission, and direct broadcasting of entertainment and information to remote and rural communities.

4. Office Communications Systems: Canadian purchases of office equipment, supplies and services have increased 2,500% in the past three decades, reaching $6 billion in 1978. The coming decade will see an increased demand for computerized office; systems and data networks as Canadian firms seek to improve

productivity and efficiency through the use of completely integrated office systems, sometimes referred to as the "office of the future". The Canadian computer industry had revenues in excess of $4 billion in 1980, with electronic data-processing services accounting for $1.2 billion. To date, much of the Canadian market has been captured by foreign firms. The Department of Communications has committed $12.5 million to its Office Communications Systems program to assist Canadian companies in capturing a larger share of domestic and international sales.

5. Fibre Optics: As the 1980s progress, fibre optics will increasingly become the preferred telecommunications transmission medium for much voice, data and video communications traffic. Using hair-thin strands of glass to replace copper, and light instead of electromagnetic signals for transmission, fibre optics will help to relieve overcrowding of the electromagnetic spectrum caused by the continuously increasing demand for communications channels. Two large firms, Northern Telecom and Canstar Communications, and several smaller Canadian companies are active in fibre-optics development. An increasing number of fibre-optic systems, ranging in size from simple links to large networks, the latter primarily in the West, are now operational in Canada.

A new trend in telecommunications and computer technology, is apparently emerging. It corresponds to the first serious developments in laboratories around the world of many devices functioning on light with devices functioning on electricity in a single semiconductor chip. The prize of photonics technology is speed of operation, as well as low-cost interfaces between primarily electric systems on the one hand, and optical (such as fibre-optical transmission systems) on the other. The Department of Communications, through its research in fibre optics and its planned activity in photonics, as well as its assistance to industry, is contributing to the development of this technology.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/011

Government Publications



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Document de référence

Développement de l'industrie canadienne des télécommunications: faits saillants

(Revu avril 1982)

Fédéral

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

Le Canada est l'un des chefs de file dans de nombreux secteurs des télécommunications. Le présent document résume et chiffre les activités canadiennes de développement industriel à cet égard. Sans être exhaustif, il cherche à faire connaître, au moyen d'exemples, la nature et la diversité des activités industrielles du Canada dans le domaine des télécommunications.

Contenu

	Page
Aperçu statistique	2
Matériel de télécommunication	2
Principaux fabricants	3
Sociétés étrangères installées au Canada	7
Aide fédérale au développement industriel	9
Technologies nouvelles	10
Systèmes mobiles de télécommunications	10
Télidon	10
Programmes spatiaux	13
Bureautique	14
Fibres optiques	14

APERÇU STATISTIQUE

Les revenus d'exploitation des télécommunicateurs canadiens ont atteint six milliards de dollars en 1980, avec un actif global de 17,4 milliards et 113 744 employés dont les salaires et avantages sociaux se sont élevés à 2,33 milliards. L'industrie de la radiotélédiffusion a eu des recettes d'exploitation de 1,1 milliard, ses avoirs atteignant 1,4 milliards avec 28 336 employés auxquels elle a versé 665 millions. L'industrie de la télédistribution a représenté pour sa part 394 millions en revenus d'exploitation et 674 millions d'actif; ses 5 396 employés se sont partagé 92 millions.

A ces trois composantes de l'industrie correspondait donc, en 1980, un total de 7,5 milliards de revenus, avec 19 milliards d'actif et des salaires de 3,09 milliards. De 1979 à 1980, les revenus d'exploitation avaient augmenté de 15,54 %, les avoirs de 11,4 %, les salaires de 12,6 % et les emplois de 1,35 %.

MATÉRIEL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le secteur public et le secteur privé ont tous deux contribué au remarquable développement de l'industrie canadienne du matériel de télécommunications qui satisfait à 90 % des besoins du marché national et fabrique un nombre sans cesse croissant de produits d'exportation.

La demande intérieure de matériel de télécommunications a augmenté de plus de 250 % en dix ans, passant de 565 millions de dollars en 1971 à deux milliards en 1981.

De propriété essentiellement canadienne -- à 60 % — cette industrie se situe en tête de tous les secteurs en matière de recherche et de développement industriels, y employant 3 800 personnes en 1980. Cela a valu aux entreprises canadiennes et à leurs filiales étrangères des succès marqués, exportations et ventes à l'étranger ayant augmenté au rythme de 20 % par an de 1970 à 1980 pour atteindre environ 1,4 milliard de dollars cette année.

Deux grandes entreprises, Northern Télécom Limitée et AEL Microtel comptent pour 80 % des ventes sur le marché intérieur et s'adjugent la part principale de nos exportations, mais de nombreuses sociétés plus petites oeuvrent avec succès dans tout le pays.

Il existe au Canada quelque 330 entreprises de fabrication de matériel de télécommunications et les ventes des 80 plus importantes d'entre elles, exception faite de Northern Télécom, de Mitel et d'AEL Microtel, se sont élevées en 1980 à 900 millions de dollars dont une grande partie provenant d'exportations.

Principaux fabricants

1. Northern Télécom Limitée : Deuxième fournisseur de matériel de télécommunications d'Amérique du Nord, Northern Télécom est une multinationale basée au Canada. La société emploie plus de 35 000 personnes dans 51 usines installées dans toutes les régions du Canada, aux États-Unis, en Angleterre, en république d'Irlande, en Malaisie et au Brésil.

   De propriété canadienne, la Northern appartient à 55 % à la Bell Canada. Ses ventes ont atteint en 1981 un total de 2,5 milliards — 25 % de plus qu'en 1980 — et cela avec 15 000 employés à l'étranger. Au Canada, elles ont été de 1,2 milliard, avec 18 000 employés et 31 usines.

   La Northern Télécom fabrique une gamme complète de matériel de télécommunications dont des téléphones, fils et câbles, systèmes de commutation à semi-conducteurs, fibres optiques, matériel de bureautique et terminaux Télidon. La société a lancé le premier système commercial de central électronique privé relié au réseau public (PBX) et a été l'un des précurseurs mondiaux en matière de dispositifs de commutation numérique ainsi que de réseaux et de matériel de transmission des données.

Branche spécialisée de la Northern Télécom, les Recherches Bell-Northern constituent l'entreprise de recherches et d'applications industrielles la plus importante du Canada. Les 2 800 personnes que cette société emploie à Ottawa, Montréal, Toronto et Winnipeg représentent le quart de l'effectif total des chercheurs industriels du Canada.

2. AEL Microtel : Deuxième fabricant canadien de matériel de télécommunications, AEL Microtel a effectué en 1981 des ventes pour un montant de 190 millions de dollars dont environ 35 millions à l'exportation. Ces ventes devraient atteindre 250 millions de dollars en 1981, dont 45 millions à l'exportation. La société a été formée en 1979 par fusionnement de la Lenkurt Electric (Canada) Ltd. et de l'Automatic Electric (Canada) Ltd., deux filiales de la U.S. General Telephone and Electronics (GTE). Branches respectives de la production et de la recherche de la British Columbia Telephone Company, AEL Microtel et Microtel Pacific Research Limited, appartiennent à 50 % à la GTE dont dépend la B.C. Tel. A partir de ses usines de Brockville, dans l'Ontario, de Burnaby, en Colombie-Britannique, de Lethbridge, dans l'Alberta, de Saskatoon, dans la Saskatchewan, et de Winnipeg, dans le Manitoba, l'AEL Microtel produit centraux téléphoniques locaux et interurbains, téléphones, matériel de transmission et équipement spécialisé pour les réseaux hyperfréquences. La société a commencé récemment la production et la commercialisation de terminaux Télidon intégrés destinés au commerce. Elle emploie 3 600 personnes dont 310 travaillent aux recherches industrielles à la Microtel Pacific. Ses investissements en recherches s'éleveront sans doute à 18 millions de dollars en 1982.

La société prévoit que ses ventes atteindront le chiffre de 350 millions de dollars d'ici 1984. Elle a conclu récemment un contrat de 41 millions de dollars pour la fourniture à l'Hydro-Québec de stations hertziennes de relais et de matériel connexe pour le couloir de la Baie James, et un autre de huit millions pour la fourniture de matériel radio hyperfréquences destiné aux chemins de fer du Pakistan. Le chiffre d'affaires de la Société reste supérieur à dix millions par an

au Moyen Orient et elle est l'un des principaux fournisseurs d'appareillage radio hyperfréquences de la Pemex, la société pétrolière mexicaine. En 1982, AEL Microtel a acquis la Control Devices Ltd. d'Edmonton, entreprise se consacrant à la conception et à la fabrication du matériel d'alarme et de gestion de l'énergie.

3. Mitel : Fondée en 1971, Mitel est une multinationale spécialisée dans la conception et la fabrication du matériel de télécommunications et des microcircuits intégrés à grande échelle. Ses ventes et son revenu net ont doublé tous les ans depuis 1974, les ventes ayant dépassé les 200 millions au cours de l'exercice 1981-1982, le revenu net atteignant, quant à lui, 30 millions de dollars. Mitel concurrence, en matière de PBX, les principaux fabricants de matériel de télécommunications du monde, et produit composantes et microcircuits spécialisés pour d'autres fabricants. Installée à Kanata, dans l'Ontario, la société y dirige ses filiales des autres endroits du pays, des États-Unis, du Mexique, des Antilles, d'Europe et de Hong Kong. S'appuyant sur l'aide fédérale, Mitel a manifesté son intention d'ouvrir de nouvelles usines dans l'Ontario et d'en installer deux d'une valeur de 48 millions au Nouveau-Brunswick, créant ainsi 1 000 nouveaux emplois dans une région qui souffre actuellement d'un taux de chômage élevé. L'effectif total de Mitel s'élevait, en fin 1981, à 2 500 personnes dont environ 30 % dans la recherche industrielle.

4. Canada Wire and Cable : Premier des producteurs canadiens de fils et de câbles, la Canada Wire and Cable, fondée en 1911, est maintenant une filiale exclusive de la Noranda Mines Ltd. Exploitant 12 usines, elle dispose de bureaux de ventes et de dépôts dans le monde entier et employait 3 500 personnes en 1981. Ses ventes ont atteint cette même année le chiffre de 500 millions, dont environ 15 % à l'exportation. Productrice de câbles et fils conducteurs pour la transmission de l'électricité et les télécommunications, elle s'est orientée dès 1973 vers les fibres optiques, faisant l'acquisition, pour l'Amérique du Nord, des droits du système Phasil d'extrusion des fibres de verre. En 1977, elle a formé une filiale exclusive, la Canstar Communications Ltd., en vue de l'installation de réseaux de fibres optiques destinés au téléphone, à la télédistribution et à la télématique.

Une industrie en pleine croissance

Voici quelques exemples de succès canadiens sur le marché international :

1. Spar Aerospace : Fondée en 1967, cette société s'est engagée en 1977 dans les télécommunications spatiales et terrestres. Devenue le principal fournisseur canadien dans le domaine des télécommunications satellisées, elle exploite trois usines au Canada et une en Californie. Elle emploie 1 800 personnes. Après avoir fait l'acquisition d'une partie importante des installations gouvernementales et commerciales de la RCA à Ste-Anne-de-Bellevue, dans le Québec, ainsi que du groupe des systèmes pour satellites de la Northern Télécom à Kanata, dans l'Ontario, la Spar s'est concentrée sur une gamme d'activités liées à la satellisation. Ses ventes se sont probablement élevées en 1981 à 110 millions dont 30 % à l'exportation.

   La Spar est le maître d'oeuvre principal des satellites canadiens de télécommunications Anik D. Elle produit également des stations terriennes réceptrices dont la vente lui a déjà rapporté plus de 100 millions de dollars. A l'échelle internationale, elle est probablement surtout connue pour avoir mis au point et fabriqué, grâce à l'assistance du gouvernement fédéral, le télémanipulateur de la navette spatiale américaine (le bras canadien).

2. Gandalf : Fondée à Ottawa en 1970, la Gandalf emploie 730 personnes dans le monde entier. Elle a des sièges à Ottawa, Montréal, Hull, Québec, Toronto, Calgary et Vancouver, ses filiales étant installées en Angleterre, en Suisse et aux États-Unis. Au cours de l'exercice 1981, ses recettes ont atteint 40 millions de dollars. Exportant 68 % de sa production, elle s'est assurée, en technologie de pointe, une place enviable sur le marché de la télématique grâce à un programme soutenu de recherches industrielles. La Gandalf produit des modems spécialisés, (modulateurs-démodulateurs pour l'émission et la réception des messages informatiques par voie téléphonique), des centraux automatiques privés informatisés — les PACX — des terminaux d'ordinateurs pour systèmes mobiles et des dispositifs pour réseaux, du genre des systèmes de

coordination informatisés utilisés par certaines compagnies de taxis; s'y ajoutent des dispositifs d'essais de transmission et des multiplexeurs.

3. SED Systems : Légalement constituée en 1972, cette société est un rejeton de la division du génie spatial de l'Université de la Saskatchewan. Sa croissance annuelle a dépassé les 36 % au cours des années 70, ses ventes atteignant, en 1981, 15 millions de dollars dont 30 % à l'exportation. Installée à Saskatoon, la Société emploie 340 personnes à la conception et à la fabrication de toute une gamme de matériel aérospatial et de télécommunication, ainsi que de dispositifs d'instrumentation et de commande. Elle participe également aux activités Télidon.

4. Norpak : Fondée en 1975 à Pakenham, dans l'Ontario, la Norpak s'est spécialisée dans la mise au point, le montage et la fabrication d'une série de dispositifs électroniques numériques; elle a une connaissance toute particulière des systèmes interactifs informatisés de traitement des graphiques. En liaison étroite avec les organismes fédéraux intéressés, la société a travaillé à la mise au point des systèmes de télécommunications des programmes spatiaux et militaires. C'est elle qui, en 1978, a produit le premier terminal Télidon pour le ministère des Communications. Avec des ventes annuelles estimées actuellement à 16 milliards de dollars --dont les recettes de la Hemton Corporation -- Norpak est l'un des premiers fabricants de terminaux et de composants des systèmes Télidon, au Canada comme à l'étranger. En 1981, le groupe Noranda a fait part de son intention d'investir 30 millions de dollars dans la société qui, cette même année, a transféré son siège de Pakenham à Kanata, y ajoutant de nouvelles installations de recherches, de fabrication et de mise au point de systèmes. La production des terminaux Télidon de Norpak devrait aller en augmentant et la société pense créer 500 nouveaux emplois d'ici 1983.

Sociétés étrangères installées au Canada

1. Siemens Electric Ltd. : Cette société est une filiale de Siemens AG, la multinationale allemande, la troisième des fabricants de matériel de

télécommunications du monde. La filiale canadienne employait en 1981 400 personnes et a effectué 100 millions de dollars de ventes. Le matériel de télécommunications produit par Siemens Canada, et qui représente 60 % de ses recettes, vient de son usine de Pointe-Claire, dans le Québec, qui emploie 100 personnes, c'est-à-dire le quart de l'effectif de la société.

2. Philips Electronics Ltd : C'est une filiale exclusive de la Philips Lamp Holding Company, la société néerlandaise qui occupe le deuxième rang parmi les fabricants mondiaux de matériel de télécommunications. Les ventes de la filiale canadienne ont atteint 195 millions de dollars en 1981, avec des agences de service dans toutes les provinces où à peu près, les usines de la société se trouvant dans l'Ontario et le Québec. Sur ces 1 700 employés, environ 800 s'occupaient de la fabrication et 70 du perfectionnement des produits. La société fabrique relativement peu de matériel de télécommunications au Canada où elle se concentre sur les produits de consommation. La Philips Data Systems est pour sa part une filiale séparée de la Philips Electronics Ltd. Elle importe et revend du matériel du genre systèmes de bureautique. Ses ventes 1981 ont atteint 41 millions de dollars avec 350 employés.

La Philips Electronics a fait en 1978 l'acquisition des branches canadiennes et américaines de la Micom Ltd., société née de l'association de Philips Data Systems et de DB Technology. Micom emploie 1 000 personnes et le total de ses ventes consolidées a atteint 150 millions de dollars en 1981. Elle produit essentiellement du matériel de traitement des textes et se consacre à la mise au point de systèmes intégrés pour la bureautique de demain. Micom s'occupe de la mise au point d'un terminal intelligent autonome ergonomiquement avancé destiné aux télécommunications et au traitement des textes.

3. ITT Canada Ltd. : Les ventes 1981 de cette société devraient se situer aux environs de 358 millions de dollars, essentiellement reliées à son groupe des produits techniques. La Division des communications y est la plus importante du groupe communications et électronique. Située à Guelph, dans l'Ontario, la principale usine de la Société emploie 350 personnes, 120 autres travaillant à la fabrication et à la distribution

dans des installations de l'Ouest du Canada. Les ventes du groupe communications et électronique devraient atteindre 37 millions de dollars en 1981.

AIDE FÉDÉRALE AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Soucieux de favoriser le développement industriel, le gouvernement canadien a institué toute une gamme de programmes spéciaux : stimulants fiscaux, subventions, aides financières, contrats spéciaux, achats de bien et de services, investissements directs par le biais des organismes officiels.

Le gouvernement fédéral est la plus grande source -- 36 % — du financement de l'ensemble des activités de recherches industrielles effectuées au Canada. A cet effet, il met en oeuvre un ensemble de programmes ayant pour objet de favoriser les transferts de technologie des laboratoires publics au secteur privé. Les organismes de l'État fournissent également des aides diverses, dont la mise à la disposition du secteur privé de leurs laboratoires d'essais. Le gouvernement fédéral constitue une source première de renseignements statistiques indispensables aux études de marché et s'attache à fournir au secteur privé l'aide nécessaire à l'identification et à la pénétration des marchés étrangers.

Le secteur des télécommunications a pour le Canada un intérêt essentiel et le gouvernement fédéral a toujours attribué une grande priorité à la mise au point des systèmes les plus avancés et les plus efficaces afin de répondre aux besoins de tous les Canadiens dans ce domaine.

Le ministère des Communications dépensera environ 70 millions de dollars en recherches industrielles sur les télécommunications en 1982-1983, c'est-à-dire 57 % de son budget total. Sur cette somme, 2,5 millions iront à l'extérieur, dont 96 % à l'industrie et le reste aux universités, les prévisions budgétaires ministérielles dans ce domaine varient énormément d'une année à l'autre, une partie importante des activités servant aux grands programmes de satellisation et à appuyer le Télidon (12 millions de dollars en 1981-1982). Les dépenses ministérielles de l'exercice financier 1981-1982 ont été de 57,7 millions de dollars dans le secteur de la recherche et du développement en télécommunications.

Selon le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, les activités liées aux télécommunications des autres ministères fédéraux dépasseront les 23 millions de dollars en 1981-1982. Dans cette somme figurent 3,6 millions du Conseil national de recherches, 3,2 millions du ministère des Approvisionnements et Services sous forme de contrats de propositions spontanées, trois millions du ministère de la Défense nationale, 9,2 millions de l'Agence canadienne de développement international et 2,3 millions venant d'autres ministères.

TECHNOLOGIES NOUVELLES

L'avènement des technologies nouvelles a suscité dans tout le Canada des demandes de nouveaux services avancés de télécommunications. Il va falloir y répondre par un effort national concerté, en collaboration avec l'industrie et les gouvernements provinciaux, si nous voulons que notre pays tire pleinement parti de ces nouveaux marchés.

1. Systèmes mobiles de télécommunications : Il existe actuellement au Canada plus de 450 000 systèmes de radio mobile et leur nombre devrait dépasser le million d'ici l'an 2001. Du fait des distances, les habitants des collectivités rurales isolées ne peuvent profiter pleinement de ce type de matériel sans une forme quelconque de satellisation. Le ministère des Communications a donc prévu le lancement du programme M-SAT (services mobiles satellisés) qui a pour objet de favoriser le développement du savoir-faire industriel dans ce domaine et d'améliorer les services de télécommunications offerts aux collectivités mal desservies. Selon le ministère, le programme devrait permettre d'améliorer les services mobiles de télécommunications offerts à quelque 140 000 usagers des secteurs public et privé.

2. Télidon : Mis au point par les chercheurs du Centre de recherches sur les communications en 1978, Télidon est un système de codage d'une rare efficacité. Il permet la transmission des textes et des graphiques entre ordinateurs et récepteurs de télévision ou terminaux informatiques par le canal des lignes téléphoniques, des câbles coaxiaux, des fibres optiques, des signaux hertziens ou d'autres moyens. S'inspirant du dynamisme

du ministère des Communications, l'industrie canadienne a su vendre le système à quelques-unes des plus importantes entreprises de télécommunications du monde. Les normes Télidon s'appliquent désormais aux systèmes vidéotex et télétexte dans tout le Canada et sont largement favorisées en Amérique du Nord.

Le ministère des Communications a consacré quelque 45 millions à Télidon pour les exercices financiers allant de 1978 à 1983. L'utilisation de ces fonds a couvert de nombreuses activités : essais en vraie grandeur et création de services commerciaux viables à l'échelle nationale; étude des effets socio-économiques des technologies nouvelles et tenue de discussions publiques; aide en faveur des groupes désavantagés et élaboration de contenus pour les bases de données ainsi que de services bénéficiant à tous les secteurs de notre société; soutien des efforts des autres gouvernements et organismes publics en faveur de l'adoption de cette technologie; poursuite des recherches dans divers domaines dont la synthétisation des sons — le " Télidon parlant " — la photographie Télidon, et les systèmes hybrides du genre applications Télidon-vidéodisques.

Les investissements de l'industrie privée, des sociétés de la Couronne et des autres ordres de gouvernement représentent plusieurs fois ceux consentis au départ par le gouvernement fédéral. Cela a permis l'émergence d'une industrie nouvelle offrant de nombreux emplois et conduisant à la création de nouveaux services bénéficiant à tous les Canadiens. Parmi les gouvernements provinciaux engagés dans l'industrie du Télidon figurent celui de l'Ontario par le biais de TVOntario et une contribution de cinq millions du ministère provincial du tourisme au projet " Teleguide to Ontario ", le gouvernement du Manitoba dans le cadre du programme " Grassroots ", celui de la Saskatchewan sous forme du projet Télidon "Pathfinder" de SaskTel, celui de l'Alberta, enfin, dont le ministère de l'Éducation participe aux essais téléphone/Télidon de l'Alberta Government Telephones. Dans toutes les autres provinces, divers organismes gouvernementaux participent également sous une forme ou une autre aux activités Télidon.

De nouveaux programmes Télidon verront le jour cette année au Canada au bénéfice des résidents de l'ensemble des provinces et territoires. Plusieurs d'entre eux résultent d'une étroite collaboration entre les gouvernements et organismes fédéraux et provinciaux. Agriculteurs, pêcheurs, étudiants, touristes, annonceurs, courtiers, fabricants, médecins, malades, consommateurs, femmes, Autochtones, fonctionnaires, diplomates, handicapés et chômeurs sont autant de catégories qui bénéficieront des services Télidon.

Parmi les activités devant bénéficier plus particulièrement cette année au développement industriel dans ce domaine, signalons :

Le Programme de stimulation des investissements industriels Télidon (le PSII) : Plus de 8 500 terminaux Télidon vont être installés dans le cadre de 52 opérations entreprises au Canada au titre de ce programme de 10,5 millions de dollars. Le ministère des Communications payera la moitié de ces achats, les organisateurs devant investir à parité. Selon les prévisions du secteur privé, l'industrie et les autres participants au programme y investiront six fois autant que le gouvernement fédéral. Le PSII permettra également de financer un certain nombre de collèges et d'universités pour la formation des spécialistes canadiens afin de répondre aux besoins des industries technologiques de l'information.

Le Programme d'initiatives communautaires Télidon : Le ministère des Communications va consacrer un million de dollars à l'élaboration de contenus pour les bases de données et les services Télidon en réponse aux besoins des organismes à but non lucratif, des minorités et des groupes de désavantagés. Dix opérations verront le jour dans le cadre de ce programme, un peu partout au pays.

Le Service télétexte de Radio-Canada : Le ministère participe pour six millions de dollars en plus d'apporter un soutien technique et administratif au programme IRIS de Radio-Canada, un service télétexte pancanadien qui verra le jour en fin 1982. IRIS fournira des pages de renseignements Télidon en utilisant les intervalles de suppression

verticale des signaux diffusés par Radio-Canada. Toute personne dont le téléviseur est équipé d'un décodeur télétexte Télidon pourra les recevoir. Le ministère a prévu pour les premiers essais la fourniture de quelque 700 terminaux qui, à tour de rôle, seront expérimentés dans 1 400 domiciles de Montréal, Toronto et Calgary.

CanTel et la Banque nationale d'emplois : Le ministère des Approvisionnements et Services et celui de l'Emploi et de l'Immigration figurent parmi les ministères qui se sont engagés dans des activités Télidon. A ce titre, et en collaboration avec le ministère des Communications, ils ont mis en place un réseau national de terminaux ouverts au public ainsi qu'une base de données fournissant des renseignements sur divers services et programmes du gouvernement fédéral. Parmi ceux-ci, la Banque nationale d'emplois, dont la consultation permet à chacun de chercher un emploi dans tout le Canada.

3. Programmes spatiaux : Les ventes de l'industrie spatiale canadienne ont augmenté en moyenne de 32 % par an de 1975 à 1981, et sont passées de 43 à 224 millions de dollars au cours de cette période. Nos exportations ont fait un véritable bond dans ce domaine, passant de 11 % des ventes en 1975 à 50 % en 1980. De son côté, le ministère des Communications vient de faire agrandir le laboratoire David Florida, qui est ainsi devenu un établissement national permettant la construction, l'assemblage et l'essai des satellites. Les possibilités qui s'offrent dans ce secteur vont sans doute se traduire par un accroissement continu de l'emploi et des ventes, et ajouter de nouveaux services fort utiles à ceux déjà offerts aux Canadiens. Outre le programme M-SAT, la satellisation pourrait contribuer à l'amélioration des services d'urgence grâce au programme de recherche et de sauvetage à l'aide de satellites — le SARSAT -- au perfectionnement des télécommunications et de la transmission des données d'un point à un autre et enfin à la radiotélédiffusion directe des émissions d'information et de divertissement au profit des collectivités rurales et isolées.

4. La Bureautique : Les achats canadiens de matériel, de fournitures et de services de bureau ont augmenté de 2 500 % au cours des trente années écoulées pour atteindre six milliards de dollars en 1978. Les demandes en matière de systèmes de bureau informatisés et de services télématiques vont encore s'accroître au cours des dix années à venir, à mesure que les entreprises canadiennes s'efforceront d'améliorer leur productivité et leur efficacité en recourant aux systèmes de bureautique ou du " bureau de l'avenir ". Les recettes de l'industrie canadienne de l'informatique ont dépassé les quatre milliards de dollars en 1980, celles des services de traitement électronique des données comptant pour 1,2 milliards, mais une bonne partie du marché canadien appartient à ce jour à des entreprises étrangères. C'est pourquoi le ministère des Communications a doté de 12,5 millions de dollars un Programme de soutien de la bureautique dont l'objet est d'aider les entreprises canadiennes à conquérir une part plus importante des marchés national et international.

5. Fibres optiques : L'utilisation des fibres optiques pour les télécommunications va connaître une véritable croissance au cours des années 80, que ce soit pour la transmission de la voix et des données ou pour le trafic vidéo. Utilisant des fils de verre fins comme un cheveu au lieu des conducteurs de cuivre, et la lumière à la place des signaux électromagnétiques, la technique des fibres optiques permettra de pallier la surcharge du spectre électromagnétique due à l'accroissement continu des demandes de canaux de télécommunications. Deux grandes entreprises, la Northern Telecom et la Canstar Communications sont déjà très actives dans ce domaine, de même qu'un certain nombre de sociétés canadiennes plus petites. Un nombre croissant de systèmes utilisant cette technique, et qui vont de simples liaisons à des réseaux importants (surtout dans l'Ouest), sont déjà en exploitation au Canada.

De nouvelles tendances semblent maintenant se manifester dans le domaine de la technologie des télécommunications et de l'informatique. Elles correspondent aux premiers succès sérieux obtenus dans les divers laboratoires du monde en matière d'association de toute une série de dispositifs photoniques aux dispositifs électriques sur une même

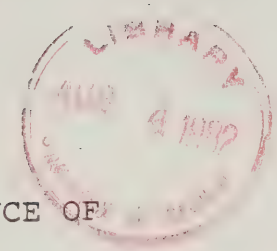
microplaquette. L'avantage de la photonique réside dans la vitesse de fonctionnement et dans le bon marché des interfaces entre les systèmes essentiellement électriques et les systèmes optiques du type transmission par fibres de verre. Soucieux de l'avancement de cette technologie, le ministère des Communications poursuit ses recherches sur les fibres optiques et se propose d'en entreprendre sur la photonique. Il fournit en outre son assistance à l'industrie.

Government
Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 830-117/012



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Pre-Conference Statement by

The Honourable Francis Fox

Minister of Communications

Canada

Federal

May 21, 1982
Calgary, Alberta

ALTHOUGH THE AGENDA FOR THIS FEDERAL PROVINCIAL CONFERENCE OF COMMUNICATIONS MINISTERS INCLUDES ONLY TWO SPECIFIC ITEMS, THERE IS A RANGE OF COMMUNICATIONS ISSUES WHICH ARE EQUALLY IMPORTANT. THE ISSUE OF PAY TELEVISION, ONE OF THE AGENDA ITEMS, IS ONE WHICH HAS BEEN DISCUSSED BY MINISTERS AT CONFERENCES AND AT BILATERAL MEETINGS FOR 6 YEARS.

AS FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS OF COMMUNICATIONS, WE SEEM TO BE MOST PRODUCTIVE AND BEST SERVE THE PUBLIC INTEREST WHEN WE CONCENTRATE OUR ENERGIES AND ATTENTION ON THOSE ISSUES WHICH LEND THEMSELVES TO A COOPERATIVE APPROACH.

COOPERATION IN THE AREA OF TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT IS ONE OF THE KEYS TO TECHNOLOGICAL SURVIVAL IN THE INTERNATIONAL INDUSTRIAL MARKETPLACE. THE SCIENCE COUNCIL IN ITS RECENTLY-PUBLISHED REPORT PLANNING FOR AN INFORMATION SOCIETY: TOMORROW IS TOO LATE, SOUNDS A CLEAR ALARM THAT THE FUTURE OF CANADA AS AN INDUSTRIAL COUNTRY DEPENDS ON CONCERTED, COOPERATIVE ACTION BY GOVERNMENTS AT ALL LEVELS, AS WELL AS INDUSTRY, LABOUR, EDUCATIONAL INSTITUTIONS AND OTHERS.

THE REPORT, PREPARED BY A COUNCIL COMMITTEE ON COMPUTERS AND COMMUNICATIONS, CONCLUDES (PG.56) THAT:

> THE MICROELECTRONICS REVOLUTION, UPON WHICH THE INFORMATION SOCIETY IS PREDICATED, PRESENTS BOTH THREATS AND OPPORTUNITIES. HOW WE RESPOND WILL DETERMINE THE SHAPE OF OUR OWN LIVES AND CANADA'S FUTURE ROLE IN THE WORLD COMMUNITY.
> MOST ADVANCED NATIONS OF THE WORLD ARE PREPARING TO PLACE THEMSELVES AT THE FOREFRONT OF THE INFORMATION SOCIETY. MANY OF THE CHANGES DESCRIBED WILL TAKE PLACE WHETHER WE LIKE IT OR NOT. THE QUESTION THAT REMAINS IS WHETHER CANADA WILL BE AN ACTIVE OR A PASSIVE PARTICIPANT. CANADA HAS BEEN FORTUNATE IN HAVING PARTICIPATED IN THE EARLY STAGES OF THIS WORLDWIDE TECHNOLOGICAL REVOLUTION. BUT WHAT HAS BEEN ACCOMPLISHED TO DATE HAS ONLY BEEN A BEGINNING.

ITS 27 RECOMMENDATIONS CALL URGENTLY FOR ACTION ACROSS A BROAD SPECTRUM. IN MANY OF THEM, FEDERAL-PROVINCIAL COOPERATION IS CONSIDERED A PREREQUISITE.

THE REPORT WAS PUBLISHED EARLIER THIS WEEK. I FEEL STRONGLY THAT WE AS FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS HAVE AN OBLIGATION TO THE COUNTRY TO WORK TOGETHER TO ENSURE CANADA'S PLACE IN THE NEWLY-EMERGING TECHNOLOGICAL SOCIETY.

ALTHOUGH THERE IS A GREAT DEAL TO BE DONE IN FURTHERING CANADA'S TECHNOLOGICAL CAPABILITY, CANADA IS A TECHNOLOGICAL LEADER IN MANY ASPECTS OF TELECOMMUNICATIONS. THIS LEADERSHIP HAS BEEN SUPPORTED BY AND, IN MANY CASES, LED BY THE FEDERAL GOVERNMENT.

THIS WEEK, OUR LATEST SATELLITE, ANIK D-1, WAS OFFICIALLY HANDED OVER TO TELESAT CANADA ON ITS WAY TO AN AUGUST LAUNCH, AFTER BEING BUILT AND TESTED AT CANADA'S NATIONAL SATELLITE FACILITY, THE DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS' DAVID FLORIDA LABORATORY NEAR OTTAWA. THE ANIK D SATELLITES ARE THE CULMINATION OF A LONG HISTORY OF CANADIAN AND FEDERAL GOVERNMENT LEADERSHIP IN SPACE TECHNOLOGY AND APPLICATION WHICH TRACES ITS LINEAGE BACK TO ALOUETTE 1, 20 YEARS AGO. NOW, CANADA HAS A PRIME CONTRACTING CAPABILITY IN SPACE; A BURGEONING INDUSTRY THAT IS CREATING HIGH TECH JOBS AND IS SHOWING ITSELF TO BE INTERNATIONALLY COMPETITIVE; AND ONE OF THE WORLD'S FINEST SATELLITE MANUFACTURING AND TESTING FACILITIES.

IN SPACE, AS IN OTHER AREAS OF COMMUNICATIONS TECHNOLOGY SUCH AS FIBRE OPTICS AND TELIDON, THE FEDERAL GOVERNMENT HAS BEEN CENTRAL TO THE PROCESS OF TECHNICAL INNOVATION, THE TRANSFER OF TECHNOLOGY TO THE PRIVATE SECTOR AND, ULTIMATELY, THE CREATION OF HIGH TECHNOLOGY JOBS IN MANY PARTS OF CANADA.

NONE OF CANADA'S TECHNOLOGICAL ACHIEVEMENTS COULD HAVE BEEN CARRIED OUT WITHOUT A STRONG AND CONTINUING SPIRIT OF COOPERATION BETWEEN GOVERNMENT AND INDUSTRY AND BETWEEN DIFFERENT LEVELS OF GOVERNMENT. THE FOCUS OF ATTENTION DURING FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCES HAS OFTEN TENDED TO CONCENTRATE ON DISAGREEMENTS OR CONFLICTS. DESPITE THESE, THERE IS AN IMPORTANT AND CONTINUING COOPERATION AMONG THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS. I AM TABLING A DOCUMENT WHICH DESCRIBES IN DETAIL THE NATURE AND EXTENT OF OUR VARIOUS BILATERAL AND MULTILATERAL COOPERATIVE PROGRAMS.

THIS COOPERATIVE SPIRIT, AS THE SCIENCE COUNCIL REPORT IMPLIES, IS NOT SOME MOTHERHOOD WISH, BUT MUST BECOME A KEY INGREDIENT, AN OPERATING PRINCIPLE IN CANADA IF WE ARE TO CONTINUE TO DEVELOP INDUSTRIALLY. FORTUNATELY WE DO HAVE A BASIS OF COOPERATION THAT WE CAN AND MUST BUILD UPON.

IN SPACE APPLICATIONS, CANADA HAS PIONEERED EXCITING AND INNOVATIVE NEW SERVICES. THERE ARE SCORES OF ANIK B SATELLITE PROJECTS DEVELOPED IN COLLABORATION WITH THE PROVINCES. TYPICAL OF THESE IS THE KNOWLEDGE NETWORK OF THE WEST, WHICH BRINGS EDUCATIONAL PROGRAMMING TO SOME 40 SITES IN BRITISH COLUMBIA AND THE YUKON TERRITORIES - OR THE TELEHEALTH PROJECT EXTENDING MEDICAL FACILITIES FROM ST. JOHN'S NEWFOUNDLAND TO GOOSE BAY AND LABRADOR CITY. THE LA SETTE PROJECT BRINGS A SELECTION OF TELEVISION PROGRAMS FROM FRANCE TO CABLE VIEWERS ACROSS QUEBEC. THIS PROJECT WAS FUNDED BY THE QUEBEC DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS AND MADE POSSIBLE THROUGH THE ACTION OF THE FEDERAL GOVERNMENT IN ARRANGING FOR THE AVAILABILITY OF AN ANIK B SATELLITE CHANNEL.

PROJECTS WHICH THE FEDERAL GOVERNMENT HAS UNDERTAKEN WITH VARIOUS PROVINCIAL GOVERNMENTS ARE CONTRIBUTING SIGNIFICANTLY TO THE GROWTH OF THEIR INFORMATION SECTORS. THERE IS OF COURSE THE WHOLE RANGE OF CO-SPONSORED PROJECTS GROWING OUT OF TELIDON RESEARCH. IN ALBERTA, BRITISH COLUMBIA, MANITOBA, ONTARIO, QUÉBEC AND NEW BRUNSWICK, THERE ARE A VARIETY OF TELIDON FIELD TRIALS INVOLVING THE FEDERAL GOVERNMENT AND THE PROVINCES.

THE CONCEPT OF COOPERATION AS AN OPERATING PRINCIPLE ALSO EXTENDS TO THE INTERNATIONAL ARENA. LAST WEEK, OFFICIALS OF THE DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS HELD CONSULTATIONS WITH UNITED STATES OFFICIALS IN WASHINGTON ON A RANGE OF COMMUNICATIONS ISSUES. THESE TALKS WERE MOST USEFUL. IT WAS AGREED, FOR EXAMPLE, THAT A SENIOR WORKING GROUP WOULD BE FORMED TO DEAL EXPEDITIOUSLY WITH THE ISSUE OF TRANSBORDER SATELLITE COMMUNICATIONS AND THE HIGHLY TECHNICAL ISSUE OF THE POSITIONING OF FUTURE CANADIAN AND UNITED STATES SATELLITES IN ORBIT 36,000 KM ABOVE THE EQUATOR. WE ALSO AGREED TO CONTINUE TO COOPERATE CLOSELY WITH THE UNITED STATES IN PLANNING FOR THE USE OF DIRECT BROADCAST SATELLITES.

WHEN FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS MET IN WINNIPEG LAST SEPTEMBER, WE DEALT WITH A VERY COMPREHENSIVE RANGE OF ISSUES, MANY OF THEM DEALING WITH ECONOMIC AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT ASPECTS OF COMMUNICATIONS. WE EXCHANGED VIEWS ON SUCH ISSUES AS SATELLITE PLANNING, COOPERATION IN COMMUNICATIONS TECHNOLOGY, A NUMBER OF POLICY AND REGULATORY CONCERNS, AND PAY TV. IN MY VIEW, OUR LAST MEETING WAS A PRODUCTIVE ONE IN DEALING WITH MANY OF THE IMPORTANT COMMUNICATIONS ISSUES FACING CANADA.

TWO ITEMS ARE ON THE AGENDA FOR THIS CONFERENCE: JOINT REGULATORY MECHANISMS AND PAY TV.

ON THE FIRST SUBJECT, MINISTERS HAD AGREED AT THEIR CONFERENCE LAST FALL IN WINNIPEG THAT A TASK FORCE CO-CHAIRED BY FEDERAL AND NOVA SCOTIA OFFICIALS SHOULD EXPLORE MECHANISMS FOR FEDERAL-PROVINCIAL COOPERATION IN TELECOMMUNICATIONS REGULATION. IN THE PAST FEW YEARS, AS MORE AND MORE NATIONAL TELECOMMUNICATIONS SERVICES ARE INTRODUCED AND PROVIDED JOINTLY BY THE VARIOUS TELEPHONE COMPANIES IN THE COUNTRY, THE TASK OF REGULATION HAS BECOME INCREASINGLY COMPLEX. MORE AND MORE FREQUENTLY, DECISIONS BY ONE REGULATOR - EITHER THE CRTC OR A PROVINCIAL BOARD - HAVE THE POTENTIAL TO AFFECT COMPANIES BEING REGULATED BY A DIFFERENT PROVINCE OR THE CRTC. THE PROBLEM IS COMPLEX BUT I BELIEVE THE TASK FORCE HAS PROVIDED A USEFUL REPORT. I HOPE AND EXPECT THAT IT WILL FORM THE BASIS FOR CLOSER COOPERATION BETWEEN PROVINCIAL REGULATORY BOARDS AND THE CRTC ON MATTERS OF COMMON CONCERN.

LAST WEEK, THE GOVERNOR IN COUNCIL, AFTER CONSIDERING SEVERAL SUBMISSIONS, UPHELD A CRTC DECISION OF MARCH 18, 1982, WHICH AWARDED SIX LICENCES FOR THE DISTRIBUTION OF PAY TELEVISION IN CANADA. THIS ACTION CLEARS THE WAY FOR THE INAUGURATION OF THIS NEW SERVICE. WITHIN A YEAR, PAY TV WILL BE AVAILABLE IN CANADIAN HOMES ACROSS THE COUNTRY.

PAY TELEVISION HAS NOW BEEN THE SUBJECT OF FEDERAL-PROVINCIAL DISCUSSIONS AT FOUR FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCES SINCE JUNE 1976, WHEN THE THEN FEDERAL MINISTER OF COMMUNICATIONS WROTE TO ALL OF HER PROVINCIAL COLLEAGUES ASKING FOR THEIR VIEWS AND SUGGESTIONS ON THE INTRODUCTION OF PAY TELEVISION. IN 1979, THE FEDERAL AND PROVINCIAL MINISTERS AGREED TO A SET OF OBJECTIVES AND GUIDELINES FOR PAY TV, AND THESE WERE TRANSMITTED TO THE CRTC BY THE FEDERAL MINISTER, TO ASSIST IT IN DEVELOPING PAY TV.

THE CRTC SUBSEQUENTLY ESTABLISHED THE THERRIEN COMMITTEE TO STUDY THE INTRODUCTION OF PAY TELEVISION AND THE EXTENSION OF SERVICES. THREE OF ITS NINE MEMBERS WERE NOMINATED BY THE PROVINCIAL GOVERNMENTS.

THE PHILOSOPHY OF THE THERRIEN COMMITTEE WAS CLEARLY REFLECTED IN THE CRTC'S DECISION OF MARCH 18, 1982, WHEN IT AWARDED SIX LICENCES FOR THE DISTRIBUTION OF PAY TELEVISION: A NATIONAL GENERAL-INTEREST SERVICE; A NATIONAL PERFORMING-ARTS SERVICE; THREE REGIONAL GENERAL-INTEREST SERVICES; AND A REGIONAL MULTILINGUAL SERVICE. THROUGH ITS DECISION, THE CRTC HAS CREATED A COMPETITIVE SYSTEM THAT, IN THE VIEW OF THE COMMISSION, HAS THE POTENTIAL TO DELIVER HIGH-QUALITY PROGRAMMING, TO CREATE OPPORTUNITIES FOR CANADIAN PRODUCERS TO DEVELOP NEW PRODUCTS FOR THE DOMESTIC AND INTERNATIONAL MARKETS, AND WHICH ACKNOWLEDGES THE LINGUISTIC AND CULTURAL REALITIES OF THE NATION AND ITS REGIONS.

THE DECISION MEETS A PRINCIPAL CONCERN OF THE FEDERAL GOVERNMENT BY GIVING CANADA A NATIONAL SYSTEM PROVIDING SERVICE IN TWO LANGUAGES. SEVERAL ASPECTS OF THE CRTC DECISION DESERVE TO BE HIGHLIGHTED HERE, FOR THEY HAVE AN IMPORTANT BEARING ON THE QUESTION OF REGIONAL AND PROVINCIAL CONCERNS.

FIRST, THE DECISION PERMITS THE DEVELOPMENT OF REGIONAL PAY TV NETWORKS, THE BETTER TO REFLECT PROVINCIAL AND REGIONAL INTERESTS. THIS HAS BEEN A PRIME PROVINCIAL CONCERN, A CONCERN WHICH THE CRTC OBVIOUSLY TOOK SERIOUSLY AND CLEARLY MET IN ITS DECISION.

SECOND, THE DECISION ALLOWS FOR COMPETITIVE NETWORKS, RATHER THAN ONE NATIONAL MONOPOLY. DESPITE THE WIDE PUBLIC DISCUSSION OVER THE PROS AND CONS OF A COMPETITIVE SYSTEM, AND THE POTENTIAL RISKS, THIS ASPECT OF THE DECISION REFLECTS A CONCERN, EXPRESSED BY SOME PROVINCES, ABOUT THE POSSIBLE ESTABLISHMENT OF A PAY TV MONOPOLY IN CANADA.

THIRD, THE DECISION ALLOWS THE MARKETPLACE TO SET RATES, RATHER THAN SUBJECTING RATES TO STRICT REGULATION. AGAIN, SOME PROVINCES, PARTICULARLY ONTARIO, HAVE INDICATED THAT THIS WOULD BE A DESIRABLE FEATURE OF A CANADIAN PAY TV SYSTEM.

FOURTH, THE CRTC IS CALLING FOR APPLICATIONS TO PROVIDE A FRENCH LANGUAGE SERVICE, WHICH WOULD COVER QUEBEC, ONTARIO AND ATLANTIC CANADA.

FIFTH, THE DECISION HAS THE POTENTIAL OF PROVIDING A RANGE OF BENEFITS TO THE CANADIAN PROGRAM PRODUCTION INDUSTRY FROM ALL PARTS OF THE COUNTRY.

WHILE THE DECISIONS CONCERNING PAY TV WERE TAKING PLACE, FEDERAL-PROVINCIAL DISCUSSIONS WITH RESPECT TO PAY TV HAVE CONTINUED. A COMMITTEE OF DEPUTY MINISTERS HAS CONFIRMED THE CONSENSUS SET OF OBJECTIVES DEVELOPED FOLLOWING THE 1979 CONFERENCE OF MINISTERS. THESE MEETINGS OF DEPUTIES HAVE BEEN USEFUL IN THAT THEY HAVE ENABLED THE FEDERAL GOVERNMENT TO GAIN A BETTER UNDERSTANDING OF THE CONCERNS OF ALL GOVERNMENTS. I HOPE THAT THE PROVINCES FOUND THEM AS USEFUL.

IT IS THE FEDERAL GOVERNMENT'S POSITION THAT IT HAS JURISDICTION OVER ANY SERVICE CARRIED BY A BROADCASTING RECEIVING UNDERTAKING, INCLUDING ALL FORMS OF PAY TELEVISION.

I RECOGNIZE THAT THE PROVINCES DO NOT SHARE THE FEDERAL VIEW OF JURISDICTION. DURING THE COURSE OF THIS FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE, I WOULD HOPE THAT OUR DISCUSSIONS WOULD AVOID DWELLING ON DIFFERENCES IN INTERPRETATION OVER JURISDICTIONAL CLAIMS.

PAY TV WILL BE AN INTEGRAL AND CRITICAL COMPONENT OF BROADCASTING IN CANADA. THE CHALLENGE TO THE PAY TV INDUSTRY WILL BE TO PROVIDE CREATIVE OPPORTUNITIES FOR CANADIAN SCRIPT WRITERS, COMPOSERS, MUSICIANS, TECHNICIANS, ACTORS, PRODUCERS AND DIRECTORS FROM ALL REGIONS OF CANADA. AT THE SAME TIME, IT SHOULD MEET THE DEMANDS OF CANADIANS FOR INCREASED PROGRAMMING CHOICE, INCLUDING A SIGNIFICANT AMOUNT OF ATTRACTIVE CANADIAN CONTENT. IT SHOULD REFLECT CANADIAN CULTURAL VALUES AND LINGUISTIC BALANCE. EVENTUALLY, THE SYSTEM SHOULD PROVIDE A SPRINGBOARD FOR PENETRATING INTERNATIONAL MARKETS. THE CHALLENGES ARE VERY REAL, AND WE BELIEVE THE COOPERATION OF THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS IS NECESSARY IN HELPING TO STIMULATE CANADIAN PROGRAM PRODUCTION.

IN MY VIEW, WE MUST ALL KEEP ONE FACTOR PARAMOUNT: IT IS ESSENTIAL THAT PAY TV BE IMPLEMENTED ACROSS THE COUNTRY AS RAPIDLY AS POSSIBLE. DURING THIS CONFERENCE WE SHOULD ATTEMPT TO COMBINE OUR ENERGIES TO HELP ENSURE THE EVENTUAL SUCCESS OF PAY TELEVISION IN CANADA AND THE HEALTH OF THE PROGRAM PRODUCTION INDUSTRY.

I HOPE THAT THE PROVINCES WILL MAKE CONSTRUCTIVE SUGGESTIONS AS TO HOW THESE POSITIVE OBJECTIVES CAN BE ACHIEVED AND OUR INTERESTS HARMONIZED. AS MINISTERS, WE SHOULD ENSURE THAT, WHATEVER OUR VIEWS ON JURISDICTION, WE ACT IN A WAY WHICH SERVES THE PUBLIC INTEREST. PAY TV WILL BE IN CANADIAN HOMES BY THIS TIME NEXT YEAR. I FEEL STRONGLY THAT OUR PRINCIPAL TASK IS TO FOSTER AN ENVIRONMENT OF COOPERATION THAT WILL BENEFIT ALL CANADIANS AS PAY TELEVISION IS INAUGURATED AND AS IT EVOLVES OVER THE YEARS.

SP-82-37

Government
Publications

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH ...

DOCUMENT: 830-117/012



CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Déclaration préalable de l'honorable Francis Fox Ministre des Communications du Canada

Fédéral

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

LE FAIT QUE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS NE COMPORTE QUE DEUX RUBRIQUES DISTINCTES N'AMOINDRIT EN RIEN L'IMPORTANCE QUE NOUS ACCORDONS À BIEN D'AUTRES QUESTIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS. LA TÉLÉVISION PAYANTE, L'UN DES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR, A ÉTÉ ABORDÉE AU COURS DE PLUSIEURS CONFÉRENCES ET RENCONTRES BILATÉRALES DES MINISTRES DEPUIS SIX ANS.

LES EFFORTS QUE NOUS, MINISTRES DES COMMUNICATIONS, DÉPLOYONS, SEMBLENT LES PLUS PRODUCTIFS ET LES PLUS CONFORMES A L'INTERET PUBLIC LORSQUE NOUS CONCENTRONS TOUTES NOS ÉNERGIES ET NOTRE ATTENTION SUR LES QUESTIONS QUI FONT RESSORTIR DAVANTAGE LES TERRAINS D'ENTENTE QUE LES DIVERGENCES DE POINTS DE VUE.

DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE, LA COLLABORATION EST L'UNE DES CLEFS DE LA SURVIE SUR LE MARCHÉ INDUSTRIEL INTERNATIONAL. À CET ÉGARD, LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA, DANS SON RAPPORT INTITULÉ PRÉPARONS LA SOCIÉTÉ INFORMATISÉE: DEMAIN IL SERA TROP TARD LANCE UN AVERTISSEMENT CLAIR SELON LEQUEL L'AVENIR DU CANADA COMME PAYS INDUSTRIALISÉ DEPEND DE LA CONCERTATION ET DE LA COLLABORATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE TOUS ORDRES ET ENTRE LES ENTREPRISES, LES SYNDICATS, LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT ET AUTRES ORGANISMES INTÉRESSÉS.

CE RAPPORT, PRÉPARÉ PAR LE COMITÉ DE LA TÉLÉMATIQUE DU CONSEIL ET PUBLIÉ CETTE SEMAINE, DIT EN CONCLUSION QUE :

> LA MUTATION MICROÉLECTRONIQUE, SUR LAQUELLE ELLE (L'INFORMATISATION DE LA SOCIÉTÉ) SE FONDE, PRÉSENTE CERTAINS ALÉAS, MAIS OUVRE DES POSSIBILITÉS. C'EST NOTRE FAÇON D'Y RÉAGIR QUI DÉTERMINERA L'ORIENTATION DE NOTRE EXISTENCE INDIVIDUELLE ET LE ROLE FUTUR DU CANADA AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ MONDIALE.
> LA PLUPART DES NATIONS INDUSTRIELLES PRÉPARENT LEUR ACCESSION AU PELOTON DE TÊTE DES SOCIÉTÉS INFORMATISÉES. BIEN DES CHANGEMENTS QUE NOUS AVONS DÉCRITS SE FERONT, QUE CELA NOUS PLAISE OU NON, ET LA SEULE QUESTION QUI SE POSE EST DE SAVOIR SI NOUS VOULONS PARTICIPER AU CHANGEMENT OU SI NOUS ALLONS SIMPLEMENT LE SUBIR. PAR BONHEUR, NOTRE PAYS A LARGEMENT PARTICIPÉ AUX PREMIÈRES PHASES DE LA MUTATION MICROÉLECTRONIQUE MONDIALE. MAIS CE N'EST QU'UN COMMENCEMENT. (p.62)

LA TÉLÉVISION PAYANTE FORMERA UNE PARTIE INTÉGRANTE ET ESSENTIELLE DE LA RADIOTÉLÉDIFFUSION AU CANADA. LE DÉFI QUE DEVRA RELEVER L'INDUSTRIE DE LA TÉLÉVISION PAYANTE SERA CELUI D'INCITER A LA CRÉATION LES AUTEURS, LES COMPOSITEURS, LES MUSICIENS, LES TECHNICIENS, LES COMÉDIENS, LES RÉALISATEURS ET LES DIRECTEURS VIVANT DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA. ELLE DEVRA EN MÊME TEMPS SATISFAIRE LES CANADIENS QUI DÉSIRENT UNE PLUS GRANDE SÉLECTION D'ÉMISSIONS, DONT DES ÉMISSIONS AYANT UNE BONNE PROPORTION DE CONTENU CANADIEN. LA TÉLÉVISION PAYANTE DEVRAIT REFLÉTER LES VALEURS CULTURELLES ET L'ÉQUILIBRE LINGUISTIQUE PROPRES AU CANADA. UN JOUR, ELLE POURRAIT SERVIR DE TREMPLIN PERMETTANT DE REJOINDRE LES MARCHÉS INTERNATIONAUX. LES DÉFIS SONT RÉELS ET NOUS SOMMES PERSUADÉS QUE LA COLLABORATION DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX EST NÉCESSAIRE POUR STIMULER L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS.

A MON AVIS, NOUS DEVONS TOUS ACCORDER LA PLUS HAUTE IMPORTANCE A UN ÉLÉMENT PRÉCIS: IL EST ESSENTIEL D'INTRODUIRE LA TÉLÉVISION PAYANTE PARTOUT AU CANADA SANS PLUS TARDER ET DE CONJUGUER NOS EFFORTS AFIN D'EN ASSURER LE SUCCÈS AU CANADA ET DE VEILLER A L'ESSOR DE L'INDUSTRIE DE LA PRODUCTION D'ÉMISSIONS.

LES 27 RECOMMANDATIONS QU'IL RENFERME COUVRENT UN VASTE CHAMP D'ACTION ET LA PLUPART D'ENTRE ELLES PARTENT DU PRINCIPE DE LA COLLABORATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET FÉDÉRALE.

JE CROIS FERMEMENT QUE NOUS, MINISTRES DES COMMUNICATIONS, AVONS LE DEVOIR DE TRAVAILLER ENSEMBLE À TAILLER LA PLACE DU CANADA DANS LA SOCIÉTÉ NAISSANTE DE LA TECHNOLOGIE.

BIEN SUR, IL RESTE FORT À FAIRE POUR OPTIMISER LES COMPÉTENCES TECHNIQUES CANADIENNES; TOUTEFOIS, LE CANADA S'IMPOSE DÉJÀ COMME CHEF DE FILE SUR DE NOMBREUX PLANS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A APPUYÉ ET ILLUSTRÉ CET AVANT GARDISME DANS BIEN DES CAS.

À CET ÉGARD, MENTIONNONS QU'ANIK-D-1, DERNIER-NÉ DE NOS SATELLITES, VIENT D'ÊTRE OFFICIELLEMENT CONFIÉ À TÉLÉSAT CANADA EN PRÉVISION DE SON LANCEMENT EN AOÛT PROCHAIN. LE SATELLITE A ÉTÉ ASSEMBLÉ ET TESTÉ AU LABORATOIRE DAVID FLORIDA DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS, L'INSTALLATION NATIONALE DE MISE AU POINT DES SATELLITES, SITUÉE TOUT PRÈS D'OTTAWA. LES SATELLITES ANIK-D MARQUENT LE POINT CULMINANT DE LA COLLABORATION ENTRE LES ENTREPRISES ET LE GOUVERNEMENT CANADIEN DANS LE SECTEUR DES TECHNIQUES SPATIALES ET DE LEURS APPLICATIONS, COLLABORATION QUI REMONTE AU LANCEMENT DU SATELLITE ALOUETTE I, IL Y A DÉJÀ 20 ANS. LE CANADA FIGURE MAINTENANT PARMI LES MAÎTRES D'OEUVRE DANS LE SECTEUR SPATIAL ET CETTE INDUSTRIE EN PLEIN ESSOR CRÉE DES EMPLOIS DE HAUTE TECHNICITÉ ET TIENT TÊTE À LA CONCURRENCE INTERNATIONALE. IL Y A LIEU DE NOUS ENORGUEILLIR DE NOS INSTALLATIONS DE CONSTRUCTION ET D'ESSAIS DES SATELLITES: ELLES COMPTENT PARMI LES MEILLEURES AU MONDE.

DANS LE SECTEUR SPATIAL COMME DANS D'AUTRES BRANCHES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS - QUE CE SOIENT LES FIBRES OPTIQUES OU TÉLIDON - LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A ÉTÉ LE MOTEUR DE L'INNOVATION TECHNIQUE, DU TRANSFERT DE LA TECHNOLOGIE AU SECTEUR PRIVÉ ET, EN DÉFINITIVE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS DE HAUTE TECHNICITÉ DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS DU CANADA.

AUCUNE DES RÉALISATIONS DU CANADA N'AURAIT ÉTÉ POSSIBLE SANS UN ESPRIT DE COLLABORATION ÉTROITE ET SUIVIE ENTRE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE ET L'ENTREPRISE PRIVÉE ET ENTRE LES DIVERS ORDRES DE GOUVERNEMENT. TROP SOUVENT AU COURS DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES, LE DÉBAT SEMBLE ACCENTUER LES DIVERGENCES ET LES CONFLITS. MAIS IL EXISTE, MALGRÉ TOUT CELA, UN CLIMAT DE COOPÉRATION ÉTROITE ET PERMANENTE ENTRE LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAL. EN EFFET, JE DÉPOSERAI A LA CONFÉRENCE UN RAPPORT DÉCRIVANT EN DÉTAIL LA NATURE ET LA PORTÉE DE NOS DIVERS PROGRAMMES DE COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE.

L'ESPRIT DE COLLABORATION PRONÉ DANS LE RAPPORT DU CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA DOIT TRANSCENDER L'ABSTRAIT ET DEVENIR L'ÉLÉMENT CLEF, LE MOTEUR DE L'ACTION DU CANADA SI NOUS TENONS A MAINTENIR NOTRE ESSOR INDUSTRIEL. FORT HEUREUSEMENT, NOUS AVONS JETÉ LES BASES DE LA COLLABORATION; IL NOUS FAUT MAINTENANT LES CONSOLIDER ET BATIR L'AVENIR.

DANS LE DOMAINE DES APPLICATIONS SPATIALES, LE CANADA A FAIT OEUVRE DE PIONNIER, INTRODUISANT DES SERVICES SATELLISÉS INNOVATEURS ET MÊME PASSIONNANTS. A CELA S'AJOUTENT QUANTITÉ DE PROGRAMMES D'UTILISATION DU SATELLITE ANIK-B QUE NOUS MENONS CONJOINTEMENT AVEC LES PROVINCES. MENTIONNONS ENTRE AUTRES LE "KNOWLEDGE NETWORK OF THE WEST" QUI DIFFUSE DES ÉMISSIONS ÉDUCATIVES AU PROFIT DE QUELQUE QUARANTE AGGLOMÉRATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU YUKON ET LE PROGRAMME DE TÉLÉSANTÉ DE TERRE-NEUVE QUI MET A LA DISPOSITION DE GOOSE BAY ET DE LABRADOR CITY LES RESSOURCES MÉDICALES DE ST. JOHN'S. ENCORE UNE AUTRE RÉALISATION A NOTER EST LE PROJET LA SETTE QUI FOURNIT A TOUS LES ABONNÉS DU CABLE AU QUÉBEC UNE SÉLECTION D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION VENUES DE FRANCE. FINANCÉ PAR LE MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, CE PROGRAMME A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRACE AUX ARRANGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR OBTENIR UNE VOIE DE TRANSMISSION DU SATELLITE ANIK-B.

LES PROGRAMMES AUXQUELS S'EST ATTAQUÉ LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DES COMMUNICATIONS, DE CONCERT AVEC DIVERSES PROVINCES, FAVORISENT AU PLUS HAUT POINT LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS PROVINCIAUX DE L'INFORMATION. IL Y A PAR AILLEURS TOUTE UNE GAMME DE RÉALISATIONS COMMUNES ISSUES DES RECHERCHES SUR LE TÉLIDON. EN ALBERTA, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, AU MANITOBA, EN ONTARIO, AU QUÉBEC ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES COLLABORENT A DIVERS ESSAIS DU TÉLIDON.

LA COLLABORATION ENVISAGÉE COMME PRINCIPE DIRECTEUR S'APPLIQUE ÉGALEMENT SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE. AINSI, LA SEMAINE DERNIÈRE, LES HAUTS FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS ONT TENU DES CONSULTATIONS AVEC DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS A WASHINGTON SUR TOUTE UNE GAMME DE QUESTIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS. CES ENTRETIENS ONT ÉTÉ DES PLUS UTILES. IL Y A ENTRE AUTRES ÉTÉ CONVENU DE FORMER UN GROUPE DE TRAVAIL DE DIRECTION QUI SERA CHARGÉ DE RÉGLER RAPIDEMENT LA QUESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES TRANSFRONTIÈRES ET LA QUESTION EXTRÊMEMENT TECHNIQUE DE LA MISE EN POSITION DES SATELLITES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS SUR L'ORBITE DES 36 000 KM AU-DESSUS DE L'ÉQUATEUR. NOUS AVONS ÉGALEMENT CONVENU DE MAINTENIR UNE ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES ÉTATS-UNIS EN CE QUI A TRAIT A LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES SATELLITES DE RADIOTÉLÉDIFFUSION DIRECTE.

LORS DE LA CONFÉRENCE QUI S'EST TENUE EN SEPTEMBRE DERNIER A WINNIPEG, MES HOMOLOGUES PROVINCIAUX ET MOI-MÊME AVONS ABORDÉ ENSEMBLE TOUTE UNE GAMME DE SUJETS, DONT PLUSIEURS TOUCHAIENT LES ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. NOUS AVONS DISCUTÉ, ENTRE AUTRES CHOSES, DE LA PLANIFICATION DES SERVICES PAR SATELLITE, DE LA COLLABORATION DANS LE SECTEUR DE LA TECHNOLOGIE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE DIVERSES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE RÉGLEMENTATION ET, ENFIN, DE LA TÉLÉVISION PAYANTE. LES DISCUSSIONS QUE NOUS AVONS EUES M'ONT SEMBLÉ TRÈS UTILES, SURTOUT EN CE QUI CONCERNE LES GRANDES QUESTIONS DU SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AU CANADA.

DEUX SUJETS SONT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE QUI SE TIENT A CALGARY : LES MÉCANISMES CONJOINTS DE RÉGLEMENTATION ET LA TÉLÉVISION PAYANTE.

EN CE QUI À TRAIT À LA PREMIERE QUESTION, LES MINISTRES AVAIENT DÉCIDÉ, LORS DE LA CONFÉRENCE TENUE À WINNIPEG L'AUTOMNE DERNIER, DE CRÉÉR UN GROUPE D'ÉTUDE CO-PRÉSIDÉ PAR DES FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ECOSSE POUR TROUVER DES MÉCANISMES QUI PERMETTRAIENT LA COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE EN MATIÈRE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. DEPUIS QUELQUES ANNÉES, AU FUR ET À MESURE QUE CROIT LE NOMBRE DE SERVICES NATIONAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS OFFERTS CONJOINTEMENT PAR LES DIVERSES SOCIÉTÉS TÉLÉPHONIQUES DU PAYS, LA RÉGLEMENTATION DEVIENT UNE TÂCHE TOUJOURS PLUS COMPLEXE. DE PLUS EN PLUS SOUVENT, LES DÉCISIONS PRISES PAR UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION -- SOIT LE C.R.T.C., SOIT UN CONSEIL PROVINCIAL -- PEUVENT AUSSI INFLUER SUR LES SOCIÉTÉS QUI SONT SOUMISES AUX RÈGLEMENTS D'UNE AUTRE PROVINCE OU DU C.R.T.C. LA QUESTION EST COMPLEXE MAIS JE CROIS QUE LE GROUPE D'ÉTUDE A RÉUSSI À LA TRAITER. J'ESPÈRE QUE SON RAPPORT, SERVIRA DE POINT DE DÉPART À UNE COLLABORATION PLUS ÉTROITE DE LA PART DES ORGANISMES PROVINCIAUX DE RÉGLEMENTATION ET DU C.R.T.C., LORSQUE LEURS INTÉRÊTS SONT TOUCHÉS.

LA SEMAINE DERNIÈRE, LE GOUVERNEUR EN CONSEIL, APRÈS EXAMEN DE PLUSIEURS APPELS, A DÉCIDÉ DE NE PAS RENVERSER LA DÉCISION DU 18 MARS 1982 DANS LAQUELLE LE C.R.T.C. ACCORDAIT SIX LICENCES POUR LA DISTRIBUTION DE LA TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA. CE VERDICT OUVRE LA VOIE À L'INAUGURATION DE CE NOUVEAU SERVICE QUI, DANS MOINS D'UN AN, POURRA FAIRE SON ENTRÉE DANS TOUS LES FOYERS CANADIENS.

LA TÉLÉVISION PAYANTE A FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS LORS DE QUATRE CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES. EN EFFET, C'EST EN JUIN 1976 QUE LE MINISTRE FÉDÉRAL DES COMMUNICATIONS A ÉCRIT A TOUS SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX POUR LEUR DEMANDER DE LUI FAIRE PART DE LEURS VUES ET DE LEURS SUGGESTIONS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA. EN 1979, LES MINISTRES DES DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT ONT CONVENU D'UN ENSEMBLE D'OBJECTIFS ET DE LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE LA TÉLÉVISION PAYANTE ET LE MINISTRE CANADIEN DES COMMUNICATIONS EN A SAISI LE C.R.T.C. AFIN DE L'AIDER DANS SES TRAVAUX SUR L'INTRODUCTION DE LA TÉLÉVISION PAYANTE.

LE C.R.T.C. CRÉAIT ENSUITE UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER L'AVÈNEMENT DE LA TÉLÉVISION PAYANTE ET L'EXTENSION DES SERVICES. TROIS DES NEUF MEMBRES DE CE COMITÉ ÉTAIENT NOMMÉS PAR LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX. CE COMITÉ A TRACÉ LA ROUTE, PERMETTANT D'EN ARRIVER A LA RÉCENTE DÉCISION.

IL EST POSSIBLE DE VOIR LES PRINCIPES DU COMITÉ THERRIEN A L'OEUVRE DANS LA DÉCISION DU C.R.T.C. RENDUE LE 18 MARS DERNIER. CETTE DÉCISION ACCORDE SIX LICENCES, A SAVOIR : UNE POUR UN SERVICE NATIONAL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, UNE DEUXIÈME POUR UN SERVICE NATIONAL DES ARTS DU SPECTACLE, TROIS LICENCES POUR DES SERVICES RÉGIONAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET UNE AUTRE POUR UN SERVICE RÉGIONAL MULTILINGUE. SELON LE C.R.T.C., CETTE DÉCISION CRÉE UN SYSTÈME CONCURRENTIEL QUI POURRAIT DIFFUSER DES ÉMISSIONS DE QUALITÉ, OFFRIR AUX PRODUCTEURS CANADIENS LA POSSIBILITÉ DE METTRE AU POINT DE NOUVELLES CRÉATIONS POUR LES MARCHÉS NATIONAL ET INTERNATIONAL, ET QUI RECONNAIT LA RÉALITÉ LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DU CANADA, DE SES RÉGIONS ET DE SES PROVINCES.

EN DOTANT LE CANADA D'UN SYSTÈME NATIONAL QUI FOURNIRA DES SERVICES DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES, CETTE DÉCISION RÉPOND A UNE DES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. TOUTEFOIS, IL IMPORTE DE METTRE EN RELIEF PLUSIEURS AUTRES ASPECTS DE LA DÉCISION DU C.R.T.C., ÉTANT DONNÉ LEUR INCIDENCE CONSIDÉRABLE SUR LES PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES ET PROVINCIALES.

D'ABORD, LA DÉCISION PERMET LA CRÉATION DE RÉSEAUX DE TÉLÉVISION PAYANTE RÉGIONAUX SUSCEPTIBLES DE MIEUX REFLÉTER LES INTÉRÊTS PROVINCIAUX ET RÉGIONAUX. IL RÉPOND AINSI A UNE PRÉOCCUPATION DOMINANTE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, PRÉOCCUPATION DONT LE C.R.T.C. A VU LE BIEN-FONDÉ ET QU'IL A, DE TOUTE ÉVIDENCE, BIEN PRISE EN CONSIDÉRATION.

DEUXIÈMEMENT, LA DÉCISION AUTORISE LA COEXISTENCE DE RÉSEAUX CONCURRENTIELS AU DÉTRIMENT D'UN MONOPOLE NATIONAL. MALGRÉ LE GRAND DÉBAT PUBLIC AU SUJET DES AVANTAGES ET DES DÉSAVANTAGES D'UN SYSTÈME CONCURRENTIEL, ET MALGRÉ LES RISQUES POSSIBLES, CET ASPECT DE LA DÉCISION TIENT COMPTE DU POINT DE VUE EXPRIMÉ PAR CERTAINES DES PROVINCES QUANT A L'ÉTABLISSEMENT ÉVENTUEL D'UN SERVICE MONOPOLISÉ DE TÉLÉVISION PAYANTE AU CANADA.

TROISIÈMEMENT, LA DÉCISION CONFIE AU MARCHÉ LE SOIN D'ÉTABLIR LES TARIFS PLUTOT QUE DE LES SOUMETTRE A UNE RÉGLEMENTATION STRICTE. DANS CE CAS ÉGALEMENT, CERTAINES PROVINCES, ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'ONTARIO, AVAIENT INDIQUÉ QU'IL LEUR SEMBLAIT SOUHAITABLE QUE LE SYSTÈME CANADIEN DE TÉLÉVISION PAYANTE REPOSE SUR CE PRINCIPE.

QUATRIÈMEMENT, LE C.R.T.C. INVITE LES INTÉRESSÉS À PRÉSENTER DES DEMANDES EN VUE DE FOURNIR UN SERVICE DE LANGUE FRANÇAISE À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC, DE L'ONTARIO ET DES MARITIMES.

ENFIN, LA DÉCISION DÉBOUCHE SUR TOUTES SORTES D'AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DE PRODUCTION DES ÉMISSIONS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS.

PENDANT QUE SE PRENAIENT LES DÉCISIONS CONCERNANT LA TÉLÉVISION PAYANTE, LES DISCUSSIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES SE POURSUIVAIENT. UN COMITÉ DE SOUS-MINISTRES A CONFIRMÉ LE CONSENSUS OBTENU SUR LES OBJECTIFS FIXÉS À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE 1979. CES RENCONTRES ONT PERMIS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE MIEUX COMPRENDRE LES PRÉOCCUPATIONS DE TOUS LES ORDRES DE GOUVERNEMENT ET J'ESPÈRE QUE LES PROVINCES LES ONT TROUVÉES TOUT AUSSI UTILES.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EST QU'ELLE POSSÈDE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TOUT SERVICE FOURNI PAR UNE ENTREPRISE DE RÉCEPTION DE RADIOTÉLÉDIFFUSION, Y COMPRIS TOUS LES ASPECTS DE LA TÉLÉVISION PAYANTE.

JE SAIS QUE CERTAINES PROVINCES NE PARTAGENT PAS LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUANT À LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE. J'ESPÈRE NÉANMOINS QU'AU COURS DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE QUI S'AMORCE, NOUS ÉVITERONS DE TROP INSISTER SUR NOS DIVERGENCES D'INTERPRÉTATION EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE.

J'ESPÈRE QUE LES PROVINCES FERONT DES PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES SUR LA FAÇON D'ATTEINDRE CES OBJECTIFS ET D'HARMONISER NOS INTÉRÊTS. MALGRÉ LES DIVERGENCES SUR LA QUESTION DE LA COMPÉTENCE, IL NOUS INCOMBE, A TITRE DE MINISTRES, D'OEUVRER DANS L'INTÉRÊT PUBLIC. D'ICI UN AN, LA TÉLÉVISION PAYANTE AURA FAIT SON ENTRÉE DANS NOS FOYERS. J'AI LA FERME CONVICTION QUE NOTRE TACHE MAITRESSE CONSISTE A FAVORISER UN CLIMAT DE COLLABORATION QUI PROFITE A TOUS LES CANADIENS, AU COURS DE LA MISE EN PLACE DE LA TÉLÉVISION PAYANTE ET TOUT AU LONG DE SON ÉVOLUTION.

DI-82-37

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z 2
-C 52

DOCUMENT: 830-117/013

Government
Publicat



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Jurisdiction Over Cable and Pay-Television:

A Summary Paper

(Reprinted April 1982)

Federal

May 21, 1982
Calgary, Alberta

The federal government has jurisdiction over cable television, including Pay-TV where it is distributed on a cable system which also distributes signals received off-air and over those systems which integrate so-called closed-circuit with off-air services. Two Supreme Court of Canada decisions in November 1977 confirmed federal jurisdiction over all cable systems involved in the re-transmission of broadcast signals.

In the Dionne case, the Supreme Court of Canada ruled that the Quebec government exceeded its constitutional authority in a 1972 statute. That law established provincial regulatory authority over cable television systems within the province by creating a provincial board and by requiring cable television companies operating in the province to be licensed by the board. The Court, in its majority opinion, held that cable television was part of an "interrelated system of transmitting and receiving television signals, whether directly through air waves or through intermediate cable line operations .... Cable distribution enterprises ... rely on broadcasting stations, and their operations are merely a link in a chain which extends to subscribers who receive the programmes through their private receiving sets."

In the Capital Cities case, the Supreme Court of Canada upheld the right of the CRTC to order cable television systems in Canada to delete commercials in programs emanating from U.S. stations as a means of discouraging Canadian advertisers from buying broadcasting time in the U.S. The Court dismissed a challenge of CRTC authority by three Buffalo stations. Quebec, Ontario, Alberta and British Columbia intervened in the case in support of the three Buffalo stations. In its decision the Court stated that there was a single undertaking throughout, and the switch to a different technology to bring the telecast to paying subscribers did not involve a switch from federal to provincial jurisdiction. The Court rejected "technology of transmission as a ground for shifting constitutional competence."

While upholding federal jurisdiction over cable distribution systems, the Court emphasized in both decisions that it was not dealing with closed-circuit systems "where the cable distribution enterprises limit their operation to programmes locally produced by them for transmission over their lines to local subscribers."

Excerpts of the Capital Cities and Dionne cases are attached.

Pay-television

The Supreme Court of Canada cases apply to pay-television distributed over cable and the federal government's jurisdiction would apply accordingly. Specifically, federal jurisdiction would include:

1. Pay-TV provided by an existing cable system
   a) that is federally licensed and regulated, e.g., a broadcast receiving undertaking;
   b) where Pay-TV is an integrated service of the cable system; and
   c) even if some programming is of local origin.

2. Pay-TV carried by a federally regulated telephone company. (Note that the Special Act relating to the telephone company would have to be amended to authorize this activity.)

3. Pay-TV provided through over-the-air broadcasting facilities in which a scrambled signal is broadcast directly to the public.

4. Pay-TV carried by satellite.

5. Regulation of the program content of a (provincial) closed-circuit system if imported from abroad or from another province (trade and commerce power).

Capital Cities Communications Inc. et al. v. Canadian Radio-television Commission et al. (1978) 81 D.L.R. (3d) 609.

> "I am unable to accept the submission of the appellants and of the Attorneys-General supporting them that a demarcation can be made for legislative purposes at the point where the cable distribution systems receive the Hertzian waves. The systems are clearly undertakings which reach out beyond the Province in which their physical apparatus is located; and, even more than in the Winner case, they each constitute a single undertaking which deals with the very signals which come to each of them from across the border and transmit those signals, albeit through a conversion process, through its cable system to subscribers. The common sense of which the Privy Council spoke in the Radio case seems to me even more applicable here to prevent a situation of a divided jurisdiction in respect of the same signals or programmes according to whether they reach home television sets and the ultimate viewers through Hertzian waves or through coaxial cable.
>
> "The fallacy in the contention on behalf of the Attorney-General of Ontario and the Attorneys-General of Quebec and of British Columbia, and, indeed, of the appellants, is in their reliance on the technology of transmission as a ground for shifting constitutional competence when the entire undertaking relates to and is dependent on extra-provincial signals which the cable system receives and sends on to subscribers. It does not advance their contentions to urge that a cable distribution system is not engaged in broadcasting. The system depends upon a telecast for its operation, and is no more than a conduit for signals from the telecast, interposing itself through a different technology to bring the telecast to paying subscribers."
>
> Laskin C.J. at p. 621

"I do not see how legislative competence ceases in respect of those signals merely because the undertaking which receives them and sends them on to its local subscribers does so through a different technology."

Laskin C.J. at p. 622

"The technology of cable television does not make the operation of a cable distribution system which draws on signals emanating from outside Canada any less an 'undertaking' than the radio operations which were the subject of inquiry in the Radio case..."

Laskin C.J. at p. 623

"...I am therefore in no doubt that federal legislative authority extends to the regulation of the reception of television signals emanating from a source outside of Canada and to the regulation of the transmission of such signals within Canada. Those signals carry the programmes which are ultimately viewed on home television sets; and it would be incongruous, indeed, to admit federal legislative jurisdiction to the extent conceded but to deny the continuation of regulatory authority because the signals are intercepted and sent on to ultimate viewers through a different technology. Programme content regulation is inseparable from regulating the undertaking through which programmes are received and sent on as part of the total enterprise.

"Another answer to the contention made on behalf of the Attorney-General of Quebec is provided by the submissions made by counsel for the Attorney-General of Saskatchewan. Pointing to the way in which the constitutional question was phrased for consideration by this Court, counsel was of the opinion that legislative jurisdiction over foreign commercial content fell within exclusive federal authority in so far as the carrier system in the Province made use of the signals emanating from outside Canada.

"Moreover, in supporting federal legislative authority in the particular relation in which the question about it arises here, counsel emphasized that Parliament has legislative authority in relation to importation..."

Laskin C.J. at p. 623

"Similarly, I do not accept the contention made on behalf of the Attorneys-General of Quebec and of British Columbia that, prima facie, a cable distribution system is a local work or undertaking in respect of signals received from outside Canada and transmitted within the Province through coaxial cable. I have already pointed out that programmes of local origination are not involved in the facts on which the constitutional issue under review has been raised."

Laskin C.J. at p. 624

Public Service Board et al., Dionne et al. and Attorney-General of Canada et al. (1978) 83 D.L.R. (3d) 178.

"...The fundamental question is not whether the service involved in cable distribution is limited to intraprovincial subscribers or that it is operated by a local concern but rather what the service consists of. This is the very question that was faced by the Privy Council in the Radio case, supra, (in a different context, it is true) and which was also before that body in A.-G. Ont. et al. v. Winner et al., (1954) 4 D.L.R. 657, (1954) A.C., 13 W.W.R. (N.S.) 657. There is another element that must be noticed, and that is that where television broadcasting and receiving is concerned there can be no more a separation for constitutional purposes between the carrier system, the physical apparatus, and the signals that are received and carried over the system than there can be between railway tracks and the transportation service provided over them or between the roads and transport vehicles and the transportation service that they provide. In all these cases, the inquiry must be as to the service that is provided and not simply as to the means through which it is carried on. Divided constitutional control of what is functionally an interrelated system of transmitting and receiving television signals, whether directly through air waves or through intermediate cable line operations, not only invites confusion but is alien to the principle of exclusiveness of legislative authority, a principle which is as much fed by a sense of the constitution as a working and workable instrument as by a literal reading of its words. In the present case, both the relevant words and the view of the constitution as a pragmatic instrument come together to support the decision of the Quebec Court of Appeal.

"I should emphasize that this is not a case where the cable distribution enterprises limit their operations to programmes locally produced by them for transmission over their lines to their local subscribers. Admittedly, they make use of television signals received at their antennae, both from within and without the Province; and the fact that they may make changes or deletions in transmitting the off-air programmes to their subscribers does not affect their liability to federal regulatory control..."

Laskin C.J. at p. 181

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/013



Government Publications

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS

La compétence en matière de télédistribution et de télévision à péage:

Sommaire

(Réimprimé avril 1982)

Fédéral

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

Le gouvernement fédéral a compétence sur la télédistribution, y compris la télévision à péage télédistribuée par un système qui diffuse aussi des signaux hertziens, et sur les systèmes qui intègrent ce que l'on appelle le "circuit fermé" dans l'hertzien. Deux décisions de novembre 1977 de la Cour suprême du Canada ont confirmé cette autorité fédérale sur tous les systèmes de télédistribution qui retransmettent des signaux de radiotélédiffusion.

Dans l'affaire Dionne, la Cour suprême du Canada a déclaré que le gouvernement du Québec avait outrepassé sa compétence constitutionnelle dans une loi de 1972. Cette loi instituait une autorité réglementaire provinciale sur les systèmes de télédistribution dans la province par le biais de la création d'un office provincial, dont les entreprises de télédistribution opérant dans la province devaient obligatoirement obtenir une licence. Statuant à la majorité, la Cour suprême a déclaré que la télédistribution faisait partie d'une "combinaison de systèmes intimement liés de transmission et réception de signaux de télévision, soit directement par ondes aériennes, soit par l'intermédiaire d'un réseau de câbles ... des entreprises de câblodistribution ... dépendent des stations de radiodiffusion et leur entreprise est un simple maillon d'une chaîne qui va jusqu'aux abonnés qui reçoivent les émissions à leurs postes de télévision".

Dans l'affaire Capital Cities, la Cour a confirmé le droit du C.R.T.C. d'ordonner aux systèmes de télédistribution du Canada d'éliminer les annonces publicitaires des émissions émanant des stations américaines afin de décourager les annonceurs canadiens d'acquérir du temps d'antenne aux États-Unis. La Cour a donné tort à trois stations de Buffalo qui attaquaient le C.R.T.C. Le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique avaient appuyé officiellement la position de ces trois stations. La Cour, dans sa décision, a précisé qu'il n'y avait qu'une seule entreprise à l'oeuvre et que le passage à une technologie différente afin d'alimenter en émissions les abonnés n'impliquait en rien un transfert de la compétence fédérale au gouvernement provincial. La Cour a rejeté le postulat selon lequel la technologie employée pour la transmission justifie une modification de la compétence constitutionnelle.

Tout en confirmant l'autorité fédérale sur les systèmes de télédistribution, la Cour suprême du Canada a tenu, dans ces deux cas, à souligner que ces décisions n'avaient rien à voir avec les systèmes en circuit fermé "où les entreprises de câblodistribution limitent leurs activités à des émissions qu'elles produisent localement et transmettent à leurs abonnés locaux sur leurs lignes".

Ci-joints des extraits des jugements Capital Cities et Dionne.

Télévision à péage

Les jugements de la Cour suprême du Canada s'appliquent à la télévision à péage télédistribuée à propos de laquelle le gouvernement fédéral a donc compétence, et en particulier à:

1. La télévision à péage télédistribuée
   a) titulaire d'une licence et soumise à la réglementation fédérale, c'est-à-dire une entreprise réceptrice de signaux diffusés;
   b) service intégré au système de télédistribution; et
   c) même si certaines émissions sont d'origine locale.

2. La télévision à péage retransmise par une compagnie téléphonique soumise à la réglementation fédérale (La Loi spéciale sur les compagnies téléphoniques devra être modifiée pour couvrir cette activité).

3. La télévision à péage distribuée par voie hertzienne au moyen d'un signal brouillé diffusé directement au public.

4. La télévision à péage satellisée.

5. La réglementation du contenu des émissions d'un système (provincial) en circuit fermé si elles sont importées de l'étranger ou d'une autre province (juridiction commerciale).

Capital Cities Communications Inc. et al. v. Le Conseil de la radio-télévision canadienne et al.

"Je ne puis admettre la prétention des appelantes et des procureurs généraux qui l'appuient, selon laquelle aux fins de la loi, on peut tirer une ligne de démarcation à l'endroit où les systèmes de câblodistribution reçoivent les ondes hertziennes. Il est évident que ces systèmes sont des entreprises qui s'étendent au délà des limites de la province où sont situées leurs installations; en outre, bien plus que dans l'affaire Winner, ils constituent chacun une seule entreprise qui traite les signaux lui parvenant par-delà la frontière et les transmet, quoique après les avoir convertis, à ses abonnés grâce à son réseau de câbles. Le bon sens dont parlait le Conseil privé dans l'affaire de la Radiocommunication me semble encore plus nécessaire en l'espèce pour empêcher un partage de compétence à l'égard des mêmes signaux ou des mêmes émissions selon qu'ils parviennent aux téléspectateurs par ondes hertziennes ou par câbles coaxiaux.

Les arguments avancés par les procureurs généraux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, ainsi que par les appelantes, sont erronés en ce qu'ils s'appuient sur la technique de transmission pour justifier un changement de compétence constitutionnelle, alors que l'ensemble de l'entreprise dépend de signaux provenant de l'extérieur de la province que le STAC reçoit et distribue à ses abonnés. Il ne leur sert à rien non plus d'affirmer que le système de câblodistribution ne fait pas de radiodiffusion. Pour fonctionner, le système doit recevoir des émissions de télévision et il n'est donc rien de plus qu'un conduit qui permet d'acheminer les signaux provenant de ces émissions aux abonnés qui, par son intermédiaire, bénéficient de techniques nouvelles."

"...si c'est le cas, je ne vois pas comment la compétence législative disparaît à l'égard de ces signaux pour la simple raison que l'entreprise qui les reçoit et les envoie à ses abonnés locaux le fait grâce à des techniques différentes."

"Un système de câblodistribution qui utilise des signaux provenant de l'extérieur du Canada n'est pas moins une "entreprise" en raison des techniques de la télévision par câble, que les entreprises de radiodiffusion en cause dans l'affaire de la Radiocommunication."

"...Je suis donc certain que le pouvoir législatif fédéral s'étend à la réglementation de la réception de signaux de télévision provenant de l'extérieur du Canada et à la réglementation de la transmission de ces signaux à l'intérieur du Canada. Lesdits signaux transmettent des émissions qui parviennent en définitive aux téléspectateurs; il serait évidemment illogique de reconnaître cette portée à la compétence législative fédérale, mais de lui nier le pouvoir de réglementation corollaire, dès que les signaux sont interceptés et transmis aux téléspectateurs par des moyens techniques différents. La réglementation du contenu des émissions est inséparable de la réglementation de l'entreprise qui les reçoit et transmet, comme partie intégrante d'une opération globale.

Les conclusions de l'avocat du procureur général de la Saskatchewan apportent une autre réponse à la prétention avancée par l'avocat du procureur général du Québec. Invoquant la formulation de la question constitutionnelle soumise à cette Cour, cet avocat affirme que la compétence législative sur le contenu commercial étranger relève de la compétence fédérale exclusive dans la mesure où le système de transmission provincial utilise des signaux provenant de l'extérieur du Canada.

En outre, à l'appui du pouvoir législatif fédéral en l'espèce, cet avocat a insisté sur le fait que le Parlement a la compétence législative en matière d'importation."

"De même, je ne puis admettre la prétention avancée par les procureurs généraux du Québec et de la Colombie-Britannique selon laquelle, prima facie, un système de câblodistribution est un ouvrage ou entreprise locale en ce qui concerne les signaux provenant de l'extérieur du Canada et transmis à l'intérieur de la province par câble coaxial. J'ai déjà souligné que les émissions d'origine locale ne sont pas en cause dans les faits sur lesquels la question constitutionnelle a été soulevée."

...Laskin, Juge en chef

La Régie des services publics et al., Dionne et al., et le Procureur général du Canada et al.

"...La question fondamentale n'est pas de savoir si le service de câblodistribution se limite aux abonnés de la province ou s'il est exploité par une entreprise locale, mais plutôt en quoi consiste ce service. C'est exactement la question que devait résoudre le Conseil privé dans l'affaire de la Radiocommunication, précitée, (dans un contexte différent, il est vrai) et également dans Le Procureur général de l'Ontario c. Winner, (1954) A.C. 541. Un autre élément à souligner est que lorsqu'il s'agit de transmission ou de réception de télévision, on ne peut pas plus séparer, aux fins constitutionnelles, le système de transmission, le dispositif matériel et les signaux reçus et diffusés par celui-ci qu'on ne peut séparer les voies de chemin de fer du service de transport et des services de transport qu'ils assurent. Dans tous ces cas, il faut rechercher quel est le service fourni et pas simplement quels sont les moyens utilisés. Un partage de compétence constitutionnelle sur ce qu'est, fonctionnellement, une combinaison de systèmes intimement liés de transmission et de réception de signaux de télévision, soit directement par ondes aériennes, soit par l'intermédiaire d'un réseau de câbles, prêterait à confusion et serait en outre étranger au principe de l'exclusivité de l'autorité législative, principe qui découle autant de la conception que la constitution est un instrument efficace et applicable, que d'une interprétation littérale de ses termes. En l'espèce, l'approche littérale comme le point de vue pragmatique concourent pour appuyer la décision de la Cour d'appel du Québec.

Je dois souligner qu'il ne s'agit pas d'un cas où les entreprises de câblodistribution limitent leurs activités à des émissions qu'elles produisent localement et transmettent à leurs abonnés locaux sur leurs lignes. Il est admis qu'elles utilisent des signaux de télévision reçus à leur antenne, qui proviennent de l'intérieur comme de l'extérieur de la province. Le fait qu'elles puissent faire des changements ou des coupures en transmettant les émissions à leurs abonnés ne change rien au fait qu'elles sont assujetties au contrôle fédéral."

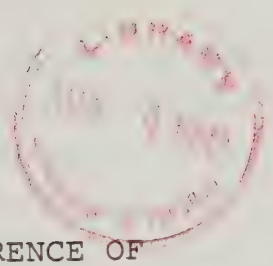
...Laskin, Juge en chef

Government
Publications

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

DOCUMENT: 830-117/014

CA1
Z 2
-C52



FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF

MINISTERS OF COMMUNICATIONS

Culture:
Broad Policy Issues and Concerns

a discussion paper by

Francis Fox
Minister of Communications
Government of Canada

Tabled at the
Federal-Provincial Conference of
Ministers responsible for Culture and Historical Resources
Regina, Saskatchewan
May 4, 1982

May 21, 1982
Calgary, Alberta

CULTURE:
BROAD POLICY ISSUES AND CONCERNS

As members of governments and ministers of culture, we have all agreed that our main role is to ensure the availability of Canadian culture to as many Canadians as possible and encourage, to the degree we can, cultural expression by Canadians everywhere. Indeed only through such cultural activity can we come to understand ourselves as Canadians, whether Québecois, Albertans, Newfoundlanders or some other facet of our rich cultural mosaic.

This discussion paper focuses, neither on existing programs and initiatives nor on broad solutions envisaged by the federal government, but on the cultural challenge we face in this country, given the new technological environment for culture and the resulting intensification of competition for markets at home and abroad. As is well known, the Federal Cultural Policy Review Committee is even now formulating recommendations which will be vital input in the development of new federal policies. In short, this discussion paper focuses not on answers but on central questions such as: how do we, as members of governments, ensure that Canadians have access to their own creations? How do we encourage cultural expression by Canadians for Canadians in this new environment?

In the past, we have had the luxury of taking a piecemeal approach. We have been able to look separately at libraries, at museums, at the publishing industry, at the film and videotape production industry, at broadcasting, as if something happening in one sphere had no effect upon the other. This approach may have been adequate when developments in the cultural area were slower and did not have world-wide implications. But now that is all changing.

The new cultural environment

We are entering an era of unprecedented transformation in the cultural sphere. New means of distributing cultural products -- communications satellites, fibre optics and videotex, to mention only a few -- are remaking our cultural environment and enhancing the social and economic importance of cultural activities. For example, in the much more competitive environment which will arise when the new technology makes up to 100 channels from all over

the world available to Canadians, the broadcasters' traditional reliance on mass programming will be supplemented by new narrowcast programming services aimed at specialized audiences -- with an interest in drama, in opera, in public affairs, in hobbies. Similarly, as the home TV turns into an electronic entertainment and information centre with the help of videotex technology, such traditional cultural pursuits as going to the movies, attending theatre or reading books will not escape unchanged. And that change will be profound, involving not the disappearance of some pursuits, but a sweeping process of adaptation, as happened to radio and film when TV emerged in the 1950s.

As ministers responsible for culture, we all recognize that such a metamorphosis cannot help but have important cultural and social consequences. After all, culture in all its manifestations helps define us all as individuals and as members of groups, whether these be local communities, regions, provinces or countries.

Equally important, this cultural transformation will have powerful economic consequences, given that the cultural sector is now the fourth largest employer in Canada — ahead of the chemical and wood products industries. In 1979, Canadians spent an estimated $8 billion on culture, a figure which compares favorably to other important economic sectors, such as electrical goods, chemicals and paper. As we enter the information society of the future, that figure will grow enormously.

The challenge and the opportunity

To date, Canadians have had a disproportionate interest in cultural products produced outside Canada. English Canadians spend 74 per cent of their television viewing time watching foreign programs, while the figure among francophones is 38 per cent; and the situation is worsening. English Canadian children spent 83 per cent of their time watching foreign children's programs; the comparable figure for francophone children is 53 per cent. In the area of television drama, which accounts for 50 per cent of total TV viewing time and 68 per cent of peak viewing time, only four per cent of the programming

available is Canadian. Canadians spend a mere three per cent of their drama-viewing time on these Canadian productions. Nor are other media bringing Canadian products to Canadians, whether adults or children. Only a minuscule proportion of the films shown in Canadian theatres are Canadian productions. Despite a boom in Canadian music, Canadian-produced records represent only about 10 per cent of all the records purchased by Canadian consumers.

These statistics do not presage well for our cultural future. What will happen to Canada's balance of trade in cultural products if Canadians begin to spend even more on such products and the new distribution technologies bring domestic consumers an even larger torrent of foreign cultural products? Will the growing flood of imports erode our national identity? Such questions define the fundamental challenge of the new cultural environment.

But that cultural environment also presents us with extraordinary opportunities. These same technologies, combined with a growing hunger for information products at home and abroad, will cause a radical growth in the demand for cultural products. That demand could be for Canadian cultural products.

New distribution media such as videocassettes, satellites, and optical fibres, as well as new modes of exhibition such as pay-TV and narrowcasting, will create an unprecedented opportunity to reach Canadians and infuse new money into our cultural industries. In such a transformed environment, our domestic market may become a springboard into the world market. Certainly, these new media will provide a convenient conduit through which our creators and producers can reach foreign audiences on a previously unmatched scale, and perhaps escape from that inevitability of circumstance which seems to dictate that a relatively small domestic market means smaller production budgets and thus lower production values and a shrunken appeal to consumers. Given the size of our trade deficit in cultural products, the recapture of the Canadian domestic market by Canadian cultural products is imperative and will have considerable economic significance, as would our penetration of foreign markets. Such developments might also mean an upsurge in cultural self-confidence and energy more far-reaching than at any time in Canadian history.

The need for a common approach

But how do we take advantage of these opportunities and meet the challenges pressing upon us? Clearly, we shall have to recognize and accept, as do all major countries in the world, that a country's cultural sector must have government support at all levels, especially in an age of increased competition from around the world. But, as governments, we shall have to move beyond the present compartmentalized approach to cultural questions. We shall have to recognize that the issues now before us are so profound and interlinked that they exceed the capabilities of either federal or provincial governments acting in isolation. Equally important, we shall have to recognize that the creation, production, promotion, distribution and conservation of cultural products have become inextricably intertwined, and policies addressing one area cannot succeed without complementary policies in another.

For example, a narrowly defensive cultural posture, relying exclusively on restrictive measures, cannot work by itself and may not be feasible at all in the age of the direct broadcast satellite and other technological innovations. Positive efforts must also be made to strengthen Canadian culture, to generate more Canadian cultural products, and to improve their quality so that they can hold Canadian audiences and compete with offerings from around the world.

But such policies will not succeed if they only involve increasing grants to artists, writers, actors and musicians, though such are now necessary if many creators are to have the time and energy to create. Indeed, such subsidization may only be of limited use if we are unable to inject more private sector capital into the cultural sector. To this end, we also have to look at such matters as possible amendments to tax laws and the modernization of copyright legislation. More important, we must try to eliminate such situations as, on the one hand, subsidizing performing artists while, on the other hand, taking money away from them with amusement or similar taxes which do not take into account the unique features of the creator's economic situation.

But, even if creators receive a coherent mix of public and private support, it will be insufficient as long as no means exist to ensure that their creations reach audiences, whether domestic or international. Our small market means that book publishers, film and videotape producers, magazine publishers and other packagers of cultural products will require large infusions of capital too, especially in the uphill battle to expand in our domestic market and penetrate international ones. Tax policies, fiscal measures, tax laws, direct subsidies, postal rates, broadcasting policies -- such policy instruments must be carefully co-ordinated in light of broad cultural objectives. For example, if federal or provincial governments are taxing or planning to tax some part of the cultural sector, they should also consider reinvesting those same funds within it.

Complementary policies must also focus on the conservation and distribution of cultural products. For example, the success of writers, publishers and visual artists depends on whether the policies of conservation institutions, such as galleries and libraries, are sensitive to creators' and producers' needs. As well, it may be that Canadian publishers will remain at a critical disadvantage until government procurement policies in the educational field are adjusted. But, most important of all, there will be a need for a coherent approach to the marketing of Canadian cultural products at home and abroad if any of these other policies are to bear fruit. And such an approach will have to take into account the progressive blurring of boundaries between the activities of the publishing, film, TV and record industries in this age of movie and TV theme songs, film novelizations and novelized TV series -- to mention only a few of the complicated interactions between different artistic disciplines.

Given our cooperation on specific items in the cultural area, I am hopeful that we can bring a common vision to federal and provincial thinking in this field and this paper serves as a useful starting point.



THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-117/014



Government
Publications

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES

MINISTRES DES COMMUNICATIONS

Le défi culturel de l'avenir

document déposé par

Francis Fox
Ministre des Communications
Gouvernement du Canada

Déposé à la
Conférence fédérale-provinciale des
ministres responsables des
affaires culturelles et des richesses historiques
Regina (Saskatchewan)
le 4 mai 1982

le 21 mai 1982
Calgary (Alberta)

A titre de membres de nos administrations respectives et ministres chargés de la culture, nous sommes unanimes à reconnaître que notre principal rôle est de favoriser partout l'expression culturelle de tous les Canadiens et de garantir l'accès à la culture au plus grand nombre possible de citoyens. En fait, l'activité culturelle est le seul moyen dont nous disposions pour apprendre à nous comprendre nous-mêmes en tant que Canadiens, soit de souche québécoise, albertaine, terre-neuvienne ou autre, et à connaître d'autres facettes de notre riche mosaïque culturelle.

Ce document n'examine pas les programmes et les initiatives actuelles ni les solutions d'ensemble qu'envisage le gouvernment fédéral mais plutôt le défi actuel que nous les Canadiens devons relever, étant donné le nouvel environnement technologique qui entoure la culture et l'augmentation de la compétivité dans les marchés national et étranger. Nous savons tous que le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale est présentement en train de formuler des recommandations qui seront indispensables à l'élaboration de politiques fédérales nouvelles. Ce document-ci ne propose pas de réponses mais examine plutôt les grandes questions telles que les moyens d'encourager l'expression culturelle par les Canadiens dans cette nouvelle ère et de faire en sorte que les Canadiens accèdent à leurs propres créations.

Jusqu'ici, nous avons pu nous payer le luxe d'agir à la pièce, en nous occupant séparément des bibliothèques, des musées, de l'édition, de l'industrie cinématographique et magnétoscopique, de la radiotélédiffusion, comme si ce qui se passait dans un secteur n'avait aucun effet sur les autres. C'était acceptable tant que la situation évoluait lentement et n'entraînait pas de répercussions à l'échelle internationale. Mais il en va maintenant tout autrement.

Le nouvel environnement culturel

Nous voilà à l'aube d'une ère de renouvellement sans précédent. De nouveaux moyens de diffusion des produits culturels -- satellites de télécommunications, fibres optiques et vidéotex, pour ne nommer que ceux-là -- sont en train de révolutionner notre milieu culturel et d'étendre l'importance socio-économique de ses activités. Pour vous donner seulement un exemple, le jour approche où la technologie permettra aux Canadiens d'avoir accès à quelque 100 canaux provenant d'un peu partout qui livreront à nos médias une concurrence des plus vives. Nos radiotélédiffuseurs, qui ont opté jusqu'à maintenant pour la programmation de masse, devront rivaliser avec de nouveaux services centrés sur des publics spécialisés fanatiques du théâtre, de l'opéra, des affaires publiques, des loisirs. De même, maintenant que le téléviseur domestique est devenu un poste électronique de divertissement et d'information, grâce à la technologie du vidéotex, les activités culturelles classiques du type cinéma, théâtre, lecture, ne seront plus les mêmes par la force des choses. Les changements ne peuvent manquer d'être profonds. Ils n'entraîneront sans doute pas la disparition de ces activités, mais ils exigeront de tous les intéressés des efforts considérables d'adaptation, comme cela s'est passé pour la radio et le cinéma quand la télévision a fait son apparition dans les années 1950.

Comme ministres chargés de la culture, nous savons bien que cette métamorphose aura d'énormes répercussions culturelles et sociales. La culture, dans toutes ses manifestations, contribue à nous définir en tant qu'individus et membres de groupes, qu'il s'agisse de collectivités locales, de régions, de provinces ou de pays.

Point aussi important, cette transformation aura manifestement des effets économiques considérables, étant donné que le secteur culturel est devenu le quatrième employeur du Canada — devançant l'industrie chimique et les produits forestiers. En 1979, les Canadiens ont consacré environ huit milliards de dollars à la culture, ce qui correspond à peu près au chiffre d'affaires d'autres grands secteurs économiques comme le matériel électrique, les produits chimiques et le papier. Dans la société de l'information de demain, ce chiffre atteindra des sommets.

Le défi et le potentiel

Jusqu'ici, les Canadiens portaient un intérêt démesuré aux produits culturels étrangers. Soixante-quatorze pour cent des émissions de télévision que les Canadiens anglais regardent viennent de l'étranger. Pour les Francophones, elles ne représentent que 38 p. 100; mais la situation s'aggrave. Quatre-vingt-trois pour cent des émissions enfantines que suivent les Canadiens anglais sont d'origine étrangère, ce pourcentage chutant à 53 p. 100 pour les enfants francophones. Quant aux émissions dramatiques, elles comptent pour 50 p. 100 des heures d'émissions que les Canadiens regardent, et 68 p. 100 des heures de haute écoute. Seulement 4 p. 100 des émissions sont canadiennes et les Canadiens passent à peine 3 p. 100 de leurs heures de télévision à les regarder. Il n'y a pas d'autres supports proposant des produits canadiens à la population, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants. Les productions canadiennes ne constituent qu'une part infime des films projetés dans nos salles de cinéma. La musique canadienne a beau être en plein essor, les disques enregistrés sur place ne composent que 10 p. 100 de tous les disques achetés par le consommateur canadien.

Devant ces données, notre avenir culturel ne semble pas devoir être des plus roses. Qu'arrivera-t-il à la balance commerciale au chapitre des produits culturels lorsque les Canadiens commenceront à dépenser encore plus à ce titre, et que les nouvelles technologies de distribution inonderont les consommateurs nationaux de produits étrangers ? Cet envahissement progressif des importations affectera-t-il notre identité nationale ? Ces points d'interrogation résument tout le défi du monde culturel moderne.

Mais cet univers de la culture recèle par ailleurs des possibilités extraordinaires. Combinées à une soif inaltérable de sources d'information, tant ici qu'à l'étranger, ces mêmes technologies feront vraiment surgir la demande pour des produits culturels, qui pourrait vraisemblablement se porter sur les produits canadiens.

De nouveaux moyens de diffusion telles les vidéocassettes, les satellites et les fibres optiques, ainsi que des modes de présentation originaux comme la télévision payante et la diffusion à l'intention de publics spécialisés, fourniront une occasion exceptionnelle d'atteindre les Canadiens et d'injecter plus de capitaux dans les industries culturelles. Dans ce nouveau cadre, le marché national peut servir de tremplin au marché international. Il n'y a pas de doute que ces nouveaux supports constitueront un tremplin qui permettra à nos artistes et à nos producteurs d'atteindre comme jamais auparavant les publics étrangers. Cela pourrait même être une sortie de secours pour nos artistes et producteurs puisqu'un marché intérieur modeste entraîne des budgets réduits, donc des productions moins prestigieuses, et par conséquent un public peu empressé. Vu l'ampleur de notre déficit commercial à ce poste, il est indispensable que nos produits arrivent à récupérer le marché intérieur, ce qui aurait une très grande portée économique. Il en va de même pour notre présence sur les marchés étrangers. Une telle réussite décuplerait notre confiance en nous-mêmes sur le plan culturel, tout en libérant chez nous une énergie jamais vue dans toute l'existence du Canada.

Une approche cohérente

Mais comment faire pour en profiter ? Comment relever les défis qui se présentent à nous ? A l'instar de tous les grands pays du monde, il faut reconnaître et accepter que le secteur culturel nécessite l'aide du gouvernement à tous les échelons, surtout en cette époque de concurrence internationale féroce. Mais, comme gouvernements, nous devrons changer l'optique cloisonnée qui est actuellement la nôtre en matière culturelle. Nous devrons également admettre que les questions en jeu sont si fondamentales, si enchevêtrées, qu'elles dépassent les possibilités aussi bien du gouvernement fédéral que des provinces agissant de façon isolée. Bien plus, force nous sera de constater que la création, la production, la promotion, la distribution et la conservation des produits culturels sont devenues inextricablement liées et que les lignes de conduite régissant tel domaine ne donnent rien sans mesures complémentaires dans tel autre.

Par exemple, à elle seule, une politique très protectionniste basée exclusivement sur des mesures restrictives est sans effet et risque même d'être tout simplement impossible à l'ère de la radiotélédiffusion directe par satellite et des autres percées technologiques. Il faut aussi s'activer à renforcer la culture canadienne, à produire davantage de produits canadiens, à en améliorer la qualité pour qu'ils accrochent les publics nationaux et qu'ils se comparent favorablement avec ce qui nous vient des quatre coins du globe.

Il ne suffit pas de multiplier les subventions aux artistes, aux auteurs, aux acteurs, et aux musiciens, tout essentielles qu'elles soient, pour que tous les créateurs aient le temps et le goût de créer. Mais le subventionnement ne sert que modérément si nous ne pouvons injecter plus de capitaux privés dans le secteur culturel. Dans cet esprit, il faut aussi penser à des facteurs comme un éventuel remaniement de la législation fiscale et une modernisation de la loi sur le droit d'auteur. Il est encore plus important d'essayer d'éliminer des situations incongrues. D'un côté, on aide financièrement l'artiste interprète, de l'autre, on le saigne par des taxes de divertissement ou autres qui ne tiennent aucun compte de la situation économique très particulière du créateur.

Supposons maintenant que ce dernier reçoive une aide équilibrée publique et privée, à quoi bon tant que rien n'est prévu pour que ses oeuvres soient diffusées auprès du public, au Canada et ailleurs. L'étroitesse du marché signifie que les éditeurs de revues et de livres, les producteurs de films et de bandes magnétoscopiques et autres prestataires de produits culturels devront également recevoir beaucoup de capitaux, surtout dans la lutte à contre-courant qu'ils mènent pour conquérir une place plus grande sur le marché national et pénétrer les marchés mondiaux. Lignes de conduite, mesures et législation fiscales, subventionnement direct, tarifs postaux, orientations en matière de radiotélédiffusion -- voilà autant d'instruments à coordonner soigneusement en fonction de grands objectifs culturels. Ainsi, si les gouvernements, fédéral ou provinciaux, imposent -- ou prévoient d'imposer -- certaines composantes du secteur culturel, ils devraient envisager d'y réinvestir les mêmes fonds.

Les programmes complémentaires doivent aussi viser la conservation et la distribution des produits culturels. Par exemple, le succès des auteurs, des éditeurs et des créateurs d'oeuvres plastiques et visuelles dépend des principes de conservation qu'adoptent des établissements du type musées d'art et bibliothèques, selon qu'ils " sentent " ou non les besoins des créateurs et des producteurs. Les éditeurs canadiens risquent aussi d'être gravement désavantagés tant que les dispositions publiques concernant l'approvisionnement dans le domaine de l'éducation ne seront pas modifiées. Mais une approche harmonisée est indispensable à la commercialisation internationale des produits culturels canadiens si l'on veut que les autres mesures portent fruits. Cette approche devra tenir compte de la disparition progressive des limites entre les activités des industries de l'édition, du cinéma, de la télévision et du disque. Nous vivons en effet à l'époque des chansons-thèmes, des films qui se transforment en romans et des feuilletons télévisés qui s'inspirent de romans -- pour ne citer que quelques-unes des relations complexes entre différentes disciplines artistiques.

Dans le domaine culturel, la collaboration a toujours régné dans nos discussions sur des points précis. J'espère donc que cet esprit de collaboration nous aidera à trouver une vision commune pour harmoniser les attitudes fédérales et provinciales et que ce document en sera le point de départ.

Government Publications

CA1
Z 2
-C52

DOCUMENT: 830-117/018

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS OF COMMUNICATIONS

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES DES COMMUNICATIONS

May 21, 1982 — le 21 mai 1982

Calgary

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-117/001		Agenda of the Conference Ordre du jour de la conférence
830-117/004	Federal-Provincial Task Force Groupe d'étude fédéral-provincial	Report of the Federal-Provincial Task Force Exploring Joint Regulatory Mechanisms Rapport du groupe d'étude fédéral-provincial chargé d'explorer les mécanismes de réglementation mixtes
830-117/005	Federal Fédéral	BACKGROUNDER - Federal-Provincial Co-operation in Communications Programs: A Synopsis (Revised April 1982) DOCUMENT DE REFERENCE - La coopération fédérale-provinciale en matière de programmes de télécommunications: Sommaire (Revu en avril 1982)
830-117/006	Québec Quebec	Position du Québec sur la télévision à péage et les mécanismes de réglementation mixtes Quebec's Position on Pay Television and Joint Regulatory Mechanisms

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-117/007	Québec	Proposition du Québec pour l'examen d'une quatrième option de mécanismes interrégulatoires en télécommunications
	Quebec	Quebec's Proposal for the Study of a Fourth Option Regarding Joint Regulatory Mechanisms
830-117/008	Québec	Notes d'intervention du Québec sur le rapport fédéral-provincial portant sur les mécanismes interrégulatoires en télécommunications
	Quebec	Quebec's Notes on the Federal-Provincial Report on Joint Regulatory Mechanisms in Telecommunications
830-117/009	Québec	Position du Québec sur la TV payante
	Quebec	Quebec's Notes on Pay TV
830-117/010	Federal	Notes Respecting Federal Interests in Pay Television (Tabled at the Meeting of the Federal-Provincial Committee of Deputy Ministers Responsible for Communications in Toronto on October 23, 1981)
	Fédéral	Notes concernant les intérêts du gouvernement fédéral dans la télévision payante (Déposées à la réunion du comité fédéral-provincial des sous-ministres responsables des communications à Toronto le 23 octobre 1981)
830-117/011	Federal	BACKGROUNDER - Highlights of Industrial Development in the Canadian Communications Sector (Revised April 1982)
	Fédéral	DOCUMENT DE REFERENCE - Développement de l'industrie canadienne des télécommunications: faits saillants (Revu avril 1982)
830-117/012	Federal	Pre-conference statement by the Honourable Francis Fox, Minister of Communications
	Fédéral	Déclaration préalable de l'honorable Francis Fox, ministre des communications
830-117/013	Federal	Jurisdiction over Cable and Pay Television: A Summary Paper (Reprinted April 1982)
	Fédéral	La compétence en matière de télédistribution et de télévision à péage - Sommaire (Réimprimé avril 1982)

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-117/014	Federal	Culture: Broad Policy Issues and Concerns - A discussion paper by Francis Fox, Minister of Communications (Tabled at the Federal-Provincial Conference of Ministers Responsible for Culture and Historical Resources, Regina, Saskatchewan, May 4, 1982)
	Fédéral	Le défi culturel de l'avenir - Document déposé par M. Francis Fox, ministre des Communications (déposé à la conférence des ministres responsables des affaires culturelles et des richesses historiques à Regina (Saskatchewan) le 4 mai 1982)

Government Publications

DOCUMENT: 830-118/001

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Final Agenda

Ottawa, Ontario
June 21, 1982

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS

RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

June 21, 1982

Ottawa

Final Agenda

1. Introductory Comments
2. Protectionism
3. Trade Policy for the 1980s
4. Relations with Canada's Major Trading Partners
5. Export Development Programs and Initiatives
6. Export Financing
7. GATT Ministerial Meeting
8. Meeting of Deputy Ministers

Government
Publications

A1
2 1
52

DOCUMENT: 830-118/001

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Ordre du jour définitif

Ottawa (Ontario)
le 21 juin 1982

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES

RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le 21 juin 1982

Ottawa

Ordre du jour définitif

1. Allocution d'ouverture

2. Protectionisme

3. La politique commerciale au cours des années 80

4. Les relations du Canada avec ses principaux partenaires commerciaux

5. Les programmes et les initiatives d'expansion des exportations

6. Le financement des exportations

7. La réunion ministérielle du GATT

8. Réunion des sous-ministres

Government
Publications

DOCUMENT: 830-118/ 004

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Opening Remarks by the Honourable Ed Lumley, Minister of State for Trade

Federal

Ottawa, Ontario
June 21, 1982

The following statement was delivered in Ottawa on Monday, June 21, 1982, by the Honourable Ed Lumley, Minister of State (International Trade), at the opening of the Federal-Provincial Conference of Ministers responsible for international trade.

"I am delighted to have this opportunity to meet with Ministers and senior officials responsible for international trade from all over the country. I appreciate and welcome your positive response to my invitation.

A number of reasons have lead me to call this meeting today. I thought it would be appropriate for Ministers responsible for trade from all Canadian provinces to meet together, particularly since this is the first time that a federal-provincial conference devoted exclusively to trade issues has been held. More importantly, however, I thought such a meeting at this time was necessary, given the developments which are taking place on both the domestic and the international scene.

We are all seized with the importance of international trade for Canada and of the role it can play in the

revitalization of the Canadian economy. We are also aware of the constraints which the present economic situation has placed on international trade. In the current economic climate, there is a need more than ever for governments to support private sectors' export initiatives, in a mutually complementary way.

On the international scene, we are right now in the middle of an important year for action on trade questions. Trade issues have been central to most recent international discussions. At the OECD Ministerial meeting which I attended at the beginning of May and at the Trade Discussions with the USA, the European Community and Japan which followed, participants recognized the dangers of increasing protectionist pressure. They reiterated their commitment to the open and multilateral trading system and agreed on the need to find common ground on the manner in which trade issues should be dealt with. At the recent Versailles Summit, leaders have reaffirmed their commitment to strengthening the multilateral trading system, as embodied in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), and to maintaining its effective operation.

Next November, in Geneva, will be held the first meeting of the GATT, at ministerial level, since 1973. This is a major international trade event which we have to prepare for and to

the success of which Canada should attach the highest priority.

In my travels since taking on this portfolio nearly three years ago, I have seen Canadians successfully export to all parts of the world. My visits to countries in Asia, Latin America, the South Pacific, Africa and the Middle East in particular have convinced me that extensive opportunities for many Canadian products exist in these regions, and we need to ensure that our companies are internationally competitive in pursuing these markets.

I am anxious to review these developments with you and obtain your views."

Government
Publications

DOCUMENT: 830-118/ 004

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Allocution d'ouverture de l'honorable Ed Lumley, Ministre d'Etat (commerce international)

Fédéral

Ottawa (Ontario)
le 21 juin 1982

Les remarques suivantes ont été prononcées par l'honorable Ed Lumley, ministre d'Etat (Commerce extérieur), lors de l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce qui s'est déroulée à Ottawa, le 21 juin.

"Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de rencontrer les ministres et les hauts fonctionnaires qui, à travers le Canada, sont chargés du commerce international. Je suis particulièrement satisfait des réponses favorables et positives que j'ai reçues à mon invitation.

Plusieurs raisons m'ont poussé à convoquer la réunion d'aujourd'hui. J'ai d'abord pensé qu'il était approprié pour les ministres chargés du commerce dans toutes les provinces de se rencontrer, compte tenu en particulier du fait qu'il s'agit de la première réunion fédérale-provinciale consacrée exclusivement à des questions commerciales. Mais surtout, j'ai cru qu'une telle réunion à ce moment-ci était nécessaire, en raison des développements survenus aussi bien sur le plan national que sur la scène internationale.

.../2

Nous savons tous l'importance du commerce international pour le Canada et le rôle que peut jouer ce dernier pour revitaliser l'économie canadienne. Nous sommes également au courant des contraintes qui lui sont imposées par la situation économique qui prévaut actuellement. Dans la conjoncture présente, les gouvernements se doivent plus que jamais de supporter les initiatives du secteur privé dans le domaine de l'exportation, et ce de façon complémentaire.

Sur la scène internationale, nous sommes présentement au coeur d'une année importante au niveau de l'activité multilatérale sur le plan commercial. Les questions d'ordre commercial ont été au centre de la plupart des récentes réunions internationales. A la réunion ministérielle de l'OCDE, à laquelle j'ai assisté au début du mois de mai, et lors des discussions commerciales avec les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon qui ont suivi, les participants ont reconnu que les pressions protectionnistes de plus en plus nombreuses n'étaient pas sans danger. Nous avons réitéré notre engagement envers un système commercial multilatéral ouvert et nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de trouver des solutions communes aux problèmes commerciaux qui surgissent. Lors du récent Sommet de Versailles, nos chefs ont réaffirmé leur

engagement à renforcer le système commercial multilatéral, tel qu'incorporé dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et à maintenir ce système fermement en place.

En novembre prochain se tiendra à Genève la première réunion du GATT au niveau ministériel depuis 1973. Il s'agit sur le plan du commerce international d'un événement particulièrement important pour lequel nous devons nous préparer soigneusement et au succès duquel le Canada attache une grande priorité.

Au cours des voyages que j'ai effectués depuis près de trois ans, j'ai rencontré des exportateurs canadiens remportant des succès dans toutes les parties du monde. Mes visites dans les pays d'Asie, d'Amérique latine, du Pacifique, d'Afrique et du Moyen-Orient, en particulier, m'ont convaincu des vastes possibilités de marché dans ces régions pour toute une gamme de produits canadiens. Nous devons nous assurer que nos sociétés sont concurrentielles au niveau international afin qu'elles puissent profiter de ces possibilités du marché.

Je tiens aujourd'hui à passer ces développements en revue avec vous et surtout à recueillir vos commentaires et vos impressions."

DOCUMENT: 830-118/ 007

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Conference Communiqué

Ottawa, Ontario
June 21, 1982

This was the first federal-provincial meeting devoted exclusively to trade issues. It was constructive. All Ministers emphasized the generally close working relationships that exist between federal and provincial governments in the areas of trade policy and trade promotion. During their discussion, Ministers noted the continued international concern over Canada's National Energy Program and the Foreign Investment Review Agency. Throughout the meeting, a spirit of confidence and cooperation was evident and Ministers expressed their determination to strengthen it. They expressed their determination to continue the collective efforts that have been successful in promoting the rapid growth of Canadian exports.

There was recognition that given the particular nature of economic development in Canada there will always be the potential for regional tension. This highlights the need for consultation between the federal and provincial governments as part of the process of developing Canadian policies on international trade issues.

Ministers agreed on the importance of continuing the strong collective effort in support of Canadian exports as a national priority. This must involve efforts to ensure access to and expansion of foreign markets and strong programs to assist established and new exporters. It also requires financial support

.../2

comparable to that available for foreign firms. At the same time Ministers agreed on the need to press for international agreement to move towards elimination of subsidized export financing.

Ministers discussed Canada's economic relationships with a number of our major trading partners. Ministers emphasized the vital importance of Canada's relationship with the United States and the need on both sides to act in ways to strengthen it. They agreed that it would be desirable to review existing arrangements for consultation with the United States with a view to strengthening them as necessary. Discussion also focussed on the need to maintain and expand our trade relations with our other major trading partners.

Ministers agreed on the need to resist protectionist pressures while allowing for certain limited actions consistent with domestic economic conditions and with Canada's international obligations. Special measures to support specific industries should be temporary and coupled with measures to facilitate adjustment. Ministers recognized the risks to Canada's interests in foreign markets of any excessive resort to protective measures.

.../3

Ministers agreed to continue working together closely on trade policy and trade development initiatives, taking account of existing provincial programs. They plan to meet as appropriate to consider matters of common interest. Minister Lumley indicated his interest in having provincial contributions to the development of Canadian trade policy and in this connection it was agreed that officials would meet in September.

Government
Publications

CA1
EA
-C52

DOCUMENT: 830-118/ 007

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Communiqué de la conférence

Ottawa (Ontario)
le 21 juin 1982

Pour la première fois, une conférence fédérale-provinciale portait exclusivement sur des questions de commerce extérieur. La rencontre s'est avérée fructueuse. Tous les ministres ont souligné que dans l'ensemble, des relations de travail étroites existent entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans les domaines de la politique commerciale et de la promotion des exportations. Au cours de leurs échanges, les ministres ont souligné les préoccupations courantes au niveau international au sujet du Programme énergétique national et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Un climat de confiance et de collaboration s'est manifesté tout au long de la rencontre et les ministres se sont montré déterminés à continuer dans cette voie. Ils ont exprimé leur intention de poursuivre leurs efforts collectifs qui ont déjà contribué à la croissance rapide des exportations canadiennes.

On a reconnu qu'étant donné la nature particulière du développement économique au Canada, il y aura toujours possibilité de tensions entre les régions. Ceci met en évidence la nécessité de consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre du processus d'élaboration des politiques canadiennes sur les questions de commerce international.

Les ministres se sont entendus sur l'importance de poursuivre cet important effort collectif de soutien des

.../2

exportations comme une priorité canadienne. Cet effort doit comprendre des initiatives visant à assurer l'accès aux marchés étrangers et d'importants programmes d'aide aux exportateurs actuels et aux nouveaux venus dans ce domaine. Cela exigera également un appui financier comparable à celui dont bénéficient les sociétés étrangères. Les ministres se sont aussi mis d'accord sur la nécessité d'insister sur la conclusion d'un accord international en vue d'éliminer les subventions au financement des exportations.

Les ministres ont passé en revue les relations économiques du Canada avec plusieurs de nos principaux partenaires commerciaux. Ils ont souligné en particulier l'importance vitale des relations du Canada avec les Etats-Unis et la nécessité, de part et d'autre, d'essayer de les renforcer. Ils ont convenu qu'il serait souhaitable de revoir les présents accords de consultation avec les Etats-Unis et de les renforcer si nécessaire. Ils ont également discuté du besoin de maintenir et d'étendre nos relations commerciales avec nos autres principaux partenaires commerciaux.

Les ministres se sont mis d'accord sur la nécessité de résister aux pressions protectionnistes tout en permettant certaines mesures limitées de protection conformes aux conditions économiques domestiques et aux obligations internationales du Canada. De telles mesures de protection devraient être de nature

.../3

temporaire et être accompagnées de mesures visant à faciliter l'adaptation. Les ministres reconnaissent les risques pour les intérêts canadiens sur les marchés étrangers d'un recours abusif aux mesures de protection.

Les ministres se sont mis d'accord pour continuer à travailler étroitement ensemble sur les questions de politique commerciale et de promotion des exportations en tenant compte des programmes déjà existants dans les provinces. Ils prévoient se rencontrer, lorsque cela conviendra, pour examiner des questions d'intérêt commun. Le ministre Lumley s'est dit intéressé à la contribution des provinces à l'élaboration de la politique commerciale du Canada et dans ce contexte, on a décidé d'une rencontre au niveau des hauts fonctionnaires en septembre prochain.

Government Publications

DOCUMENT: 830-118/009

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
RESPONSABLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Ottawa

LIBRARY AUG 4 1982 University of Toronto

June 21, 1982 — le 21 juin 1982

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS — LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. / N° DU DOCUMENT	SOURCE / ORIGINE	TITLE / TITRE
830-118/001		Agenda of the Conference
		Ordre du jour de la conférence
830-118/004	Federal	Opening Remarks by the Honourable Ed Lumley, Minister of State for Trade
	Fédéral	Allocution d'ouverture de l'honorable Ed Lumley, Ministre d'Etat (commerce international)
830-118/007	Conference	Conference Communiqué
	Conférence	Communiqué de la conférence

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-119/006

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE



BRITISH COLUMBIA STATEMENT OF CANADIAN TRADE POLICY OBJECTIVES FOR THE 1980's

British Columbia

Ottawa, Ontario
September 14, 1982

BRITISH COLUMBIA STATEMENT OF CANADIAN TRADE POLICY OBJECTIVES FOR THE 1980'S

IT IS BRITISH COLUMBIA'S VIEW THAT A STRONG AND POSITIVE STATEMENT OF CANADIAN TRADE OBJECTIVES FOR THE 1980'S IS ESSENTIAL. THE TEN POINTS LISTED HERE COULD SERVE AS SUCH A STATEMENT. IN THE 1980'S, CANADA SHOULD:

1) IMPLEMENT AN EXPORT STRATEGY WHICH RECOGNIZES RESOURCE DEVELOPMENT AS THE MAJOR BASIS FOR CANADIAN ECONOMIC AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT. SUCH A STRATEGY WOULD BE CONSISTENT WITH THE FEDERAL GOVERNMENT'S OWN BUDGET PAPER "ECONOMIC DEVELOPMENT FOR CANADA IN THE 1980's."

2) WORK TO PRESERVE CANADIAN MARKET ACCESS ABROAD AND TO IMPROVE ACCESS WHERE LACKING. IN DIFFICULT ECONOMIC PERIODS RETENTION OF EXISTING LEVELS OF MARKET ACCESS SHOULD BECOME A STRONG PRIORITY. THE IMPORTANCE OF INCREASING MARKET ACCESS IN TRADE NEGOTIATIONS, HOWEVER, SHOULD ALSO BE STRESSED. EXPANDING INTERNATIONALLY OUR COMPETITIVE SECTORS, RATHER THAN RESTRICTING OR MANAGING IMPORT LEVELS SHOULD REMAIN THE PRIMARY THEME IN SUCH NEGOTIATIONS.

3) RECOGNIZE CANADA'S DEPENDENCE ON AN OPEN MULTILATERAL TRADING ENVIRONMENT FOR ECONOMIC AND INDUSTRIAL RENEWAL AND ENDORSE FULL CANADIAN PARTICIPATION IN THE MULTILATERAL (GATT/MTN) FRAMEWORK AS THE CHIEF VEHICLE TO PRESERVE AND EXPAND ACCESS.

4) VIEW BILATERAL APPROACHES AND AGREEMENTS WITH CAUTION, AS A "SECOND BEST" SOLUTION IN CERTAIN VERY LIMITED CIRCUMSTANCES WHERE MULTILATERAL ARRANGEMENTS ARE EITHER NOT FEASIBLE, OR ARE NOT SUITABLE. CERTAIN SECTORAL ARRANGEMENTS MAY BE FEASIBLE. HOWEVER, DEROGATIONS FROM THE MULTILATERAL SYSTEM SHOULD BE LIMITED.

5) THIS PERSPECTIVE SHOULD NOT LIMIT THE NEED TO IMPROVE THE GENERAL STATE OF OUR BILATERAL ECONOMIC RELATIONS, ESPECIALLY WITH OUR MAJOR TRADING PARTNERS - THE U.S., JAPAN AND THE EEC.

6) SEEK TO INCREASE TWO-WAY TRADE BETWEEN CANADA AND THE LDC'S. THIS STEP WOULD PROVIDE NEW OPPORTUNITIES FOR CANADIAN EXPORTS, ESPECIALLY IN THE PACIFIC RIM, AND WOULD ENCOURAGE LDC PARTICIPATION IN GATT.

7) ENCOURAGE WIDER INTERNATIONAL AGREEMENT ON THE USE OF ADJUSTMENT PROGRAMS AS A PREREQUISITE FOR FURTHER GROWTH IN WORLD TRADE. CANADA SHOULD MOVE QUICKLY TO STRENGTHEN ITS OWN ADJUSTMENT MECHANISMS AND OPTIONS.

8) SEEK A COMMITMENT TO THE ESTABLISHMENT OF EFFECTIVE INTERNATIONAL SAFEGUARD MECHANISMS.

9) RECOGNIZE REGIONAL PATTERNS OF TRADE INTEREST ACROSS CANADA AND REFLECT THIS IN THE POLICY MAKING AND CONSULTATIVE PROCESS. REGULAR MEETINGS OF TRADE MINISTERS AND SPECIAL CONSULTATIONS WHEN CRITICAL ISSUES ARISE ARE

ESSENTIAL. ASSURANCES THAT BODIES SUCH AS THE EXPORT TRADE DEVELOPMENT BOARD WILL NOT PRE-EMPT SUCH CONSULTATIONS ARE ALSO NECESSARY. BRITISH COLUMBIA SEES A NEED FOR INTENSIFIED COMMUNICATION AND PLANNING AT ALL LEVELS.

10) IN THE DRAFTING OF MAJOR ECONOMIC POLICIES, EXPLICITLY ALLOW FOR THE IMPACT THAT THEY CAN HAVE ON CANADA'S TRADE ENVIRONMENT AND PROSPECTS. EXAMPLES OF SUCH POLICIES WOULD BE THE INTEREST RATE STRUCTURE, INDUSTRIAL DEVELOPMENT SUPPORT PROGRAMS, AND TRANSPORTATION POLICY.

CA1
Z2
-052

DOCUMENT: 830-119/007

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE



SUMMARY OF BRITISH COLUMBIA'S PAPER ON "CANADIAN TRADE POLICY IN THE 1980's"

British Columbia

Ottawa, Ontario
September 14, 1982

SUMMARY OF BRITISH COLUMBIA'S PAPER ON "CANADIAN TRADE POLICY IN THE 1980's"

A. Canada in the International Economy in the 1980's

World trade can be expected to grow more slowly in the 1980's than it did in the 1960's and 1970's, even allowing for a world economic recovery in the middle of this decade. Slower growth in world trade and the threat of increasing protectionism may place important constraints on the growth of Canada's trade prospects.

In general, the development of Canada's trade in the 1980's will be shaped by conditions similar to those of the more recent past. That is, Canada will continue to have a comparative advantage in crude and fabricated products and the United States will continue as its principal market. Pronounced changes in Canada's trade relations are not likely.

The regional diversity of trade interests will continue into the 1980's. Exports from the regions other than Central Canada will continue to be predominantly crude and fabricated materials, while end products should continue to dominate Central Canada's export mix.

B. The Institutional Framework

The continued effective functioning of the GATT has been jeopardized by the proliferation of NTB's, many falling outside GATT scrutiny, to which most nations have resorted in response to serious domestic economic

problems. The erosion of GATT through the spread of such practices would seriously undermine Canada's trade interests.

The bilateral/sectoral approach to trade has damaged relations with our two major trading partners, the United States and Japan. A renewed effort to approach these relations on a broader, more balanced, basis is essential.

C. Canada's Industrial Policies

Government resources now are widely deployed to effecting changes in our industrial structure. Difficulties with the present approach include the following: the displacement of traditional macroeconomic policies by bureaucratic directed structural change; the lack of coordination, consistency, and long-term planning; the apparently random process by which target industries are selected; and the failure to fully consider the implications that measures taken may have for Canada's export markets and GATT commitments. These difficulties need to be addressed and corrected in order to arrive at an industrial policy which is both internally consistent and compatible with international developments.

D. Canadian Export Policy

Federal initiatives in export policies and programs are often carried out under the criteria of

sector balance allocation. Such an approach may lead to a serious misallocation of resources. There may be greater returns to Canada if incremental federal efforts are dedicated to sectors and export markets where Canada already has a strong competitive position rather than to those where deficits exist. The federal government should limit its role in export development to three legitimate functions: securing access to foreign markets; providing information on export markets; and reducing the costs of market entry through programs of general applicability. Particular attention should be paid to program costs and accountability, integration of export support with industrial development and adjustment goals, and trade rather than aid vis-a-vis the LDC's.

E. Status of MTN Implementation

The two major areas for domestic consideration are the proposals on import policy and the proposed changes to custom valuation practices. The government needs to respond in detail to the Sub-Committee report on import policy, paying particular attention to the issues of capital goods imports, consumer interests, and needed institutional reforms. Implementation of the Customs Valuation Agreement should proceed on schedule for January 1, 1985, and efforts be continued to persuade the United States to adopt the f.o.b. factory gate option.

Internationally, implementation difficulties have arisen with the new subsidies code, and the dispute settlement mechanism has been found wanting. Both should be attended to in any new negotiation.

F. Priority Areas for Further Liberalization

The major failure of the Tokyo Round was the inability to reach an agreement on a safeguard code. Agreement in this area is a priority if future derogations from orderly trade practices are to be kept to a minimum. With regard to the Procurement Agreement, the provision for expanded coverage prior to January 1, 1984, should be acted on. International agreement on the stricter surveillance of concessional financing practices is needed, and Canada's practices should be consistent with this goal.

Fresh initiatives are desirable in at least three additional areas: in improving market access for further processed resource exports; in bringing trade in services under GATT scrutiny; and in integrating developing countries more fully into the trade liberalization process.

CA1
32
-C52

DOCUMENT: 830-119/008

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE



"CANADIAN TRADE POLICY IN THE 1980's"

DISCUSSION PAPER

British Columbia

Ottawa, Ontario
September 14, 1982

"CANADIAN TRADE POLICY IN THE 1980'S"

Discussion Paper

Federal-Provincial Trade Ministers' Conference

September, 1982

Ottawa

International Economic Relations Branch
Trade & Industry Division
Ministry of Industry and Small Business Development
Province of British Columbia

TABLE OF CONTENTS

A. CANADA IN THE INTERNATIONAL ECONOMY IN THE 1980'S 1

B. THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK 13

C. CANADA'S INDUSTRIAL POLICIES 23

D. CANADIAN EXPORT POLICY 27

E. STATUS OF MTN IMPLEMENTATION 32

F. PRIORITY AREAS FOR FURTHER LIBERALIZATION 40

G. SUMMARY - CANADIAN TRADE POLICY OBJECTIVES FOR THE 1980'S 63

A. CANADA IN THE INTERNATIONAL ECONOMY IN THE 1980'S

Two important factors set the scene for the Canadian trade picture of the 1980's. Firstly, slower world economic growth appears likely and, consequently, a slower rate of growth in world trade. Secondly, Canada's basic trade patterns will probably remain substantially unchanged, although there will be important developments in some sectors.

The first point, in conjunction with a threat of growing protectionism, represents an important constraint on Canadian export opportunities. It is a constraint which suggests that if Canada wishes to increase its trading activity, it must combat protectionism and increase its domestic productivity.

The second point reflects the view that outside of certain industries, the conditions which gave rise to observed trading patterns are not likely to change rapidly in the remaining years of this decade. These patterns, in conjunction with some consideration of the anticipated, gradual changes to the economies of this country's major trading partners in the next five to ten years, should allow some prediction of Canada's trade developments.

External Trade Relations

The most salient feature of Canada's external economic relations is that we are not a part of a major trading bloc. A Canadian producer faces a domestic market of only 24 million people with a GNP of roughly 300 billion dollars. In contrast, an American producer faces a market more than 10 times this size.

Canada's largest trading partner is by far the United States. Trade with the U.S. accounts for approximately 60-70% of Canada's foreign transactions, (it varies by several percent each year). Despite the more rapid economic growth of our other major trading partners, the U.S. will continue to be Canada's single most important market.

Projections for lower U.S. growth during the 1980's, therefore, pose a problem. Canadians cannot expect growing U.S. demand to be an engine of Canadian economic growth in the next decade.

There are several notable features regarding Canadian trade to the U.S. Firstly, the mix of Canadian exports to the U.S. contain more end products than do this country's exports to other developed countries. Traditionally, a large part of this has been accounted for by automotive products. However, given recent developments it is reasonable to expect that the automotive industry's share of end products exports to

the U.S. will decline. Second, the U.S. has been and should continue to be a major market for Western Canada's petroleum, natural gas, mineral ores and forest products. With regard to forest products exports, the U.S. market is particularly important for British Columbia. Third, the U.S. does not take a cross-section of Canadian exports; that is, there are some major export products which do not go to the U.S., notably wheat and coal.

Japan and the E.E.C. take the largest proportion of Canada's exports to countries other than the U.S. An important characteristic of Canada's trade with these countries is that a relatively small fraction of Canada's exports to them are made up of end products; a little more than 10% in the case of E.E.C. and less than 10% for Japan. This is attributable in part to the trade practices of these countries and in part to Canada's comparative advantage in crude and fabricated materials. With regard to trade practices, it is unlikely that the E.E.C. will significantly open its end products and agriculture markets to further Canadian export penetration in the near future. Improved access to Japan's fabricated and end products markets is more likely. However, because of Canada's comparative

likely. However, because of Canada's comparative advantages, this will not significantly alter our trade patterns with that country. On the other hand, if both Japan and the E.E.C. were to open their agricultural and forest products markets, this would have a more significant impact on Canada's export performance. For political reasons, however, it is not probable that either the Japanese or the European agricultural markets will be opened markedly in the near future.

Canada will probably continue to have a trade surplus with both Japan and the E.E.C., especially if this country's capital account surplus declines (i.e. foreign borrowing decreases).

Historically, a relatively small fraction of Canada's trade has been with countries other than the U.S., Japan and the E.E.C. The fraction of our trade with the rest of the world has been in the order of 15%. This fraction should gradually increase, and may provide Canada with some of its best opportunities for exports of end products and high technology goods.

Approximately one third of Canadian trade with countries other than the U.S., Japan and the E.E.C., or 5% of total trade, has been with other industrialized or high income countries. Most of these countries are in Europe, but this category also includes Australia and New Zealand which account for roughly 1% of Canada's foreign trade. With respect to Europe, no pronounced changes in trade relations are expected in the 1980's; however, the

growth of Pacific Rim trade may strengthen our ties with Australia and New Zealand.

The developing countries have, in the last decade, accounted for roughly two thirds of Canada's trade with countries other than the U.S., Japan and the E.E.C. Some of our trading partners which fall into the less developed country category, such as Taiwan, South Korea, Singapore, and Hong Kong, have rapidly growing, industrializing economies. These "newly industrializing countries" (NIC's), should take a larger share of Canada's trade in the rest of the decade than they have in the past, and their share of Canada's trade should grow faster than for other less developed countries (LDC's).

If one were to consider Canada's trade prospects in terms of intercontinental trade the relatively rapid growth by newly industrializing countries on the Pacific Rim is the most important development. Pacific Rim growth will continue to gradually increase the importance of this area to Canada's trade relations. In 1979, Pacific Rim countries took almost 10% of Canada's exports, a percentage that should increase in the 1980's. Japan, in particular, has been a driving force in this area's economic development. This country now has the second largest economy in the world.

British Columbia's Trade Patterns

British Columbia's foreign trade patterns do not mirror the rest of Canada's. B.C. sends a little less than one half of its exports to the U.S., compared to more than 70% for Ontario and 60 - 70% for the country as a whole. On the other hand, 22% of British Columbia's exports go to Japan compared to approximately 5% for the rest of the country.

Traditionally, the U.S. has been British Columbia's principal export market, but more recently it has taken a substantially smaller share of this province's exports. Although the U.S. share may increase as that country's lumber markets recover, the long-term trend is for the U.S. to take a smaller proportion of B.C.'s exports. This prediction is a reflection of the anticipated growth of Asian markets for B.C.'s forest and other resource products, with the Japanese market, in particular, becoming increasingly important. The U.S., however, will continue to be B.C.'s single most important market for years to come.

Almost one-half of British Columbia's exports are forest products, of which a little less than one-half go to the U.S. All of B.C.'s natural gas exports go to the U.S., while almost all of B.C.'s coal exports go to Asian markets. Most of B.C.'s mineral ores, another

important export for the province, also go to the Asian market. This suggests that the international pattern of B.C.'s trade in the next ten years depends not only upon the economic growth rates of B.C.'s trading partners, but also the development of markets in these countries for B.C.'s export products. The importance of these market trends has been exemplified recently by the diminished importance of the U.S. market as a result of a decline in the demand for forest products.

The Current and Capital Accounts

In discussing trade policy, attention is seldom paid to the trade implications of macroeconomic policies. Yet, the linkage is present and highly significant. Thus, Canada's monetary and credit policies over the past five or six years, which have resulted in a capital account surplus and current account deficit, need to be addressed when formulating policy.

The capital account surplus and current account deficit can be expected to continue in the near future, not because Canadians compulsively desire to live beyond their means, but because of the high borrowing requirements in certain sectors relative to the country's level of savings. For the next several years Canada's borrowing requirement, (at all plausible rates of

interest), is likely to be high enough that, unless there is a sharp increase in domestic savings or a change in monetary policy, there will be net capital inflows. These capital account surpluses will, by increasing the value of the currency above what it otherwise would be, result in a current account deficit.

One lesson to be drawn from the relationship between the two accounts is that efforts to promote trade in the 1980's may do less to reduce the current account deficit than would a reduction of the federal government's borrowing requirements or policies designed to increase the domestic savings rate.

The Current Account

A fundamental and continuing characteristic of Canada's current account, and one which is likely to continue into the 1980's, is the surplus in the merchandise trade balance and the deficit in the invisibles or services account. Within these categories there are further well established patterns which can be expected to characterize Canadian trade in the 1980's, albeit with gradual changes.

The Services or Invisibles Account

The services account has four major components. They are: interest and dividends, travel, freight and shipping, and business services. Canada has generally had a sizeable deficit in all of these components except freight and shipping. Each component is sufficiently unlike the others that the pattern of trade in each requires its own explanation.

The interest and dividends' deficit can be expected to persist for several reasons: the size of Canada's net foreign debt, high interest rates, and extensive foreign ownership. The travel deficit will persist for climatic reasons and because Canada is a nation of travellers. Lastly, the deficit in business services will continue in part because Canada is not a centre for head office-related services.

The Merchandise Account

On the merchandise side, trade can be disaggregated into exchanges of crude, fabricated and end products. Canada has traditionally had surpluses in crude and fabricated products and a deficit in end products.

The largest components of Canada's crude and fabricated products exports have been fossil fuels, mineral ores, cereals and forest products. In 1980, for

example, these four categories accounted for approximately one-half of exports classified as crude or fabricated materials. This pattern will probably not change greatly in the 1980's, although mineral ores and forest products may increase their share as their prices recover from recessionary lows.

More than one-half of Canada's end products exports has traditionally been truck or automotive products. The recent decline in this export share is likely to persist.

Despite Canada's potential for agriculture, a relatively small part of this country's exports have been made up of non-cereal agricultural products. This pattern is likely to remain much the same during the 1980's.

On the import side, close to one-half of crude and fabricated materials imports are petroleum and chemicals. The largest component of end products imports is automotive products. The latter come mostly from the United States, although Japan's share is increasing.

The Diversity of Regional Trade Interests

There is a marked regional pattern to Canada's trade. One of the most important features of Canada's external trade is that 90% of the country's end products exports are from central Canada. They account for

roughly 65% of this area's merchandise exports. On the other hand, less than 10% of exports from areas outside of Quebec and Ontario fall in the same category. This trade pattern is indicative of Canada's distribution of economic activity; most manufacturing activity is in central Canada.

The individuality of the regions' trade patterns becomes more apparent when merchandise trade is disaggregated. British Columbia, for example, has an export mix weighted heavily by forest products, fossil fuels (coal and natural gas), and minerals. Importantly, fewer than 5% of this Province's exports are in the area of end products. The Prairies have their own characteristic export mix. A high proportion of exports from this region are made up of petroleum, natural gas and cereals. Only in the order of 5 - 10% of the Prairie's exports can be classified as end products. The Atlantic provinces export mainly fabricated products, of which some of the largest components are forest and food products. Only about 10 - 15% of their exports are end products. Because of these diversities, which are likely to continue into the 1980's, the regions do not always share common trade interests.

There is a similar diversity of interest with regard to import policy. Most of Canada's manufacturing is in Ontario and Quebec, while British Columbia has a large forest products and mining industry, and the Prairies have a relatively large agricultural sector. This diversity in economic activity implies different import policy interests.

This diversity of trading interests places another important constraint on the development of a realistic trade policy. Although increased incomes in any one region of Canada are a benefit to all Canadians, regional relations may be strained if increased incomes from import substitution or exports are at the expense of other Canadians. This can occur if the increased exports or import substitution are obtained at the expense of international goodwill, economic leverage or a financial outlay, not to say, at the expense of higher consumer costs in the case of import substitution. In the case of international goodwill, economic leverage and financial resources, the federal government must keep firmly in mind that the allocation of these resources should reflect a fair balance of various regions' economic and trade interests.

B. THE INSTITUTIONAL FRAMEWORK

Canada and the GATT

Since the end of World War II, adherence to agreed trade rules under GATT has resulted in a stable, predictable environment within which international trade could and did flourish. Member states willingly submitted their national trade policy instruments to multilateral surveillance on the basic premise that all would benefit from the expansion in trade that a regulated environment would support.

The international regulation of trade is not, of course, solely the domain of GATT. The OECD, and UNCTAD, are also active in this sphere. Their point of departure with GATT, however, is that they are primarily consultative and study organizations, whereas by way of contrast, GATT not only has specific legal obligations, but also has the framework for concrete negotiations on tariff and other trade matters. Furthermore, GATT's membership is more broadly based, with a relatively balanced representation of developed and developing countries. The primacy of the GATT forum is, therefore, probable for the foreseeable future.

For Canada, the GATT process has provided a directed focus to the pursuit of our trade policy objectives. Because of our limited domestic market, access to the international market place was viewed as the sine qua non of scale efficient industrial

development, particularly for those industries, concentrated in the resource sector, where our comparative advantage was most pronounced. At least up to the Kennedy Round, Canada's concessions in terms of import liberalization were still limited enough to be more than offset by the accompanying curtailment of our trading partners' powers to arbitrarily undermine our export interests.

With the final implementation of the Kennedy Round tariff cuts coinciding with the onset in the 1970's of slower economic growth worldwide, the stresses building within the GATT system were soon to become apparent. The Tokyo Round was dominated by attempts to come to terms with non-tariff barriers (NTB's), which had largely replaced tariffs as trade restricting measures. Not only were NTB's less identifiable and less amenable to formula type negotiations, but generally were of an altogether different character from tariffs, being a much more integral element of industrial policy measures. They were closely identified with sectoral bureaucratic - industry interest groups, and were in many cases seen as indispensable to maintaining market share in a generally reduced growth environment. The greater complexity of these new GATT issues, i.e., NTB's, and the growing political appeal of protectionist fixes, have made the bypassing of GATT seem a more feasible option. This trend should, however, be opposed; instead, efforts

should be redirected to redefinition of GATT objectives for the 1980's and 1990's, and to the tackling of its major present structural inadequacies. Prominent among these would be the following: the dispute settlement mechanism, graduation for LDC's, escape clause procedures and industrial readjustment, and the relationship of regional trading groups to the GATT.

Canada's disenchantment with the GATT process has developed along lines similar to the foregoing. The gradual dismantling of tariff protection for the broad range of our manufacturing industries has forced a reappraisal of the whole basis of our industrial policies, synonymous as that was since 1879 with the national tariff. The added export access to be won from the GATT process was seen as marginal, and no longer offsetting the national costs of further import penetration of our manufactured goods sector. Consequently, GATT structures could increasingly be ignored in developing policy instruments for the manufacturing sector to replace the now almost defunct tariff. Nevertheless, these developments must be seen for what they are, i.e., a long term threat to Canada's real and lasting trade interests. For all its shortcomings, GATT remains as the surest guarantee of our market security. The problems posed by our transition to a post-tariff industrial structure must not jeopardize it.

Canada's Bilateral Relations

Because of the narrow approach being taken to our relations with major trading partners, the maintenance and expansion of our trade and investment ties with these countries is being harmed. As a result of this "tunnel" vision on trade matters, alleged bilateral or "sectoral" imbalances are focused on. In this process, the larger benefits from our common trade and economic interests are forgotten, to the detriment of all. Two results are of special concern to British Columbia.

First, the obsession with the threat posed by Japan to its trading partners overstates the Japanese "problem" for the world trading system and ignores Canada's trade surplus with Japan. This perspective also leads to a negative, protectionist stance rather than one demonstrating a positive commitment to extending market access in a multilateral framework.

Second, excessive concern has been raised about bilateral trade balances within certain sensitive sectors. In Canada, this sensitivity about key sectors has also been combined with a wider perception that the country's trade performance in end products is faltering.

However, focusing on the deficit in end products trade is misleading. "Imbalances" are a normal feature of the efficiency gains derived from international trade, as are "deficits" in Canada's bilateral trade with certain countries. Given Canada's factor endowment, it is not surprising that the natural resource sectors attract a greater share of capital and account for a large share of the country's economic activity and export composition. Thus, we do not need and should oppose balanced trade within sectors as a policy objective -- where would we be if the U.S. sought this in forest products? As another example, our large trade surplus with Korea is conveniently overlooked when clothing and footwear imports are being discussed.

Further, focusing on trade in end products to the exclusion of other manufactured goods (e.g. intermediate products) is artificial and implies that there are greater income and employment benefits with the former -- a position which has not been demonstrated. Moreover, such figures exclude the further processed products of key interest to resource producers.

Rather than the ad hoc negative approach (stressing bilateral and sectoral balances/imbalances) currently being followed, Canada should seek to establish a broader, longer-range and more balanced approach to our economic relations. This will involve undertaking a positive commitment to fully develop possible areas of economic and trade cooperation between Canada and its trading partners.

The current state of Canada's trade relations with its main trading partners, the U.S. and Japan, underscores the importance of trade policy to this country's economic health. These relations are presently strained by several serious disputes for which there are no easy resolutions. In the U.S., a Canadian crown corporation, the Export Development Corporation (EDC), has been charged with subsidizing the export of transportation equipment. Canadian forest industries, currently beset with a serious downturn, are faced with the prospect of an unfair trade practices action in the U.S., its most important foreign market. Relations with Japan are no better as the Canadian government continues to see protectionist actions as a major lever to influence perceived imbalances in Canada-Japan trade.

The recently announced "victory" by the Canadian government regarding Japanese government limitations on passenger auto exports to Canada may only be the first stage of a battle with an uncertain outcome. The new restraint agreement with the Japanese government limits passenger auto exports to 153,000 units in calendar year 1982. The two governments also agreed that further discussion would take place in September on Canadian content issues and in December on the extension of export restraints.

It is already apparent that there is a difference in understanding between the two governments on what will be the period of constraint after December 31, 1982. The Canadian government anticipates negotiating another 12 month period of export restraints while the Japanese plan no further controls beyond March 31, 1983, the end of the current fiscal year. While the federal government has apparently achieved its short term objective, it is apparent that the confrontation with the Japanese government has merely been delayed and the full costs to Canada, in terms of trade in other sectors and good will, remain unknown. The Japanese could just as easily point to domestic difficulties in their petrochemical and forest product sectors as a basis for restricting imports from Canada.

Bilateral deals based on short term perspectives are a threat to the stability of the post-war GATT trade systems. While trade barriers may result in short term gains in one sector, such arrangements invite retaliation, jeopardize trade in other sectors, and threaten the broader economic relationship. Moreover, they are a first step in a return to earlier periods of international trade when trade was based on mercantilism and power relationships rather than rules. Further refinement in the GATT emergency safeguard rules could help reverse the trend in Canada to look toward interventionist policies as the alternative to adjustment policies.

Canada - U.S. Relations

The current U.S. administration believes that unrestricted capital flows and foreign investment are important tools in promoting world economic development, international specialization and income growth. Consequently, the U.S. is opposed to national policies which distort investment flows through either threshold restrictions (such as FIRA) or through discriminatory fiscal treatment of established firms, such as NEP's petroleum incentives program. In addition, the U.S. government objects to FIRA and the NEP policies because they are inconsistent with:

(a) the OECD guidelines on foreign investment;

(b) standard practices in most developed countries; and,

(c) the GATT with respect to FIRA's import and export undertakings.

The U.S. believes that FIRA and NEP erode the value of existing U.S. investments in Canada and are counter to Canadian interests because of their negative impact on new investment. Further, the U.S. is strongly opposed to the possible adoption in Canada of discriminatory policies for foreign controlled firms operating outside the oil/gas sector, i.e., the proposed but now deferred Phase II performance evaluations.

Generally, the U.S. has decided to seek changes in other countries' restrictive investment practices rather than close off the U.S. to foreign investment. The U.S. is increasingly looking to multilateral mechanisms to address investment issues. Canada has been charged by the U.S. government with violating GATT by requesting export/import undertakings under FIRA. A GATT panel will be created to study the complaint.

The U.S. hopes to address the broader issues by negotiating an international agreement on capital flows and foreign investment. Such an agreement could establish rules limiting government mandated distortions in the same way that GATT regulates trade in goods. Two key principles of interest to the U.S. in the negotiations are: right of establishment for new foreign firms, and national treatment for existing foreign controlled companies. The widespread use of restrictions on foreign investment will make it difficult for the U.S. to achieve an agreement in this area.

The British Columbia government realizes the important role that foreign investment has and will continue to play in the Province's economic development. The Province welcomes beneficial foreign investment and believes corporate behaviour is more important than the origin of corporate ownership. In view of the federal government's decision to continue FIRA, greater

consultation with the federal government on FIRA should be sought along with greater transparency and established guidelines with respect to its administration. Increased openness in the application of FIRA would lessen foreign opposition by reducing uncertainty.

C. CANADA'S INDUSTRIAL POLICIES

The formulation of national industrial policy goals in a trade dependent economy such as Canada cannot be abstracted from international events. Major international developments pertinent to the setting of Canada's economic policy goals in the 1980's would appear to be the following:

1. Third World industrialization;
2. Expansion of Japan's role in the world economy, at the expense primarily of the E.E.C., and to a lesser degree of the U.S.;
3. Continuing problems of structural adjustment in key industrial sectors of developed countries, with heightened pressures for protectionism;
4. The risk of increased trade disputes among industrialized countries arising from interventionist economic policies;
5. A rising trend in real commodity prices as a result of world supply-demand imbalances;
6. Energy supply instability, with rising and volatile price movements; and,
7. Persisting inflationary pressures, with accompanying instability in capital markets.

It is against this international backdrop that the suitability of our industrial policies must be addressed.

Presently there is no clearly defined, comprehensive and systematic Canadian industrial policy, at least none comparable to the National Policy of 1879. The emergence of one can, however, be inferred from the succession of program or policy initiatives and public pronouncements that have been made over the last few years. The essential elements of this emerging policy could be summarized as follows (in practice the distinctions are not so clear-cut):

1. Enhancing the international competitiveness of those sectors where Canada is perceived to possess a fundamental comparative advantage;
2. The boosting of domestic ownership and control in designated sectors, (including crown corporations);
3. Improving access by Canadian companies to domestic market opportunities - a variant of the infant industry approach;
4. Providing "temporary" protection to industries experiencing import pressures; and,
5. Incentives for regional development.

These initiatives mark a qualitative change in the nature and degree of government involvement in the Canadian economy. Hitherto, government's role as an active participant and equal partner with business, as a "mover", had been largely restricted to the operation of crown corporations in areas of market failure or social

externalities. This involvement was not targeted at effecting changes in the industrial structure. Today's measures are, with government incentives being widely deployed toward this end. Among the major difficulties with this approach are the following:

Emphasis on bureaucratic directed structural change has displaced traditional macroeconomic policies in achieving broad economic objectives. Interventionist industrial policies are being employed to redress a range of problems whose origin is rooted in faulty macroeconomic measures (fiscal deficits, high and variable real interest rates, etc.). The conduct of macroeconomic policy, complex though it is, should be restored as the primary channel for achieving government's long term economic goals.

Industrial policy, structurally targeted, is a valid and powerful instrument for achieving economic goals. But to be so, it must be developed in a consistent, systematic manner, with the direction and policy instruments clearly set down. The best foreign examples would be Japan's Miti Visions and French indicative planning. The federal government's most recent effort at summarizing this thrust, the 1981 Budget Paper, lacks these qualities, despite its overall validity, especially in the role of regional resource

development. The patchwork of programs now in place suffer from a lack of coordination and internal consistency that fails to provide the structured environment essential for long term industry planning.

Parallel with the uncoordinated approach is the apparently random and ad hoc selection procedure of industries to be targeted. A coalition of alliances between certain industries or firms and line officials is being created, through a secretive process that defies public disclosure or appeal to explicit frames of reference. Accountability by these vested interest groups for errors in judgement and for making explicit the extent of cross-subsidization is lacking. The absence of a centralized planning point has allowed the proliferation of lobbies devoted to their own self-interest.

From an international trade point of view, the greatest omission of these sectoral initiatives is the failure to fully consider the implication that measures taken may have for our GATT commitments, and consequently for the broad spectrum of our export markets. Explicit allowance for the interdependence of trade and industrial policy measures must be factored into the decision-making process.

D. CANADIAN EXPORT POLICY

Export Development Guidelines

Both the federal and provincial governments encourage exports through various policies and programs. Federal export development promotional activities involve the organization of trade fairs and missions, dissemination of information about export markets and provision of concessional export financing. With regard to trade policy, the federal government has primary responsibility for negotiating access to foreign markets. Consequently, it can use its political and economic leverage to open export markets to Canadian products.

Since the resources available for the above activities are limited, federal efforts must be both effective and efficient. However, recent federal initiatives suggest that this may not be the case. The guiding principle of trade promotion efforts should be to increase exports so as to realize the greatest benefit in terms of income and employment. Yet, the federal government is leaning towards sector balance allocation criteria. That is, sectors which show trade deficits are receiving attention (and, accordingly, resources) with

most attention being accorded to the sectors with the largest deficits. Such approaches could lead to a serious misallocation of resources as sectors offering greater promise may not receive adequate attention. For example, expending Canadian goodwill in order to open up the Japanese automotive market could be a serious misallocation of resources if the same goodwill could be directed to increasing market access for forest products since Canada is more efficient at the latter and it offers greater export posibilities than the former.

With regard to bilateral trade accounts, the federal government is certain to encounter the same problem if it relies on bilateral deficits as a basis for focusing export initiatives. There may well be greater returns to Canada, in terms of income and employment, if incremental federal efforts in this area are dedicated to sectors and export markets where Canada has a strong competitive position. Recent federal actions in the transportation sector (Bombardier export financing) suggest that the federal government is embracing costly interventionist trade policies and is prepared to subsidize exports to achieve its objectives. Canada would be better served if the federal government would limit its role in export development to three

legitimate functions: securing access to foreign markets, providing information on export markets, and reducing the costs of market entry through programs of general applicability. Of these functions, the most weakly performed one is the first, securing market access.

Specific Export Policies

Funding for the Program for Export Market Development (PEMD), by which government underwrites some of the financial risks of exporting, is considered cost effective and accountable. This moderate approach does not, however, characterize the EDC program. The scale of this program requires that it be comprehensively reviewed in light of our broad industrial and trade policy objectives. Further, its accountability must be improved.

The integration of Export Support with Industrial Development and Adjustment Goals is a stated element in the new Canadian export strategy proposals. Progress on its implementation is not, however, apparent.

British Columbia welcomes efforts via such mechanisms as the Export Trade Development Board to enhance the dialogue between government and business on export issues. However, these mechanisms should not supplant or interfere with federal-provincial consultation on export issues.

The present series of market priorization exercises may be questioned on grounds of accuracy. The selection process is vague and subject to criticism. A major concern is the implied reliance on bilateral or sectoral arrangements that might impair Canada's multilateral interests under the GATT.

The renewed emphasis on resource based export growth is welcomed by British Columbia. Product and market diversification has been a key goal of British Columbia's industry and its government through the 1970's and into the 1980's. Developing the potential for the further processing of provincial resources is particularly important if maximum employment, income and technology gains are to be achieved. Thus, British Columbia will be promoting new initiatives. Our efforts to broaden exports to a wider range of countries began to show results in recent years.

While we recognize the role of aid for certain social services in the poorer LDC's, British Columbia's view in general is that increased trade rather than aid offers the best route to economic development for many countries. Thus, efforts to increase our two-way trade with many Pacific Rim countries would both promote their development objectives and allow them to finance increased Canadian imports through a higher level of exports to us.

E. STATUS OF MTN IMPLEMENTATION

1. Domestic

Canadian Import Policy

After the conclusion of the Tokyo round trade negotiations, the federal government indicated its intention to modify Canada's import policies in light of the MTN non-tariff measure agreements concluded in 1979. The federal government also recommended several changes in Canada's "safeguard" legislation despite the fact that an agreement on emergency safeguard actions was not reached during the Tokyo Round. These proposed changes, set out in the July, 1980 discussion paper "Proposals on Import Policy" were referred to a Sub-Committee of the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs for public comment and hearings. After considerable public input this Sub-Committee, headed by Bryce Mackasey, submitted its final report with recommendations to the Finance Committee and the federal government in June, 1982.

The final report of the Sub-Committee is consistent with many of the positions the British Columbia government has taken on the import policy proposals. The Sub-Committee endorsed the general thrust of most of the federal government proposals, but also

found a number of serious deficiencies in the federal government plans to implement the changes. The Sub-Committee noted three major recurring deficiencies in the proposals: the lack of transparency in the administration of import policies; inadequate attention to consumer, national and regional interests in import policy determinations; and insufficient review of import policy decisions at specific time intervals to determine their continued need. Moreover, the Sub-Committee joined the British Columbia government and many other intervenors in its unequivocal rejection of the federal government proposal to permit basic price systems in anti-dumping cases.

Although the British Columbia government is in agreement with most of the positions taken by the Sub-Committee in its report, there are several areas of potential disagreement. The British Columbia government is concerned about suggestions by the Sub-Committee that certain capital goods imports should be subject to special import procedures. The Sub-Committee has recommended that this matter be studied further. Both the Sub-Committee and British Columbia are concerned about the lack of effective procedures in the proposed legislation to ensure consumer interests are taken into account in import policy decisions. However, the Sub-Committee, in the discussion under Recommendation 19,

suggests that consumer issues should be taken up after National Revenue and the Anti-Dumping Tribunal have concluded their findings. This would occur by referencing the consumer issue to the Tariff Board. One obvious drawback in this approach is that the full measure of countervailing or anti-dumping duties would be in place before the Tariff Board could conclude its deliberations. Fortunately, there are no differences between the province and the Sub-Committee on the important consumer interests at stake in these cases and the need for changes. Two options for establishing procedures whereby these interests can be protected are discussed in the Sub-Committee's report.

The Mackasey subcommittee made several additional recommendations which relate closely to the import policy proposals. Of particular interest was the Sub-Committee's recognition of certain deficiencies in Canada's import administration and the need for institutional reform.

At this point it is important that the federal government respond in detail to the Sub-Committee's report. Most of the Sub-Committee's recommendations were not sufficiently detailed to be the basis of legislation nor is there any guarantee the federal government will adopt them. If, for example, the federal government does not provide for disclosure of the terms of undertakings

in anti-dumping and subsidy cases, then the rhetoric about protecting consumer interests will be meaningless. It is essential that the government's response also be accompanied by amendments to the import policy proposals. In this way interested parties will be in a position to comment on the changes before they are enacted into legislation. This would provide some assurance that this legislation reflects the broad variety of trade interests.

Customs Valuation

Canada's agreement to implement the new Valuation Code by January 1, 1985 was made subject to a reservation that adjustments in Canadian tariff rates as may be needed to maintain equivalent levels of protection would be agreed upon under Article 28 prior to the implementation date.

The Department of Finance drafted legislation to implement the Valuation Agreement which was submitted for review to the Tariff Board. Part I of the review was completed and submitted to the Minister, after public hearings, in April, 1981. This covered three broad areas:

(a) compliance of the proposed legislation with Canada's rights and obligations under the agreement;

(b) clarity of procedures; and,

(c) appeal provisions.

The most significant recommendation arising from this review was that freight costs in the country of export up to the exit point be included in the valuation base. This recommendation was, however, turned down by the government on the grounds of increased import costs and discrimination against U.S. supply sources. It opted instead for the F.O.B. ex factory option. However, should the U.S.A., with whom negotiations are continuing, not return to the F.O.B. factory gate option, and drop the practice of including freight charges when these are covered for the importer, Canada too would adopt the latter practice. As this would, however, raise import costs, with no offsetting gain to exporters, British Columbia would rather that Canada remain with the F.O.B. factory gate option and continue efforts to move the U.S.A. to that practice.

Part II of the Review is now underway and is examining the required compensatory changes in tariff rates. The Board's report is due before July 1, 1983. This will be a very complex exercise, and British Columbia expects that the provinces will be fully informed of the changes contemplated. Following the Board's report, and the government's response, negotiations will be entered into under Article 28 with other GATT signatories. It is too early to say the degree of compensation that may be required, but it may be substantial.

2. Foreign

In the past three years the Tokyo Round participants have taken steps to implement the tariff reductions and non-tariff measure agreements negotiated during the Multilateral Trade Negotiations (MTN). The tariff reductions commenced on January 1, 1980 with most of the cuts scheduled for implementation in eight equal annual steps. Of particular interest has been the efforts of Japan in attempting to deflect criticism concerning access to its market. Early in 1982, Japan undertook a review of non-tariff barriers facing exporters to Japan in order to remove artificial restraints to its market. This review includes a revision of the plywood standard that will permit greater use of softwood plywood in construction. This new standard is now nearing adoption. The Japanese also announced measures that included improvement of import testing procedures, the establishment of an office of the trade ombudsman and an across the board reduction of tariff rates, two years ahead of the agreed MTN schedule. This was followed by the announcement in May of a further 4 year advancement of tariff reductions for 215 import commodities (this represents the final reductions that were scheduled for April 1, 1987).

The six non-tariff measure agreements (valuation, standards, government procurement, import licensing, Subsidy/Countervail, and anti-dumping) and three sector arrangements (civil aircraft, bovine meat and dairy) have all gone into effect although a number of GATT members have elected not to become parties to these agreements.

For a number of reasons implementation of the non-tariff measure agreements has not gone as smoothly as the scheduled tariff reductions. Most of the non-tariff barrier issues negotiated in the MTN involved important areas of public policy (e.g. product/safety standards) whose genesis was based on policy objectives unrelated to international trade. Consequently, in several areas the task of modifying national policies to eliminate distortions to trade is complex and compliance with the non-tariff measure agreements is not as easily determined as with tariff concessions.

It is generally too early to draw any firm conclusions about the overall effectiveness of the non-tariff barrier agreements, although most of the parties to the agreements have taken the necessary steps to bring their domestic legislation in line with code obligations. With regard to the Subsidies/Countervail Code which attempts to reduce if not eliminate trade distortions caused by domestic and export subsidies,

there is no need to withhold judgement. While this code purports to elaborate on existing GATT obligations related to subsidy practices, recent experience in international trade has demonstrated there is insufficient consensus on what policies constitute prohibited domestic or export subsidies. This problem has been aggravated by the current economic recession and the proliferation of industrial policies and adjustment measures to combat unemployment. As a result, there has been considerable friction between GATT members on subsidy issues and several disputes are in various stages of dispute settlement. However, the longstanding difficulties with the dispute settlement mechanisms in GATT have hindered the timely resolution of these disputes within the GATT context. In the U.S. Domestic International Sales Corporation (DISC) Case, the dispute settlement process has ground to a halt, leaving an uneasy truce which threatens the relevance of GATT as a regulatory body. As a consequence, the risk of bilateral deals and unilateral action has increased. Therefore, it is important that the subsidies code and GATT dispute settlement mechanisms be priority items for future trade negotiations.

F. PRIORITY AREAS FOR FURTHER LIBERALIZATION

(a) Safeguards

Article 19 is the main escape clause in GATT. Its effective use, however, had been made difficult by certain of its provisions, i.e., its non-discriminatory applications, the requirement for proof of injury actual or threatened, the need for prior notification and consultation, and the provision for compensation and retaliation. The ensuing resort by industrialized countries to export restraint agreements falling outside the GATT and escaping any kind of multilateral scrutiny motivated efforts to reach a new safeguards agreement in the Tokyo Round. It foundered mainly due to differences between the developed and developing countries on the selectivity of application. Differences were also manifest over the criteria for determining "injury", on the requirements for adjustment measures, and on the treatment to be accorded the more advanced developing countries. The status of these as the key issues still remains. The arguments for selectivity were familiar ones, also used in the Multi Fibre Agreement (MFA), i.e., that the prospects for trade liberalization would be enhanced, not retarded, by an operational and usable safeguard system.

The MFA was renewed in January, 1982 through to July, 1986. The arrangements text was essentially unchanged from that prevailing since 1977, but the 1977 Agreement, or MFA II operated more restrictively than MFA I. This was due mainly to the inclusion at E.E.C. insistence of a "reasonable departures" clause, allowing importers to shy away from the mandatory 6% annual import increase in times of crisis, particularly for sensitive goods. Developing country opposition also focussed on the arbitrary categorization of developed countries as importers and developing countries as exporters, thereby restricting the coverage of the Agreement to developing countries.

Major Canadian Measures

(i) Footwear Quota

The three year quota imposed on December 1, 1977 and extended for one year from December 1, 1980 was renewed again for another three years from December 1, 1981. The major change was the removal of leather footwear from coverage, based on recommendations by the Anti-Dumping Tribunal, and the inclusion of canvas footwear. Canvas imports had grown significantly during the three years, in large measure due to their exclusion both from the U.S. and the Canadian controls. Following reported sharp increases in the first quarter of 1982 and

strong industry representation, leather footwear was reinstated under control in July, 1982. The surveillance list was also extended to cover a variety of special footwear. Those countries cited by the Anti-Dumping Tribunal as posing serious problems for the industry were Taiwan, South Korea, Hong Kong, Brazil and India. Notwithstanding the Tribunal's judgement that imports from developed or state trading countries were not a serious threat, these, of course, are now also under restraint. Most developed countries have some form of restraint in place; the U.S.A. has Orderly Marketing Arrangements (OMA's) with Far East sources, the E.E.C. has selective quotas, Australia and New Zealand global quotas, and even Japan has a quota on import of leather footwear.

(ii) Clothing and Textiles

Canada's 17 two year bilateral restraint agreements for clothing expired on December 31, 1981 (Singapore in July, 1982). The Textiles and Clothing Board (TCB) recommended their extension for another 9 years. The government opted instead for a 5 year extension, accompanied by a 5 year adjustment program coordinated by the Industrial Renewal Board with $250 million at its disposal. Agreements have not yet been concluded with all of the supplying countries. Principal

features of the new regime are the continued readiness of the government to invoke the "reasonable departures" clause in the MFA to evade the 6% annual growth adjustment, and an effort to shift a portion of the allocations open to Hong Kong, Korea and Taiwan (which account for about 70% of imports) over to the lesser developed countries such as Sri Lanka. Eight percent of Canada's clothing imports are covered by restraints. The 17 countries covered were Hong Kong, South Korea, China, Philippines, Poland, Romania, Macao, Thailand, Taiwan, Bulgaria, Czechoslovakia, Hungary, India, Malaysia, Pakistan, Singapore and Sri Lanka.

(iii) Auto Restraint

The one year restraint agreement with Japan was renewed for another year in April, 1982.

ISSUES

Canada must press for a successful conclusion to the negotiations on a Safeguards Agreement. In principle, and from British Columbia's interest as an exporter, the discriminatory application of safeguard measures should be opposed. The alternative, however, i.e., proliferation of unilateral or bilateral restraint agreements outside the discipline of the GATT, is even less desirable. If acceptance of some selectivity is

considered crucial to reaching agreement on a safeguards code, potential abuses might be guarded against by an insistence on accompanying adjustment measures, and firmly enforced sunset clauses. The issue of adjustment has in fact been placed on the GATT Committee on Trade and Development's agenda, and a Working Party on Structural Adjustments has also been created within the GATT.

Domestically, safeguard measures have at different times been considered, recommended, or monitored by the Anti-Dumping Tribunal, the Tariff Board, and the Textiles and Clothing Board. Any differences between individual sectors are, however, greatly overshadowed by the common dimension to all safeguard issues, and the more focused handling of these issues by a single agency should be made a priority goal. The Sub-Committee's Report on Import Policy acknowledges this, and its Recommendation 21, particularly in regard to safeguard measures, should be acted upon.

(b) Government Procurement

A major priority for Canada should remain the effective implementation and expansion of the Government Procurement Code. The introduction of the Government Procurement Code included provisions for expanding

negotiations on coverage prior to January 1, 1984. The potential for expansion of the code to include services received special priority. In such areas as government procurement, the province has very definite interests, and increased recognition of the provincial role in Canadian trade policy formulation must be forthcoming. British Columbia will continue to encourage the federal government to extend the coverage of the multilateral government procurement agreement negotiated under GATT auspices. Improved access to major government markets in other countries would be significant stimulus to a variety of British Columbia exporters of goods and services. Sectoral procurement opportunities similar to the Civil Aircraft Agreement should also be pursued.

Extension of the government procurement code agreement to include related services should be the first horizontal negotiating priority for Canada. This would serve to fulfil MTN commitments and to draw attention to an area where we have extensive interests. Other particular interests for Canada include transportation equipment and heavy capital equipment such as electrical turbines and generators.

(c) Concessional Financing

Concessional financing is a term commonly used to describe government subsidization of financial services such as loans and loan guarantees to promote the sale of products from export industries. In Canada the Export Development Corporation is the prime government intermediary in the field of export finance and the principle vehicle for concessional financing practices. The government of British Columbia is concerned by the absence of guidelines for a strong international agreement on concessional financing. It is also concerned by the present federal government's plans for expanding the role of the Export Development Corporation. The latter may be harmful to economic interests of not only Western Canada but the nation as a whole.

In recent years high interest rates in major capital markets have made concessional financing practices an extremely popular form of export subsidization. Canada's capital goods exports now face considerable competition from countries like France, the United Kingdom and Japan as a result of subsidized financing provided through institutions which are either fully or partially controlled by the governments of those countries. This competition is most obvious in major project packages located in the less developed countries.

In the past, conventions governing the use of concessional loans by major industrial nations have been outlined by the Organization for Economic Cooperation and Development. The OECD concessional financing code is recognized in Article XVI of the GATT Agreement. The OECD code stipulates minimum interest rates for loans of specified yearly lengths. The Agreement also restricts the maximum length of loans and the loan reporting provisions for the nations involved. Canada is a participant in the OECD Agreement and the country has in the past limited its financial intervention only to matching the financing arrangements of other nations. However, in recent months reports on the Export Development Corporation's involvement in the Bombardier Corporation sale of subway equipment to New York City seem to indicate that Canada is now prepared to disregard financing guidelines agreed to under the OECD framework. Available information indicates that Canada has violated both the interest rate and length of loan provisions of the OECD Agreement and exceeded the financial benefit packages offered by other nations. Concerns have also been expressed that the reporting provisions of the OECD Agreement have not been adhered to.

The British Columbia government sees several areas of concern related to concessional financing as an export promotion policy in general, and an industrial development policy in particular. As a first instance, the cost to the Canadian economy of concessional loans is not reflected in the profit or loss picture of the Export Development Corporation. In the past the EDC has been able to offer loans at rates substantially below market rates and still make a profit because of several advantages conferred on it by the crown. These advantages include the ability to borrow funds at a low risk rating because of EDC's association with the government, funding to the EDC at low rates by the government of Canada, and exemption from federal government corporate capital and income taxes. If these concessions did not exist, it is doubtful whether EDC would be able to offer loan terms much more favourable than those found in capital markets.

Secondly, the true social cost of EDC loans is the value of production lost to the Canadian economy as a result of channelling capital market funds from their most productive use towards projects supported by the government. This cost is represented by the difference between what those funds might have earned in their alternative uses and what they actually earn in EDC loans.

The above-mentioned problem is complicated by the fact that the full cost of this type of export subsidy is not easily recognizable by the taxpayer. Furthermore, export subsidies in general have a higher cost to society in terms of welfare losses than comparable policy measures such as industrial subsidies. British Columbia, therefore, has reservations about the use of concessional financing practices as a cost effective industrial development policy.

Thirdly, the use of concessional financing for industrial development purposes presents a danger to Canada's overall export performance. Aggressive concessional financing practices invite retaliation in the form of countervailing actions or even more aggressive policies by competitors. The Canadian economy cannot only ill afford to bear the burden of an accelerated financing competition with major industrial powers, but intense competition of this type could undermine our capital goods industry in both the foreign and domestic market.

Canada's long term trade interests lie in supporting a stronger international treaty regarding concessional financing practices. British Columbia would like to see attention given to the use of low interest loans, mixed credit practices and subsidized export insurance at the GATT Ministerial Meetings this fall.

British Columbia recommends that Article XVI of GATT and the GATT code on subsidies be strengthened so as to greatly reduce export subsidization by way of low interest loans, subsidies of export insurance and mixed credits. However, this recommendation is qualified by the recognition that some consideration might be made for the interests of low-income countries. Furthermore, British Columbia would like to see greater accountability introduced into the operations of the Export Development Corporation and a renewal of the Corporation's commitment to no more than match the financing considerations offered by other nations.

(d) Resource Processing

In the past, Canadian resource processing policies have largely been of two types: those which seek to increase market access and diversification for Canadian exports and those which legislate or artificially induce higher levels of processing prior to export. Policies in the latter category, like export controls and production subsidies, have economic costs in terms of welfare and efficiency losses; those in the former category do not. Canada's major objective in resource processing policy during the 1980's should be to improve and diversify export markets through the reduction of trade barriers and impediments.

During the Tokyo Round of Multilateral Trade Negotiations little success was realized in reducing the escalating levels of protection associated with higher

levels of resource processing, except in specific areas such as forest products' access to the U.S. market. The Canadian sector approach to tariff reduction was rejected in favour of across the board percentage reductions. Today, tariff and non-tariff barriers to trade remain much higher for products entailing higher levels of processing than for primary resource products. Unprocessed resource products typically enter major markets duty free while tariffs on fabricated and semi-fabricated products are often in excess of 10% of value added.

For British Columbia many of the important barriers to further processing of exports have long been recognized. In the forest sector, Japan's 10% tariff on spruce, pine and fir dressed lumber, as well as its tariffs on shingles and plywood remain the most prominent tariff barriers. Serious non-tariff distortions include the tariff quotas associated with European imports of newsprint, paper and paperboard, plywood and wood mouldings.

In the fisheries sector the high tariff levels on canned salmon in Europe and on processed fish roe in Japan are substantial barriers to higher levels of processing. While it is clear that the gains to British Columbia's fishing industries from foreign tariff reductions during the Tokyo Round were significant, the results in the important Japanese market remain a disappointment.

In the petrochemical sector general tariff levels in Europe, Japan and the United States remain a substantial impediment to new development. New efforts to reduce these barriers need to be formulated and implemented. Perhaps one way of accomplishing this goal would be a multilateral forum dedicated solely to reducing tariff levels on petrochemical products.

In the non-ferrous metals sector, particularly in the copper industry, the major barriers to further resource processing are more complex and less visible. By far the greatest barrier in this sector is the Japanese "sliding scale" tariff system which lowers Japanese concentrate treatment and refining charges against which Canadian domestic smelters would have to compete. (The price paid to concentrate producers is the refined metal price minus transportation, treatment and refining charges.) The tariff system comes into effect when the international price of these metals in the London metal market falls below a specified level. The tariff increases, subject to a maximum rate, as the international price of the metal decreases. This tariff was designed to support the Japanese mining industry but appears to support the smelting and refining industry as well. It allows Japanese metal market prices to remain substantially above international market prices but also serves to benefit British Columbia's copper mining industry by increasing the demand and the price paid for

British Columbia's copper concentrates. Thus, although further resource processing in this sector has been impeded, there have been significant benefits as well.

With continued growth in Japanese metals demand and no further increases in domestic smelting capacity, Japanese refined metals imports should grow. Tariff protection will, therefore, likely be reduced. British Columbia has been considered as a favourable location for a new smelting complex, but there are some concerns which could prevent its timely development. First, while tariff protection may be reduced in Japan, further smelter capacity expansions are anticipated in countries such as Taiwan, Korea and Brazil which may have protectionist mechanisms similar to Japan's. Second, some less developed copper mining nations such as the Philippines, are utilizing industrial subsidies and benefit packages to promote the development of copper refining and smelting. Third, Japan, because of aid considerations or previous offshore investments, may choose to extend preferential market access to Third World nations in which it already has an interest.

Though the first two concerns present difficult problems to circumvent, the third is of greatest danger to British Columbia as Japan is potentially our greatest market. In order to achieve timely resource processing

objectives, it will be necessary to encourage foreign investment and to streamline regulatory delays such as those involved in applications to the Foreign Investment Review Agency. It must be realized that when, for example, the level of Japan's copper imports is allowed to increase, those imports will most probably be associated with Japanese offshore investments. It is necessary, therefore, to improve the climate of Canada-Japan trade relations such that British Columbia appears as a favourable investment location and is provided equal market access.

(e) Services Sector

As a result of U.S. initiatives, services sector trade will likely receive some attention at the GATT Ministerial Meetings. The U.S. has a large services sector trade surplus and they are interested in increasing their export opportunities in this area. The U.S. Congress has already moved to enact legislation to give the administration the authority to negotiate agreements covering services, investment and high technology. Exchanges relevant to all three fall within the "invisibles" of the services sector of the current account.

Canada's services trade is considerable - it makes up approximately one-fifth of the current account. However, the heterogeneity of this area makes Canada's

interests in any negotiations difficult to define. There are four major components falling into the services or invisibles classification. They are as follows: interest and dividends, freight and shipping, travel, and business services. Interests and dividends, freight and shipping, and travel each account for roughly a fifth to a quarter of the services sector trade, while business services account for only one-eighth to one-tenth.

These fractions, however, are not an indication of which areas will receive attention in any negotiations since the impediments to service sector trade are not distributed in the same way as the volume of trade. Most impediments are in the area of business services.

The largest part of Canadian freight and shipping receipts are for the movement of domestic imports or exports. That is, services in this classification are provided in Canada to foreigners to move the merchandise which they are either buying or selling. There are relatively few important impediments affecting this sector of the services trade. Of greatest importance in this area is that Canadian firms continue to be able to provide inland freight services between the U.S. and Canada. In this regard, any U.S. trucking regulations would potentially be the most important issue for Canada.

Foreign ownership restrictions are probably the most important impediment to the flow of the services

associated with interest dividends. However, many countries, including Canada, may be unwilling to negotiate an international trade agreement in which their ability to regulate foreign ownership, or nationalize a sector of their economy, is restricted. It is, therefore, unlikely that this impediment would be removed in the near future under the framework of the GATT Agreement.

As far as Canada's interests are concerned, trade in travel and tourism services is relatively unimpeded. Potentially, currency controls would present the greatest barrier. However, relatively few of the countries from which Canada would expect a significant number of tourists, have controls of this type.

The U.S. Department of Commerce has undertaken several studies to identify services trade impediments. As mentioned, most of these impediments are in the area of business services. They affect, for example, the provision of engineering and management consulting services, banking and insurance, data processing, equipment rental, copyrights, etc. Very few of these impediments take the form of a tariff barrier, although some tariffs on services do exist.

Many of the non-tariff barriers affecting the flow of business services are a product of policies which are not directly related to trade. The U.S. Department of Commerce studies make reference to impediments which arise from the regulation of professions. They include,

for example, Canada's income tax provisions which do not allow expenditures for advertising in foreign owned media to be deducted from revenues as a business expense, and restrictions on foreign ownership which have until recently prevented foreign owned banks from offering banking services in this country. Many countries may be reluctant to negotiate these issues in the context of multilateral trade negotiations. Since cultural and immigration policies, and, in particular, foreign ownership restrictions, are undoubtedly the most important impediment to business services trade, this could be a major obstacle.

Despite these obstacles, the British Columbia government feels that services sector negotiations would be desirable. The Province is pleased that, as a result of initiatives on the part of the Western provinces, the services sector has become a major issue in regard to MTN. However, greater progress might be made towards negotiating away barriers to trade if horizontal issues were dealt with first. For example, negotiations might first attempt to deal with tariff barriers, patents and copyrights or government procurement. The problem with sectoral negotiations is that they are more likely to be obstructed by the above-mentioned obstacles. However, sectoral negotiations should be undertaken where progress can be made.

(f) LDC-DC Relations

Lack of LDC movement on the tariff side in the MTN was expected as:

(a) the developing countries were already benefitting from the developed countries' Generalized System of Preferences (GSP);

(b) the most important and immediate MTN benefits for many LDC's were derived from the "tropical product" negotiations which were completed in an early phase of the MTN and implemented by most OECD countries in 1977; and,

(c) the LDC's benefit from the tariff concessions exchanged in the MTN by the industrialized countries as the reductions in duties are applied on an Most Favoured Nation (MFN) basis.

It should be noted that there is one negative effect on developing countries' interests of MFN duty reductions. This is the effect it has of eroding preferences under the GSP when the MFN duty reductions occur on items in the GSP.

Few of the LDC's have signed any of the MTN NTB agreements. This is a disturbing development in view of the efforts of the developed countries to encourage LDC participation in the GATT and its subsidiary agreements. The GATT contracting parties adopted the understandings set out in the MTN "framework agreement" in order to provide for special and differential provisions in the NTB agreements in favour of the developing countries.

These provisions generally reduce the obligations of the developing countries under the agreements, extend time periods for compliance, and provide for technical assistance in dealing with the complex areas of world trade law. In fact, many of the LDC obligations under the NTB agreements are weakened to the extent that they are hortatory, not mandatory, and constitute a significant departure from the nondiscrimination principles of the GATT.

The poor performance of the LDC's in subscribing to the NTB agreements can be explained by a number of reasons. Most important were widespread LDC interest in a fundamental restructuring of world trade to favour developing countries and concern with eventual pressures to "graduate" and accept the basic obligations of the GATT (the same as a developed country) once their economies reach a higher level of development. The decision of many LDC's not to participate in the NTB agreements is based on perceived self-interest and fundamental differences in LDC views, compared to most OECD countries, on the type and degree of permissible state intervention in trade. However, LDC's near "graduation" and even those less developed do have interests in trade liberalization and increased efforts should be made to identify common interests.

Agreement on industrial adjustment policies is clearly a prerequisite to attracting LDC's into further trade talks. Through the medium of industry adjustment programs, trade and industrial policies in the OECD countries have become irreversibly intertwined. Adjustment programs are a response to a rapidly changing economic environment, most visibly manifested in loss of market share. Unable to cope with the pace and variety of change, governments have resorted, often in desperation, to the blunt weapon of import controls. The prototype of such measures, i.e., those for the textiles and clothing industry, has become the norm for the growing number of industries experiencing market dislocation, e.g., footwear, electronics, steel and automobilies. The strains thereby created, both within industrialized countries and with the developing world, seriously threaten the viability of the world's free trading system, and must be considered the gravest challenge we face in the 1980's.

Canada's response has not been untypical, but in light of our stake in a liberalized world trading environment, the risks thereby engendered are enormous. Our continued growth hinges crucially on maintaining export access to growing world markets. Unlike the U.S., Japan or the E.E.C., we cannot sit out a trade war by

cultivating a large domestic market base. Canada must raise the issue of a harmonized approach to national industry adjustment policies as a primary goal at the GATT and OECD. This is given added urgency by the shift of rapid market growth away from the industrialized world to such areas as the Pacific Rim and the Middle East. If these growing markets are to remain open to us, serious efforts must be made to accommodate their export interests. Not to do so would seriously jeopardize our greatest prospect for strong future growth.

Domestically, an overhauling and streamlining of our adjustment and import control programs is overdue. British Columbia has in the past pressed for the establishment of a representative authority combining the functions of import injury review and adjustment assistance. Adjustment is most easily facilitated in a context of growth opportunities, and the greatest omission of the authorities and programs created to date with their narrow sectoral focus has been this element. Mobility of capital and of labour, is a key ingredient to success, and for Canada, with its widely varying regional growth opportunities, is relatively easily attained. Assistance through the transition period should be generous but explicitly temporary, and the ultimate objective of competitive readjustment must be decisive.

British Columbia's export interests and its commitment to developing mutually beneficial trading links with various regions have suffered as a result of the narrowly conceived and crisis-oriented protective measures of the 1970's. The abandonment or overhaul of these measures is important in enabling British Columbia to fully play its part in Canada's export development thrust for the 1980's.

G. SUMMARY - CANADIAN TRADE POLICY OBJECTIVES FOR 1980'S

Canadian trade policy has been inward looking and ineffective since the conclusion of the Multilateral Trade Agreements. Our present economic problems intensify the danger of drifting into protectionism through neglect and through ignorance of our global interests. We are, however, encouraged by recent efforts to define more precisely a Canadian trade policy for the 1980's. We trust this broad approach will be continued, elaborated upon, and eventually implemented.

Federal-Provincial consultative procedures on trade policy issues continue to be inadequate. They must be altered to reflect the varying regional interests in Canada. With regard to export policies, the formation of the Export Trade Development Board has left uncertainty with regard to the consultative process between the federal government and the provinces. New provincial initiative to respond to this problem may be timely.

The recent First Federal-Provincial Meeting of Ministers of International Trade took the first step to begin to develop more routine consultation at the political level. This consultation must be intensified if Canada is to develop a positive trade policy for the 1980's.

Given the economic and institutional challenges facing Canada during the 1980's, success in the development and realization of trade opportunities will require a broad commitment to our longer term goals, with little room for errors or exceptions. For this reason the government of British Columbia recognizes the need for a consensus on Canadian trade policy. This policy should:

1. implement an export strategy which recognizes resource development as the major basis for Canadian economic and industrial development. Such a strategy would be consistent with the federal government's own budget paper "Economic Development for Canada in the 1980's."
2. work to preserve Canadian market access abroad and to improve access where lacking. In difficult economic periods retention of existing levels of market access should become a strong priority. The importance of increasing market access in trade negotiations, however, should also be stressed. Expanding internationally

competitive sectors, rather than restricting or managing import levels should remain the primary theme in such negotiations.

3) recognize Canada's dependence on an open multilateral trading environment for economic and industrial renewal and endorse full Canadian participation in the multilateral (GATT/MTN) framework as the chief vehicle to preserve and expand access.

4) view bilateral approaches and agreements with caution, applicable only to certain limited circumstances where multilateral arrangements are not feasible, such as some sectoral arrangements. While derogations from the multilateral system should be limited, the need for an improvement in the general state of our bilateral economic relations, especially with our major trading partners, must be recognized.

5) seek to increase two-way trade between Canada and the LDC's. This step would provide new opportunities for Canadian exports, especially in the Pacific Rim, and would encourage LDC participation in GATT.

6) encourage wider international agreement on the use of adjustment programs as a prerequisite for further growth in world trade. Canada should move quickly to strengthen its own adjustment mechanisms and options.

7) seek a commitment to the establishment of effective international safeguard mechanisms.

8) recognize regional patterns of trade interest across Canada and reflect this in the policy making and consultative process. Regular meetings of Trade Ministers and special consultations when critical issues arise are essential. Assurances that bodies such as the Export Trade Development Board will not pre-empt such consultations are also necessary. British Columbia sees a need for intensified communication and planning at all levels.

9) in the drafting of major economic policies, explicitly allow for the impact that they can have on Canada's trade environment and prospects. Examples of such policies would be the interest rate structure, industrial development support programs, and transportation policy.

CA1
Z2
-C52

N° DU DOCUMENT: 830-119/006

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
CHARGÉS DU COMMERCE INTERNATIONAL

POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80, ÉNONCÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Colombie-Britannique

Ottawa (Ontario)
14 septembre 1982

POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80, ÉNONCÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

D'après le gouvernement de la Colombie-Britannique, il est essentiel d'énoncer clairement et vigoureusement les objectifs commerciaux du Canada pour les années 80. Cet énoncé pourrait comprendre les dix points suivants:

1) Mettre en oeuvre une stratégie d'exportation qui reconnaisse l'exploitation des ressources comme le fondement principal de l'expansion économique et industrielle au Canada. Cette stratégie serait compatible avec l'exposé budgétaire du gouvernement fédéral intitulé "Le développement économique du Canada dans les années 80".

2) S'efforcer de protéger l'accès du marché canadien à l'étranger et de l'améliorer, le cas échéant. En période de difficulté économique, il faut accorder la priorité au maintien des niveaux existants d'accès au marché. Toutefois, il faut insister également sur l'importance d'accroître l'accès aux marchés dans les négociations commerciales. Dans le cadre de ces négociations, il faut avant tout donner une envergure internationale à nos secteurs concurrentiels, plutôt que de limiter ou de gérer nous-mêmes les niveaux d'importation.

3) Reconnaître que le Canada est assujetti à un régime commercial multilatéral ouvert lui permettant de se renouveler du point de vue économique et industriel, et approuver sans réserve la participation canadienne à la formule multilatérale (GATT/NCM) comme principal moyen de protéger et d'élargir les débouchés.

4) Envisager sous toute réserve la possibilité d'approches et d'ententes bilatérales, dans les très rares circonstances où il serait impossible ou inopportun de conclure des accords multilatéraux. Certaines ententes sectorielles sont peut-être réalisables. Cependant, les dérogations au régime multilatéral devraient être limitées.

5) Cette perspective ne devrait pas nous empêcher d'améliorer l'état général de nos relations économiques bilatérales, particulièrement avec nos principaux partenaires commerciaux, soit les États-Unis, le Japon et la CEE.

6) Tenter d'accroître le commerce bilatéral entre le Canada et les pays moins développés. Ces efforts pourraient aboutir à la création de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, surtout dans la région du Pacifique, et permettraient d'encourager la participation des pays moins développés aux accords du GATT.

7) Inciter le plus grand nombre de pays possibles à recourir aux programmes de rajustement comme condition préalable à un accroissement du commerce mondial. Le Canada devrait s'occuper rapidement de renforcer ses propres formules et options à cet égard.

8) Tenter d'obtenir que les pays s'engagent à élaborer des mesures de sauvegarde internationales efficaces.

9) Reconnaître les structures régionales des intérêts commerciaux du Canada et s'assurer que les lignes de conduite et les consultations en tiennent compte. Il est essentiel de tenir des séances régulières des ministres du commerce et des consultations spéciales pour trancher des questions épineuses. Il est nécessaire également de s'assurer que des organismes tels que la Commission pour l'expansion du commerce extérieur n'empêchent pas la tenue de ces consultations. La Colombie-Britannique estime qu'il faut intensifier les communications et la planification à tous les niveaux.

10) Au moment d'élaborer les principales lignes de conduite économiques, prévoir de façon explicite l'incidence qu'elles peuvent avoir sur le contexte commercial du Canada et sur ses perspectives d'avenir. Comme

exemples de thèmes à aborder dans ces lignes de conduite, citons les taux d'intérêt, les programmes d'aide au développement industriel et la politique des transports.

CA1
Z2
-C52

N° DU DOCUMENT: 830-119/007

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
CHARGÉS DU COMMERCE INTERNATIONAL

RÉSUMÉ DU DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80

Colombie-Britannique

Ottawa (Ontario)
14 septembre 1982

RÉSUMÉ DU DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80

A. La place du Canada dans l'économie internationale dans les années 80

Dans les années 80, on peut s'attendre à un ralentissement du commerce mondial par rapport à celui des années 60 et 70, même s'il y a une reprise de l'économie internationale au milieu de la décennie. Une croissance moins rapide du commerce mondial et la menace d'une recrudescence de protectionnisme peuvent contribuer grandement à entraver l'augmentation des perspectives commerciales du Canada.

En général, le profil commercial du Canada dans les années 80 dépendra de conditions semblables à celles des dernières années, c'est-à-dire que le Canada continuera de jouir d'un certain avantage sur le plan des produits bruts et ouvrés et que les États-Unis seront encore son principal débouché. Il est peu probable que nous assistions à des changements majeurs dans les relations commerciales du Canada.

La diversité régionale des intérêts commerciaux se maintiendra dans les années 80. Les exportations des régions autres que celles du Canada central continueront de se composer surtout de produits bruts et ouvrés, tandis que les produits finis devraient constituer encore le plat principal au menu des exportations du Canada central.

B. Le cadre institutionnel

L'efficacité soutenue du GATT a été compromise par la prolifération de barrières non tarifaires dont un bon nombre ne sont pas contrôlées par le GATT et auxquelles la plupart des pays ont eu recours pour tenter de résoudre leurs graves problèmes d'économie intérieure. L'érosion du rôle du GATT par suite de la propagation de tels usages risque de porter un dur coup aux intérêts commerciaux du Canada.

L'approche bilatérale et sectorielle à l'égard du commerce a porté préjudice à nos relations avec nos deux deux principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Japon. Il est donc essentiel de redéfinir ces relations à partir de principes plus généraux et plus harmonieux.

C. Lignes de conduite du Canada concernant l'industrie

Une grande partie des ressources gouvernementales est maintenant mise à contribution pour modifier notre structure industrielle. Parmi les difficultés que suscite l'approche actuelle, signalons notamment le remplacement des lignes de conduite macro-économiques traditionnelles par une modification structurelle de nature bureaucratique; le manque de coordination, de cohérence et de planification à long terme; le mode de sélection apparemment arbitraire des industries-cible et l'examen superficiel des répercussions que ces mesures peuvent avoir pour les marchés d'exportation du Canada et les engagements dans le cadre du GATT.

Nous devrons évaluer et corriger ces difficultés si nous voulon aboutir à une politique industrielle cohérente du point de vue national et compatible avec les perspectives internationales.

D. Politique canadienne d'exportation

Les initiatives fédérales quant aux lignes de conduite et aux programmes concernant l'exportation sont souvent assujetties au critère de la répartition sectorielle de la balance commerciale. Une telle approche peut entraîner un grave déséquilibre dans l'affectation des ressources. Il serait peut-être beaucoup plus avantageux pour le Canada de mettre l'accent sur les secteurs et les marchés d'exportation dans lesquels il est déjà très concurrentiel plutôt que sur ceux qui accusent des déficits. Le gouvernement fédéral devrait limiter son rôle dans l'expansion des exportations à trois fonctions légitimes: créer des débouchés à l'étranger; fournir des renseignements sur les marchés d'exportation; et réduire les coûts de l'entrée des produits sur le marché au moyen de programmes d'application générale. Il faudrait accorder une attention particulière aux coûts des programmes et à l'obligation d'en rendre compte, à l'intégration du soutien des exportations au développement industriel et aux objectifs en matière de rajustement, et au commerce proprement dit plutôt qu'à l'aide aux pays moins développés.

E. Etat de la mise en oeuvre des accords issus des négociations commerciales multilatérales (NCM)

Les deux principales questions intéressant le Canada sont les propositions relatives à la politique d'importation et les projets de modification des usages concernant la valeur en douane. Le gouvernement doit présenter une analyse approfondie du rapport du sous-comité de la politique d'importation, en insistant plus particulièrement sur les questions touchant les importations de biens d'équipement, les intérêts du consommateur et la nécessité d'effectuer des réformes institutionnelles. La mise en oeuvre de l'Accord sur la valeur en douane devrait commencer comme prévu le 1er janvier 1985, et les efforts devraient se poursuivre en vue de convaincre les États-Unis d'adopter l'option dite "f.à b. à l'usine".

Sur le plan international, des difficultés de mise en oeuvre ont surgi en raison du nouveau code des subventions, et il se trouve que le processus de règlement des différends laisse encore à désirer. Ces deux questions devraient être examinées à l'occasion d'une négociation future.

F. Prochains secteurs devant faire l'objet d'une plus grande libéralisation

Le principal échec des négociations de Tokyo a été le fait qu'elles n'ont pas permis de conclure un accord sur le code de sauvegarde. Cette question

est prioritaire pour réduire au minimum les dérogations futures aux pratiques commerciales réglementées. Quant à l'accord sur les achats, il faudrait travailler à l'élargir avant le 1er janvier 1984. L'accord international sur la surveillance plus rigoureuse du financement à des conditions de faveur est nécessaire, et les usages canadiens devraient être compatibles avec cet objectif.

Il serait souhaitable d'entreprendre au moins les trois initiatives suivantes: améliorer l'accès au marché d'exportation des ressources transformées; soumettre le commerce des services à l'examen du GATT; et intégrer davantage les pays en développement dans le processus de libéralisation des échanges.

CA1
Z2
-C52

N° DU DOCUMENT: 830-119/008

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
CHARGÉS DU COMMERCE INTERNATIONAL

"POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA DANS LES ANNÉES 80"

DOCUMENT DE TRAVAIL

Colombie-Britannique

Ottawa (Ontario)
14 septembre 1982

"POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA DANS LES ANNÉES 80"

Document de travail

Conférence fédérale-provinciale des ministres du commerce

Septembre 1982

Ottawa

Direction des relations économiques internationales

Division du commerce et de l'industrie

Ministère du développement de l'industrie et de la petite entreprise

Province de la Colombie-Britannique

TABLE DES MATIÈRES

A. LE CANADA ET L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE AU COURS DES ANNÉES 80

B. LE CADRE INSTITUTIONNEL

C. LIGNES DE CONDUITE DU CANADA CONCERNANT L'INDUSTRIE

D. POLITIQUE CANADIENNE D'EXPORTATION

E. ÉTAT DE LA MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DÉCOULANT DES NCM

F. DOMAINES PRIORITAIRES EN VUE D'UNE PLUS GRANDE LIBÉRALISATION

G. RÉSUMÉ - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80

A. LE CANADA ET L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE AU COURS DES ANNÉES 80

Deux facteurs importants doivent être pris en considération pour dresser le profil commercial du Canada pour les années 80. Premièrement, il faut prévoir une croissance économique mondiale moins rapide et, partant, un taux de croissance plus lent du commerce international. Deuxièmement, les structures commerciales de base du Canada seront probablement maintenues en grande partie, en dépit de progrès notables dans certains secteurs.

Le premier point, de concert avec la menace d'un protectionnisme accru, limite considérablement les possibilités du Canada en matière d'exportation. Cela laisse supposer que si notre pays souhaite accroître ses activités commerciales, il doit combattre le protectionnisme et augmenter sa productivité.

Le deuxième point permet de conclure que, sauf dans le cas de certaines industries, les conditions qui ont suscité les structures commerciales actuelles ne sont pas appelées à changer rapidement pendant le reste de la présente décennie. Compte tenu de certaines considérations sur l'évolution graduelle prévue de l'économie des principaux partenaires commerciaux de notre pays au cours des cinq ou dix prochaines années, ces structures devraient permettre de prédire dans une certaine mesure l'orientation du Canada en matière de commerce.

Relations commerciales avec l'étranger

Le trait le plus caractéristique des relations extérieures du Canada sur le plan économique tient au fait que nous ne faisons pas partie d'un bloc important du point de vue commercial. Un producteur canadien a à sa disposition un marché intérieur de 24 millions de personnes seulement, et le PNB du Canada n'est en gros que de 300 milliards de dollars. Par contre, un producteur américain a accès à un marché dix fois plus important.

Les États-Unis sont de loin le plus important partenaire commercial du Canada. Le commerce avec ce pays compte pour 60 à 70% environ des opérations canadiennes à l'étranger (ce montant varie beaucoup en pourcentage d'une année à l'autre). Malgré la croissance économique plus rapide de nos autres principaux partenaires commerciaux, les États-Unis continueront d'être le débouché le plus important du Canada.

Les chiffres prévoyant une croissance moins rapide aux États-Unis pendant les années 80 annoncent donc des difficultés pour nous. Les Canadiens ne peuvent pas espérer qu'une demande accrue de la part des États-Unis leur permette de connaître un essor économique au cours de la prochaine décennie.

Le commerce extérieur du Canada avec les États-Unis a plusieurs particularités dignes de mention. Premièrement, les exportations canadiennes vers ce pays comportent plus de produits finis que nos exportations vers d'autres pays industrialisés. Jusqu'à présent, elles se composaient en grande partie de produits de l'industrie automobile. Cependant, d'après l'évolution des dernières années, il est raisonnable de prévoir que la part de produits finis de l'industrie automobile exportés aux États-Unis connaîtra un déclin. Deuxièmement, les États-Unis ont été et continueront d'être un des principaux débouchés pour le pétrole, le gaz naturel, les minerais et les produits forestiers de l'Ouest canadien. En ce qui concerne l'exportation de ces produits forestiers, le marché américain revêt une importance particulière pour la Colombie-Britannique. Troisièmement, tous les produits canadiens ne figurent pas dans la liste des exportations vers les États-Unis; en d'autres termes, certains produits d'exportation importants n'entrent pas sur le marché américain, notamment le blé et le charbon.

Parmi les pays autres que les États-Unis, c'est le Japon et la C.E.E. qui reçoivent la partie la plus importante des exportations du Canada. L'un des principaux aspects du commerce canadien avec ces pays, c'est que les exportations du Canada comportent une quantité assez limitée de produits finis, soit un peu plus de 10% dans le cas de la C.E.E. et moins de 10% pour

le Japon. Cela est attribuable, d'une part, aux coutumes commerciales de ces pays et, d'autre part, à l'avantage certain que constitue pour le Canada le fait qu'il possède des matières brutes et fabriquées. En ce qui touche les coutumes commerciales, il est improbable que la C.E.E. ouvrira considérablement, dans un proche avenir, ses marchés de produits et de produits agricoles pour favoriser les exportations canadiennes. Un accès accru aux marchés des produits fabriqués et des produits finis japonais est plus probable. Toutefois, en raison des avantages que possède le Canada, cela ne modifiera pas beaucoup les structures de nos échanges commerciaux avec ce pays. Par contre, si le Japon et la C.E.E. devaient ouvrir l'accès à leurs marchés agricoles et forestiers, cela aurait une plus grande incidence sur les exportations canadiennes. Pour des raisons d'ordre politique, cependant, ni le Japon ni l'Europe ne sont près d'ouvrir toutes grandes les portes de leurs marchés agricoles dans un proche avenir.

Selon toute probabilité, le Canada continuera d'avoir un surplus commercial avec le Japon et la C.E.E., surtout si son compte capital accuse un déclin (c'est-à-dire une diminution des emprunts à l'étranger).

Dans le passé, une assez faible proportion du commerce canadien se faisait avec des pays autres que les États-Unis, le Japon et la C.E.E. Cette proportion représente environ 15%. Elle devrait augmenter graduellement et pourrait fournir au Canada certaines de ses meilleures chances en ce qui a trait à l'exportation de produits finis et de produits hautement technologiques.

Environ le tiers du commerce canadien avec des pays autres que les États-Unis, le Japon et la C.E.E., soit 5% de son commerce total, s'est fait avec d'autres pays industrialisés ou des pays à revenus élevés. La plupart de ces pays sont situés en Europe, mais il y a aussi l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui, grosso modo, reçoivent 1% des exportations canadiennes. Quant à l'Europe, aucun changement majeur dans les relations commerciales n'est à prévoir au cours des années 80; cependant, la croissance

du commerce des pays de la région du Pacifique peut renforcer nos liens avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Pendant la dernière décennie, en excluant les États-Unis, le Japon et la C.E.E., le Canada a fait environ les deux tiers de ses transactions commerciales avec les pays en développement. Certains de nos partenaires commerciaux qui entrent dans la catégorie des pays moins développés, tels que Taiwan, la Corée du Sud, Singapour et Hong Kong, ont connu une croissance rapide et possèdent maintenant une économie de pays industrialisé. Ces "nouveaux pays industrialisés" prendront sûrement d'ici la fin de cette décennie une plus large part des exportations canadiennes que par le passé, et cette part devrait s'accroître plus rapidement que celle des autres pays moins développés.

Si l'on examine les perspectives commerciales du Canada du point de vue intercontinental, le fait le plus important à signaler est la croissance assez rapide des nouveaux pays industrialisés de la région du Pacifique. Cette région continuera d'ailleurs à revêtir une importance de plus en plus grande pour ce qui est des relations commerciales avec le Canada. En 1979, les pays du Pacifique ont reçu près de 10% des exportations canadiennes, pourcentage qui devrait s'accroître au cours des années 80. Le Japon, en particulier, a largement contribué à ce progrès. Ce pays est actuellement la deuxième puissance économique du monde.

Structures commerciales de la Colombie-Britannique

Les structures du commerce extérieur de la Colombie-Britannique ne reflètent pas celles du reste du Canada. La Colombie-Britannique achemine un peu moins de la moitié de ses exportations vers les États-Unis, comparativement à plus de 70% pour ce qui est de l'Ontario et de 60 à 70% pour l'ensemble du pays. D'un autre côté, 22% des exportations de la Colombie-Britannique sont destinées au Japon par rapport à 5% environ pour le reste du pays.

Les États-Unis sont traditionnellement le principal marché d'exportation de la Colombie-Britannique, mais, depuis quelques années, la part que représente ce marché est considérablement réduite. Bien que la part de ce pays puisse augmenter avec le redressement des marchés américains du bois, la tendance à long terme semble indiquer que les États-Unis recevront une proportion plus faible des exportations de la Colombie-Britannique. Cela traduit la croissance prévue des débouchés sur les marchés asiatiques pour les produits forestiers et les autres produits tirés des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, le marché japonais surtout jouant à cet égard un rôle de plus en plus important. Cependant, les États-Unis continueront encore longtemps à être le principal débouché pour la Colombie-Britannique.

Près de la moitié des exportations de la Colombie-Britannique sont des produits forestiers, dont un peu moins de la moitié est destinée aux États-Unis. Toutes les exportations de gaz naturel de la province se font vers ce pays, tandis que la quasi-totalité de ses exportations de charbon est destinée aux marchés asiatiques. La plus grande partie des minerais de la province, autres produits d'exportation d'importance, est aussi acheminée vers l'Asie. Cela laisse supposer que la structure internationale du commerce de la Colombie-Britannique pour les dix prochaines années dépend non seulement des taux de croissance économique des partenaires commerciaux de cette province, mais aussi de la création de débouchés dans ces pays pour ses produits d'exportation. L'importance de ces tendances a été démontrée récemment par un fléchissement du marché américain à la suite d'un déclin de la demande à l'égard des produits forestiers.

Compte courant et compte capital

Quand on examine la politique commerciale, on tient rarement compte de l'incidence des lignes de conduite macroéconomiques sur le commerce. Pourtant, cette relation existe et elle est très importante. Ainsi, au moment de formuler une politique, il faut prendre en considération les lignes de conduite que le Canada a établies en matière de monnaie et de crédit au cours

des cinq ou six dernières années et qui ont occasionné un surplus du compte capital et un compte courant déficitaire.

On peut s'attendre à ce que le surplus du compte capital et le déficit du compte courant se maintiennent au cours des prochaines années, non pas parce que les Canadiens aiment nécessairement vivre au-delà de leurs moyens, mais en raison des besoins d'emprunter qui sont aigus dans certains secteurs et inadaptés au niveau d'épargne dans notre pays. En effet, pendant les prochaines années, les besoins d'emprunt du Canada (quels que soient les taux d'intérêt) sont susceptibles d'être grands et d'entraîner un afflux de capitaux nets, à moins qu'on assiste à une montée en flèche de l'épargne intérieure ou à une modification de la politique monétaire. Si l'on attribue à notre monnaie une valeur supérieure à celle qu'elle posséderait normalement, ces surplus du compte capital aboutiront à un déficit du compte courant.

La leçon à tirer de la relation entre les deux comptes est que les efforts en vue d'encourager le commerce au cours des années 80 risquent de contribuer à réduire le déficit du compte courant dans une mesure moindre que ne le feraient une diminution des besoins d'emprunter du gouvernement fédéral ou des lignes de conduite destinées à accroître les taux d'épargne intérieurs.

Le compte courant

L'une des caractéristiques fondamentales et permanentes du compte courant du Canada, laquelle, en toute vraisemblance, devrait se maintenir tout au long des années 80, tient au surplus enregistré dans la balance commerciale marchande et au déficit du compte des invisibles ou des services. À l'intérieur de ces catégories, il y a d'autres structures bien établies susceptibles de caractériser le commerce canadien pendant les années 80, mais ce, de façon graduelle.

Le compte des services ou des invisibles

Le compte des services se compose des quatre principaux éléments suivants: les intérêts et les dividendes, les déplacements, le fret et les transports, et les services aux entreprises. En règle générale, le Canada accuse un déficit important sous toutes ces rubriques, sauf le fret et les transports. Chaque rubrique diffère suffisamment des autres pour que la structure du commerce à l'intérieur de chacune d'elles exige sa propre explication.

On peut s'attendre à ce que le déficit occasionné par les intérêts et les dividendes persiste, et ce, pour plusieurs raisons: l'importance de la dette étrangère nette du Canada, les hauts taux d'intérêt et l'étendue des biens sous contrôle étranger. Le déficit causé par les déplacements se maintiendra pour des raisons d'ordre climatique et parce que le Canada est un pays de voyageurs. Enfin, le déficit enregistré dans les services aux entreprises persistera encore partiellement parce que le Canada n'est pas un pays reconnu pour assurer des services liés aux sièges sociaux.

Le compte de marchandises

Sur le plan des marchandises, le commerce peut se décomposer en échanges de produits bruts et ouvrés et de produits finis. Le Canada a toujours enregistré des surplus en ce qui concerne les produits bruts et ouvrés, et un déficit pour ce qui est des produits finis.

Les éléments les plus importants des exportations canadiennes de produits bruts et ouvrés se composaient de combustibles fossiles, de minerais, de céréales et de produits forestiers. En 1980, par exemple, ces quatre catégories de produits représentaient environ la moitié des exportations de matériaux bruts et ouvrés. Il est probable que cette situation ne changera pas beaucoup au cours des années 80, mais la part des minerais et des produits forestiers peut augmenter si leurs prix se rétablissent après la récession.

Plus de la moitié des exportations de produits finis canadiens a toujours été constituée par les pièces de camion ou d'automobile. Le déclin récent dans ce domaine continuera vraisemblablement.

En dépit du potentiel agricole du Canada, une partie relativement faible de nos exportations comprenait des produits autres que des céréales. Il y a de fortes chances qu'il en soit ainsi pendant les années 80.

Sur le plan des importations, près de la moitié des matières brutes et ouvrées importées se composent de pétrole et de produits chimiques. La part la plus importante des produits finis importés est constituée de pièces d'automobile. Pour la plupart, elles viennent des États-Unis, mais la participation du Japon à cet égard est de plus en plus grande.

La diversité des intérêts commerciaux selon les régions

Le profil commercial du Canada dépend largement des régions. L'un des traits les plus importants du commerce extérieur canadien, c'est que 90% des exportations de produits finis de notre pays viennent des provinces centrales. Ils représentent environ 65% des exportations provenant de cette région. Par ailleurs, moins de 10% des exportations provenant de régions autres que le Québec et l'Ontario entrent dans cette catégorie. Cette structure commerciale indique bien la répartition de l'activité économique au Canada; les activités de fabrication se trouvent en grande partie dans le Canada central.

Les particularités régionales en matière de commerce se manifestent plus clairement quand on procède à la ventilation des marchandises échangées. Par exemple, la liste des exportations de la Colombie-Britannique est largement dominée par les produits forestiers, les combustibles fossiles (charbon et gaz naturel) et les minéraux. Il est à signaler que moins de 5% des exportations de cette province concernent des produits finis. La composition des exportations des Prairies a ses propres caractéristiques. Le

pétrole, le gaz naturel et les céréales constituent une grande partie des exportations de cette région. De 5 à 10% seulement des exportations des Prairies peuvent entrer dans la catégorie des produits finis. Les provinces de l'Atlantique exportent principalement des produits ouvrés, surtout forestiers et alimentaires. Seulement 10 à 15% de leurs exportations se composent de produits finis. En raison de ces diversités, qui se maintiendront vraisemblablement tout au long des années 80, les régions ne partagent pas toujours les mêmes intérêts commerciaux.

Cette diversité d'intérêt se retrouve aussi en ce qui a trait à la politique d'importation. Au Canada, presque toute la fabrication se fait en Ontario et au Québec, tandis que la Colombie-Britannique dispose d'une importante industrie forestière et minière, et les provinces des Prairies sont relativement bien pourvues dans le domaine agricole. La diversité de l'activité économique conditionne la politique d'importation.

Cette diversité des intérêts commerciaux constitue une importante entrave de plus à l'élaboration d'une politique réaliste dans ce domaine. Même si l'accroissement des revenus d'une des régions du Canada profite à tous les Canadiens, il peut causer une détérioration des relations entre les régions s'il provient des exportations ou du remplacement d'importations et s'il est obtenu aux dépens d'autres Canadiens. Cette situation peut se présenter si un accroissement des exportations ou des importations de remplacement se produit aux dépens de la clientèle internationale, des équilibres économiques ou des ressources financières, pour ne pas dire au détriment de prix plus élevés à la consommation dans le cas des importations de remplacement. En ce qui concerne la clientèle internationale, les équilibres économiques et les ressources financières, le gouvernement fédéral doit bien se souvenir qu'il faut une répartition équitable en fonction des divers intérêts des régions en matière économique et commerciale.

B. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le Canada et le GATT

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'adhésion aux règles commerciales convenues en vertu des accords du GATT a permis d'établir une conjoncture stable et prévisible propice au commerce international. Les États membres ont soumis volontairement leurs énoncés de politique nationale en matière de commerce à un contrôle multilatéral en se fondant sur le principe essentiel que chacun d'eux bénéficieraient de l'expansion commerciale qui en résulterait.

Évidemment, la réglementation internationale du commerce ne relève pas seulement du GATT. L'O.C.D.E. et la C.N.U.C.D. sont également concernées par ce domaine. Cependant, elles diffèrent du GATT en ce sens qu'elles sont d'abord des organismes de consultation et d'étude, alors que ce dernier a non seulement des obligations spécifiques d'ordre juridique, mais dispose aussi du cadre nécessaire pour mener des négociations concrètes sur les tarifs et d'autres questions de nature commerciale. En outre, la composition du GATT est plus diverse, et sa représentation en pays industrialisés et pays en développement est relativement équilibrée. Par conséquent, la formule du GATT semble plus prometteuse.

Le GATT a permis au Canada de mettre l'accent sur les objectifs de sa politique commerciale. En raison de la limitation de nos débouchés ici, l'accès au marché international était considéré comme indispensable pour l'expansion graduelle de nos industries, particulièrement celles du secteur des ressources, où nous avions de très nets avantages. Au moins jusqu'à l'époque des négociations Kennedy, les concessions du Canada sur le plan de la libéralisation des importations étaient encore assez limitées pour être plus que contrebalancées par la réduction concomitante du pouvoir qu'avaient nos partenaires commerciaux de porter arbitrairement atteinte à nos intérêts en matière d'exportation.

Les tensions prenant forme au sein du GATT se sont rapidement concrétisées au moment de la dernière étape de l'application de la réduction des tarifs proposée dans le cadre des négociations Kennedy et au début du ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Les négociations de Tokyo ont été marquées par des tentatives en vue de réglementer les barrières non tarifaires (BNT), qui avaient remplacé une grande partie des tarifs afin de restreindre le commerce. Non seulement les barrières non tarifaires étaient plus difficiles à reconnaître et moins propres à des négociations à partir d'une formule spécifique, mais elles étaient en général diamétralement opposées aux tarifs et s'inscrivaient plutôt dans le cadre de la politique industrielle. Elles étaient étroitement associées à des groupes d'intérêts sectoriels recourant à des obstacles bureaucratiques et, dans bien des cas, elles étaient considérées comme indispensables pour maintenir la part du marché dans une économie à croissance généralement réduite. La plus grande complexité de ces nouvelles questions soumises au GATT (c'est-à-dire les barrières non tarifaires) et l'attrait politique croissant des formules protectionnistes ont fait en sorte qu'il a semblé plus facile de contourner les solutions de l'Accord général. Cette tendance devrait cependant être combattue; on devrait chercher plutôt à redéfinir les objectifs du GATT pour les années 80 et 90 et à combler ses principales lacunes structurelles actuelles. Parmi ces lacunes, citons particulièrement le mécanisme de règlement des différends, les critères d'adhésion des pays moins développés, les façons de négocier les clauses de sauvegarde, l'ajustement de l'industrie et la nature des relations entre les groupes commerciaux régionaux et le GATT.

Le désenchantement du Canada à l'égard du processus du GATT a connu à peu près la même genèse. Le démantèlement graduel de la protection tarifaire pour la grande majorité de nos entreprises de fabrication a nécessité une réévaluation des fondements mêmes de nos lignes de conduite en matière industrielle, qui, depuis 1879, correspondent au tarif national. L'accès accru aux marchés d'exportation grâce au processus du GATT était considéré comme secondaire et n'offrant plus aucune compensation pour les coûts qu'entraînait une importation plus massive de produits fabriqués. Par

conséquent, il y aurait lieu d'ignorer de plus en plus les structures du GATT au moment d'élaborer des énoncés de principe à l'égard du secteur manufacturier pour remplacer le tarif maintenant presque périmé. Néanmoins, ces événements doivent être perçus pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire une menace à long terme pour les intérêts commerciaux réels et durables du Canada. Malgré toutes ses lacunes, le GATT demeure le moyen le plus sûr de protéger notre marché. Les problèmes que pose notre transition à une structure industrielle post-tarifaire ne doivent pas compromettre cette sécurité.

Relations bilatérales du Canada

En raison de notre façon étroite d'aborder nos relations avec nos principaux partenaires commerciaux, le maintien et le resserrement de nos liens avec ces pays sur le plan du commerce et de l'investissement sont en danger. À cause de nos oeillères en matière commerciale, l'accent est mis sur de présumés déséquilibres bilatéraux ou "sectoriels". C'est ainsi que les avantages plus importants que nous pourrions retirer de nos intérêts commerciaux et économiques communs sont oubliés, et ce, à notre détriment à tous. Cette situation a deux résultats qui intéressent particulièrement la Colombie-Britannique.

Premièrement, l'obsession que crée la menace du Japon à l'égard de ses partenaires commerciaux exagère le "problème" japonais pour le système commercial mondial et fait abstraction du surplus commercial que le Canada enregistre dans son commerce avec ce pays. Cette perspective aboutit également à une position négative et protectionniste plutôt qu'à un engagement positif en vue d'élargir l'accès aux marchés dans un cadre multilatéral.

Deuxièmement, on s'est préoccupé à l'excès des balances commerciales bilatérales dans certains secteurs sensibles. Au Canada, cette sensibilité à l'égard de secteurs essentiels s'est également doublée d'une vision plus large

selon laquelle le rendement commercial du pays sur le plan des produits finis est chancelant.

Toutefois, porter son attention principalement sur le déficit du commerce des produits finis est trompeur. Les "déséquilibres" sont une caractéristique normale des gains d'efficacité découlant du commerce international au même titre que les "déficits" que le Canada accuse dans son commerce bilatéral avec certains pays. Étant donné l'ampleur des richesses naturelles dont dispose le Canada, il n'est pas surprenant qu'elles attirent une plus grande partie des capitaux et représentent un pourcentage important de l'activité économique du pays et de ses exportations. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de viser, dans notre politique, l'équilibre commercial intrasectoriel et nous devrions même au contraire nous y opposer - où serions-nous si les États-Unis avaient cette ambition en ce qui a trait aux produits forestiers? Citons un autre exemple à cet égard: on oublie trop facilement notre surplus commercial important avec la Corée quand il est question des importations de vêtements et de chaussures.

De plus, mettre l'accent sur le commerce des produits finis à l'exclusion des autres biens fabriqués (par exemple les produits intermédiaires) procède d'une attitude artificielle qui laisse supposer que les premiers apportent plus d'avantages sur le plan des revenus et des emplois - ce qui n'a pas encore été démontré. En outre, on exclut ainsi d'autres produits transformés représentant un intérêt essentiel pour les sociétés d'exploitation des ressources.

Le Canada devrait abandonner la position négative (axée sur les équilibres/déséquilibres bilatéraux et sectoriels) qu'il défend actuellement, et s'efforcer de soutenir un point de vue plus large, plus étendu et plus mesuré en ce qui concerne nos relations économiques. Cela supposera pour notre pays un engagement positif à développer tous les secteurs de coopération économique et commerciale avec ses partenaires.

L'état actuel des relations commerciales du Canada avec ses principaux partenaires, les États-Unis et le Japon ne souligne pas assez l'importance pour notre pays d'avoir une politique commerciale qui lui permette d'assurer le bien-être économique de ses habitants. Actuellement, ces relations sont entravées par plusieurs graves différends qu'il n'est pas facile de régler. Aux États-Unis, une société canadienne de la Couronne, la Société d'expansion des exportations (S.E.E.) a été chargée de subventionner l'exportation d'équipement de transport. Le secteur canadien des entreprises forestières, actuellement acculé à une dangereuse baisse, fait face à la perspective d'une accusation de pratiques déloyales de commerce aux États-Unis, son marché extérieur le plus important. Les relations avec le Japon ne sont pas plus encourageantes parce que le gouvernement canadien persiste à considérer le recours à des mesures protectionnistes comme l'un des meilleurs moyens de redresser les déséquilibres perçus dans le commerce entre les deux pays.

La "victoire" annoncée récemment par le gouvernement canadien concernant la limitation des exportations de voitures de tourisme japonaises au Canada n'est peut-être que le premier affrontement d'un combat à l'issue incertaine. Le nouvel accord conclu avec le gouvernement japonais limite à 153,000 le nombre de véhicules pouvant être exportés au cours de l'année civile 1982. Les deux gouvernements sont également convenus que d'autres discussions auront lieu en septembre concernant les questions de contenu canadien et en décembre en ce qui touche les limitations des exportations.

Un différend semble déjà se faire jour entre les deux gouvernements en ce qui concerne la durée de la période de restriction qui commencera après le 31 décembre 1982. Le gouvernement canadien prévoit de négocier une autre période de restriction des exportations d'une durée de 12 mois, tandis que les Japonais n'envisagent aucun autre contrôle au-delà du 31 mars 1983, date à laquelle prendra fin l'année financière actuelle. Il semble que le gouvernement fédéral ait atteint son objectif à court terme, mais il appert que l'affrontement avec le gouvernement japonais a simplement été retardé et

que ce qu'il en coûte au Canada sur le plan du commerce dans d'autres secteurs et en fait de clientèle reste inconnu. Le gouvernement japonais pourrait tout aussi facilement invoquer les difficultés de son marché intérieur des produits pétrochimiques et forestiers pour limiter ses importations du Canada.

Les accords bilatéraux à court terme constituent une menace pour la stabilité des systèmes commerciaux d'après guerre du GATT. Des barrières commerciales convenues peuvent générer des gains à court terme dans un secteur, mais elles risquent d'entraîner des représailles, de compromettre le commerce dans d'autres secteurs et de limiter les relations économiques. Elles constituent en outre l'amorce d'un retour aux périodes du commerce international où ce dernier se fondait sur le mercantilisme et sur des relations de puissance plutôt que sur des règles. Un affinement des sauvegardes d'urgence du GATT pourrait contribuer à renverser la tendance du Canada à considérer l'interventionnisme comme la solution aux lignes de conduite en matière d'ajustement.

Relations canado-américaines

D'après l'Administration actuelle des États-Unis, l'afflux de capitaux et les investissements étrangers illimités constituent des moyens efficaces pour encourager le développement de l'économie mondiale, la spécialisation internationale et l'accroissement des revenus. Par conséquent, les États-Unis s'opposent aux lignes de conduite nationales qui limitent le flux d'investissements soit par des restrictions minimales (comme celles de l'A.E.I.E.), soit par le traitement fiscal discriminatoire de sociétés bien établies, comme le préconise le PEN par ses mesures d'encouragement concernant l'extraction du pétrole. De plus, le gouvernement américain s'oppose aux lignes de conduite de l'A.E.I.E. et du PEN parce qu'elles sont incompatibles avec:

a) les lignes directrices de l'O.C.D.E. sur l'investissement étranger;
b) les coutumes normales en vigueur dans presque tous les pays industrialisés; et
c) le GATT, en ce qui touche les engagements de l'A.E.I.E. en matière d'importation et d'exportation.

Les États-Unis estiment que l'A.E.I.E. et le PEN contribuent à dévaluer leurs investissements actuels au Canada et vont à l'encontre des intérêts canadiens en raison de leur incidence négative sur les nouveaux investissements. De plus, ils s'opposent fortement à l'adoption possible au Canada de lignes de conduite discriminatoires à l'endroit de sociétés sous contrôle étranger oeuvrant à l'extérieur du secteur du pétrole et du gaz, ce qui fait l'objet du projet de la phase II (maintenant reporté) concernant l'évaluation de la productivité.

En général, les États-Unis ont décidé de chercher à faire apporter des changements dans les coutumes restrictives d'autres pays en matière d'investissement plutôt que de se fermer à l'apport étranger dans ce domaine. Le gouvernement américain cherche de plus en plus des formules multilatérales pour trancher les questions d'investissement. Il a accusé le Canada de violer les accords du GATT en exigeant la passation d'engagements d'exportation et d'importation auprès de l'A.E.I.E. Le GATT mettra sur pied un tribunal pour examiner la plainte.

Les États-Unis espèrent aborder les questions plus générales en négociant un accord international sur l'afflux des capitaux et l'investissement étranger. Un tel accord permettrait d'établir des règles limitant les distorsions gouvernementales de la même manière que le GATT réglemente le commerce des marchandises. Dans ces négociations, deux principes intéressent particulièrement les États-Unis: le droit d'établissement pour les nouvelles sociétés étrangères et l'application d'une norme nationale aux sociétés étrangères déjà existantes. Les États-Unis auront de la difficulté à conclure un accord dans ce domaine en raison de l'application généralisée de restrictions à l'investissement étranger.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaît le rôle important que l'investissement étranger a joué et continuera de jouer dans le développement économique de la province. Cette dernière est ouverte aux investissements étrangers avantageux et estime que le comportement des sociétés compte plus que l'origine de leur capital. Étant donné que le gouvernement fédéral a décidé de maintenir l'A.E.I.E., il faudra une plus grande consultation entre les deux niveaux de gouvernement au sujet de cet organisme, ainsi que des lignes de conduite plus claires et mieux formulées en ce qui a trait à son administration. Une plus grande ouverture dans l'application des principes de l'A.E.I.E. atténuerait l'opposition étrangère en réduisant l'incertitude.

C. LIGNES DE CONDUITE DU CANADA CONCERNANT L'INDUSTRIE

Un pays comme le Canada, dont l'économie dépend du commerce, ne peut formuler d'objectifs nationaux en matière industrielle sans tenir compte de ce qui se déroule sur la scène internationale. Il semble que les principaux facteurs internationaux liés à l'établissement d'objectifs canadiens en matière d'économie pour les années 80 soient les suivants:

1. L'industrialisation des pays du Tiers monde;
2. le rôle accru du Japon dans l'économie mondiale, d'abord au détriment de la C.E.E., puis à un degré moindre des États-Unis;
3. la permanence de problèmes d'ajustement structurel dans les secteurs industriels clés des pays avancés, doublée de pressions accrues en faveur du protectionnisme;
4. le risque accru de différends commerciaux entre les pays industrialisés en raison de lignes de conduite économiques interventionnistes;
5. une nouvelle tendance en ce qui concerne les prix réels des produits à la suite de déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés mondiaux;
6. l'instabilité de l'offre en matière d'énergie, accompagnée de flambées et de variations des prix; et
7. la persistance de pressions inflationnistes, doublée d'une instabilité des marchés financiers.

C'est sur cette toile de fond internationale qu'on devra juger du bien-fondé de nos lignes de conduite concernant l'industrie.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose d'aucune politique générale bien structurée et clairement définie concernant l'industrie, qui soit du moins comparable à la Politique nationale de 1879. Toutefois, il est permis de conclure qu'une telle politique verra peut-être le jour si l'on considère la série de programmes ou de lignes de conduite et de déclarations publiques qui se sont succédé au cours des dernières années. On pourrait résumer comme

suit les éléments essentiels de cette politique naissante (dans la pratique, cependant, les distinctions ne sont pas aussi marquées):

1. Accentuer la compétitivité au niveau international des secteurs où le Canada semble posséder un net avantage;
2. accroître la propriété et le contrôle intérieurs dans certains secteurs (notamment les sociétés de la Couronne);
3. améliorer les chances d'accès des sociétés canadiennes aux possibilités du marché intérieur; en d'autres termes, il s'agit de favoriser l'industrie embryonnaire;
4. assurer une protection "temporaire" aux entreprises qui subissent des pressions sur le plan des importations; et
5. encourager le développement régional.

Ces initiatives marquent un changement d'ordre qualitatif dans la nature et l'étendue de la participation du gouvernement à l'économie canadienne. Jusqu'à maintenant le rôle du gouvernement en tant que participant dynamique et partenaire égal des entreprises, et en qualité d'"animateur", se limitait principalement à l'exploitation de sociétés de la Couronne dans le cas d'échecs sur le marché ou de l'existence de facteurs sociaux externes. Cette participation ne visait pas à modifier la structure de l'industrie. Mais les mesures actuelles d'encouragement du gouvernement sont toutes orientées vers ce but. Parmi les principales difficultés inhérentes à cette optique, citons les suivantes:

En mettant l'accent sur la restructuration de sa bureaucratie, le gouvernement se trouve à avoir réorienté ses lignes de conduite macroéconomiques traditionnelles en fonction d'objectifs économiques généraux. Les lignes de conduite interventionnistes du gouvernement en matière d'industrie permettent de corriger un certain nombre de problèmes qui remontent à l'application de mesures macroéconomiques erronées (déficits fiscaux, taux d'intérêt réels élevés et variables, etc.). Malgré sa complexité, une politique macroéconomique devrait être rétablie car c'est là

le premier moyen d'atteindre les objectifs économiques à long terme du gouvernement.

Une politique industrielle axée sur la structure des entreprises est un moyen valable et puissant d'atteindre des buts de nature économique. Outre qu'elle doit être élaborée d'une manière cohérente et systématique, son orientation et ses éléments doivent être clairement définis. Les meilleurs exemples étrangers à cet égard sont l'optique du ministère du commerce international et de l'indutrie du Japon et la planification indicative de la France. Les efforts les plus récents du gouvernement fédéral pour résumer cette orientation, concrétisés dans l'exposé budgétaire de 1981, ne font pas ressortir ces qualités, en dépit de la valeur d'ensemble de ce document, particulièrement en ce qui concerne le rôle du développement régional. Les programmes actuellement en place manquent de coordination et de logique interne et n'établissent pas les structures essentielles à une planification industrielle de longue durée.

Outre le manque de coordination, il faut signaler le mode de sélection apparemment aléatoire et particulier des entreprises à considérer. À l'heure actuelle, on crée des alliances entre certaines industries ou entreprises et des hauts fonctionnaires au moyen d'un processus qui omet toute divulgation publique ou tout recours à des points de référence précis. Les groupes d'intérêts investis de ces pouvoirs ne sont tenus responsables ni des erreurs de jugement ni des précisions fournies sur l'étendue de l'interfinancement. Vu l'absence d'un point de planification centralisé, on a assisté à la prolifération de groupes d'intérêts ne pensant qu'à leur seul profit.

Du point de vue du commerce international, la lacune la plus grave de ces initiatives sectorielles consiste à ne pas tenir compte de toutes les conséquences que les mesures prises peuvent avoir pour nos engagements avec le GATT, et, partant, pour toute la gamme de nos marchés d'exportation. Au stade

décisionnel, il faut tenir compte également de l'interdépendance des mesures commerciales et industrielles.

D. POLITIQUE CANADIENNE D'EXPORTATION

Lignes directrices concernant l'expansion des exportations

Le gouvernement fédéral et les administrations provinciales encouragent les exportations par le truchement de divers programmes et lignes de conduite. Les activités fédérales en vue de l'expansion des exportations comportent notamment l'organisation de foires et de missions commerciales, la diffusion de renseignements sur les marchés d'exportation et le financement des exportations à des prix avantageux. En ce qui concerne la politique commerciale, la principale responsabilité du gouvernement fédéral est de négocier l'accès aux marchés étrangers. Par conséquent, il peut utiliser ses pouvoirs politiques et économiques afin de trouver des débouchés pour les produits canadiens.

Étant donné que les ressources utilisables pour les activités susmentionnées sont limitées, les efforts du gouvernement fédéral doivent être réels et fructueux. Cependant, ses initiatives récentes laissent supposer qu'il n'en est peut-être pas ainsi. Le principe directeur des efforts de stimulation commerciale devrait être d'accroître les exportations de manière à retirer les plus grands avantages possibles tant du point de vue des revenus que de l'emploi. Pourtant, le gouvernement fédéral a un penchant pour les critères de redressement financier des soldes commerciaux par secteur. Pour cette raison, les secteurs qui accusent le déficit commercial le plus important retiennent l'attention (et, en conséquence, bénéficient des ressources), en toute priorité. De telles optiques pourraient entraîner de graves erreurs dans l'affectation des ressources, et ce au détriment de secteurs plus prometteurs. Par exemple, augmenter la clientèle canadienne pour ouvrir le marché japonais de l'automobile pourrait être une de ces erreurs si la même clientèle pouvait contribuer à accroître l'accès au marché des produits forestiers car le Canada est plus efficace dans ce dernier secteur, qui lui donne de meilleures possibilités d'exportations que le marché de l'automobile.

En ce qui concerne les comptes commerciaux bilatéraux, le gouvernement fédéral est certain de rencontrer le même problème s'il compte sur les déficits dans ce domaine pour orienter ses efforts d'exportation. Le Canada pourrait retirer de plus grands avantages sur le plan des recettes et de l'emploi s'il consacrait plus d'énergie aux secteurs et aux marchés d'exportations où il est très concurrentiel. Les initiatives récentes du gouvernement fédéral dans le secteur des transports (le financement de l'exportation des produits Bombardier) laissent supposer qu'il se fixe des objectifs interventionnistes coûteux et qu'il est disposé à subventionner les exportations pour les atteindre. Le Canada aurait tout à gagner si le gouvernement fédéral limitait son rôle, en matière d'expansion des exportations, à trois fonctions légitimes: assurer l'accès aux marchés étrangers, fournir des renseignements sur les marchés d'exportation et réduire les coûts d'introduction des produits sur les marchés au moyen de programmes d'application générale. De ces fonctions, la première est celle qui laisse le plus à désirer.

Lignes de conduite spéciales en matière d'exportation

Le financement du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), par lequel le gouvernement accepte de partager certains des risques financiers de l'exportation, est considéré comme rentable et justifiable. Cependant, cette optique modérée n'est pas ce qui caractérise le mieux le programme de la S.E.E. L'envergure de ce programme exige qu'il soit examiné à fond en fonction de nos objectifs généraux en matière d'industrie et de commerce. De plus, les responsabilités à cet égard devraient être davantage définies.

L'intégration de l'aide à l'exportation aux objectifs concernant l'expansion et l'ajustement industriel fait partie intégrante des nouvelles propositions canadiennes en matière d'exportation. Sa mise en application, toutefois, ne semble pas avancer rapidement.

La Colombie-Britannique se dit très heureuse des efforts déployés par des organismes tels que la Commission pour l'expansion du commerce extérieur en vue d'améliorer le dialogue entre le gouvernement et le secteur des entreprises en ce qui touche les questions relatives à l'exportation. Toutefois, ces organismes ou les moyens qu'ils mettent en oeuvre ne devraient ni remplacer ni contrer les consultations fédérales-provinciales concernant ces questions.

La suite de séances ayant lieu actuellement pour déterminer les priorités dans le choix des marchés peut être contestée quant à l'exactitude. Le processus de sélection est vague et sujet à la critique. L'un des principaux domaines de préoccupation tient à la dépendance implicite par rapport aux arrangements bilatéraux ou sectoriels qui pourraient porter préjudice aux intérêts multilatéraux du Canada dans le cadre du GATT.

La Colombie-Britannique se dit heureuse aussi qu'on mette l'accent à nouveau sur l'accroissement de l'exportation de produits tirés des ressources naturelles. Depuis le début des années 70, la diversification des produits et des marchés constitue une priorité pour le secteur des entreprises et le gouvernement de cette province. Développer le potentiel des ressources provinciales en vue de leur transformation ultérieure revêt une importance particulière si l'on veut en arriver au plein emploi, à une augmentation des recettes et au progrès technologique. C'est ainsi que la Colombie-Britannique encouragera la mise en oeuvre de nouvelles initiatives. Nos efforts en vue d'exporter nos produits vers un plus grand nombre de pays ont commencé à porter des fruits au cours des dernières années.

Tout en reconnaissant le rôle de l'aide accordée à certains services sociaux dans les pays les moins développés, la Colombie-Britannique estime en général que, malgré cette aide, c'est surtout l'accroissement des échanges commerciaux qui constitue pour de nombreux pays la meilleure façon d'accéder au développement économique. Ainsi, nos efforts en vue d'accroître notre commerce bilatéral avec de nombreux pays de la région du Pacifique

contribueraient à stimuler leurs objectifs en matière de développement et leur permettraient de financer plus d'importations canadiennes en exportant davantage chez nous.

E. ÉTAT DE LA MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DÉCOULANT DES NCM

1. À l'intérieur

Politique canadienne d'importation

À l'issue des négociations commerciales de Tokyo, le gouvernement fédéral a indiqué son intention de modifier sa politique d'importation en tenant compte des accords sur la mesure non tarifaire des NCM conclus en 1979. Il a recommandé en outre plusieurs modifications à sa loi sur les "sauvegardes" en dépit du fait qu'un accord sur les sauvegardes d'urgence n'a pas été conclu au cours des négociations de Tokyo. Ces projets de modification énoncés dans le document de travail de juillet 1980 concernant les "propositions sur la politique d'importation" ont été confiés à un sous-comité du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il les commente et organise des audiences publiques à leur sujet. Après un travail considérable, ce comité, présidé par Bryce Mackasey, a présenté son rapport définitif et ses recommandations au Comité des finances et au gouvernement fédéral en juin 1982.

Ce rapport est conforme à de nombreuses optiques que le gouvernement de la Colombie-Britannique a adoptées dans ses propositions concernant une politique d'importation. Le sous-comité a entériné l'orientation générale de la plupart des propositions du gouvernement fédéral, mais y a décelé également un certain nombre de lacunes graves. Il en a signalé trois principales: le manque de clarté dans l'application des lignes de conduite en matière d'importation; une attention insuffisante à l'égard du consommateur et des intérêts nationaux et régionaux dans l'élaboration de la politique d'importation; et l'examen insuffisamment ponctuel des décisions relatives à cette dernière pour déterminer s'il convient de les maintenir. De plus, le sous-comité s'est joint au gouvernement de la Colombie-Britannique et à de nombreux autres intervenants pour rejeter carrément la proposition fédérale d'autoriser des barèmes de prix de base dans les cas d'antidumping.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique approuve la plupart des positions que le sous-comité a adoptées dans son rapport. Il éprouve de l'inquiétude à l'égard des propositions du sous-comité voulant que l'importation de certains biens d'équipement soit assujettie à des règles spéciales. Le sous-comité a recommandé que cette question fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Le sous-comité et le gouvernement de la Colombie-Britannique sont aussi préoccupés par le fait qu'il n'y a pas dans le projet de loi suffisamment de méthodes efficaces pour que les intérêts du consommateur soient pris en considération dans les décisions relatives à la politique d'importation. Cependant, le sous-comité, dans son examen de la recommandation 19, propose que les questions concernant le consommateur soient étudiées après que le ministère du Revenu national et le Tribunal antidumping auront présenté leurs conclusions. On pourrait alors les confier à la Commission du tarif. L'inconvénient manifeste de cette approche est que la mesure concernant les droits compensateurs ou les droits antidumping serait adoptée avant que la Commission du tarif puisse terminer ses délibérations. Heureusement, il n'existe aucun différend entre la province et le sous-comité sur les importants intérêts du consommateur qui sont en cause dans ces affaires et sur la nécessité d'obtenir des changements. Dans le rapport du sous-comité, on examine deux propositions relatives à l'établissement de méthodes pour protéger ces intérêts.

Le sous-comité Mackasey a fait plusieurs recommandations supplémentaires qui touchent de près les propositions en vue de l'adoption d'une politique d'importation. À cet égard, il convient de souligner qu'il reconnaît certaines lacunes dans l'administration canadienne des importations et la nécessité de procéder à une réforme institutionnelle.

À ce stade, il importe que le gouvernement fédéral réponde de façon détaillée au rapport du sous-comité. La plupart des recommandations de ce dernier n'étaient pas suffisamment détaillées pour servir de fondement à une loi et il n'est pas certain que le gouvernement fédéral les adoptera. Si, par exemple, celui-ci ne prévoit pas la divulgation des conditions d'engagements

antidumping et d'octroi de subventions, alors tous les discours concernant la protection des intérêts du consommateur se réduiront à de belles promesses. Il est essentiel que la réponse du gouvernement s'accompagne également de modifications aux propositions relatives à une politique d'importation. De cette façon les intéressés seront à même de les commenter avant qu'elles ne fassent l'objet d'une loi. Cela permettrait de s'assurer que cette loi tient compte de l'immense diversité des intérêts commerciaux.

Valeur en douane

Le Canada a accepté d'adopter le nouveau Code d'établissement de la valeur d'ici le 1er janvier 1985, sous réserve que les rajustements du système tarifaire canadien nécessaires pour assurer une protection uniforme soient approuvés en vertu de l'article 28 avant cette date.

Le ministère des Finances a ébauché la loi visant à établir l'accord sur la valeur en douane qui a été présenté à la Commission du tarif pour qu'elle l'examine. La partie I du rapport d'examen a été terminée et remise au ministre, après la tenue d'audiences publiques, en avril 1981. Elle portait sur trois domaines de nature générale:

a) la concordance du projet de loi avec les droits et obligations du Canada en vertu de l'accord;
b) la clarté des méthodes; et
c) les dispositions en matière d'appel.

La recommandation la plus importante découlant de cet examen était de faire inclure dans le calcul de la valeur en douane les coûts de fret dans le pays d'exportation, et ce jusqu'au point de sortie. Cependant, le gouvernement l'a rejetée en raison de la hausse des coûts à l'importation et de la discrimination contre les sources d'approvisionnement des États-Unis. Il a plutôt retenu la formule départ usine. Toutefois, il a précisé que le Canada adopterait aussi cette formule si les États-Unis, avec lesquels les

négociations se poursuivent, ne reviennent pas à l'option départ usine et décident de ne plus inclure les frais de transport quand ceux-ci sont à la charge de l'importateur. Étant donné que cela accroîtrait les coûts à l'importation sans offrir de compensation aux exportateurs, la Colombie-Britannique préférerait que le Canada maintienne la formule départ usine et poursuive ses efforts en vue de convaincre les États-Unis d'adopter cette pratique.

La partie II de l'examen, qui porte sur les modifications compensatoires à effectuer à la structure tarifaire, est maintenant en cours. Le rapport de la Commission est censé paraître avant le 1er juillet 1983. Cette question est très complexe, et la Colombie-Britannique espère que les provinces seront mises au courant de tous les changements prévus. Après la remise du rapport de la Commission, et la réponse du gouvernement, des négociations seront amorcées en vertu de l'article 28 avec d'autres signataires des accords du GATT. Il est trop tôt pour préciser l'importance de la compensation requise, mais elle peut être de taille.

2. À l'étranger

Au cours des trois dernières années, les participants aux négociations de Tokyo ont pris des mesures en vue d'appliquer les réductions tarifaires et les accords non tarifaires conclus pendant les négociations commerciales multilatérales (NCM). L'application des réductions tarifaires a commencé le 1er janvier 1980 et la plupart des coupes prévues s'échelonnent sur huit étapes annuelles d'égale durée. Les efforts que le Japon a déployés pour détourner les critiques concernant l'accès à son marché méritent d'être signalés. Au début de 1982, le Japon a entrepris un examen des barrières non tarifaires que doivent surmonter ses importateurs afin de supprimer les obstacles articifiels à son marché. Cet examen comprend une révision de la norme s'appliquant au contre-plaqué, qui permettra l'utilisation accrue de bois tendre en construction. Cette nouvelle norme est maintenant sur le point d'être adoptée. Le gouvernement japonais a en outre annoncé des mesures en

vue notamment d'améliorer les méthodes de contrôle des importations, de créer un bureau de l'ombudsman du commerce et de procéder à une réduction générale des tarifs douaniers, deux ans plus tôt que ne le prévoit le calendrier convenu lors des NCM. Cela a été suivi de l'annonce selon laquelle les réductions tarifaires s'appliqueraient pour quatre ans de plus à l'égard de 215 produits d'importation (cela représente les réductions décisives qui avaient été prévues pour le 1er avril 1987).

Les six accords sur les mesures non tarifaires (la valeur en douane, les normes, les achats de l'État, le régime des licences d'importation, les subventions/droits compensateurs et les droits antidumping) et trois ententes sectorielles (les aéronefs civils, la viande de bovin et les produits laitiers) sont tous entrés en vigueur même si certains membres du GATT ont préféré ne pas être partie à ces arrangements.

Pour un certain nombre de raisons, les accords sur les mesures non tarifaires n'ont pas été appliqués avec autant de facilité que les réductions tarifaires. La plupart des questions relatives aux barrières non tarifaires qui ont été négociées dans le cadre des NCM visaient des domaines d'un grand intérêt public (par exemple les normes concernant les produits et les normes de sécurité) prévus par des lignes de conduite n'ayant aucun rapport avec le commerce international. Par conséquent, dans plusieurs secteurs, la tâche de modifier les lignes de conduite nationales afin de supprimer les distorsions du commerce est complexe, et il n'est pas aussi facile de faire respecter les accords sur les mesures non tarifaires que les concessions tarifaires.

En général, il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité globale des accords sur les barrières non tarifaires, bien que la plupart des parties en cause aient pris les mesures nécessaires pour que leurs lois respectives soient conformes aux obligations énoncées dans le code. En ce qui concerne le code des subventions et des droits compensateurs, qui tente de réduire, sinon de supprimer, les distorsions du commerce causées

par les subventions au marché intérieur et à l'exportation, il est inutile de taire notre jugement. Ce code se propose de préciser la nature des obligations actuelles du GATT en matière de subventions, mais le commerce international des dernières années a montré qu'un consensus n'existe pas encore pour déterminer quelles lignes de conduite interdisent les subventions au commerce intérieur ou à l'exportation. Ce problème a été aggravé par la récession économique actuelle et la prolifération des lignes de conduite concernant l'industrie et des mesures d'ajustement visant à combattre le chômage. Cela a causé de nombreuses dissensions entre les membres du GATT en ce qui concerne les questions relatives aux subventions, et plusieurs différends en sont à divers stades du processus de règlement qui leur est applicable. Toutefois, ces différends n'ont pu être réglés à temps en raison des difficultés que les mécanismes de règlement applicables occasionnent depuis longtemps au GATT. Dans l'affaire de la Domestic International Sales Corporation (DISC), une société des États-Unis, la procédure de règlement des différends s'est retrouvée au point mort, aboutissant à une inquiétante trêve qui menace la raison d'être du GATT en tant qu'organisme de réglementation. Par conséquent, cette situation a augmenté le risque d'accords bilatéraux et de mesures unilatérales. Il est donc important que le code des subventions et les mécanismes de règlement des différends du GATT soient au nombre des questions prioritaires lors de futures négociations commerciales.

F. DOMAINES PRIORITAIRES EN VUE D'UNE PLUS GRANDE LIBÉRALISATION

a) Sauvegardes

Le GATT dispose de l'article 19 comme principale clause de sauvegarde. Il a toutefois été difficile de s'en servir en raison de certaines de ses dispositions portant sur ses applications non discriminatoires, l'obligation de prouver les cas de dommages réels ou latents, la nécessité d'une notification et d'une consultation préalables et la prescription concernant la compensation et les représailles. Étant donné que le recours ultérieur des pays industrialisés aux accords de restriction à l'exportation ne relève pas du GATT et échappe à tout contrôle multilatéral, il a fallu faire des efforts réels pour conclure un nouvel accord sur les sauvegardes au cours des négociations de Tokyo. Ces efforts ont été vains principalement à cause des différences d'opinions entre les pays industrialisés et les pays en développement en ce qui touche le choix des modalités d'application. Les différences étaient manifestes également en ce qui concerne les critères d'établissement des "dommages", les conditions à remplir pour bénéficier de mesures d'ajustement et la manière de traiter les plus avancés des pays en développement. Ces questions demeurent prioritaires. Les thèses concernant le choix étaient bien connues et ont été utilisées en outre dans l'Entente sur les multifibres, c'est-à-dire qu'un système de sauvegardes, opérationnel et utilisable, contribuerait à améliorer les perspectives de libéralisation commerciale.

L'Entente sur les multifibres a été renouvelée en janvier 1982 et doit se prolonger jusqu'en juillet 1986. Le texte des arrangements était essentiellement le même que celui qui était en vigueur depuis 1977, mais ce dernier était d'application plus restrictive que le premier. Cela était attribuable surtout à une clause relative aux "dérogations raisonnables" insérée à la demande expresse de la C.E.E. et exemptant les importateurs de l'augmentation annuelle obligatoire de 6% sur leurs produits en temps de crise, particulièrement pour les produits les plus sensibles aux hausses des

prix. L'opposition des pays en développement portait aussi sur la catégorisation arbitraire des pays industrialisés en importateurs et des pays en développement en exportateurs, limitant ainsi l'application de l'Entente aux pays en développement.

Mesures principales du Canada

i) Contingentement des chaussures

Le contingentement de trois ans imposé le 1er décembre 1977 et ayant fait l'objet d'une prolongation d'un an à partir du 1er décembre 1980 a été renouvelé une fois de plus pour trois ans à compter du 1er décembre 1981. La principale modification a été le retrait des chaussures en cuir à la suite de recommandations du Tribunal antidumping et de l'inclusion des chaussures en toile. Les importations de ces dernières ont augmenté considérablement au cours des trois années qu'a duré le contingentement, principalement en raison de leur exclusion des contrôles américains et canadiens. À la suite des augmentations notables enregistrées pendant le premier trimestre de 1982 et de fortes pressions de la part des entreprises, le contrôle sur les chaussures en cuir a été rétabli en juillet 1982. La liste de contrôle s'est également allongée pour englober divers genres de chaussures. Les pays que le Tribunal antidumping cite comme posant de graves problèmes dans ce secteur étaient Taiwan, la Corée du Sud, Hong Kong, le Brésil et l'Inde. Nonobstant le jugement du Tribunal selon lequel les importations provenant de pays industrialisés ou de pays à commerce d'État ne constituaient pas une menace sérieuse, ces importations, naturellement, font aussi à l'heure actuelle l'objet de restrictions. La plupart des pays industrialisés sont déjà assujettis à certaines mesures restrictives; les États-Unis sont liés par leurs Orderly Marketing Arrangements (OMA) avec les sources d'approvisionnement de l'Extrême-Orient, la C.E.E. applique certains contingentements, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont des contingents généraux et même les importations de chaussures en cuir du Japon sont contingentées.

ii) Vêtement et textile

Les dix-sept accords bilatéraux de deux ans sur les restrictions dans le secteur du vêtement ont expiré le 31 décembre 1981 (celui de Singapour en juillet 1982). La Commission du textile et du vêtement (C.T.V.) a recommandé leur prolongation pour une période supplémentaire de neuf ans. Le gouvernement a préféré que cette prolongation soit plutôt de cinq ans et qu'elle s'accompagne d'un programme d'aménagement quinquennal coordonné par l'Office canadien pour le Renouveau industriel, qui dispose de 250 millions de dollars à cette fin. Des accords n'ont pas encore été conclus avec tous les pays fournisseurs. Les principaux aspects du nouveau régime sont les suivants: l'empressement constant du gouvernement à invoquer la clause des "dérogations raisonnables" figurant dans l'Entente sur les multifibres pour échapper à l'ajustement de croissance annuelle de 6%, et l'effort pour déplacer une partie des fonds dont pourrait disposer Hong Kong, la Corée et Taiwan (ce qui représente environ 70% des importations) et pour les attribuer aux pays moins développés comme le Sri Lanka. Huit pour cent des importations de vêtements du Canada font l'objet de restrictions. Les dix-sept pays auxquels ces restrictions s'appliquent sont Hong Kong, la Corée du Sud, la Chine, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, Macao, la Thailande, Taiwan, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Inde, la Malaysia, le Pakistan, Singapour et le Sri Lanka.

iii) Restrictions touchant l'automobile

L'accord d'un an sur les restrictions passé avec le Japon a été renouvelé pour une autre année en avril 1982.

QUESTIONS À L'ÉTUDE

Le Canada doit exercer des pressions pour que soient couronnées de succès les négociations relatives à l'accord sur les sauvegardes. En principe, et à cause de la situation d'exportateur de la Colombie-Britannique,

il faudrait s'opposer à l'application discriminatoire de mesures de sauvegarde. Cependant, l'autre solution, soit la prolifération d'accords unilatéraux ou bilatéraux sur les restrictions en dehors du champ d'application du GATT, est encore moins souhaitable. L'acceptation d'une certaine sélection est jugée cruciale pour aboutir à un accord concernant l'élaboration d'un code des sauvegardes, et on pourra se garder des abus possibles en insistant sur les mesures d'ajustement qui l'accompagnent et l'application rigoureuse des clauses à durée d'application fixe. La question de l'ajustement a en fait été inscrite à l'ordre du jour de la réunion du comité du GATT sur le commerce et le développement, et un groupe de travail sur l'aménagement des structures a aussi été mis sur pied dans le cadre du GATT.

Pour les marchés intérieurs des mesures de sauvegarde ont été envisagées, recommandées ou contrôlées à diverses occasions par le Tribunal antidumping, la Commission du tarif et la Commission du textile et du vêtement. Toute différence existant entre certains secteurs a cependant été largement aplanie par un consensus sur toutes les questions de sauvegarde, et l'examen plus centralisé de ces questions par un seul organisme devrait être jugé prioritaire. Le rapport du sous-comité sur la politique d'importation est de cet avis, et sa recommandation 21, particulièrement en ce qui concerne les mesures de sauvegarde, devrait être appliquée.

b) Code d'achat du gouvernement

Le Canada devrait encore considérer comme hautement prioritaire l'application et la mise à jour du Code d'achat du gouvernement. Au moment de son adoption, ce dernier contenait des dispositions en vue d'élargir les négociations sur son champ d'application avant le 1er janvier 1984. La possibilité d'élargir aussi l'objet du code afin d'inclure les services a reçu une attention particulière. Dans des domaines tels que les achats du gouvernement, la province a des intérêts très précis, et on devra reconnaître davantage son rôle dans l'élaboration de la politique commerciale du Canada.

La Colombie-Britannique continuera d'encourager le gouvernement fédéral à élargir le champ d'application de l'accord multilatéral sur les achats du gouvernement négocié sous les auspices du GATT. Améliorer l'accès aux principaux marchés du gouvernement dans d'autres pays serait un excellent moyen de stimuler l'exportation de divers biens et services provenant de la Colombie-Britannique. Il faudrait aussi envisager la possibilité d'achats sectoriels semblables à ceux prévus dans l'Accord sur les aéronefs civils.

Élargir l'accord sur le code d'achat du gouvernement de manière à inclure les services connexes devrait constituer la première priorité horizontale du Canada en matière de négociations. Cela permettrait de concrétiser les engagements découlant des NCM et d'attirer l'attention sur un domaine où nous avons des intérêts considérables. Parmi les autres secteurs représentant un intérêt particulier pour le Canada, citons celui des équipements de transport et des biens d'équipement lourds tels que des turbines et des générateurs électriques.

c) Financement à des conditions de faveur

L'expression "financement à des conditions de faveur" désigne couramment l'aide financière que le gouvernement accorde sous forme de prêts et de garanties de prêts pour encourager la vente de produits destinés à l'exportation. Au Canada, la Société d'expansion des exportations est le principal intermédiaire du gouvernement dans le domaine du financement des exportations, et le principal utilisateur des méthodes de financement à des conditions de faveur. Le gouvernement de la Colombie-Britannique déplore l'absence de lignes directrices en vue de la signature d'un accord international viable sur le financement à des conditions de faveur. De plus, il se préoccupe des projets actuels du gouvernement fédéral pour accroître le rôle de la Société d'expansion des exportations. Ces projets peuvent être préjudiciables aux intérêts économiques non seulement de l'Ouest canadien, mais de l'ensemble du pays.

Au cours des dernières années, les hauts taux d'intérêt sur les principaux marchés financiers ont contribué à répandre largement les pratiques de financement à des conditions de faveur destinées à aider les exportations. Dans le domaine de l'exportation des biens d'équipement, le Canada fait face actuellement à une forte concurrence de la part de pays tels que la France, le Royaume-Uni et le Japon en raison de l'octroi de subventions par le truchement d'établissements entièrement ou partiellement contrôlés par le gouvernement de ces pays. Cette concurrence se fait sentir en particulier à l'égard d'importants projets d'ensemble visant les pays moins développés.

Dans le passé, l'Organisation de coopération et de développement économiques donnait un aperçu des conventions régissant l'utilisation des prêts de faveur consentis par les principaux pays industrialisés. Le code de financement à des conditions de faveur de l'O.C.D.E. est reconnu par l'article XVI de l'accord du GATT. Le code de l'O.C.D.E. établit les taux d'intérêt minimums sur les prêts consentis pour une période déterminée. L'accord vise également la durée des prêts et la déclaration des prêts consentis par les pays en cause. Le Canada est signataire de l'accord de l'O.C.D.E., mais, dans le passé, son intervention financière s'est limitée à se conformer aux arrangements monétaires d'autres pays. Cependant, au cours des derniers mois, les rapports sur la participation de la Société d'expansion des exportations à la vente par la Société Bombardier d'équipements de métro à la ville de New York semblent indiquer que le Canada est maintenant disposé à passer outre aux lignes directrices financières adoptées dans le contexte de l'O.C.D.E. D'après les renseignements dont nous disposons, le Canada a violé les taux d'intérêt et les dispositions de l'accord de l'O.C.D.E. concernant la durée des prêts et a offert des avantages financiers globaux supérieurs à ceux d'autres pays. On s'est également dit préoccupé du fait que les dispositions de l'accord de l'O.C.D.E. concernant les comptes rendus n'ont pas été respectées.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique entrevoit plusieurs sources de difficultés en ce qui a trait au financement à des conditions de

faveur s'il est employé comme un moyen d'encouragement à l'exportation en général et d'expansion industrielle en particulier. Premièrement, ce qu'il en coûte à l'économie canadienne pour consentir des prêts à des conditions de faveur n'apparaît pas dans le compte des profits et pertes de la Société d'expansion des exportations. La S.E.E. a pu dans le passé offrir des prêts à des taux largement inférieurs à ceux du marché et réaliser quand même un profit grâce à plusieurs avantages que lui conférait la Couronne. Parmi ces avantages, mentionnons sa capacité d'emprunter aux conditions d'une entreprise à faible risque parce que cette société est directement liée au gouvernement, le financement de la S.E.E. à des taux réduits par le gouvernement du Canada, et l'exonération de l'impôt fédéral sur le capital et les revenus des sociétés. Sans ces avantages, on se demande si la S.E.E. pourrait offrir des conditions d'emprunt plus favorables que les marchés financiers.

Deuxièmement, le coût véritable que représentent les prêts de la S.E.E. pour le Canada doit tenir compte de la valeur de la production qui échappe à l'économie nationale du fait que les capitaux du marché financier sont soustraits à leur utilisation la plus productive pour être affectés à des projets appuyés par le gouvernement. Ce coût correspond à la différence entre ce que ces capitaux auraient pu générer par leurs diverses utilisations et ce qu'ils ont rapporté effectivement en termes de prêts consentis par la S.E.E.

Le problème susmentionné se complique du fait que le contribuable a de la difficulté à évaluer le coût total de ce genre de subventions à l'exportation. De plus, ces dernières coûtent en général plus cher à la société en termes de pertes sur le plan social que des lignes de conduite comparables s'appliquant à l'industrie. C'est pourquoi la Colombie-Britannique hésite à appliquer les méthodes de financement à des conditions de faveur et à en reconnaître la rentabilité du point de vue de l'expansion industrielle.

Troisièmement, le recours au financement à des conditions de faveur pour le développement industriel représente un danger pour l'ensemble des

exportations canadiennes. Des techniques agressives de financement à des conditions de faveur peuvent entraîner des représailles sous forme de mesures compensatoires ou même l'élaboration de lignes de conduite plus agressives encore de la part des compétiteurs. Non seulement l'économie canadienne ne peut s'offrir le luxe d'une concurrence accélérée en matière de financement avec les grandes puissances industrielles, mais une compétition aussi intense pourrait ébranler notre industrie productrice de biens d'équipement tant chez nous qu'à l'étranger.

Les intérêts commerciaux à long terme du Canada résident dans son appui à un traité international plus fort en ce qui a trait aux méthodes de financement à des conditions de faveur. Le gouvernement de la Colombie-Britannique aimerait que les réunions des représentants ministériels (GATT) qui auront lieu cet automne réservent une place aux questions concernant les prêts à faible taux d'intérêt, les pratiques mixtes de crédit et les exportations subventionnées garanties. La Colombie-Britannique recommande que l'article XVI de l'accord du GATT et son code des subventions soient renforcés pour permettre d'apporter des réductions substantielles aux subventions à l'exportation au moyen de prêts à faible taux d'intérêt, des exportations subventionnées garanties et de pratiques mixtes de crédit. Cependant, cette recommandation est assujettie à la reconnaissance qu'on pourrait aussi envisager les intérêts des pays à faible revenu. En outre, la Colombie-Britannique voudrait que la Société d'expansion des exportations fasse preuve d'une plus grande responsabilité dans ses activités et qu'elle renouvelle son engagement de ne pas offrir d'avantages supérieurs à ceux des autres pays sur le plan du financement.

d) Transformation des ressources

Dans le passé, les lignes de conduite du Canada concernant la transformation des ressources étaient en général de deux sortes: celles qui visaient à accroître l'accès au marché et la diversification des exportations de produits canadiens et celles qui réglementaient ou favorisaient

artificiellement la transformation supplémentaire des produits avant l'exportation. Les lignes de conduite faisant partie de cette dernière catégorie, telles que les contrôles à l'exportation et les subventions à l'exploitation, comportent des coûts économiques sur le plan social et des pertes de rendement; il n'en est pas ainsi de celles qui entrent dans la première catégorie. L'objectif principal que devrait se fixer le Canada au cours des années 80 en matière de transformation des ressources est d'améliorer et de diversifier ses marchés d'exportation en réduisant ses entraves et obstacles commerciaux.

Au cours de la série de négociations commerciales multilatérales tenues à Tokyo, on n'a pas réussi comme on le voulait à réduire les niveaux sans cesse croissants de protection liés à la transformation d'un volume accru de ressources, sauf dans certains secteurs tels que celui des produits forestiers exportés sur le marché américain. Le point de vue du Canada concernant la réduction tarifaire a été rejeté. On a préféré des réductions générales des pourcentages. Aujourd'hui, les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires sont encore plus grandes pour les produits exigeant beaucoup d'opérations de transformation que pour les produits tirés des ressources du secteur primaire. Généralement, les produits non transformés entrent en franchise sur les principaux marchés alors que les tarifs sur les produits ouvrés et semi-ouvrés sont souvent supérieurs à 10% de la valeur ajoutée.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, nombre des importantes entraves à une transformation accrue des exportations sont reconnues depuis longtemps. Dans le secteur forestier, le tarif de 10% du gouvernement japonais sur l'épinette, le pin et le sapin, ainsi que ses tarifs sur les bardeaux et le contre-plaqué demeurent les principales barrières tarifaires. Parmi les graves distorsions non tarifaires, citons les contingentements tarifaires liés aux importations européennes de papier journal, de papier et de carton, de contre-plaqué et de moulures de bois.

Dans le secteur de la pêche, les tarifs élevés sur le saumon en conserve en Europe et sur les oeufs de poisson traités au Japon constituent de sérieux obstacles à une transformation supplémentaire. Il est clair que les gains obtenus par l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique grâce aux réductions tarifaires de l'étranger pendant les négociations de Tokyo étaient substantiels, mais les résultats en sont décevants pour l'important marché japonais.

Dans l'industrie pétrochimique, le niveau général des tarifs en Europe, au Japon et aux États-Unis reste un obstacle majeur à de nouveaux projets de développement. Il faudra trouver et appliquer de nouvelles formules pour réduire ces entraves. Pour y parvenir, il suffirait peut-être de constituer un groupe multilatéral dont l'unique fonction serait de réduire les tarifs sur les produits pétrochimiques.

Dans le secteur des métaux non ferreux, particulièrement dans l'industrie du cuivre, les principaux obstacles à un traitement supplémentaire sont plus complexes et moins visibles. La principale entrave dans ce secteur est de loin l'"échelle mobile" du système tarifaire du Japon, laquelle abaisse les taux applicables au traitement et à l'affinage de concentrés que les fonderies canadiennes doivent ensuite concurrencer. (Le prix payé aux sociétés d'exploitation de concentrés correspond au prix du métal affiné moins les frais de transport, de traitement et d'affinage.) On a recours à ce système tarifaire quand le prix international de ces métaux sur le marché du métal de Londres tombe au-dessous d'un certain niveau. Le tarif augmente, sous réserve d'un taux maximal, pendant que le prix international du métal diminue. Ce tarif a été conçu pour soutenir l'industrie minière du Japon, mais il semble appuyer tout autant le secteur de la fonte et de l'affinage. Il permet aux prix du marché japonais des métaux de rester largement au-dessus des prix du marché international, mais il favorise également l'industrie des mines de cuivre de la Colombie-Britannique en augmentant la demande et le prix payé pour les concentrés de cuivre extraits dans ses mines. Ainsi, malgré les

obstacles à un plus grand traitement des ressources dans ce secteur, on enregistre aussi d'importants profits.

Grâce à la croissance soutenue de la demande de métaux japonais et à la stabilisation de la capacité des fonderies du marché intérieur, l'importation de métaux affinés provenant de ce pays devrait s'accroître. La protection tarifaire sera donc vraisemblablement réduite. On a jugé que la Colombie-Britannique serait un lieu favorable à l'établissement de nouvelles installations de fonte, mais certaines considérations pourraient retarder la mise en place de ce projet. Premièrement, la protection tarifaire pourrait être réduite au Japon, mais on prévoit une augmentation de la capacité des fonderies dans des pays tels que Taiwan, la Corée et le Brésil, qui pourraient appliquer des mesures protectionnistes semblables à celles du Japon. Deuxièmement, certains pays moins avancés dans le secteur des mines de cuivre, tels que les Philippines, encouragent le développement de l'affinage et de la fonte de ce métal au moyen de subventions à l'industrie et d'avantages généraux. Troisièmement, le Japon, en raison de considérations relatives à l'aide financière ou à des investissements antérieurs en mer, préférera peut-être accorder des tarifs préférentiels aux pays du Tiers monde où il a déjà des intérêts.

Les deux premiers sujets de préoccupation sont difficiles à cerner, mais le troisième représente un plus grand danger pour la Colombie-Britannique du fait que le Japon est en voie de devenir notre débouché le plus important. Afin de procéder à temps au traitement des ressources, il sera nécessaire d'encourager l'investissement étranger et de remanier les délais réglementaires tels que ceux qui s'appliquent envers les demandes faites à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. On doit se rendre compte, par exemple, que le volume des importations de cuivre du Japon augmentera probablement, mais que ces dernières seront vraisemblablement liées aux investissements japonais en mer. Il est donc nécessaire d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et le Japon afin que la Colombie-

Britannique puisse être considérée comme un lieu d'investissement favorable et bénéficier des mêmes chances d'accès au marché japonais.

e) Secteur des services

À la suite d'initiatives américaines, le commerce des services retiendra probablement l'attention aux réunions des représentants ministériels du GATT. Les États-Unis enregistrent un important surplus commercial dans le secteur des services et ils sont désireux d'accroître leurs possibilités d'exportation dans ce domaine. Le Congrès américain a déjà proposé la promulgation d'une loi en vue d'autoriser l'Administration à négocier des accords concernant les services, l'investissement et les technologies de pointe. Les échanges relatifs à ces trois domaines figurent dans le compte courant, parmi les "invisibles", sous la rubrique "secteur des services".

Le commerce des services au Canada occupe une place considérable. Il représente environ le cinquième du compte courant. Cependant, en raison du caractère hétérogène de ce secteur, il est difficile de définir les intérêts du Canada dans le cadre de négociations, quelles qu'elles soient. La catégorie des services ou des invisibles comprend quatre éléments principaux: l'intérêt et les dividendes, le fret et les transports, les déplacements et les services aux entreprises. Chacun des trois premiers éléments représente environ un quart ou un cinquième du commerce des services, alors que le dernier n'en constitue que le huitième ou le dixième.

Toutefois, ces fractions n'indiquent pas quels domaines retiendront l'attention au cours de négociations car les entraves au commerce des services ne sont pas réparties de la même manière que le volume des échanges commerciaux. La plupart des entraves touchent les services aux entreprises.

La partie la plus importante des reçus de fret et de transport vise la circulation des importations ou des exportations nationales. Autrement dit, les services prévus dans cette catégorie sont fournis au Canada à des

étrangers pour qu'ils transportent les marchandises qu'ils achètent ou vendent. Il y a peu d'obstacles majeurs à ce secteur du commerce des services. Dans ce domaine, l'essentiel est que les sociétés canadiennes puissent continuer de fournir des services de fret terrestre entre les États-Unis et le Canada. À cet égard, tout règlement américain concernant le fret routier pourrait bien constituer la question la plus importante pour le Canada.

Les restrictions à la propriété étrangère représentent probablement la plus forte entrave à l'égard des services liés aux intérêts et aux dividendes. Cependant, de nombreux pays, le Canada notamment, ne consentiraient peut-être pas à négocier un accord sur le commerce international qui limiterait leur capacité de réglementer la propriété étrangère ou de nationaliser un secteur de leur économie. Il est donc peu probable que, dans un proche avenir, cet obstacle soit supprimé dans le cadre de l'accord du GATT.

En ce qui concerne les intérêts du Canada, relativement peu d'obstacles entravent le secteur des voyages et du tourisme. Les contrôles des devises constituent peut-être l'obstacle le plus important. Toutefois, peu de pays dont le Canada pourrait s'attendre à recevoir un nombre important de touristes ont des contrôles de ce genre.

Le département du commerce des États-Unis a entrepris plusieurs études pour déterminer les obstacles au commerce des services. Comme nous l'avons déjà mentionné, la plupart de ces obstacles visent les services aux entreprises. Ils touchent notamment la prestation de services de consultation en matière d'ingénierie et de gestion, les banques et l'assurance, le traitement des données, la location d'équipement, la propriété intellectuelle. Très peu de ces obstacles prennent la forme de barrières tarifaires, même si certains tarifs s'appliquent aux services.

Bon nombre des barrières non tarifaires touchant les services aux entreprises découlent de lignes de conduite qui ne sont pas directement liées au commerce. Des études du département du commerce des États-Unis font état d'obstacles qui proviennent de la réglementation des professions. Ils comprennent, par exemple, les dispositions de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu, qui ne prévoient l'admissibilité au titre des dépenses d'exploitation d'aucun frais de publicité pour les réclames présentées par des organes d'information sous contrôle étranger, et ils englobent les restrictions sur la propriété étrangère qui, jusqu'à tout récemment, ont empêché des banques sous contrôle étranger d'offrir leurs services dans notre pays. De nombreux pays peuvent être peu disposés à débattre de ces questions dans le contexte de négociations commerciales multilatérales. Étant donné que les lignes de conduite concernant la culture et l'immigration et, en particulier, les restrictions sur la propriété étrangère, constituent sans aucun doute les entraves les plus importantes à l'égard du secteur des services aux entreprises, cela pourrait bien être un obstacle majeur.

En dépit de ces entraves, le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'il serait souhaitable d'entamer des négociations concernant le secteur des services. La Colombie-Britannique se réjouit que, grâce à des initiatives de la part des provinces de l'Ouest, le secteur des services est devenu un sujet de préoccupation important dans le contexte des NCM. Cependant, il serait possible de poursuivre les négociations en vue de supprimer les obstacles au commerce si les questions d'application générale étaient tranchées d'abord. Par exemple, les négociations pourraient porter en premier lieu sur les barrières tarifaires, les brevets d'invention et la propriété intellectuelle, ou le programme d'achat du gouvernement. L'inconvénient de négociations sectorielles tient au fait qu'elles risquent plus d'être entravées par les obstacles susmentionnés. Toutefois, de telles négociations devraient être entreprises dans les secteurs qui s'y prêtent.

f) Relations entre les PMD et les PI

Il fallait prévoir peu de propositions des PMD concernant les questions d'ordre tarifaire au cours des NCM car:

a) les pays en développement bénéficiaient déjà du Système généralisé de préférences établi par les pays industrialisés;

b) les retombées les plus importantes et les plus immédiates des NCM pour de nombreux PMD découlaient des négociations sur les "produits tropicaux" qui ont eu lieu au cours d'une des premières étapes des négociations et dont les recommandations ont été appliquées par la plupart des pays de l'O.C.D.E. en 1977; et

c) les avantages que les PMD sont susceptibles de retirer des concessions tarifaires faites au cours des NCM par les pays industrialisés, notamment les réductions des droits de douane, sont accordés selon le principe de la nation la plus favorisée.

Il convient de signaler que les réductions des droits de douane envisagées au cours des NCM ont un effet négatif sur les intérêts des pays en développement. Il s'agit de la disparition graduelle des préférences figurant dans le Système généralisé de préférences lorsque les réductions des droits de douane selon le principe de la nation la plus favorisée s'appliquent à des articles visés par ce système.

Rares sont les pays moins développés qui ont signé l'un ou l'autre des accords conclus au cours des NCM sur les BNT. Cela est plutôt troublant si l'on considère les efforts des pays industrialisés pour encourager les pays moins développés à participer aux négociations du GATT et à ses accords auxiliaires. Les parties au GATT ont adopté les arrangements convenus dans l'"accord-cadre" conclu au cours des NCM, afin d'insérer des dispositions spéciales et particulières dans les accords sur les BNT en faveur des pays en

développement. Ces dispositions réduisent généralement les obligations des pays en développement aux termes des accords, prévoient la prolongation des délais d'application et la prestation de services techniques pour interpréter les points de droit complexes en ce qui a trait au commerce mondial. En fait, nombre des obligations des PMD aux termes des accords sur les BNT sont atténuées au point d'être plutôt des recommandations et de constituer de graves dérogations aux principes non discriminatoires du GATT.

L'erreur que les pays moins développés ont commise en donnant leur adhésion aux accords sur les barrières non tarifaires peut s'expliquer par un certain nombre de raisons dont voici les plus importantes: l'intérêt général que ces pays accordent à une restructuration fondamentale du commerce mondial pour favoriser les pays en développement, et leur désir d'exercer à l'avenir des pressions pour passer à leur tour à un stade supérieur de développement et accepter les obligations essentielles du GATT (au même titre que les pays industrialisés) une fois que leur économie aura accompli certains progrès. De nombreux pays moins développés ont décidé de ne pas participer aux accords sur les barrières non tarifaires parce qu'ils ont reconnu chez eux certains intérêts particuliers et des différences fondamentales, comparativement à la plupart des pays de l'O.C.D.E., concernant la nature et le genre d'intervention commerciale que l'État pourrait se permettre. Cependant, les pays moins développés qui sont presque au seuil de l'industrialisation et même ceux qui ne sont pas encore aussi avancés s'intéressent vraiment à la libéralisation du commerce, et il faudrait redoubler les efforts pour déterminer leurs intérêts communs.

Il est clair qu'un accord sur les lignes de conduite concernant l'adaptation industrielle est indispensable pour inciter les pays moins développés à participer à d'autres pourparlers commerciaux. Les lignes de conduite sur le commerce et l'industrie dans les pays de l'O.C.D.E. sont maintenant liées indissolublement par le biais des programmes d'adaptation industrielle. Ces derniers constituent une solution à une conjoncture économique en mutation constante dont la caractéristique la plus manifeste se

traduit par une perte de marchés. Incapables de s'adapter au rythme et à la diversité des changements, les gouvernements ont eu recours, souvent en désespoir de cause, à la solution facile des contrôles sur les importations. Le prototype de telles mesures, c'est-à-dire celles concernant l'industrie du textile et du vêtement, est devenu la norme pour le nombre croissant d'industries faisant face à une dislocation du marché. C'est le cas, par exemple, des secteurs de la chaussure, de l'électronique, de l'acier et de l'automobile. Les tensions ainsi créées, tant dans les pays industrialisés qu'avec les pays en développement, sont une grave menace à la viabilité du libre-échange mondial et doivent être considérées comme l'enjeu le plus important auquel nous avons à faire face au cours des années 80.

La réaction du Canada n'a pas été surprenante, mais étant donné notre engagement en vue de la libéralisation du commerce mondial, les risques ainsi engendrés sont énormes. La poursuite de notre croissance dépend nécessairement du maintien de l'accès de nos exportations à des marchés mondiaux de plus en plus importants. À la différence des États-Unis, du Japon, ou de la C.E.E., nous ne pouvons poursuivre une guerre commerciale en nous contentant de favoriser un vaste marché intérieur. Le Canada doit soulever la question de la coordination des lignes de conduite nationales en matière d'adaptation industrielle et l'inscrire en priorité aux réunions du GATT et de l'O.C.D.E. Cela est d'autant plus urgent que le rythme de croissance des pays de la région du Pacifique et du Moyen-Orient, par exemple, est plus rapide que celui des pays industrialisés. Si nous voulons que les marchés croissants de ces pays nous restent accessibles, il nous faudra tout mettre en oeuvre pour combler leurs besoins en matière d'exportation. Faute de quoi, nos meilleures chances de croissance future seraient dangereusement compromises.

Chez nous, la révision et la rationalisation de nos programmes d'ajustement et de contrôle des importations se font attendre. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a par le passé exercé des pressions en vue de la mise sur pied d'un organisme représentatif chargé à la fois

d'examiner les dommages causés aux importations et d'aider à l'ajustement des industries. Cet ajustement est plus facile dans un contexte de croissance, et la plus grave lacune des organismes et des programmes établis jusqu'à maintenant a été leur orientation nettement sectorielle. La mobilité du capital et de la main-d'oeuvre est une condition essentielle du succès, mais le Canada peut remplir assez facilement cette condition grâce à ses possibilités de croissance régionale immenses et diverses. Pendant cette période de transition, l'aide devrait être généreuse, mais nécessairement temporaire, et l'objectif ultime doit être l'ajustement de la concurrence.

Les intérêts de la Colombie-Britannique en matière d'exportation et son engagement à créer des liens commerciaux réciproquement avantageux avec diverses régions se sont atténués à cause des mesures protectionnistes d'urgence et à courte vue prises dans les années 70. Il est important que la Colombie-Britannique abandonne ou révise ces mesures si elle veut jouer pleinement son rôle dans la politique canadienne d'expansion des exportations pour les années 80.

G. RÉSUMÉ - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA POUR LES ANNÉES 80

Depuis la signature des accords commerciaux multilatéraux, la politique commerciale du Canada se révèle inefficace et est pour ainsi dire toute tournée vers l'intérieur. Nos problèmes économiques actuels accentuent le danger de sombrer dans le protectionnisme par négligence et par ignorance de nos intérêts globaux. Cependant, les efforts des dernières années nous encouragent à définir plus précisément les éléments susceptibles de constituer une politique commerciale canadienne pour les années 80. Nous espérons que cette optique générale sera maintenue et enrichie afin de pouvoir un jour porter des fruits.

Les modes de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les questions relatives à la politique commerciale sont encore insuffisants. Il faudra les modifier afin de tenir compte de la diversité des intérêts des différentes régions du Canada. Quant aux lignes de conduite concernant l'exportation, la création de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur a rendu incertain le processus de consultation entre les deux niveaux de gouvernement. Le temps est peut-être venu pour les provinces de contribuer à la résolution de ce problème.

La première réunion fédérale-provinciale des ministres chargés du commerce international, tenue récemment, a permis d'amorcer une consultation plus soutenue sur le plan politique. Le Canada devra intensifier cette consultation s'il veut élaborer une politique commerciale positive pour les années 80.

Si l'on tient compte des défis d'ordre économique et institutionnel que le Canada devra relever au cours des années 80, pour parvenir à développer et à exploiter ses possibilités commerciales, nous devrons mettre l'accent sur nos objectifs à long terme, en évitant dans toute la mesure du possible les erreurs ou les exceptions. C'est pourquoi le gouvernement de la

Colombie-Britannique reconnaît la nécessité d'un consensus sur la politique commerciale du Canada. Cette dernière devrait:

1. Adopter une stratégie en matière d'exportation dans le cadre de laquelle le développement économique et industriel du Canada s'appuierait principalement sur la mise en valeur des ressources. Cette stratégie serait compatible avec l'exposé budgétaire du gouvernement fédéral intitulé "Le développement économique du Canada dans les années 80".

2. Viser à protéger l'accès au marché canadien par les autres pays et à améliorer cet accès, le cas échéant. En période difficile sur le plan économique, le maintien des niveaux d'accès actuels devrait être considéré comme hautement prioritaire. Il faudrait aussi mettre l'accent sur l'importance d'accroître l'accès aux marchés dans le cadre de négociations commerciales. Élargir la concurrence internationale au lieu de limiter ou de fixer les niveaux d'importation devrait demeurer le thème principal de ces négociations.

3. Reconnaître le fait que la reprise économique et industrielle du Canada dépend d'un contexte commercial multilatéral ouvert, et considérer la pleine participation de notre pays aux négociations du GATT comme le principal moyen de maintenir et même d'élargir l'accès aux marchés.

4. Envisager les optiques et les accords bilatéraux sous toutes réserves, et considérer qu'ils ne sont applicables que dans certaines circonstances limitées où des arrangements multilatéraux ne sont pas viables, comme dans le cas de certaines ententes sectorielles. Les dérogations au régime multilatéral devraient être limitées, mais la nécessité d'améliorer l'état général de nos relations économiques bilatérales,

particulièrement avec nos principaux partenaires commerciaux, doit être reconnue.

5. Tenter d'accroître le commerce bilatéral entre le Canada et les pays moins développés. Cette étape ouvrirait de nouveaux débouchés pour les exportations canadiennes, particulièrement dans les pays de la région du Pacifique, et encouragerait la participation des pays moins développés aux négociations du GATT.

6. Favoriser un plus grand consensus international sur le recours à des programmes d'adaptation en tant que condition nécessaire à la croissance soutenue du commerce mondial. Le Canada devrait s'empresser de renforcer ses propres mécanismes et solutions à cet égard.

7. Tenter de faire adopter des mesures de sauvegarde internationales re efficaces.

8. Reconnaître les tendances des besoins commerciaux du Canada selon les régions et en tenir compte dans l'élaboration de la politique et dans le processus de consultation. Il est essentiel qu'il y ait des réunions régulières des ministres chargés du commerce et des consultations spéciales quand de graves problèmes surviennent. Il est nécessaire également de veiller à ce que des organismes tels que la Commission pour l'expansion du commerce extérieur n'entraveront pas ces consultations. Le gouvernement de la Colombie-Britannique estime qu'il est nécessaire d'intensifier la communication et la planification à tous les niveaux.

9. En formulant les principales lignes de conduite en matière économique, prévoir l'incidence qu'elles peuvent avoir sur la conjoncture et les perspectives commerciales du Canada. À titre

d'exemple, citons les taux d'intérêt, les programmes d'aide à l'expansion de l'industrie et la politique des transports.

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
32
-C52

DOCUMENT: 830-119/009

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

Opening Remarks by the Honourable Roland J. Thornhill Minister of Development

Nova Scotia

Ottawa, Ontario
September 14, 1982

SALUTATION

ON BEHALF OF THE GOVERNMENT OF NOVA SCOTIA I WOULD LIKE TO OFFER A NUMBER OF COMMENTS ABOUT OUR CONCERNS RELATIVE TO CANADIAN TRADE POLICY.

NOVA SCOTIANS HAVE TRADITIONALLY BEEN A TRADING PEOPLE. A CENTURY AND MORE AGO NOVA SCOTIA HAD ONE OF THE LARGEST MERCHANT MARINES IN THE WORLD. WE DEEPLY REGRET THE LOSS OF THE PRE-EMINENCE AS A RESULT OF THE CANADIAN DECISION TO FOREGO A DOMESTIC MERCHANT MARINE IN FAVOR OF EXPORTING IN NON-CANADIAN BOTTOMS.

IN SPITE OF THE LOSS OF OUR FLEET, OUR PRIMARY PRODUCERS AND MANUFACTURERS ARE HEAVILY INVOLVED IN WORLD TRADE. LIKE THE REST OF CANADA MUCH OF OUR TRADE IS CARRIED ON WITH THE UNITED STATES. YET, BECAUSE OF OUR LOCATION ON THE ATLANTIC, NOVA SCOTIA ALSO HAS SIGNIFICANT AND CONTINUING TIES TO EUROPE - MORE SO THAN THE REST OF THE COUNTRY.

WE, AS A GOVERNMENT, ARE DEEPLY CONCERNED WITH THE STAGNATION IN WORLD TRADE EVIDENT TODAY. WE ARE DISMAYED AT THE RISING TIDE OF PROTECTIONISM BOTH INTERNATIONALLY AND INSIDE CANADA. WE SUPPORT THE BASIC THRUST OF THE CANADIAN POSITION THAT A STABLE, MULTILATERAL BASIS FOR WORLD TRADE IS NEEDED IF WE ARE TO RETURN TO PROSPERITY. WE NEED SENSIBLE RULES IN THE TRADING GAME, NOT A FREE-FOR-ALL.

THAT BEING SAID, I WOULD LIKE TO MAKE A FEW SPECIFIC POINTS WHICH RELATE TO THE DOCUMENT CIRCULATED AS A BASIS FOR THIS MEETING.

1) WE SHARE THE CANADIAN CONCERNS ABOUT POTENTIALLY RUINOUS COMPETITION IN EXPORT FINANCING. THERE ARE TWO REASONS FOR OUR CONCERN. THE FIRST IS THAT FINANCING SUBSIDIES USE RESOURCES THAT COULD BE BETTER PUT TO USE IN OTHER WAYS. THE EXPENSE OF SUCH INITIATIVES ONLY SERVES

...#2

TO DRAIN EXPORTERS OF AVAILABLE PUBLIC FUNDS THAT COULD BE USED AS MORE WORTHWHILE PROJECTS. SECONDLY, THIS KIND OF FINANCING HAS HURT NOVA SCOTIA, WHERE POTENTIAL SHIPBUILDING CONTRACTS HAVE BEEN LOST, IN PART BECAUSE NEITHER THE FEDERAL OR PROVINCIAL GOVERNMENTS WERE ABLE TO MATCH SUBSIDIZED FINANCING OFFERED BY FOREIGN COUNTRIES. WE FAVOR COMPETITION IN THE COSTS AND PRODUCTIVITY OF OUR FACILITIES, NOT COMPETITION WHICH SETS ONE SUBSIDIZED FINANCING RATE AGAINST ANOTHER. THE ONLY WAY CANADA CAN DEAL WITH AN EXPORT CREDIT WAR IS TO PREVENT ONE.

2) NOVA SCOTIA FAVORS A FREER FLOW OF INVESTMENT. WE HAVE OPPOSED THE CANADIAN ATTEMPT TO REGULATE INVESTMENT THROUGH FIRA BECAUSE IT DOES NOT SET DOWN A STABLE FRAMEWORK THAT LETS THE POTENTIAL INVESTOR KNOW WHERE HE STANDS. WE UNDERSTAND THE NEED TO CONTROL FOREIGN DOMINANCE IN SOME SENSITIVE SECTORS OF OUR ECONOMY, BUT WE OPPOSE THE BLANKET APPROACH TO CONTROL EMBODIES IN FIRA.

3) WE SUPPORT THE NOTION OF COMPETITION IN THE MARKETPLACE, BOTH DOMESTICALLY AND INTERNATIONALLY. IN THIS REGARD, WE NOTE WITH CONCERN THE EXPANSION OF THE CONTAINER SHIPPING CONFERENCE CARTEL RELATIVE TO ATLANTIC AND ST. LAWRENCE PORTS. WE IN NOVA SCOTIA WANT THE CHANCE TO COMPETE FOR SHIPPING. WE DO NOT WANT TO FACE A "STACKED DECK".

4) BARRIERS TO FURTHER PROCESSING OF RAW MATERIALS HAS ALWAYS BEEN A SORE POINT WITH NOVA SCOTIANS. NEARLY ALL OF OUR INTERNATIONAL TRADE TODAY IS DUTY-FREE. THE IRONY IN THIS STATEMENT IS THAT WE HAVE BEEN PREVENTED OR FORCED OUT OF MANY INDUSTRIAL ACTIVITIES BECAUSE OF BARRIERS TO PROCESSED GOODS. WE HAVE DUTY-FREE TRADE BECAUSE IT IS ONLY IN THOSE PARTICULAR SECTORS THAT WE CAN COMPETE INTERNATIONALLY.

5) NOVA SCOTIA NOT ONLY HAS A LARGE FISHING INDUSTRY, BUT IT IS ALSO THE MOST TECHNICALLY AND INDUSTRIALLY DEVELOPED IN THE COUNTRY WE HAVE TO CONTEND WITH THE BARRIERS TO PROCESSED GOODS I MENTIONED A MOMENT AGO. INSTEAD OF CONCLUDING AGREEMENTS LIKE THAT RECENTLY MADE

WITH PORTUGAL TO HAVE MORE ACCESS TO FISH STOCKS, WE SHOULD BE INSISTING THAT OUR BARRIERS THAT ARE INCORPORATED IN THE 200-WIDE MANAGEMENT ZONE WILL ONLY BE LOWERED FOR EUROPEAN FLEETS (WHEN THEIR HOME COUNTRIES LOWER THEIR BARRIERS TO OUR PRODUCTS) IN RESPONSE TO IMPROVED EXPORT SALES.

6) WE NOTED EARLIER THAT A STABLE, MULTILATERAL BASIS FOR TRADE IS CRITICAL. AS WELL NOVA SCOTIA HAS EXPRESSED ITS CONCERN OVER THE LACK OF CLEAR RULES IN THE FIRA PROCESS. THESE ARE CONNECTED IN THE PERCEPTION OF OUR GOVERNMENT. IF THE INTERNATIONAL TRADING ENVIRONMENT, LIKE THE CANADIAN FOREIGN INVESTMENT ENVIRONMENT, IS TO BE GOVERNED BY ARBITRARY WHIMS AND MANAGED ON A CONTINGENCY BASIS, THEN I FEEL SORRY FOR ALL OF US. THE NOTION OF CONTINGENCY MEASURES IS APPEALING BUT A WORLD WITHOUT RULES IS A FRIGHTENING VISION.

7) NOVA SCOTIA HAS PREVIOUSLY INDICATED ITS SUPPORT FOR THE PEMD PROGRAM'S EXPANSION IN TERMS OF FUNDING AND APPLICABILITY TO TRADE DEVELOPMENT WITHIN CANADA. WE FEEL THAT TRADE INCENTIVES COULD AND SHOULD PLAY A KEY ROLE IN REGIONAL DEVELOPMENT EFFORTS. IN THAT LINE WE HAVE SUPPORTED THE CREATION OF A FEDERAL OCEAN INDUSTRY DEVELOPMENT OFFICE UNDER THE CANADA/NOVA SCOTIA OCEAN INDUSTRIES SUBAGREEMENT CONCLUDED LAST YEAR.

8) THE FEDERAL DOCUMENT BEFORE US TODAY HAS A REASONABLY IN-DEPTH REVIEW OF US/CANADIAN TRADE RELATIONS. FOR WELL OVER 125 YEARS NOVA SCOTIA HAS HAD A CLOSE RELATIONSHIP TO WHAT OUR ANCESTORS CALLED "THE BOSTON STATES". WE ARE CONCERNED THAT THOSE TIES ARE STRAINED AND PERHAPS THREATENED TODAY BY HEAVY-HANDED ACTIONS ON BOTH SIDES OF THE BORDER.

WITH NEW BRUNSWICK AND PRINCE EDWARD ISLAND WE SUPPORT THE IDEA OF A JOINT US/CANADIAN CONSULTATIVE MECHANISM TO EASE SOME OF THESE STRAINS AND ANTICIPATE AND RECOMMEND MEASURES TO DEAL WITH FUTURE PROBLEM AREAS.

.../4

WE ARE EXTREMELY SKEPTICAL OF THE POSSIBLE SUCCESS THAT ANY HIGH-PROFILE CANADIAN LOBBYING OR PUBLICITY IN WASHINGTON MIGHT HAVE. INSTEAD WE SHOULD MAKE EVERY EFFORT TO RESTORE THE CLOSE RELATIONS AND QUIET, INFORMAL DIPLOMACY THAT HAS BEEN SO SUCCESSFUL IN THE PAST.

FINALLY, THERE ARE THREE CONCERNS NOT DISCUSSED IN THE DOCUMENT AT HAND THAT THE NOVA SCOTIA GOVERNMENT WISHES TO IDENTIFY.

FIRST, THE PREMIERS' MEETING IN HALIFAX LAST MONTH EXPRESSED A DESIRE TO HAVE PROVINCIAL OBSERVERS INVITED TO THE GATT MEETING IN NOVEMBER. NOVA SCOTIA AGREED WITH THIS SUGGESTION THEN AND WISHES TO BRING IT FORWARD NOW.

SECONDLY, WE ARE CONCERNED ABOUT THE FEDERAL REORGANIZATION OF THE TRADE AND EXPORT FUNCTIONS ANNOUNCED LAST JANUARY. OUR RELATIONSHIP WITH THE TRADE COMMISSIONER SERVICE AND OUR USE OF THE PEMD PROGRAM HAVE BEEN GOOD. WE ARE CLOSELY MONITORING THE EXPERIENCES OF NOVA SCOTIAN INDUSTRIES WITH REGARD TO THESE FEDERAL CHANGES. WE COULD NOT WISH THESE SERVICES AND PROGRAMS TO DETERIORATE.

THIRDLY, WE NOTED WITH EXTREME CONCERN THAT THE PROBLEM OF COUNTERVAILING DUTIES BEING APPLIED TO RECIPIENTS OF REGIONAL DEVELOPMENT ASSISTANCE WAS DOWNPLAYED. OUR EXPERIENCE WITH SUCH DUTIES BEING APPLIED TO NOVA SCOTIA'S EXPORT OF TIRES WAS DISTURBING. WE KNOW THAT THINGS HAVE CHANGED SINCE THE END OF THE TOKYO ROUND. BUT OUR UNCERTAINTY ABOUT THE REGIONAL INCENTIVES/COUNTERVAIL PROBLEM HAS NOT REALLY BEEN HARD TO REST.

THESE ARE OUR COMMENTS AND CONCERNS. THEY ARE OF NECESSITY BROAD AND BRIEF NOTES ABOUT THE GOVERNMENTS VIEWS ON CANADA'S INTERNATIONAL TRADE PROBLEMS. BUT THEY ARE NONE THE LESS REAL BECAUSE THEY DO NOT COME IN A VOLUME AS LARGE AS THAT PROVIDED AS THE BASIC DOCUME FOR THIS MEETING.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

CA1
Z2
-C52

N° DU DOCUMENT: 830-119/009

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES CHARGÉS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Observations préliminaires de l'honorable Roland J. Thornhill, ministre du développement

Nouvelle-Écosse

Ottawa (Ontario)
14 septembre 1982

Salutation

Au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, j'aimerais faire un certain nombre d'observations sur nos préoccupations touchant la politique commerciale du Canada.

Depuis toujours les habitants de la Nouvelle-Écosse s'occupent de commerce. Il y a un peu plus d'un siècle, notre province possédait l'une des marines marchandes les plus importantes du monde. Nous regrettons profondément d'avoir perdu cette prééminence lorsque le Canada a décidé de renoncer à sa propre marine marchande pour exporter ses produits à bord de navires non canadiens.

En dépit de la perte de notre flotte, nos producteurs et fabricants du secteur primaire prennent une part active au commerce mondial. Comme pour le reste du Canada, une grande partie de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis. Toutefois, à cause de sa situation sur le front atlantique, la Nouvelle-Écosse entretient peut-être des liens plus étroits et plus soutenus avec l'Europe que le reste du pays.

En tant que gouvernement, nous sommes profondément affectés par la stagnation actuelle du commerce mondial. Nous sommes consternés par la marée montant du protectionnisme qui déferle au Canada comme ailleurs. Nous appuyons l'orientation fondamentale du Canada selon laquelle, pour retrouver la prospérité d'antan, il faut donner au commerce mondial un fondement stable et une dimension multilatérale. Pour éviter l'anarchie dans ce domaine, il faut des règles cohérentes.

Ceci dit, permettez-moi de faire quelques remarques sur le document qui nous a été distribué pour cette réunion.

1) Nous partageons les préoccupations du gouvernement du Canada au sujet de la concurrence virtuellement ruineuse en ce qui a trait au financement des exportations, et ce pour deux raisons. Premièrement, les subventions pourraient être plus utiles dans d'autres secteurs. Le coût de ces initiatives ne fait que priver les exportateurs de deniers publics qui pourraient être affectés à des projets plus intéressants. Deuxièmement, ce genre de financement a lésé la Nouvelle-Écosse, en ce sens que les contrats éventuels de construction de navires ont été sacrifiés en partie à cause du fait que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'ont pu égaler les subventions offertes par des pays étrangers. Nous favorisons la concurrence des prix et de la productivité de nos installations, mais non la compétition qui résulte de différences dans les montants de l'aide financière. Le gouvernement du Canada doit prévenir une guerre du crédit à l'exportation.

2) La Nouvelle-Écosse est plus ouverte aux investissements. Nous nous sommes opposés au projet du gouvernement du Canada de réglementer les investissements par le truchement de l'A.E.I.E. parce qu'il ne propose pas un cadre stable permettant à l'investisseur éventuel de savoir où il en est. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de contrôler la domination étrangère dans certains secteurs délicats de notre économie, mais nous rejetons le type de contrôle général que propose l'A.E.I.E.

3) Nous approuvons le principe de la concurrence tant sur le marché intérieur que sur le marché international. À cet égard, nous constatons avec inquiétude l'ampleur que prennent les Conférences matirimes de conteneurs concernant les ports de l'Atlantique et du Saint-Laurent. Nous, en Nouvelle-Écosse, voulons avoir la possibilité de soutenir la concurrence dans le secteur du transport maritime. Nous ne voulons pas être perdants en partant.

4) Les obstacles à la transformation des matières premières ont toujours préoccupé au plus haut point les habitants de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, presque tout notre commerce international se fait en franchise. L'ironie de cette affirmation tient au fait que nous avons été détournés ou exclus de bien des activités industrielles en raison d'entraves à l'accès aux produits transformés. Nous bénéficions d'un commerce en franchise parce que ce n'est que dans certains secteurs que nous pouvons soutenir une concurrence internationale.

5) L'industrie de la pêche de la Nouvelle-Écosse est très importante. Elle est la plus avancée du pays du double point de vue technique et industriel. Nous devons accepter d'être aux prises avec les entraves que je viens de signaler. Quand vient le temps de conclure des accords comme celui qui a été paraphé récemment avec le Portugal en vue de faciliter l'accès aux bancs de poissons, nous devrions insister pour que nos barrières qui sont incorporées à la zone économique des 200 milles ne soient abaissées que pour accueillir les flottes de pays européens (lorsque ces pays abaissent en retour leurs barrières pour accueillir nos produits) qui permettent l'accroissement des ventes à l'exportation.

6) Nous avons signalé plus tôt qu'il est crucial de stabiliser le commerce et d'établir des relations multilatérales. Aussi la Nouvelle-Écosse s'est dit préoccupée du fait que l'A.E.I.E. n'a pas prévu de règles claires à cet effet. Ceci est pour notre province un grand sujet de préoccupation. Si tout le commerce international, à l'instar des investissements étrangers sur le marché canadien, doit être soumis à l'arbitraire et dirigé en fonction des circonstances, j'estime alors que nous sommes bien à plaindre. La notion de mesures circonstantielles est attrayante, mais, par ailleurs, l'existence d'un monde sans règles est une perspective terrifiante.

7) La Nouvelle-Écosse a déjà indiqué qu'elle est favorable à l'expansion du PDME sur le plan du financement et de son application au développement commercial du Canada. Nous sommes d'avis que les stimulants commerciaux pourraient et devraient jouer un rôle capital dans nos efforts de développement régional. Dans cette perspective, nous avons approuvé la création d'un office de développement de l'industrie océanique en vertu de l'Entente auxiliaire Canada Nouvelle-Écosse sur les industries océaniques, conclue l'an dernier.

8) Le document fédéral que nous avons sous les yeux aujourd'hui contient un examen assez approfondi des relations commerciales entre les États-Unis et le Canada. Il y a plus de 125 ans que la Nouvelle-Écosse entretient des relations étroites avec ce que nos ancêtres appelaient "les États de la Nouvelle-Angleterre". Nous savons fort bien que ces relations sont maintenant tendues et peut-être même menacées par des gestes maladroits de part et d'autre de la frontière.

Troisièmement, ce n'est pas sans une vive inquiétude que nous devons constater que le problème de l'attribution de droits compensateurs aux bénéficiaires de l'aide au développement régional n'a pas été résolu à l'avantage des intéressés. Notre expérience dans ce domaine concernant l'exportation de pneus de la Nouvelle-Écosse a été inquiétante. Nous savons que la situation a changé depuis la fin des négociations de Tokyo. Cependant, l'incertitude plane toujours sur le problème des stimulants et des droits compensateurs à l'égard du développement régional.

Voilà nos observations et nos sujets de préoccupation. Même si elles doivent être générales et brèves, ces notes relatives au point de vue de notre gouvernement sur les problèmes que rencontre le Canada dans le domaine du commerce international dépeignent la réalité autant que si elles prenaient la forme d'un document aussi volumineux que celui qui sert de base à nos discussions d'aujourd'hui.

À l'instar du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes favorables au projet de mise au point d'un mécanisme de consultation conjointe entre les États-Unis et le Canada pour alléger certaines de ces tensions, et pour prévoir et recommander des mesures visant à nous permettre d'affronter les problèmes qui se poseront à l'avenir.

Nous sommes extrêmement sceptiques quant au succès que pourrait obtenir le Canada à Washington par de la publicité ou des pressions politiques. Nous devrions plutôt déployer tous les efforts possibles afin de restaurer les relations étroites et la diplomatie discrète et détendue qui se sont révélées si fécondes dans le passé.

Enfin, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse désire signaler trois questions qui ne sont pas examinées dans le document que nous avons en main.

Premièrement, au cours de la réunion des premiers ministres à Halifax, le mois dernier, on a exprimé le désir que des observateurs provinciaux soient invités à la rencontre du GATT qui aura lieu en novembre. La Nouvelle-Écosse avait alors approuvé cette proposition et elle souhaite maintenant réaffirmer son approbation à cet égard.

Deuxièmement, nous nous intéressons à la réorganisation de la politique fédérale en matière de commerce et d'exportation annoncée en janvier dernier. Nos rapports avec le Service des délégués commerciaux et notre participation au PDME ont porté des fruits. Nous surveillons de près les activités des industries néo-écossaises par suite de ce remaniement de la politique fédérale. Il serait absurde pour nous de souhaiter que ces services et programmes connaissent un fléchissement.

CA1 2
-52

1

FEDERAL-PROVINCIAL CONFERENCE OF MINISTERS
RESPONSIBLE FOR INTERNATIONAL TRADE

CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
RESPONSABLE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Ottawa,
September 14, 1982

Ottawa,
le 14 septembre 1982

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-119/006	British Columbia	British Columbia Statement of Canadian Trade Policy Objectives for the 1980's
	Colombie-Britannique	Politique commerciale du Canada pour les années 80, énoncée par le gouvernement de la Colombie-Britannique
830-119/007	British Colombia	Summary of British Columbia's Paper on "Canadian Trade Policy in the 1980's"
	Colombie-Britannique	Résumé du document de travail de la Colombie-Britannique sur la politique commerciale du Canada pour les années 80
830-119/008	British Columbia	"Canadian Trade Policy in the 1980's - Discussion Paper
	Colombie-Britannique	"Politique commerciale du Canada dans les années 80" - Document de travail
830-119/009	Nova Scotia	Opening Remarks by the Honourable Roland J. Thornhill, Minister of Development
	Nouvelle-Ecosse	Observations préliminaires de l'honorable Roland J. Thornhill, ministre du développement

DOCUMENT: 830-120/029

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS
ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DE MINISTRES
SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES
INTERESSANT LES AUTOCHTONES

OTTAWA
January 31st &
February 1st, 1983

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS

OTTAWA
Les 31 janvier et
1er février 1983

LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-120/005	Inuit Committee	Letter to the Rt. Hon. Pierre E. Trudeau, P.C., M.P., Prime Minister of Canada re Background on I.C.N.I. Constitutional Positions to be discussed at First Ministers' Conference on Aboriginal Issues, March 1983
	Comité inuit	Lettre exposant au très honorable Pierre E. Trudeau, c.p, Premier ministre du Canada, l'historique des positions constitutionnelles du C.I.A.N. qui seront étudiées à la conférence des Premiers ministres sur les questions intéressant les autochtones (mars 1983)
830-120/011	Ontario	Statement by the Hon. Thomas L. Wells, Minister of Intergovernmental Affairs, Province of Ontario to the Meeting of Ministers and Aboriginal Leaders on Aboriginal Rights and the Constitution
		Déclaration de l'hon. Thomas L. Wells, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario à la réunion de ministres et de dirigeants autochtones sur les droits des autochtones et la Constitution
830-120/013	Northwest Territories	Notes for Address to Constitutional Ministers' Conference on Aboriginal Rights - Hon. G. Braden, Minister of Justice and Public Services, Government of the Northwest Territories
	Territoires du Nord-Ouest	Notes pour une allocution à la conférence constitutionnelle de ministres sur les droits des autochtones - l'hon. G. Braden, ministre de la Justice et des Services publics des Territoires du Nord-Ouest

DOCUMENT NO. N° DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
830-120/015	Assembly of First Nations	Letter addressed to Premier René Lévesque from the Aboriginal Peoples of Québec on the Constitution
	L'Assemblée des premières nations	Lettre adressée à monsieur René Lévesque, Premier ministre du Québec, par les peuples aborigènes du Québec sur la Constitution
830-120/017	Federal	Federal Government Suggested Grouping of Agenda Items (THIRD REVISION)
	Fédéral	Regroupement des articles à l'ordre du jour proposé par le gouvernement fédéral (TROISIEME REVISION)
830-120/018	Assembly of First Nations	A Declaration of the First Nations
	L' Assemblée des premières nations	Déclaration des prmières nations

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CAI
Z 1
-C 52

DOCUMENT: 830-120/005

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Letter to the Rt. Hon. Pierre E. Trudeau, P.C. M.P., Prime Minister of Canada re Background on I.C.N.I. Constitutional Positions to be discussed at First Ministers Conference on Aboriginal Issues, March 1983

Inuit Committee on
National Issues

OTTAWA
January 31 -
February 1, 1983

ᐃᓄᐃᑦ ᑲᓇᑕᒥᔪᖅ ᐱᔪᓐᓇᐅᑎᓕᕐᓂᖅ ᑲᑎᒪᔨᒧᑦ
INUIT KANATAMIMI PIJUTIGILUT KATIMAJIIT
ICNI
CINN

January 25, 1983.

The Rt. Hon. Pierre E. Trudeau, P.C., M.P,
Prime Minister of Canada,
House of Commons,
Ottawa, Ontario.
K1A 0A6

Dear Mr. Prime Minister:

RE: BACKGROUND ON I.C.N.I. CONSTITUTIONAL POSITIONS TO BE DISCUSSED AT FIRST MINISTERS CONFERENCE ON ABORIGINAL ISSUES, MARCH, 1983.

On behalf of the Inuit Committee on National Issues (I.C.N.I.) we would like to take this opportunity to express our views on the Constitutional process presently underway and to provide you with some background on the positions we will be putting forward at the ministerial meeting planned for the end of this month.

As you are no doubt aware I.C.N.I. has participated fully in the preparatory process leading up to the S. 37 First Ministers Conference. While we feel the meetings at the level of officials have been constructive and have resulted in a better understanding on our political, social and economic rights, we have been disappointed by the inability of government delegations to articulate their viewpoints on positions on almost all the issues being discussed. We would point out that we understand the hesitancy of officials to reveal government strategy or positions, but we are sure you can understand our disappointment. It is for this reason that I.C.N.I. proposed that the process move to the next level and we are pleased that other delegations have agreed that the January 31st, February 1st meeting will be one of Ministers.

At this juncture we would like to point out that Inuit view this process as a political negotiation...a negotiation in the sense that we are seeking to take positive steps towards resolving the question of what role the aboriginal peoples should play within the Canadian Confederation.

2.....

As you are well aware the process for the federation of Canada into the dominion that we know today, began over 100 years ago. Many of the principles established then, now form the basis for Canada's patriated Constitution. Those principles were based on European laws and traditions and accordingly the political, social and economic systems that have evolved in Canada have been essentially European inspired.

However, Inuit did not become aware of the presence of the European peoples and their ways until relatively recently. Until as late as the 1950's many of our people were still living in isolated camps as semi-nomads with political, economic, and social systems of our own, systems which were very much centred on a rugged existence dependent on the climate, our lands and waters and the wildlife and other resources contained in our homeland.

We were therefore never involved or consulted when Canada as we now know it was formed. Even if our existence had been fully known to the Fathers of Confederation at that time, we were not familiar with the European ways and would not have been able to understand the proceedings which resulted in the establishment of the Dominion of Canada. Our people, our ways and our land have slowly become known to the settler Europeans as you and your ways have become more familiar to us. Happily our relationships with the governments that have been built in Canada have been for the most part cordial if not friendly.

It must be remembered though that Inuit still regard the northern part of this country as our homeland. We never fought in any wars against the European settlers and never signed any treaties with them relinquishing sovereignty or title over our lands. When the Qallunaat (white man) began appearing on our land we shared our resources with them, as we had always done amongst ourselves. Years later we learned that our homeland was considered to be part of Canada. It is not that we are ashamed to be know as "kanaatamiut" or Canadians, we only seek the means to achieve, with dignity, a place in the Canadian Confederation which recognizes our distinct political, economic and cultural rights as is befitting of our long time occupancy of the northern part of this country.

Political and historical tradition in Canada has recognized two founding peoples - the French and the English. You can well imagine that we find this somewhat offensive, considering the fact that we have inhabited this land for many thousands of

3.....

years. Inuit, together with other aboriginal peoples form a distinct part of the Canadian "mosaic". We feel then that this opportunity we now have before us - A First Ministers Conference to deal with the concerns of the aboriginal peoples - should result in the recognition of the fundamental rights of our people.

We have viewed our work on the Constitution (which began in the mid-1970's) within the framework of three general principles. We are seeking amendments which will guarantee Constitutional protection for the following principles:

(1) the collective recognition of the aboriginal peoples as distinct peoples in Canada due to our occupation of our lands since time immemorial, including the protection of our cultures, histories and lifestyles; and flowing from this principle:

(2) the recognition of our political rights to self-governing institutions (structures) of various kinds within the Canadian Confederation; and

(3) the recognition of our economic rights to our lands and waters, their resources and their benefits, as a base for self-sufficiency and the development of native communities and families, including the protection of our traditional livelihoods.

We have based the legal drafting of Constitutional provisions on these principles. I.C.N.I. views its proposals for amendments to the Constitution as being necessarily two-staged. The first stage will seek amendments to Part II of the Constitution Act, 1982, "Rights of the Aboriginal Peoples of Canada", which provisions should be immediately enforceable. In this phase, we propose that the present Section 35 be expanded to include a non-limitative definition of aboriginal rights, which will include rights in and to land and sea-ice, cultural and linguistic rights, and the recognition of our customs and traditions. We view these rights as a cornerstone to building a more elaborate set of rights, which can only be arrived through negotiation, during the second stage.

We realize that for two reasons it is necessary to negotiate some rights: first, we know it will be impossible to deal with the full range of issues of utmost concern to the aboriginal peoples at one First Ministers Conference; and second, some aboriginal rights necessarily apply differently to the various aboriginal nations, tribes, bands and/or communities, and are best negotiated by these various groups individually. We therefore

4....

propose a negotiation process with the governments and aboriginal parties concerned in each area, to deal with a wider range of matters concerning aboriginal peoples, such as economic development and self-government. The Constitution must embody a commitment to this process, as well as provide that all agreements reached be granted constitutional protection.

Additional clauses in our proposal will seek to clarify the present wording of Section 35; an enforcement provision and interpretation sections modelled after Part I of the Constitution Act, 1982 are also included, to supply the necessary legal force to the proposed amendments.

I.C.N.I. considers this proposal as a necessary beginning to redefine the nature of the relationship between Canada's aboriginal peoples and its public institutions.

Our draft also contains modifications to the amending formula: we propose that Section 42, regarding the extension of the provinces into the territories and the creation of new provinces, be repealed and the former provisions restored. Along with the Government of the Northwest Territories, we believe that constitutional development of the Territories will be significantly hampered by this requirement. We believe that there can be no justification for this measure which no other province entering Confederation has been forced to meet.

We are seeking a requirement for consent to amendments to Part II (Section 35 and proposed expansions) and Section 25 of the Constitution Act, 1982. The necessity for consent of the Inuit to constitutional change was amply demonstrated in November, 1981 when the clause which I.C.N.I. had worked strenuously to obtain was dropped from the constitutional resolution. We believe that consent to those provisions of the Constitution that affect our people so radically is fundamental to our future role in Canadian society.

I.C.N.I. would wish to see a permanent process instituted on ongoing issues of concern which the March conference will be unable to properly deal with. This ongoing process involves matters which can only be settled at the second stage of negotiations, where the general constitutional principles will be further defined and expanded. It may well be that the March conference will also decide to institute a continuing process at the constitutional level, to deal with certain issues requiring further study and discussion. I.C.N.I. would welcome such an initiative, as well.

Finally, we would point out that I.C.N.I.'s position as outlined in our letter does not and should not be interpreted as fixed and definitive, but rather as evolving with the current process of constitutional discussions. I.C.N.I. notes that several governments have already submitted proposals which are

5.....

encouraging: for example, the submission by Manitoba to amend Section 36 to include a commitment by governments to provide equalization payments, cost-sharing programs, and generally, to provide aboriginal peoples with resources to adequately meet our economic social and cultural needs. We are hopeful that in the very near future all the participants in the March conference will make known their views in order that a meaningful and successful conference will take place. In the course of the next two months, I.C.N.I.'s position then will be gradually shaped by the current of the discussions with yours and other governments.

We would hope that this letter has been helpful in defining for you, the parameters of our work on the Constitution. We are anxious that you well understand our concerns and aspirations and the necessity for changing the "status-quo" when it comes to the aboriginal peoples, before meeting with us at the First Ministers Conference. Accordingly we would like to suggest that we meet with you sometime during the month of February.

Our staff will be in contact with your office shortly in this regard. We look forward to the opportunity of meeting with you.

Warmest regards,

Charlie Watt,
Co-Chairman,
Inuit Committee on
National Issues.

Tagak Curley,
Co-Chairman,
Inuit Committee on
National Issues.

c.c. all Provincial Premiers

CA1
Z 2
-C 52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

Traduction du Secrétariat
DOCUMENT: 830-120/005

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

Lettre exposant au très honorable Pierre E. Trudeau, c.p., Premier ministre du Canada, l'historique des positions constitutionnelles du C.I.A.N. qui seront étudiées à la conférence des Premiers ministres sur les questions intéressant les autochtones (mars 1983)

Comité inuit sur les
affaires nationales

OTTAWA
Les 31 janvier et
1er février 1983

Constitution canadienne rapatriée. Ces principes se fondaient sur des lois et des traditions européennes et, par conséquent, les régimes politiques, sociaux et économiques qui ont évolué au Canada sont essentiellement d'inspiration européenne.

Cependant, les Inuit n'ont pris conscience de la présence des peuples européens et de leur mode de vie qu'à une époque relativement récente. Même à la fin des années 50, plusieurs de nos membres vivaient encore dans des camps isolés une vie de semi-nomades régie par des systèmes politiques, économiques et sociaux qui leur étaient propres, systèmes qui étaient fortement axés sur une existence rude, tributaire du climat, de nos terres et de nos eaux ainsi que de la faune et des autres ressources de notre patrie.

C'est donc dire que nous n'avons jamais été engagés ou consultés lors de la formation du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Même si les Pères de la Confédération avaient été parfaitement au courant de notre existence à cette époque, nous n'étions alors pas familiers avec la façon de faire des Européens et nous n'aurions pas été capables de comprendre les procédures qui ont abouti à l'établissement du Dominion du Canada. Notre peuple, notre mode de vie et notre terre sont lentement devenus plus familiers aux colons européens, tout comme nous en avons appris davantage sur vous et sur vos méthodes. Heureusement, en règle générale, nos relations avec les gouvernements qui ont été instaurés au Canada ont été cordiales sinon amicales.

Il importe de rappeler que les Inuit considèrent toujours la région septentrionale du pays comme leur patrie. Nous n'avons jamais été en guerre contre les colons européens et nous n'avons jamais signé de traités avec eux pour leur céder notre souveraineté ou nos droits à la propriété de nos terres. Lorsque le Qallunaat (l'homme blanc) est apparu sur nos terres, nous avons partagé nos ressources avec lui, comme nous l'avions toujours fait entre nous. Des années plus tard, nous avons appris que notre patrie était considérée comme faisant partie du Canada. Nous n'avons pas honte d'être connu sous le nom de "Kanaatamiut" ou Canadiens, nous voulons simplement découvrir comment la Confédération canadienne peut nous faire une place qui respecte dignement nos droits distincts sur les plans politique, économique et culturel, comme le justifie d'ailleurs notre occupation de longue date de la partie septentrionale du pays.

Au Canada, la tradition politique et historique a reconnu deux peuples fondateurs, les Français et les Anglais. Il est facile de comprendre que nous trouvions cela quelque peu insultant, compte tenu du fait que nous habitons cette terre depuis plusieurs milliers d'années. Les Inuit, ainsi que les autres peuples autochtones, forment un élément distinct de la "mosaïque" canadienne. Nous croyons que l'occasion qui s'offre maintenant à nous sous la

forme d'une conférence des Premiers ministres portant sur les questions intéressant les autochtones devrait déboucher sur la reconnaissance des droits fondamentaux de notre peuple.

Nous avons inscrit notre travail sur la Constitution (amorcé au milieu des années 70) dans le cadre de trois principes généraux. Nous recherchons des modifications garantissant la protection par la Constitution des principes suivants:

1) la reconnaissance collective des peuples autochtones en tant que peuples distincts au Canada en raison du fait que nous occupons nos terres depuis des temps immémoriaux; cela comprend la protection de nos cultures, histoires et modes de vie; et à partir de ce principe:

2) la reconnaissance de nos droits politiques à des administrations autonomes de diverses catégories au sein de la Confédération canadienne;

3) la reconnaissance de nos droits économiques à nos terres et à nos eaux, à leurs ressources et à leurs produits, comme base d'indépendance économique et de mise en valeur des collectivités et des familles autochtones, notamment la protection de nos modes de vie traditionnels.

Nous avons fondé le libellé juridique des dispositions constitutionnelles sur ces principes. Le C.I.A.N. est d'avis que ses propositions en vue de modifier la Constitution doivent nécessairement comporter deux volets. En premier lieu, nous tenons à faire modifier la Partie II de la Loi constitutionnelle de 1982 ("Droits des peuples autochtones du Canada") dont les dispositions devraient être immédiatement exécutoires. À ce stade, nous proposons que l'actuel article 35 soit élargi afin de comprendre une définition non limitative des droits des autochtones, notamment les droits relatifs aux terres et aux banquises, les droits linguistiques et culturels et la reconnaissance de nos coutumes et de nos traditions. À notre avis, ces droits représentent la pierre angulaire qui servira de base à un ensemble de droits plus détaillé, qui ne peut être déterminé que par la voie de la négociation, au cours de la deuxième phase.

Nous sommes conscients de la nécessité de négocier certains droits, et ce, pour deux raisons; premièrement, nous savons qu'une seule conférence des Premiers ministres ne permettra pas de traiter de toute la gamme des questions qui préoccupent au plus haut point les peuples autochtones; et deuxièmement, il est évident que l'application de certains droits ancestraux varie selon les nations, les tribus, les bandes ou les collectivités autochtones et que ces divers groupes sont mieux en mesure de les négocier individuellement. Par conséquent, nous proposons l'instauration d'un processus de

négociation avec les gouvernements et les parties autochtones concernées dans chaque région, afin de traiter d'une plus grande gamme de questions touchant les peuples autochtones, comme l'expansion économique et l'autonomie de gouvernement. La Constitution doit comprendre un engagement envers ce processus, et préciser que ces dispositions protègent toutes les ententes ainsi conclues.

Des clauses additionnelles dans notre proposition viseront à clarifier le libellé actuel de l'article 35. Une disposition exécutoire et des articles touchant l'interprétation calqués sur la Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982 sont également prévus afin de fournir le poids juridique nécessaire à l'application des modifications proposées.

Le C.I.A.N. estime que cette proposition représente l'amorce nécessaire d'une nouvelle définition de la nature des relations entre les peuples autochtones du Canada et les instances publiques.

Notre projet renferme également des modifications de la formule d'amendement: nous proposons l'abrogation de l'article 42, en ce qui a trait au rattachement aux provinces existantes des territoires et à la création de provinces, ainsi que le rétablissement des anciennes dispositions. Tout comme le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous croyons que l'évolution constitutionnelle des territoires sera considérablement entravée par cette exigence. Nous croyons que rien ne peut justifier pareille mesure qu'aucune autre province n'a d'ailleurs eu à respecter au moment de son entrée dans la Confédération.

Nous voulons qu'il soit nécessaire d'obtenir le consentement des parties aux modifications apportées à la Partie II (article 35 et ajouts proposés) et à l'article 25 de la Loi constitutionnelle de 1982. La nécessité d'obtenir le consentement des Inuit aux modifications apportées à la Constitution a été largement démontrée en novembre 1981 lorsque la disposition dont le C.I.A.N. avait préconisé avec acharnement l'adoption a été rayée de la résolution constitutionnelle. Nous croyons que le consentement à des dispositions de la Constitution qui touchent si radicalement notre peuple est fondamental pour notre futur rôle dans la société canadienne.

Le C.I.A.N. aimerait voir s'établir un processus permanent pour traiter des sujets de préoccupation courants que la conférence de mars sera incapable d'étudier à fond. Ce processus permanent englobe des questions qui ne pourront être réglées qu'à la deuxième étape des négociations, lorsque les principes constitutionnels généraux seront mieux définis et élargis. Il est fort

possible qu'il soit également décidé à la conférence de mars d'établir un processus permanent dans le cadre de discussions constitutionnelles, pour l'ensemble de certaines questions nécessitant des études et des discussions plus approfondies. Là encore, le C.I.A.N. accueillerait favorablement une initiative de ce genre.

Enfin, nous tenons à souligner que la position du C.I.A.N., exposée par la présente, n'est ni fixe ni définitive et qu'elle ne devrait pas être interprétée ainsi, car il s'agit d'une position qui évolue avec le processus des discussions constitutionnelles. Le C.I.A.N. constate que plusieurs gouvernements ont déjà présenté des propositions encourageantes: par exemple, le Manitoba a proposé de modifier l'article 36 afin d'y inclure un engagement de la part des gouvernements à offrir des versements de péréquation, des programmes de partage des frais et, de façon générale, à donner aux peuples autochtones les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins économiques, sociaux et culturels. Nous espérons que tous les participants à la conférence de mars feront connaître très bientôt leurs positions de sorte que la conférence puisse être valable et fructueuse. Au cours des deux prochains mois, la position du C.I.A.N. sera donc graduellement façonnée par l'orientation des discussions avec votre gouvernement et les autres administrations.

Nous espérons que la présente lettre aura contribué à bien vous décrire les paramètres de notre travail sur la Constitution. Nous tenons à ce qu'avant de nous rencontrer à la conférence des Premiers ministres, vous compreniez bien nos préoccupations et nos aspirations ainsi que la nécessité de changer le "statu quo" pour les questions qui touchent les peuples autochtones. Dans cette optique, nous aimerions avoir l'occasion de vous rencontrer au cours du mois de février.

À cet égard, des membres de notre personnel entreront en contact avec votre bureau sous peu. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer prochainement.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le coprésident du Comité inuit sur les affaires nationales,

Charlie Watt

Le coprésident du comité inuit sur les affaires nationales,

Tagak Curley

c.c. Tous les Premiers ministres provinciaux

CA1
Z 2
J -C52

Ontario

DOCUMENT: 830-120/011

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

STATEMENT BY

THE HON. THOMAS L. WELLS

MINISTER OF INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

PROVINCE OF ONTARIO

TO THE

MEETING OF MINISTERS AND ABORIGINAL LEADERS

ON

ABORIGINAL RIGHTS AND THE CONSTITUTION

OTTAWA, JANUARY 31 - FEBRUARY 1, 1983

Many of you here will know that Ontario has had a long and active commitment to the entrenchment of aboriginal rights in the constitution. I recall that it was Premier Davis who placed this item on the agenda during the 1979 First Ministers' Conference on the Constitution. Only ten days ago Premier Davis met with aboriginal leaders in Ontario: the heads of the four status organizations, the Ontario Metis Association and the Ontario Native Women's Association. The purpose of his meeting was to exchange views on the process and substance of the upcoming First Ministers' Conference.

The two key issues which emerged from the discussion were the ongoing process after March and the province's expectations for the March meeting. We put forward a number of proposals. I would like to convey these to this group here today.

From our work and discussions we are beginning to see what can realistically be achieved during the two-day March conference. Given the time available, I would like to make several suggestions which might affect the work we do between now and the First Ministers' Conference.

I) We should recognize how little discussion has taken place multilaterally and at a political level. More time will sharpen our focus and our understanding, so that solutions and compromises can emerge. To secure this, I would suggest as a first step the First Ministers' Conference approve an amendment extending the provisions of Section 37 for the next five years. In brief, we are proposing that First Ministers, territorial heads of government, and aboriginal leaders should meet annually to consider aboriginal peoples issues and the constitution. We are not wedded to five years; perhaps it is overly optimistic when we consider that the eleven governments required fifty years to reach agreement on an amending formula! But experience has taught us, in Ontario, that the more opportunities we have to discuss constitutional and other concerns with aboriginal leaders, our understanding of the nature of the problems improves as does our ability to seek appropriate solutions.

II) We should seek a response to the concern of aboriginal groups that constitutional decisions affecting them could occur without their involvement. While in Ontario's view a consent or veto provision could violate the parliamentary and federal nature of our country, we do want to propose an amendment to the general amending formula which would commit the government of Canada and the provinces to consult with the aboriginal peoples on any proposed amendment dealing with aboriginal rights. Ontario is proposing <u>formal consultation</u> as a practical alternative to the concept of consent.

III) Finally, the Ontario Native Women's Association has asked for the Province's support in establishing the principle of equality with respect to aboriginal peoples. Our view is that the guarantees contained in Section 15 of the Charter of Rights and Freedoms would probably apply.

Nevertheless, ONWA has proposed that an equality clause be included in the Constitution Act. We would be in agreement with this course of action.

These, then, are three modest but in our view effective suggestions to ensure that good work and good will can be directed to the larger constitutional issues affecting the aboriginal people, such as a charter of aboriginal rights, an enforcement clause, a statement of principles or consideration of self-determination. Ontario has already commenced work on these substantive items and has held some exploratory discussions with aboriginal groups on these matters, but we believe the best foundation for productive talks would be for the First Ministers to adopt these constitutional amendments first.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

Traduction du Secrétariat

CA1
Z 2
-C52

DOCUMENT: 830-120/011

CONFIDENTIEL

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

DECLARATION DE

L'HONORABLE THOMAS L. WELLS,

MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DE L'ONTARIO,

A LA

REUNION DE MINISTRES ET DE DIRIGEANTS AUTOCHTONES

SUR LES

DROITS DES AUTOCHTONES ET LA CONSTITUTION

OTTAWA
le 31 janvier et
le 1er février 1983

BON NOMBRE D'ENTRE VOUS SAVEZ QUE L'ONTARIO S'EMPLOIE DEPUIS LONGTEMPS A FAIRE INSCRIRE LES DROITS DES AUTOCHTONES DANS LA CONSTITUTION. C'EST LE PREMIER MINISTRE DAVIS, JE ME RAPPELLE, QUI A FAIT INSCRIRE CE POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION, EN 1979. IL Y A A PEINE DIX JOURS, LE PREMIER MINISTRE DAVIS A RENCONTRE LES DIRIGEANTS DES QUATRE ASSOCIATIONS D'INDIENS INSCRITS, DE L'ASSOCIATION DES METIS DE L'ONTARIO ET DE L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO. CETTE REUNION SE VOULAIT UN ECHANGE DE VUES SUR LE DEROULEMENT DE LA PROCHAINE CONFERENCE FEDERALE-PROVINCIALE DES PREMIERS MINISTRES ET SUR LES QUESTIONS QUI Y SERONT DISCUTEES.

LES DEUX POINTS PRINCIPAUX A RESSORTIR DE CETTE RENCONTRE SONT LE SUIVI APRES LE MOIS DE MARS ET LES ESPOIRS QUE LA PROVINCE FONDE SUR LA CONFERENCE DES PREMIERS MINISTRES. A CETTE OCCASION NOUS AVONS FAIT UN CERTAIN NOMBRE DE PROPOSITIONS DONT J'AIMERAIS SAISIR L'ASSEMBLEE.

GRACE A NOS TRAVAUX ET A NOS DISCUSSIONS, NOUS COMMENÇONS A CERNER LES PROGRES QUI POURRONT ETRE REALISES A LA CONFERENCE DE DEUX JOURS DU MOIS DE MARS. EN RAISON DES CONTRAINTES DE TEMPS, J'AIMERAIS FORMULER PLUSIEURS PROPOSITIONS QUI AURONT PEUT-ETRE UNE INCIDENCE SUR CE QUE NOUS ACCOMPLIRONS D'ICI LA CONFERENCE EN QUESTION.

I. IL FAUT PRENDRE CONSCIENCE DU PEU DE DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU SUR UNE BASE MULTILATERALE ET SUR LE PLAN POLITIQUE. SI NOUS AVIONS PLUS DE TEMPS, IL NOUS SERAIT POSSIBLE DE MIEUX CERNER LES QUESTIONS QUI NOUS INTERESSENT DE MANIERE A TROUVER DES SOLUTIONS ET DES MOYENS TERMES. A CETTE FIN, JE PROPOSE D'ABORD QUE LA CONFERENCE DES PREMIERS MINISTRES APPROUVE UNE MODIFICATION ETENDANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 37 SUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES. BREF, NOUS PROPOSONS QUE LES PREMIERS MINISTRES, LES CHEFS DES GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX ET LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES CONTINUENT DE SE REUNIR CHAQUE ANNEE POUR ETUDIER LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES. RIEN NE NOUS OBLIGE A NOUS LIMITER A CINQ ANS, CAR JE SUIS SANS DOUTE TROP OPTIMISTE SI L'ON SONGE QU'IL A FALLU AUX ONZE GOUVERNEMENTS CINQUANTE ANS POUR S'ENTENDRE SUR UNE FORMULE D'AMENDEMENT ! MAIS L'EXPERIENCE A APPRIS A L'ONTARIO QUE PLUS NOUS DISCUTONS DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET AUTRES AVEC LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES, MIEUX NOUS COMPRENONS LA NATURE DES PROBLEMES ET PLUS NOUS SOMMES EN MESURE DE CHERCHER LES SOLUTIONS CONVENABLES.

II. IL FAUT APAISER LES CRAINTES DES GROUPES AUTOCHTONES DE VOIR SE DECIDER LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES QUI LES TOUCHENT SANS AVOIR LEUR MOT A DIRE. L'ONTARIO ESTIME QUE TOUTE DISPOSITION PREVOYANT UN DROIT DE CONSENTEMENT OU DE VETO SERAIT CONTRAIRE AUX FONDEMENTS DE NOTRE REGIME PARLEMENTAIRE ET DE NOTRE FEDERATION MAIS IL PROPOSE NEANMOINS QUE LA FORMULE D'AMENDEMENT GENERALE SOIT MODIFIEE DE FAÇON QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES PROVINCES S'ENGAGENT A CONSULTER LES PEUPLES AUTOCHTONES AU SUJET DE TOUT PROJET DE MODIFICATION QUI TOUCHE LEURS DROITS. AINSI, COMME SOLUTION DE RECHANGE AU PRINCIPE DU CONSENTEMENT, L'ONTARIO PROPOSE LA <u>CONSULTATION OFFICIELLE</u>.

III. EN DERNIER LIEU, L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DE L'ONTARIO (AFAO) A DEMANDE A LA PROVINCE D'APPUYER LE PROJET VISANT A ETENDRE AUX AUTOCHTONES L'APPLICATION DU PRINCIPE DE L'EGALITE. A NOTRE AVIS, LES GARANTIES DONNEES A L'ARTICLE 15 DE LA CHARTE DES DROITS SERAIENT PROBABLEMENT VISEES PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE.

QUOI QU'IL EN SOIT, L'AFAO A PROPOSE QU'UNE DISPOSITION POSANT LE PRINCIPE DE L'EGALITE SOIT PORTEE DANS LA LOI CONSTITUTIONNELLE ET NOUS SOMMES D'ACCORD AVEC CETTE DEMARCHE.

CE SONT LA TROIS PROPOSITIONS SIMPLES QUE NOUS JUGEONS CEPENDANT UTILES COMME MOYEN DE CONCERTER LES EFFORTS ET LES VOLONTES EN VUE DE RESOUDRE LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES PLUS COMPLEXES TOUCHANT LES AUTOCHTONES. CES QUESTIONS SONT NOTAMMENT LA CHARTE DES DROITS DES AUTOCHTONES, UNE DISPOSITION PREVOYANT UN DROIT DE RECOURS, UN ENONCE DE PRINCIPES ET L'ETUDE DE LA POSSIBILITE D'ACCORDER L'AUTONOMIE AUX AUTOCHTONES. L'ONTARIO A DEJA COMMENCE A EXAMINER CES QUESTIONS DE FOND ET A EU DES DISCUSSIONS EXPLORATOIRES AVEC DES GROUPES AUTOCHTONES. NOUS CROYONS TOUTEFOIS QUE CES POURPARLERS SERAIENT PLUS PRODUCTIFS SI LES PREMIERS MINISTRES ADOPTAIENT D'ABORD LES MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES PROPOSEES.

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 830-120/013

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Notes for Address to Constitutional Ministers Conference on Aboriginal Rights - Hon. G. Braden Minister of Justice and Public Services, Government of the Northwest Territories

OTTAWA
January 31 -
February 1, 1983

Mr. Chairman, Ministers and representatives of national, provincial and territorial native organizations, thank you for the opportunity to make a few brief remarks on the matter of aboriginal rights and how they are reflected in law, policy or programs in Canada.

Initially, I want to express on behalf of our government and legislature, sincere appreciation for the opportunity to participate in this significant forum. I am confident you will find our input useful and representative of a unique region of Canada - a region which my government feels should be represented at all federal-provincial forums on matters dealing with national policy. We take a major step to this objective by participating at the first Ministers Conference in March.

Mr. Chairman, I am pleased with the work that has been produced thus far by officials of government and native organizations. The agenda before us is representative of many of the issues and concerns facing the aboriginal citizens of Canada. As a representative of a junior member government in Confederation, I find all of the agenda items common to the Northwest Territories. After all, the majority of our population are aboriginal Canadians or Northerners of aboriginal descent. The majority of the members on our Legislature are Dene, Inuit or Metis. Four territorial native organizations are currently engaged in aboriginal rights and land claims negotiations which virtually cover the whole N.W.T. and that's 2.5 million square miles of land and water. Very simply, Mr. Chairman, the N.W.T. is in a unique position in Canada whereby addressing aboriginal issues is less a metter of developing special programs for a minority. Rather, aboriginal issues are more and more being embodied in the northern approach to its cultural, social, economic and political evolution.

By way of example, issues such as a charter of rights for aboriginal people, entrenchment of aboriginal title and consent, which are

. . . / 2

being addressed now at the national level, are also being addressed at the territorial level by native organizations and the federal and territorial governments. Self government and guaranteed representation in a legislature are currently being addressed through a variety of northern forums representative of northern residents of all ethnic and racial backgrounds. During the past decade, both the federal and territorial governments have attempted to coordinate service delivery and more important, laws and programs which recognize aboriginal family law and the need to develop, preserve and implement aboriginal languages and culture are in place. Finally, through government programs and claims negotiation, we are seeking ways and means for harvesting and management regimes involving hunting, trapping and fishing of northern renewable resources.

Mr. Chairman, while Northerners have a great deal to work out in the future, I believe we are trying to achieve our objectives through a cooperative and consensus oriented effort on the part of native people and governments at the federal, territorial and local levels.

Mr. Chairman, while there may be certain issues which are contentious and require further thought, I and my colleagues are sincere about seeing progress made at this meeting and the upcoming constitutional conference first ministers meeting. In an effort to catagorize the sixteen issues raised at the officials meeting I would suggest that some, such as the charter of rights for aboriginal people have already been agreed to in principle by Canada's first ministers. Our task could be to ensure that sufficient direction and consensus can be developed in order that our officials can produce options for us to consider.

A second category deals with the matter of process. I urge all here today, whether they represent government or aboriginal Canadians to establish a meaningful ongoing process to which we can all be committed.

Finally, we must turn our attention to substance; that is, the defining of aboriginal rights and the means for protecting these rights through law, programs or policies of government, and initiatives by aboriginal Canadians and their organizations. From a territorial perspective we would recommend four substantive items. They include

(a) language and culture

(b) hunting, fishing and trapping rights with an emphasis on harvesting and the role of aboriginal Canadians in resource management.

(c) consent on changes to the constitution and the relationship of this issue to guaranteed participation of aboriginal Canadians in our legislatures, and of major importance to the aboriginal people of the N.W.T.,

(d) the repeal of Section 42(1)(e) and (F) of the Canadian Constitution. These two provisions provide for the extension of provincial boundaries into the N.W.T. and the creation of any new provincial jurisdictions being subject to the Section 43 amending formula.

Mr. Chairman, thank you for hearing the views of the N.W.T. Government. I am joined by my colleagues Mr. Wah-Shee and Mr. Patterson who have specific responsibilities in the aboriginal rights area. Finally, I am pleased to see your colleague, the Hon. John Munro, Minister of Indian Affairs and Northern Development. John and his department have worked hard with us during the past three years to achieve demonstrable progress in the North. I also see Senator Jack Austin who is playing a major role in our constitutional evolution, and many aboriginal leaders and provincial ministers I have come to know in the past three years.

I look forward to a productive two days on this subject of national importance.

Thank you.

CA1
Z2
-C52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-120/013

Traduction du Secrétariat

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

Notes pour une allocution à la conférence constitutionnelle de ministres sur les droits des autochtones - l'honorable G. Braden, ministre de la Justice et des Services publics des Territoires du Nord-Ouest.

OTTAWA
Les 31 janvier et
1er février 1983

Monsieur le président, honorables ministres et distingués représentants des organisations autochtones nationales, provinciales et territoriales. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de traiter brièvement de la place qu'occupent les droits des autochtones dans les lois, les politiques et les programmes au Canada.

Permettez-moi d'abord de vous dire, au nom de notre gouvernement et de notre assemblée législative, que nous apprécions sincèrement la possibilité de participer à cette importante réunion. Je suis certain que vous jugerez notre participation à la fois utile et représentative d'une région unique au Canada. Mon gouvernement croit que notre région doit être représentée à toutes les tribunes fédérales-provinciales où il est question de politiques nationales. Notre participation à la conférence des Premiers ministres, en mars, sera une étape majeure en ce sens.

Monsieur le président, je suis satisfait du travail accompli jusqu'à présent par les fonctionnaires et les représentants des organisations autochtones. L'ordre du jour que nous avons entre les mains reflète bien les nombreuses questions et préoccupations auxquelles font face les autochtones du Canada. En tant que représentant de l'un des plus jeunes partenaires de la Confédération, je constate que tous les articles à l'ordre du jour touchent les Territoires du Nord-Ouest. Rien d'étonnant puisque la majeure partie de notre population est composée de Canadiens autochtones ou de résidants du Nord d'origine autochtone. Les députés à notre assemblée législative sont en majorité des Dénés, des Inuit ou des Métis. A l'heure actuelle, quatre organisations autochtones territoriales participent à des négociations sur leurs droits et sur des revendications territoriales qui englobent la quasi-totalité des Territoires du Nord-Ouest, soit une superficie de 2,5 millions de milles carrés de terre et d'eau. En résumé, Monsieur le président, la situation unique des Territoires du Nord-Ouest au Canada fait que, pour eux, l'étude des questions autochtones n'est pas qu'un simple exercice d'élaboration de programmes pour un groupe minoritiare. Au contraire, ces questions font de plus en plus partie intégrante de la conception que l'on se fait dans le Nord de

l'évolution culturelle, sociale, économique et politique de cette région.

Par exemple, les questions relatives à la charte des droits pour les peuples autochtones et à l'insertion des titres autochtones et du consentement dans la Constitution, qui sont étudiées à l'échelle nationale actuellement, font également l'objet de discussions, au niveau territorial, entre les organisations autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux. Dans le Nord, divers groupements de résidants de tous les groupes ethniques et raciaux de la région se penchent sur la question de gouvernement autonome et de la garantie de représentation au Parlement et dans les assemblées législatives. Au cours de la dernière décennie, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements territoriaux ont cherché à coordonner la prestation des services et, domaine encore plus important, les lois et les programmes qui reconnaissent les principes fondamentaux de droit de la famille et le besoin d'épanouissement par la protection et de diffusion des langues et des cultures autochtones. En dernier lieu, par l'entremise des programmes gouvernementaux et des négociations sur les revendications, nous cherchons à établir des mécanismes régissant l'exploitation et la gestion des ressources renouvelables du Nord et englobant à la fois la chasse, le piégeage et la pêche.

Monsieur le président, les résidants du Nord auront beaucoup de problèmes à régler, mais je crois que nous continuerons de chercher à atteindre nos objectifs en suivant la voie de la collaboration et du consensus entre les peuples autochtones, d'une part, et les gouvernements fédéral et territoriaux et les administrations locales, d'autre part.

Monsieur le président, il y aura sans doute des questions controversées auxquelles il faudra réfléchir davantage, mais mes collègues et moi croyons sincèrement que des progrès seront réalisés à la présente réunion et à la prochaine conférence des Premiers ministres. Afin de faciliter la répartition des seize points soulevés à la réunion de fonctionnaires en différentes catégories, permettez-moi

de souligner que les Premiers ministres ont déjà donné leur accord de principe sur certains de ces points, par exemple la charte des droits des peuples autochtones. Nous pourrions nous fixer comme tâche de formuler des instructions et de dégager un consensus assez complet pour que nos fonctionnaires puissent énoncer diverses solutions que nous étudierons ensuite.

Le deuxième aspect a trait à la démarche. J'incite tous les participants, qu'ils représentent les gouvernements ou les autochtones, à établir un mécanisme de suivi à l'égard duquel nous pourrons tous nous engager.

Finalement, il faut porter notre attention sur les questions de fond, soit la définition des droits des autochtones [illegible] façon doit les lois, les programmes et les politiques des gou[illegible]nts ainsi que les interventions des autochtones du Canada et [illegible] organisations peuvent les protéger. Du point de vue territori[illegible]roposons les quatre points fondamentaux suivants :

a) la langue et la culture;

b) les droits de chasse, de pêche et de piégeage, avec un accent spécial sur l'exploitation des ressources de subsistance et le rôle des autochtones en matière de gestion des ressources;

c) le consentement aux modifications constitutionnelles d'importance majeure pour les autochtones des Territoires du Nord-Ouest et le rapport de cette question avec la garantie de participation des autochtones dans nos assemblées législatives;

d) l'abrogation des alinéas 42(1) e) et f) de la Constitution canadienne qui permettent le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires ou la création de nouvelles provinces en utilisant la formule d'amendement prévue à l'article 43.

Mes collègues, MM. Wah-Shee et Patterson, qui ont des responsabilités précises relativement aux droits des autochtones, et moi-même vous remercions d'avoir écouté l'intervention du gouvernement des

Territoires du Nord-Ouest. En terminant, je suis heureux de voir votre collègue, l'honorable John Munro, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au cours des trois dernières années, M. Munro et son ministère ont travaillé fort avec nous pour accomplir des progrès manifestes dans le Nord. J'aperçois également le sénateur Jack Austin qui joue un rôle important dans notre dossier constitutionnel ainsi que de nombreux chefs de file autochtones et ministres provinciaux que j'ai connus au cours de ces trois années.

J'espère que ces deux jours de séances donneront des résultats positifs dans ce domaine d'importance nationale.

Merci.

CA1
Z 2
-C52

CE DOCUMENT EST EGALEMENT DISPONIBLE EN FRANÇAIS

DOCUMENT: 830-120/015

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Letter addressed to Premier René Lévesque from the Aboriginal Peoples of Quebec on the Constitution

Assembly of First Nations

OTTAWA
January 31 -
February 1, 1983

ABORIGINAL PEOPLES OF QUEBEC

ON THE CONSTITUTION

1500 Sullivan Road
Val d'Or, Quebec
J9P 1M1

4898 de Maisonneuve West
Montreal, Quebec
H3Z 1M8

November 30, 1982

Premier René Levesque —
Hotel du Gouvernement
Quebec, Quebec

Dear Mr. Prime Minister:

You are already aware of the very great importance which the Native Peoples of Quebec attach to constitutional issues.

Since the arrival of the white man in America, we have been attempting to have our sovereignty, rights and titles, culture, language, traditions, way of life and values recognized and respected by all. This is essential to us and it has been something for which our ancestors and the present generations of Native Peoples in Quebec have fought and are still fighting.

In 1867, our fundamental concerns and our future were included in one small section of the British North American Act and were supposedly made subject to the supreme authority of Parliament. It was thought by many non-Natives that Parliament could even say who was an Indian, Inuit or Metis and who was not, and whether such peoples had any rights whatsoever.

When constitutional amendments were being discussed in 1981, we were determined to have our fundamental rights enshrined. Although we made some progress, much remains to be done. Just as the Government of Quebec feels that the aspirations of the Peoples of Quebec had not been met by the new Constitution, we, as Native Peoples of Quebec, strongly take the view that the present Constitution does not satisfy our basic aspirations and needs.

.../2

We are therefore determined to make a vigorous attempt to obtain this respect and recognition through the constitutional conference provided for in Section 37 of the Constitution Act, 1982. At the same time, we realize that your position on possible constitutional reform can have very significant effects for us.

We feel that the possibility of future constitutional reform which could affect our rights as Nations and Peoples, at least insofar as non-Natives are concerned, presents an unparalleled opportunity for the Quebec government to unite its efforts with the Native Peoples of Quebec to ensure that at long last justice is done.

On December 10, 1982 in Quebec City, we are hopeful that we can discuss a basis for a common approach to constitutional reform. We particularly hope that you will agree to participate in the coming constitutional conference and that you will support our positions.

To assist you in preparing for this meeting, we would mention that the nature of the constitutional positions which we will be seeking at the next First Ministers Conference will be along the lines set out below and will include the specific constitutional recognition of at least the following:

1. That the aboriginal peoples of Quebec are Nations with the right to self-determination within the Canadian federation.

2. That aboriginal peoples have the right to their own self-identity, culture, language, customs and traditions.

3. That aboriginal peoples have the right to areas of land under their exclusive ownership and control.

4. That aboriginal peoples have the right to hunt, to fish, to trap, to harvest, to gather and to barter at all times of the year in the traditional areas occupied by them or in the places otherwise agreed to by them.

5. That aboriginal peoples have economic rights, including rights relating to renewable and non-renewable resources.

6. That aboriginal peoples have the right to self-government on the lands they own, control or occupy.

7. That aboriginal peoples have the right to their own institutions, including their own educational, health and other social and economic institutions.

8. That aboriginal peoples have access to public funding for specified fundamental concerns.

9. That Native women's rights, including the principle of equality between male and female persons, be recognized.

10. That treaty rights include those rights acquired in the past, or which may be acquired in the future, by way of claims settlement, including the rights of the beneficiaries and the Cree, Inuit and Naskapi entities under the James Bay and Northern Quebec Agreement and the North-eastern Quebec Agreement.

11. That the rights recognized by the Royal Proclamation of October 7, 1763 in regard to aboriginal peoples be constitutionally protected.

12. That Part II of the Constitution Act, 1982 be amended to recognize aboriginal title, all treaties signed outside Canada or before Confederation and all rights of the aboriginal peoples recognized and confirmed before or after the proclamation of the said Act.

13. That aboriginal peoples be exempt from taxation of any kind, anywhere in Canada.

14. That aboriginal peoples must consent to any constitutional amendments directly affecting them.

.../4

15. That an on-going constitutional process be established in which aboriginal peoples are guaranteed full participation.

At our December 10th meeting, we expect a response from the Government of Quebec on the subject matters and principles outlined above.

We anticipate meeting with you with considerable enthusiasm and hope that this might mark the beginning of a new and fruitful relationship between your government and the aboriginal peoples of Quebec.

Yours very truly,

Billy Diamond, Grand Chief
Grand Council of the Crees
(of Quebec)

René Simon, President
Conseil Attikamek-Montagnais

Fred Kistabish, President
Conseil Algonquin

Albert O'Bomsawin, Chief
Abenaki Nation

Joseph Guanish, Chief
Naskapi Nation

Mary Simon, President
Makivik Corporation

Grand Chief Max "Onè-Onti"
Gros-Louis
Huron Nation

Fernand Chalifoux, President
Laurentian Alliance of Metis
and Non-Status Indian Associati

Ronald Jacques, Chief
Micmac Nation

Evelyn O'Bomsawin, President
Quebec Native Women's
Association

Hugh Nicholas, Grand Chief
Kanestake-Mohawk Nation

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

CA1
Z 2
-C 52

DOCUMENT: 830-120/015

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

Lettre adressée à monsieur René Lévesque, Premier ministre du Québec, par les peuples aborigènes du Québec sur la Constitution

Assemblée des premières nations

OTTAWA
le 31 janvier et
le 1er février 1983

TRADUCTION

LES PEUPLES ABORIGÈNES DU QUÉBEC
ET LA CONSTITUTION

1500 Chemin Sullivan
Val d'Or, Québec
J9P 1M1

4898 de Maisonneuve Ouest
Montréal, Québec
H3Z 1M8

30 novembre 1982

Monsieur René Lévesque
Premier Ministre
Hotel du Gouvernement
Québec, Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Vous connaissez déjà la très grande importance accordée par les peuples autochtones aux questions constitutionnelles.

Depuis l'arrivée de l'homme blanc en Amérique, nous n'avons jamais cessé de faire des tentatives afin de faire reconnaître et respecter notre souveraineté, nos droits et titres, notre culture, notre langue, nos traditions, notre mode de vie et nos valeurs. Nos ancêtres, autant que la génération actuelle des peuples autochtones au Québec, ont combattu et continuent de combattre pour obtenir cette reconnaissance essentielle pour nous.

En 1867, nos préoccupations fondamentales et notre avenir constituaient une petite partie de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique et étaient supposément sujets à l'autorité suprême du Parlement. Les allochtones en général croyaient même que le Parlement pouvait se prononcer sur qui était ou n'était pas indien, inuit ou métis et déterminer si ces personnes avaient quel que droit que ce soit.

En 1981, lors de la discussion sur les amendements constitutionnels, nous étions fermement décidés à voir nos droits fondamentaux enchâssés. Cependant, si quelques progrès ont pu être réalisés, il reste encore beaucoup à faire. De même que le gouvernement du Québec a le sentiment que les aspirations des peuples québécois n'ont pas été satisfaites dans la nouvelle Constitution, nous, peuples autochtones du Québec, avons la ferme conviction que la présente Constitution ne répond pas à nos aspirations et à nos besoins fondamentaux.

.../2

Nous sommes donc déterminés à conjuguer nos efforts afin d'obtenir le respect et la reconnaissance, par le biais de la conférence constitutionnelle prévue dans la section 37 de l'Acte Constitutionnel, 1982. De même, nous sommes conscients que votre position sur les réformes constitutionnelles possibles peut avoir des effets très significatifs pour nous.

Nous avons le sentiment que la réforme constitutionnelle possible, pouvant affecter nos droits comme Peuples et Nations, du moins en autant que les allochtones sont concernés, offre l'opportunité inégalée pour le gouvernement du Québec, de joindre ses efforts à ceux des peuples autochtones du Québec, pour s'assurer qu'enfin, justice soit faite.

Le 10 décembre 1982, à Québec, nous espérons discuter de la base sur laquelle appuyer une approche constitutionnelle commune. Nous souhaitons tout particulièrement que vous accepterez d'y participer et que vous appuierez nos positions.

Pour vous aider à la préparation de cette rencontre, nous aimerions mentionner que la nature des positions constitutionnelles que nous rechercherons à la prochaine Conférence des Premiers Ministres, se tiendra dans les grandes lignes énumérées plus bas et incluera la reconnaissance constitutionnelle spécifique d'au moins ce qui suit:

1. Que les peuples aborigènes du Québec sont des nations ayant droit à l'auto-détermination au sein de la fédération canadienne.

2. Que les peuples aborigènes ont droit à leur identité propre, à leur culture, à leur langue, à leurs coutumes et traditions.

3. Que les peuples aborigènes ont le droit à des terres leur appartenant en propre et sous leur juridiction exclusive.

4. Que les peuples aborigènes ont le droit de chasse et de pêche, de piégeage, de récolte, de cueillette et de troc, en tout temps de l'année, à l'intérieur des terres traditionnelles occupées par eux ou dans d'autres endroits, avec leur assentiment.

.../3

5. Que les peuples aborigènes ont des droits économiques, y compris les droits reliés aux ressources renouvelbles et non-renouvelables.

6. Que les peuples aborigènes ont le droit à l'auto-gouvernement sur les terres qu'ils possèdent, contrôlent ou occupent.

7. Que les peuples aborigènes ont le droit à leur propres institutions y compris les institutions à caractère éducationnel, de santé, social et économique.

8. Que les peuples aborigènes ont accès aux fonds publics pour des préoccupations fondamentales spécifiques.

9. Que les droits des femmes autochtones, y compris le principe de l'égalité entre l'homme et la femme, soient reconnus.

10. Que les droits des traités comprennent les droits acquis dans le passé ou pouvant être acquis dans l'avenir par voie de règlement de revendications, y compris les droits des bénéficiaires et des entités Crie, Inuit et Naskapi couverts par la Convention de la Baie James et du Nord Québécois et de la Convention du Nord-Est Québécois.

11. Que les droits reconnus par la Proclamation Royale du 7 octobre 1763 concernant les droits des peuples aborigènes, soient protégés constitutionnellement.

12. Que le chapître II de l'Acte Constitutionnel 1982 soit amendé afin de reconnaître le titre d'aborigène et tous les traités signés à l'extérieur du Canada ou avant la Confédération ainsi que tous les droits des peuples aborigènes, reconnus et confirmés avant et après la proclamation dudit Acte.

13. Que les peuples aborigènes soient exempts de toute forme de taxation, à travers tout le Canada.

14. Que tout amendement constitutionnel concernant directement les peuples aborigènes soient soumis à leur consentement.

.../4

15. Qu'un processus constitutionnel continu soit mis en place afin de garantir une pleine participation aux peuples aborigènes.

Lors de notre rencontre du 10 décembre, nous espérons obtenir du gouvernement du Québec une réponse aux points et principes élaborés ci-haut.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir que nous attendons cette réunion qui peut marquer le début d'une nouvelle et fructueuse relation entre votre gouvernement et les peuples aborigènes du Québec.

Billy Diamond, Grand Chief
Grand Council of the Crees
(of Quebec)

René Simon, Président
Conseil Attikamek-Montagnais

Fred Kistabish, Président
Conseil Algonquin

Albert O'Bomsawin, Chief
Abenaki Nation

Joseph Guanish, Chief
Naskapi Nation

Mary Simon, President
Makivik Corporation

Grand Chief Max "Onè-Onti"
Gros-Louis
Huron Nation

Fernand Chalifoux, President
Laurentian Alliance of Metis and
Non-Status Indian Association

Ronald Jacques, Chief
Micmac Nation

Evelyn O'bomsawin, President
Quebec Native Women's
Association

Hugh Nicholas, Grand Chief
Kanestake-Mohawk Nation

CE DOCUMENT EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z 2
-C52

DOCUMENT: 830-120/017

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

Federal Government Suggested Grouping of Agenda Items (THRID REVISION)

OTTAWA
January 31 -
February 1, 1983

FEDERAL GOVERNMENT

SUGGESTED GROUPING OF AGENDA ITEMS

A. 1 ITEMS FOR DISCUSSION BY FIRST MINISTERS AND FOR POSSIBLE EARLY CONSTITUTIONAL RESOLUTION

1. Ongoing Process
2. Consent
3. Rights of Native Women
4. Repeal of Section 42(1)(e) and Section 42(1)(f)

A. 2 ITEMS FOR DISCUSSION BY FIRST MINISTERS

1. Treaty Rights (including Royal Proclamation)
2. Land Base for Métis
3. Aboriginal title
4. Self-Government
5. A Charter of Rights for Aboriginal Peoples to Include a Preamble
6. Service Delivery and Financial Provisions

B. ITEMS FOR EARLY NON-CONSTITUTIONAL RESOLUTION

1. Involvement in International Issues
2. Affirmative Action

C. OTHER ITEMS FOR FIRST MINISTERS

1. Political Rights:
   Guaranteed Representation in Parliament and Legislatures

2. Social and Cultural Rights

   a) Language and Culture
   b) Customary Law (Family Law)

3. Economic Rights

   a) Hunting, Fishing, Trapping, Gathering
   b) Mobility Rights

4. Section 35:
   Removal of word "existing"

5. Enforcement and Protection of Aboriginal Rights

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

CA1
Z 2
-C 52

DOCUMENT: 830-120/017

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DES MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

Regroupement des articles à l'ordre du jour proposé par le gouvernement fédéral (TROISIEME REVISION)

OTTAWA
le 31 janvier et
le 1er février 1983

REGROUPEMENT DES ARTICLES A L'ORDRE DU JOUR PROPOSE PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

A.1 QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES A ETRE DISCUTEES PAR LES PREMIERS MINISTRES ET QUI POURRAIENT ETRE REGLEES BIENTOT

1. Mécanisme de suivi
2. Consentement
3. Droits des femmes autochtones
4. Abrogation des alinéas 42(1) e) et 42(1) f)

A.2 QUESTIONS A ETRE DISCUTEES PAR LES PREMIERS MINISTRES

1. Droits issus de traités
2. Demandes territoriales des Métis
3. Droits ancestraux des peuples autochtones
4. Gouvernement autochtone autonome
5. Charte des droits autochtones comprenant un préambule
6. Prestation des services et modes de financement

B. QUESTIONS A REGLER RAPIDEMENT ET QUI NE NECESSITENT AUCUNE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE

1. Participation à l'étude de questions internationales
2. Programmes de promotion sociale

C. AUTRES QUESTIONS A ETRE DISCUTEES PAR LES PREMIERS MINISTRES

1. Droits politiques
   Garantie de représentation au Parlement et dans les assemblées législatives

2. Droits sociaux et culturels
   a) Langue et culture
   b) Coutumes et traditions (droit de la famille)

3. Droits économiques
   a) Chasse, pêche, piégeage et cueillette
   b) Liberté de circulation et d'établissement

4. Article 35
   Suppression du mot "existants"

5. Application et protection des droits des autochtones

CE DOCUMENT EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN FRANCAIS

CA1
Z 2
C 52

DOCUMENT: 830-120/018

FEDERAL-PROVINCIAL MEETING OF MINISTERS ON ABORIGINAL CONSTITUTIONAL MATTERS

A Declaration of the First Nations

Assembly of the First Nations

A Declaration of The First Nations

We the Original Peoples of this Land know the Creator put us here.

The Creator gave us Laws that govern all our relationships to live in harmony with nature and mankind.

The Laws of the Creator defined our rights and responsibilities.

The Creator gave us our spiritual beliefs, our Languages, our culture, and a place on Mother Earth which provided us with all our needs.

We have maintained our freedom, our languages, and our traditions from time immemorial.

We continue to exercise the rights and fulfill the responsibilities and obligations given to us by the Creator for the land upon which we were placed.

The Creator has given us the right to govern ourselves and the right to self-determination.

The rights and responsibilities given to us by the Creator cannot be altered or taken away by any other Nation.

Treaty and Aboriginal Rights Principles

1. The aboriginal title, aboriginal rights and treaty rights of the aboriginal peoples of Canada, including:
   (a) all rights recognized by the Royal Proclamation of October 7th, 1763;
   (b) all rights recognized in treaties between the Crown and nations or tribes of Indians in Canada ensuring the Spiritual concept of Treaties;
   (c) all rights acquired by aboriginal peoples in settlements or agreements with the Crown on aboriginal rights and title;

are hereby recognized, confirmed, ratified and sanctioned.

2. "Aboriginal people" means the First Nations or Tribes of Indians in Canada and each Nation having the right to define its own Citizenship.

3. Those parts of the Royal Proclamation of October 7th, 1763, providing for the rights of the Nations or tribes of Indians are legally and politically binding on the Canadian and British Parliaments.

4. No law of Canada or of the Provinces, including the Charter of Rights and Freedoms in the Constitution of Canada, shall hereafter be construed or applied so as to abrogate, abridge or diminish the rights specified in Sections 1 and 3 of this Part.

5. (a) The Parliament and Government of Canada shall be committed to the negotiation of the full realization and implementation of the rights specified in Sections 1 and 3 of this Part.
   (b) Such negotiations shall be internationally supervised, if the aboriginal peoples parties to those negotiations so request.
   (c) Such negotiations, and any agreements concluded thereby, shall be with the full participation and the full consent of the aboriginal peoples affected.

6. Any amendments to the Constitution of Canada in relation to any constitutional matters which affect the aboriginal peoples, including the identification or definition of the rights of any of those peoples, shall be made only with the consent of the governing Council, Grand Council or Assembly of the aboriginal peoples affected by such amendment, identification or definition.

7. A Treaty and Aboriginal Rights Protection Office shall be established.

8. A declaration that Indian Governmental powers and responsibilities exist as a permanent, integral fact in the Canadian polity.

9. All pre-confederation, post-confederation treaties and treaties executed outside the present boundaries of Canada but which apply to the Indian Nations of Canada are international treaty agreements between sovereign nations. Any changes to the treaties requires the consent of the two parties to the treaties, who are the Indian Governments representing Indian Nations and the Crown represented by the British Government, The Canadian Government is only a third party and cannot initiate any changes.

Joint Council of the National Indian Brotherhood

November 18, 1981

Chief Charles Wood
Chairman, Council of Chiefs

Delbert Riley, President
National Indian Brotherhood

CA1
Z 2
)-C52

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN THE ENGLISH LANGUAGE

DOCUMENT: 830-120/018

Traduction du Secrétariat

REUNION FEDERALE-PROVINCIALE DE MINISTRES SUR LES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTERESSANT LES AUTOCHTONES

Déclaration des premières nations

Assemblée des premières nations

OTTAWA
Les 31 janvier et
1er février 1983

DECLARATION DES PREMIERES NATIONS

Nous, les premiers peuples de ce pays, savons que nous y avons été placés par le Créateurs.

Le créateur nous a donné des lois qui régissent tous nos rapports, nous permettant ainsi de vivre en harmonie avec la nature et le genre humain.

Ce sons les lois mêmes du Créateur qui ont déterminé nos droits et nos responsabilités.

C'est du Créateur que nous viennent nos croyances spirituelles, nos langues, notre culture et une place sur la terre nous permettant de subvenir à tous nos besoins.

De temps immémorial, nous avons conservé notre liberté, nos langues et nos traditions.

Nous continuons à exercer les droits, à assumer les responsabilités et à remplir les obligations que nous avons reçus du Créateur sur la terre où il nous a placés.

Le Créateur nous a donné le droit de nous gouverner et le droit à l'autodétermination.

Aucune autre nation ne peut modifier ou nous retirer les droits et responsabilités que nous avons reçus du Créateur.

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS ISSUS DE TRAITES ET AUX DROITS ANCESTRAUX DES AUTOCHTONES

1. Sont par les présentes reconnus, confirmés, ratifiés et sanctionnés les titres, les droits ancestraux, les droits issus de traités des peuples autochtones du Canada, y compris:

    a) tous les droits reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;
    b) tous les droits reconnus dans les traités conlus entre la Couronne et les nations ou tribus d'Indiens du Canada garantissant le principe spirituel des traités;
    c) tous les droits acquis par les peuples autochtones dans les ententes ou conventions conclues avec la Couronne concernant les droits et les titres des autochtones.

2. "Peuple autochtone" s'entend des premières nations ou tribus d'Indiens au Canada et de chaque nation ayant le droit de définir sa propre citoyenneté.

3. Les dispositions de la Proclamation royale du 7 octobre 1763 garantissant les droits des nations ou tribus d'Indiens lient légalement et politiquement le Parlement britannique ainsi que le Parlement et les assemblées législatives du Canada.

4. Nulle loi du Canada ou des provinces, y compris la Charte des droits et libertés que renferme la Constitution du Canada, ne doit être interprétée ou appliquée de façon à abolir, à réduire ou à diminuer les droits énoncés aux articles 1 et 3 de la présente partie.

5. a) Le Parlement et le gouvernement du Canada seront tenus d'entreprendre des négociations en vue de concrétiser et de mettre en oeuvre pleinement les droits énoncés aux articles 1 et 3 de la présente partie.

b) Ces négociations devront être soumises à une surveillance internationale si les peuples autochtones concernés le demandent.

c) Ces négociations, et toute entente qui en découlera, devront se faire avec l'entière participation et le plein consentement des peuples autochtones concernés.

6. Nulle modification à la Constitution du Canada relativement à des questions constitutionnelles qui touchent les peuples autochtones, y compris la détermination ou la définition des droits de l'un ou l'autre de ces peuples, ne devra se faire sans le consentement du conseil de régie, du grand conseil ou de l'assemblée des peuples autochtones touchés par cette modification, cette détermination ou cette définition.

7. Un bureau de la protection des dispositions des traités et des droits autochtones sera constitué.

8. Une déclaration sera faite sur l'existence des droits et des responsabilités des Indiens en matière de gouvernement en tant que partie permanente et intégrante des institutions politiques canadiennes.

9. Tous les traités datant d'avant ou d'après la confédération et les traités conclus à l'extérieur des frontières actuelles du Canada, mais applicables aux nations indiennes du Canada, constituent des ententes internationales conclues par traités entre des nations souveraines. Toute modification apportée aux traités nécessite le consentement des deux parties aux traités, qui sont les gouvernements indiens représentant les nations indiennes et la Couronne représentée par le gouvernement britannique, le gouvernement canadien n'étant qu'une tierce partie et ne pouvant prendre l'initiative d'aucune modification.

Le conseil mixte de la Fraternité
des Indiens du Canada

Le 18 novembre 1981

Charles Wood, chef
Président du Conseil des chefs

Delbert Riley
Président de la Fraternité
des Indiens du Canada